John Adams
Library,

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
242.4

TABLEAU

HISTORIQUE ET POLITIQUE

DE

L'ADMINISTRATION

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PENDANT L'ANNÉE 1797,

DES CAUSES

QUI ONT AMENÉ

LA RÉVOLUTION DU 4 SEPTEMBRE,

ET DE SES RÉSULTATS.

TOME I.

Par SIR FRANCIS D'IVERNOIS.

À LONDRES:

DE L'IMPRIMERIE DE BAYLIS, GREVILLE-STREET.

Se vend chez P. ELMSLEY & D. BREMNER, Strand; J. DEBRETT, Piccadilly; J. DEBOFFE, Gerrard-Street; DULAU & Co., Wardour-Street; L'HOMME, New Bond-Street; T. BOOSEY, Broad-Street, près de la Bourse-Royale.

Février—1798.

ADAMS242.4

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME I.

CHAP. I.

Opinions de l'Auteur sur les Finances de la République Française. Erreur qu'on lui reproche 1

CHAP. II.

Sort définitif des Assignats & des Mandats. Vaines Tentatives pour leur substituer les Cédules. Procès innombrables auxquels le Papier-Monnaie a donné Naissance. Impossibilité de les terminer. Consolations auxquelles se livrent les Législateurs Français, en apprennant l'Evénement de la Banque de Londres 27

CHAP. III.

Reddition des Comptes de l'An IV. Largesses des deux Conseils. Ils rejettent tous les nouveaux Impôts qu'on leur propose ; se vantent d'avoir dans les Recettes un Excédent considérable sur les Dépenses ; & accordent au Directoire tous les Crédits qu'il demande 82

CHAP. IV.

Schisme qui s'élève à l'Arrivée des nouveaux Députés. Ils exigent une Connaissance approfondie de l'État des Finances. Le Directoire leur révèle la Nullité des Recettes du Trésor Public. Ils vont à la Recherche des Abus, découvrent celui des Ordonnances, & y mettent Terme. Retraite

des Fournisseurs. Détresse croissante du Gouvernement 117

CHAP. V.

Détresse des Fonctionnaires Publics. Affreux Dénuement des Hôpitaux 163

CHAP VI.

Dilapidations du Directoire, de ses Ministres & de ses Agens 187

CHAP. VII.

Le Directoire passe des Sollicitations aux Menaces, & s'assure des Troupes. Elles se prononcent contre le Parti Modéré, l'accusent de leurs Privations, & marchent vers Paris. Décrets qu'on leur oppose. Vains Efforts des deux Conseils pour découvrir de nouvelles Ressources financières. Le Directoire leur fait donner l'Assaut . 209

CHAP. VIII.

Décrets Révolutionnaires qui suivent l'Attentat du 18 *Fructidor. Déportation de* 52 *Députés. Eloquence convulsive des nouveaux Orateurs* 250

CHAP IX.

Des trois principaux Chefs d'Accusation élevés contre les Représentans condamnés. De l'Influence probable de leur Catastrophe sur la Durée du Régime Républicain. Mesures du Directoire pour forcer les Suisses à se mettre en insurrection. Nouveaux Dangers que court l'Europe . . . 304

De la Suite de cet Ecrit 353

DE

E R R A T A.

P. 10, lignes 18 & 19. Buonaparte que l'historien de ses Campagnes vient d'appeller *le plus grand homme de la Grande Nation dans le plus beau siècle de l'humanité.* Lisez *l'homme le plus étonnant de la première Nation du monde, dans le plus beau siècle de l'humanité.*

P. 36, ligne 29, enchaîné, *lisez* entraîné
— 53, —— 27, forcés, —— forcé
— 73, —— 30, qu'i, —— qu'il
— 150, —— 18, souffrages, —— suffrages
— 166, —— 6, did. —— dit
— 168, —— 23, arrêté, —— a arrêté
— 182, —— 21, les hospices, *lisez* ces hospices
— 228, —— 19, informé, *lisez* informés
— 288, —— 15, aux tribunaux ordinaires, *lisez* aux tribunaux institués pour pareille occasion
— 293, —— 28, lorque, *lisez* lorsque
— 296, —— 12, allarmer, —— alarmer
— 325, —— 4, bureau, —— berceau

TABLEAU HISTORIQUE ET POLITIQUE

DE

L'ADMINISTRATION

DE LA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PENDANT L'ANNEÉ 1797, &c.

CHAP. I.

Opinions de l'Auteur sur les Finances de la République Française. Erreur qu'on lui reproche.

IL y a à peine cinq ans que les révolutionnaires Français se vantèrent d'avoir trouvé dans la confiscation des propriétés foncières une ressource inépuisable, & jusqu'alors inconnue, disaient-ils, parce qu'eux seuls avaient découvert le secret de la réaliser à l'instant même du séquestre par l'invention d'une nouvelle espèce de papier-monnaie. A en croire leurs financiers, *jamais papier-monnaie n'avait porté sur une base aussi solide.* On n'a pas oublié avec quelle ostentation ils étalaient cette riche mine, en s'écriant : l'*Europe est-elle à vendre?*

Cette époque marquera dans l'histoire moderne, car il n'est que trop vrai qu'à l'aide de toutes ces jactances, les Français réussirent, comme ils y visaient, à mettre chez plusieurs de leurs ennemis *la terreur à l'ordre du jour.* Tels Princes qui s'é-

taient jettés volontairement dans cette guerre avec de fausses idées sur la faiblesse d'un état menacé de l'anarchie, s'effrayèrent tout à coup en voyant ce développement imprévu de moyens révolutionnaires. La plûpart des peuples coalisés partagèrent bientôt cet effroi ; ils s'écrièrent de toutes parts que les sacrifices qu'on leur demandait seraient vains, & qu'il était impossible de lutter plus long-tems contre un ennemi dont les ressources se renouvellaient sans cesse. Les chefs des Français n'avaient attendu que cette circonstance pour lever le masque, & pour déclarer qu'ils aspiraient non seulement à *révolutionner* l'Europe, mais à la démembrer.

C'en était fait dès lors de son système fédératif & de son équilibre, si cette terreur avait passé jusques dans les Isles Britanniques, ou si les Anglais qui n'avaient pris les armes que pour leur défense, & pour celle de la Hollande leur alliée, n'avaient pas offert de contribuer à celle de tout le Continent, aussi long-tems que ses peuples ne déserteraient pas leur propre cause.

C'est dans ce moment de crise violente que je me permis de prendre la plume, & que je m'appliquai à développer l'illusion de ce papier-monnaie qui épouvantait l'Europe, & avec lequel les Français se vantaient de la subjuguer. J'affirmai que cette prétendue ressource inépuisable était déjà presqu'épuisée. Je calculai la marche de la dépréciation des assignats, j'indiquai l'époque très-prochaine de leur anéantissement définitif, & j'en

tirai la conséquence que s'ils avaient fait naître la guerre, la guerre les ferait périr. J'établis, de même, l'impossibilité de leur faire succéder aucun autre signe *fictif*, & l'impossibilité non moins grande d'y suppléer par les ressources *réelles* de la nation Française. Enfin je m'attachai à prouver aux peuples coalisés, combien par amour même pour la paix, il leur importait de s'épargner de nouvelles guerres, en persévérant dans celle-ci jusqu'à ce que *l'épuisement* de leur ennemi l'eût forcé à abandonner tout espoir d'étendre ses frontières.

Mais ce à quoi je m'attachai par dessus tout, ce fut à montrer aux Français, que le système de conquêtes qu'ils poursuivaient deviendrait la ruine de l'ancienne France, & que la prolongation des ressources factices, auxquelles ils s'étaient livrés, tarissait de plus en plus toutes leurs ressources réelles. Je les avertis—" qu'aux accès de la fièvre révolutionnaire qui paraissait avoir doublé leurs forces, succéderait tôt ou tard une faiblesse sans exemple, &, qu'une fois arrivés à cet avant-dernier acte de leur révolution, elle ne leur laisserait plus appercevoir que les malheureux qu'elle a faits, & les décombres dont elle a couvert leur patrie."—Je ne négligeai rien pour faire revenir ce peuple crédule de la doctrine, non moins étrange *qu'en se volant lui-même, il acquérait* UNE FORTUNE COLOSSALE. J'établis par des calculs simples & irréfutables, que les domaines dont il s'était emparé, seraient pour lui une *succession ruineuse dont le passif surpasse-*

rait de beaucoup l'actif ; & qu'avant peu il ne lui en resterait que les remords, la honte du brigandage, & les mortifications du désappointement. Je pronostiquai à ce gouvernement spoliateur, *qu'il ne sortirait jamais du labyrinthe de misères de toutes espèces, où il s'était enfermé par ses injustices & ses confiscations, qu'il avait perdu réellement tout ce dont il avait cru s'enrichir, & qu'en se réveillant du rêve de cette fausse opulence, il se trouverait doublement écrasé sous le poids de ce qu'il doit & de ce qu'il possède.*

Enfin je pris sur moi d'annoncer aux chefs de cette République naissante, qu'en laissant contracter à ses citoyens l'habitude de ne point payer d'impôts, ils l'avaient blessée à mort, & *qu'elle périrait comme avait péri la Monarchie,* PAR LES FINANCES.

Il y a déjà trois ans que je leur adressais ces avertissemens, & je n'ai cessé de les répéter dans quatre écrits successifs, où j'ai déposé l'histoire de leurs confiscations & celle de leur papier-monnaie, deux des plus grands brigandages politiques dont les annales du monde fassent mention.

Quoique la plûpart des pronostics que je m'étais permis à ce sujet se soient déjà vérifiés, & que j'eusse calculé avec précision le terme de chacune des ressources révolutionnaires, il n'est que trop vrai que j'en avais tiré une conséquence qui ne s'est point encore réalisée. Bien que le gouvernement Français se soit vu privé du papier-monnaie avant la fin de la guerre, & qu'il ait reconnu

Erreur.

l'impossibilité d'y substituer aucun autre signe imposteur ; loin de s'être trouvé dans l'obligation de licentier ses armées à cette époque, c'est précisément alors qu'elles ont couronné leurs premiers exploits par de plus grands exploits encore, & qu'elles ont réussi à obtenir par des traités la cession de leurs conquêtes.

Cet événement est si extraordinaire en lui-même ; il peut devenir si funeste en faisant croire qu'il n'est besoin que de sang & de fer pour entamer, suivre & achever une carrière de conquêtes, que je ne crois pas inutile de m'arrêter sur le concours de circonstances presque miraculeuses qui, jusqu'ici, semblent avoir démenti l'histoire, & toutes les leçons qu'on pouvait y puiser.

L'un des écrivains les plus distingués de l'Allemagne, & qui a daigné traduire mon dernier écrit, tout en s'exprimant sur l'auteur d'une manière dont je m'honore, a remarqué qu'on peut me reprocher de *n'avoir pas calculé jusqu'où pouvait aller le prestige des expédiens révolutionnaires*; *sur toutes choses, de n'avoir point assez tenu compte des conséquences que pourraient avoir des victoires brillantes, le progrès continuel des armées Françaises, la* TERREUR *de leur nom, & les* FAUTES *des Puissances coalisées* (1).

(1) M. F. Gentz de Berlin. C'est le même conseiller de guerre dont j'ai eu occasion de citer les deux belles pages, où il conjurait les gens de lettres de l'Allemagne, & tous les amis de la liberté, de se réunir à lui pour *démasquer la révolution Française.*

Certes, il n'a pas dépendu de moi de tenir ses compatriotes en garde contre cette *terreur* panique. Quant aux *fautes* des Puissances coalisées ;

A la traduction de mon écrit, M. Gentz a ajouté un supplément qui continue l'histoire des Finances républicaines jusqu'au mois de Mai 1797. *Zusätze ueber die Französische Finanz Administration vom Anfange des November* 1796 *bis zum End des April* 1797.

Inepties
Impostures,
Le propre de tout
charme est de
se rompre,

Après y avoir suivi les financiers Français à la trace de leurs inepties & de leurs impostures, il leur fait comprendre que le *propre de tout charme est de se rompre*, & que ce n'est point en *entassant châteaux aériens sur châteaux aériens* qu'ils pourront soutenir ou relever l'édifice croulant de leurs finances.

Cet ouvrage ne m'est parvenu qu'en Novembre, & très-certainement si je l'avais reçu plutôt, je me serais dispensé d'entreprendre un travail semblable. J'ai même balancé quelque tems si celui de M. Gentz ne devait pas me faire renoncer à poursuivre ou à publier le mien. Une seule considération a pu me déterminer à aller en avant. M. Gentz n'a conduit l'histoire des finances Françaises que jusqu'à l'introduction des nouveaux députés dans les deux Conseils : or, c'est précisément depuis cette époque que les matériaux sont devenus plus intéressans que jamais, & qu'on peut accorder une confiance toute particulière aux faits consignés dans les débats. Ce n'est que pendant les quatre mois qui ont précédé le 18 Fructidor, que les débats sur les finances ont cessé d'être secrets, & que tout ce qui y a eu rapport a été plaidé en contradictoire. Afin de se justifier de l'impossibilité trop réelle où elle se trouvait de proposer de nouveaux impôts, la Commission des finances a essayé d'alléguer que les revenus de l'état suffiraient pour les dépenses ordinaires ; tandis que de leur côté pour obtenir de nouveaux subsides, le directoire & ses partisans se sont vus réduits à prouver que les revenus actuels ne produisaient presque rien, & que la machine politique s'écroulait par la nul-

lité des taxes existantes. Dans les nombreux

quelque nombreuses qu'elles soient, la plus capitale de toutes a été celle de se détacher les unes des autres à l'époque où l'épuisement des ressources tant réelles qu'artificielles de la République Française, ne lui laissait d'autres moyens de faire exister ses armées qu'en pillant l'Allemagne & l'Italie ; pillage dont elle eût été infailliblement privée, si la plûpart des Princes de l'Empire ne s'étaient pas retirés de la ligue dans le moment le plus décisif. Sans doute leurs sujets peuvent me reprocher aujourd'hui de m'être trompé en leur montrant dans l'épuisement inévitable de la France, la restitution de toutes les Provinces dont elle s'était emparée ; mais dès mon premier écrit j'avais insisté sur ce qu'un résultat si désirable tenait par dessus tout à *la persistance des alliés dans la guerre*, & à l'étendue de leurs sacrifices pour empêcher les armées républicaines de se *saisir des ressources des peuples conquis afin d'en conquérir d'autres (2)*.

Pillage.

Je le demande maintenant, ont-ils *persisté* dans la guerre ? & leurs peuples ont-ils su se déterminer à tems aux sacrifices qu'ils auraient pu faire pour empêcher la France de se *saisir* de leurs ressources ou de celles de leurs alliés ? Si, comme

---

violens débats qui en sont résultés, chaque parti a eu un intérêt majeur à démentir les fausses assertions de l'autre. C'est au milieu de ce choc que s'est enfin déchiré le voile qui couvrait l'administration des finances républicaines, & que jusqu'alors on n'avait soulevé qu'en partie.

(2) Voyez chap. 2 des *Réflexions sur la Guerre*. Londres, Mai, 1795.

je le prouverai dans cet écrit, c'est avec les ressources de ses ennemis, nullement avec les siennes propres, que la France a prolongé la guerre, & qu'elle a obtenu la cession définitive de ses conquêtes ; un résultat si affligeant prouve sans doute la grandeur de la *faute* qu'ont commis les Etats coalisés, en se détachant les uns des autres ; mais que prouve-t-il contre ce que j'avais dit de l'immense supériorité de leurs ressources réelles, & de l'immense intérêt qu'ils avaient à persévérer sans découragement dans cette lutte, jusqu'à ce que les Français fussent rentrés sur leurs anciennes frontières ?

Faute.

Et cependant malgré la défection successive de la plûpart des Etats coalisés, quel étrange concours d'événemens n'a-t-il pas fallu, pour sauver les armées Françaises de la désorganisation dont elles se trouvèrent menacées dès l'anéantissement du papier-monnaie ? Explique qui pourra, & le mystère des deux campagnes qui ont décidé le sort des Pays-Bas en Italie, & l'inconcevable stupeur des divers Etats qui purent se flatter d'échapper à l'incendie de cette belle contrée en en restant spectateurs désarmés. Explique qui pourra, & la stupide neutralité de cette République de Venise, autrefois si célébre par sa prévoyance, & la crédulité de ces Italiens si rusés, qui se fièrent à la proclamation suivante de Buonaparte. *Peuples de l'Italie : l'armée Française vient pour rompre vos chaînes. Venez avec confiance au devant d'elle. Vos*

Stupeur.

Proclamation de Buonaparte

PROPRIÉTÉS, *votre religion & vos* USAGES *seront respectés* (3).

On sait aujourd'hui comment il leur a tenu parole à l'égard de leurs *propriétés* (4). Mais ce qu'il

---

(3) Proclamation du 25 Août 1796. 1796

(4) Quant à leurs *usages*; voici comment ils ont été *respectés* par ce Général. Vers son aile gauche, il existait dans le Milanais une population d'environ deux millions d'hommes qui reconnaissaient un maître & lui obéissaient avec joye; il leur a ordonné de se décréter *républicains*. Vers son aile droite, se trouvaient en nombre à peu près semblable les Vénitiens, Veneliens. existant depuis onze siècles en république, & dont il avait invité la classe plébéïenne à reconquérir l'égalité & la *souveraineté* que tout peuple tient de la nature. A peine les démocrates Vénitiens étaient-ils dans la première ivresse de cette double conquête, que Buonaparte les a livrés à l'Empereur *en toute propriété et souveraineté*.. C'est à l'aide d'un pareil déplacement qu'il se vante d'avoir conquis à la liberté les peuples de l'Italie; & que le Directoire a annoncé cette conquête aux Français en ces termes: *Vous apprendrez avec plaisir que plusieurs millions d'hommes sont rendus à la liberté.*

Il n'est peut-être pas inutile de placer ici, à côté de la cession de Venise, du pillage de cette malheureuse ville, & de l'abus qu'ont fait les Français du droit du plus fort, la proclamation suivante que le commissaire Salicetti avait adressée aux peuples de la Lombardie.

—" *Respect le plus absolu pour les* PROPRIÉTÉS *& pour les personnes*; *telle a été la conduite des Français, parce que des républicains ne connaissent pas* LE DROIT DU PLUS FORT *& ne veulent être que généreux.* On voit que cette proclamation & celle de Buonaparte ont la plus intime ressemblance avec le discours où le Président du Directoire vient le 11 Décembre d'inviter ce Général à *aller punir dans Londres des outrages trop long-tems impunis.* En effet, pour lui concilier les habitans de Londres, comme Salicetti lui avoit concilié ceux de Venise, le Direc-

importe surtout de faire connaître, pour l'instruction des peuples voisins de la France, & qu'elle menace ou menacera encore d'invasions & de bouleversemens semblables ; c'est le sarcasme sanglant par lequel le nouveau Brennus insulta aux vaincus en se partageant leurs dépouilles. *Quand un peuple entier est sous les armes & veut défendre sa liberté, il est invincible,* a-t-il dit aux Italiens le 26 Mai 1797 (5). Grande vérité, vérité tutélaire qu'il ne faut cesser de répéter aux voisins de cette république militante, pour les tenir en garde contre *la terreur* du nom Français.

A cet avis si tardif & si déchirant, Buonaparte bientôt après en ajouta un autre qui ne l'était pas moins, & qu'il faudrait proclamer dans tous les

---

toire a assuré les Anglais que le *cœur* de Buonaparte *était le temple de l'honneur républicain* ; puis s'adressant à ce Général, que l'historien de ses campagnes venait d'appeller *le plus grand homme de la grande nation dans le plus beau siècle de l'humanité. Allez,* lui a dit le Président Barras, *allez, de nombreux adorateurs de la liberté vous attendent. Vous êtes le libérateur que l'humanité outragée appelle par ses* CRIS PLAINTIFS. *A peine l'étendard tricolor flottera-t-il sur ces bords ensanglantés, qu'un cri unanime de* BE'NE'DICTIONS *annoncera votre présence, & appercevant* L'AURORE DU BONHEUR, *cette nation généreuse vous accueillera comme des* LIBE'RATEURS *qui viennent, non pour la combattre et pour l'asservir, mais pour mettre un terme à ses maux,* &c. &c."—

(5) Dans le même tems où il leur reprochait ainsi leur lâcheté, ce général faisait fusiller des gentilshommes Italiens qui avaient donné l'exemple du plus noble dévouement, & auxquels il ne pouvait reprocher d'autre crime que celui de Kosciusko, celui d'avoir voulu repousser un joug étranger.

hameaux des Isles Britanniques auxquelles ce dévastateur de l'Italie promet aujourd'hui la fraternisation & la *liberté* Française (6). A peine eut-il achevé de révolutionner la Lombardie, à peine ses malheureux habitans cherchaient-ils à le désarmer en l'appellant leur *père*, leur *libérateur*, en le bénissant *d'avoir vaincu les nations pour terminer leurs longues calamités*, qu'il leur fit comprendre que le terme de leurs calamités n'était point encore arrivé. *Une révolution entraîne à sa suite le plus terrible des fléaux.* Tel fut l'avertissement sévère par lequel il répondit à leurs basses adulations. Quel aveu de la part de l'homme qui a porté le fer & la flamme dans tout le Nord de l'Italie, non pour attenter aux propriétés, disait-il, mais pour *rompre les chaînes* des peuples & leur faire partager les bienfaits de la Révolution Française !

Si tous ces Italiens avaient été bien pénétrés d'avance de l'idée qu'une révolution pareille est *le plus terrible des fléaux*, & si pour le repousser ils avaient voulu se mettre tous *sous les armes*, qui peut douter qu'ils n'eussent été *invincibles*, comme le leur a dit Buonaparte, après les avoir vaincus, je puis dire, sans combats ? Qui peut douter que, s'ils avaient fait à tems la dixième partie des sacrifices

---

(6)—" Il faut couronner enfin vos exploits par une invasion dans l'isle, où vos ayeux portèrent l'esclavage sous Guillaume le Conquérant, & y reporter au contraire *le génie de la liberté* qui doit y débarquer en même tems que les Français."—*Proclamation du Directoire Exécutif au peuple Français*, le 26 Octobre.

que leur a arrachés & que leur arrachera encore ce Général ; dans le dénuement absolu où il se trouvait, il n'aurait jamais réussi à forcer le passage des Alpes & des Apennins ? Qui peut douter que son armée devenue depuis si formidable par ses pillages, se serait fondue de misère & qu'il eût été impossible à ce chef de la retenir sous ses drapeaux ?

Le dénuement qu'elle éprouvait alors est constaté aujourd'hui par mille témoins oculaires, & ce Général en a pris acte avec raison, certain qu'il était que la détresse de ses troupes serait un jour le plus brillant de ses titres. *Dénués de tout*, leur a-t-il dit le 26 Avril 1796, *vous avez suppléé à tout : vous avez gagné des batailles sans canons, passé des rivières sans ponts, fait des marches forcées sans souliers, bivouaqué sans eau de vie & souvent sans pain. . . . . Vous étiez dénués de tout au commencement de la campagne ; vous êtes aujourd'hui abondamment pourvus.*

C'est à cette armée *dénuée de tout & sans canons* que les Ministres Sardes, épouvantés par la *terreur* du nom Français, ont ouvert & livré sans résistance des forteresses formidables qui étaient la clef de l'Italie & dont jamais Buonaparte n'eût pu s'emparer sans artillerie. Ses triomphes non interrompus ont été le fruit de cet abandon que je m'interdis de qualifier, comme je m'abstiens de faire le tableau des fautes non moins graves qui l'ont suivi. Je laisse aux historiens mieux instruits à indiquer par quels ressorts secrets la Puissance, qui se chargea de défendre & de sauver l'Italie, a pu dans l'espace de quinze mois opposer ou plutôt dévouer successive-

ment quatre différentes armées, toujours trop faibles pour arrêter le conquérant dans sa course, & dont deux réunies à tems auraient suffi pour lui fermer la Lombardie, & le condamner à une inaction où il eût trouvé la plus prompte & la plus épouvantable défaite. On nous dévoilera peut-être un jour à quoi a tenu cette absence de tous plans militaires, ainsi que le phénomène de ce traité préliminaire, résolu & signé si subitement par l'Autriche à l'insçu de son plus fidelle allié, & où elle céda aux Français les plus belles provinces de l'héritage de Charles-Quint. On expliquera comment cet abandon fut consenti au moment où Buonaparte avait eu l'imprudence de commettre toutes les destinées de cette guerre au sort d'une seule bataille, au moment où les braves Hongrois & tous les peuples des provinces menacées imploraient comme une faveur la permission de mourir sous les étendards de leur souverain ; au moment où ils se levaient en masse pour purger une seconde fois l'Allemagne de cette horde redoutable dont les habitans du Tirol avaient déjà tourné & battu l'arrière-garde.

Les Français eux-mêmes en sont encore à s'étonner de ce dernier miracle de la *terreur* de leur nom, & jusques dans leurs Conseils, l'un des partisans les plus déterminés de la guerre n'a pu s'empêcher de reconnaître qu'en considérant les circonstances où se trouvait l'armée républicaine, ce traité qui l'avait sauvée, était l'évènement le plus merveilleux de la campagne. C'est Jean de Bry qui en a fait le rapport suivant le 12 Septembre.—" Des forces

extraordinaires commandées par l'Archiduc Charles attendaient Buonaparte non loin de Vienne, & donnaient à ce Prince un *espoir* FONDÉ *de venger en une seule fois tant de défaites.* Déjà la droite du Général Français était tournée ; la division de Joubert cédait le terrain & abandonnait la Carinthie, &c."—

Mais si dans des circonstances semblables on ne peut en effet s'expliquer le traité préliminaire dont je viens de parler ; que penser du traité définitif, où la Maison d'Autriche s'est dédommagée de ses pertes, en obtenant des régicides Français qu'ils *consentissent*, c'est l'expression adoptée dans ce traité, qu'ils *consentissent* à ce qu'elle possédât *en toute propriété & souveraineté* l'Istrie, la Dalmatie, *la ville de Venise*, &c. &c ? Ainsi a été engloutie cette République ancienne, fidelle alliée de l'Autriche, & contre laquelle Buonaparte lui-même n'a pu trouver d'autre prétexte d'aggression, qu'en lui reprochant d'avoir fait des vœux trop éclatans pour le succès des Autrichiens auxquels il vient de la livrer en toute *propriété*, après lui avoir solemnellement promis la liberté & l'égalité démocratique. Regrets superflus ! Déplorable issue de cette lutte sanglante, où tant de généreux Germains avaient cru verser leur sang pour la défense de la religion, pour le maintien de l'ordre social, & pour l'équilibre de la grande république Européenne !

Je ne sais s'il est des hommes d'Etat qui puissent se vanter d'avoir prévu une pareille issue ; mais je vois qu'elle paraît si miraculeuse aux Français eux-

mêmes qu'ils se refusent presque à y croire, & que le chantre de leurs armées, le plus grand admirateur de leur vaillance, l'écrivain qui leur avait promis le plus de triomphes, n'a pu, en les voyant réalisés, s'empêcher de dire qu'ils ont *dépassé ses propres espérances, & que de pareils succès pourraient faire regarder comme des chimères toutes les leçons de l'expérience.* Qu'après ces aveux, certains hommes d'état répétent encore qu'ils avaient tout prévu, qu'on pouvait tout prévoir, & qu'il suffisait de la moindre connaissance des hommes pour calculer les résultats de cette lutte militaire : ils ont les événemens pour eux ; mais encore aujourd'hui ce qui me frappe le plus dans le tourbillon politique, qui agite la France & entraîne ses voisins, c'est une espèce d'excentricité qui a fait que ceux-là seuls qui déraisonnaient semblent jusqu'ici avoir eu raison.

Avant de prononcer affirmativement sur ce point, j'attends cependant l'issue de cette guerre, j'attends sur-tout l'histoire des premières années qui succéderont à la paix générale, & qui nous apprendront, si la France aura pour river les chaînes des peuples qu'elle a conquis, les mêmes moyens qu'elle employa pour les subjuguer. Mais sans prétendre anticiper sur l'avenir, cherchons du moins à lire dans le présent, s'il est vrai qu'un pareil phénomène ait prouvé la supériorité des ressources révolutionnaires, sur les ressources régulières ; s'il est vrai qu'il ait renversé la théorie de tant d'hommes d'état qui ont affirmé, qu'à égalité de moyens & de forces dans une lutte entre deux Puissances belligérantes, l'a-

vantage définitif doit rester à celle qui ménage le mieux ses ressources, & qui en conserve encore lorsque celles de son adversaire sont épuisées. Ce n'est que parce que le Grand Frédéric se pénétra profondément de cette vérité, qu'il joignit à l'art de faire des conquêtes l'art bien autrement difficile de les conserver : & si, sous ce rapport, il est encore jusqu'à ce jour le plus grand guerrier de son siècle, n'oublions pas qu'il s'appliqua à en être l'administrateur le plus économe ; c'est même lui, qui le premier a exprimé comme poëte l'union intime & indissoluble de ces deux caractères.

L'art de vaincre est perdu sans l'art de subsister (7).

---

(7) Je sais qu'on peut lui opposer l'autorité de Machiavel, qui, en citant la même opinion de Quinte Curce, a soutenu la thèse contraire dans son chapitre intitulé : *I danari non sono il nervo della guerra, secondo che è la commune opinione.* Il y affirme que la bravoure des soldats a sans comparaison plus d'influence sur les résultats d'une guerre, que les ressources comparatives des Etats belligérans ; & il en cite plusieurs exemples tirés de l'histoire ancienne. Machiavel pouvait avoir raison dans le tems où il écrivait, mais peut-être aurait-il pensé différemment, s'il avait pu soupçonner alors l'existence permanente des armées Européennes qui toutes ont aujourd'hui des moyens égaux d'instruction militaire. L'art de la guerre, & plus encore la facilité des irruptions a surtout changé en Europe, depuis que chaque Puissance a environné ses frontières de cette foule de forteresses hérissées de canons, qui exigent pour s'en emparer, un attirail de guerre dont les dépenses sont énormes. Ce sont évidemment les forteresses de la France qui l'ont sauvée en 1792, époque à laquelle ses troupes étaient bien éloignées de pouvoir se comparer

Cet axiome est, & sera éternellement vrai : il me paraît même si important pour le repos du monde de démentir l'axiome désastreux que les Français y opposent aujourd'hui en affirmant qu'on peut *nourrir la guerre par la guerre*, que j'entreprends ce régistre dans l'unique but de démontrer par leurs propres aveux, qu'ils se sont ruinés par leurs pillages, affaiblis par leurs conquêtes, & qu'ils n'ont différé jusqu'ici leur catastrophe que pour la rendre plus éclatante encore.

Les peuples vaincus y trouveront également la preuve que s'ils avaient voulu faire à tems la moitié des sacrifices qu'ont fait les Anglais pour bloquer la marine républicaine jusques dans ses ports, & lui interdire ainsi son unique ressource, celle de s'alimenter par le pillage ; il y a long-tems que les armées de terre de cette République auraient été réduites à implorer la paix, & qu'elles se seraient estimées trop heureuses de l'acheter par le sacrifice de leurs conquêtes. Sans anticiper sur les événemens de l'année 1797, je ne crois point hors de place d'en détacher ici ce qui a rapport à la situation déplorable de la marine Française aussi constatée, quoique moins connue, que les triomphes de Buonaparte. Ce sont les rapports officiels du Corps Législatif que je vais transcrire. On y verra comment l'inertie, la dé-

---

parer aux troupes Allemandes en bravoure & en discipline. De même, les forteresses de l'Italie l'auraient infailliblement sauvée, si celles du Piémont n'avaient pas été livrées sans combat.

sertion, l'indigence, le désespoir, & le suicide ont suivi de près le développement & l'épuisement des ressources révolutionnaires.

Trouille, le 28 Avril.—" Représentans du peuple, la plus affreuse misère détruit depuis long-tems, & en ce moment encore, ce qui peut nous rester de marine. *Les officiers se tuent faute de pain.* Ils avaient vécu, ainsi que les employés civils, jusqu'au 1er Germinal (21 Mars 1797), au moyen d'une ration de vivres qu'ils recevaient ; mais à cette époque la ration fut supprimée, & elle devait être remplacée par dix sous en numéraire. Cette disposition aurait été également avantageuse au fonctionnaire, qui, avec cette somme, se serait procuré une meilleure ration, & au gouvernement, à qui cette ration coûtait infiniment plus cher. Mais malheureusement la paye de dix sous ne s'est pas effectuée en même tems que cette suppression de ration. Ce n'est pas le tout. Par un arrêté du Directoire Exécutif du 28 Brumaire dernier, ces fonctionnaires devaient recevoir un quart de leur solde en numéraire, ainsi que cette disposition avait été arrêtée pour les officiers des armées de terre. Ce quart de solde est presque totalement resté en arrière ; il en est même qui n'ont encore rien reçu, de manière, que privés de ration, des dix sous qui devaient la remplacer & de la paye des mois arriérés, ces infortunés serviteurs de la patrie sont réduits à n'avoir d'autre pain que celui qu'ils obtiennent de la commisération de leurs amis : mais ceux qui sont dépourvus de cette dernière res-

source ; mais ceux qui répugnent d'y recourir, *meurent de faim & de désespoir.* Un rayon d'espérance a paru luire un instant aux yeux de ces infortunés. Il y a quelques jours que des fonds arrivèrent à Brest, pour leur payer un des mois arriérés. Quelque faible que fût ce secours, c'était un bonheur pour eux : mais cette joie ne fut pas longue ; on fit sur la paye de ce mois la retenue des contributions qu'ils devaient, de manière qu'ils se trouvent à peu près dans la même situation où ils étaient avant l'arrivée de ces fonds."—

Roubier, le 6 May.—" Faudra-t-il vous annoncer la fatale nouvelle que nous venons de recevoir ? Dénués de tous moyens d'existence, sans solde, & voyant leurs ressources épuisées, trois officiers de marine ont cédé au mouvement du plus violent désespoir : *ils se sont brûlés la cervelle.*"— (Le Conseil *frémit d'indignation*, dit ici le Moniteur.)

L'Amiral *Villaret Joyeuse*, le 7 Juillet.—" Permettez-moi d'appeller un moment vos regards & votre humanité sur la misère qui ravage nos ports. Je l'ai partagée, j'ai admiré la patience de nos marins, comme j'avais souvent admiré leur courage. . . . . Leur détresse, dont le spectacle m'a si souvent affligé, durant la dernière année surtout, où j'ai eu l'honneur de commander l'armée navale de la République, semble s'accroître encore chaque jour ; les lettres que je reçois d'une foule d'officiers recommandables par leurs services, m'attestent

que la paye de la marine est en ce moment même arriérée à Brest, de cinq mois & demi ; elle ne l'est pas moins à Rochefort. Comment peuvent vivre ainsi privés de leur solde, cette foule d'officiers qu'on oblige de rester à leur poste, & qui n'ont la plûpart pour patrimoine que leurs talens ? Vous montrerai-je plusieurs d'entr'eux sans ressources personnelles, ayant vendu jusqu'à leurs derniers effets, *tourmentés par la faim, & tendant à leurs concitoyens une main qui fut souvent fatale à l'ennemi ?* Vous peindrai-je ceux-ci forcés de quitter un loyer qu'ils ne peuvent payer faute de solde, & réduits à passer des nuits entières dans des corps-de-garde ? Vous peindrai-je ceux-là, se couvrant des ombres de la nuit, & parcourant dans les ténèbres les rues de Brest, pour aller aux fontaines publiques laver eux-mêmes leur linge, qu'ils n'ont pas le moyen de faire blanchir ? Déchirerai-je vos cœurs, en vous rappellant ces horribles suicides dont le bruit a déjà retenti jusqu'à vous ? Je m'arrête, Citoyens Représentans, j'épargnerai à votre sensibilité le tableau de ces trois malheureux officiers, dont l'un se brûle la cervelle, l'autre se jette dans les flots, un troisième se coupe la gorge, pour échapper au long supplice de la faim. *Qu'on nous donne de quoi vivre, & qu'on nous envoye au combat*, me disent plusieurs officiers dans des lettres baignées de leurs larmes ; *mais qu'on ne nous condamne pas à mendier. . .* Ce n'est pas pour eux que cette indigence est honteuse, elle honore au contraire leur probité, mais elle accuserait l'administration qui la tolérerait

plus long-tems. . . *Rien ne flétrit l'âme,* ajouta cet amiral, *comme l'habitude du besoin.* Rien n'est plus propre à décourager entièrement la marine, que la détresse où elle est. Elle a déjà fait des pertes si nombreuses. *Ne laissons pas la désertion & la misère y exercer les derniers ravages.*"—

Qu'on arrête ses regards sur ces avant-derniers ravages de la *misère* & de la *désertion* des armées navales de la République Française, sur ces malheureux officiers, se *tuant faute de pain,* ou réduits aux haillons de l'indigence, & à aller demander de porte en porte l'obole de Bélisaire. Qu'on médite sur ces rapports officiels, & qu'on se demande ce que seraient devenues ses armées de terre, si pour les réduire à la même inaction, à la même désorganisation, & afin de les cerner dans leurs frontières, chaque peuple menacé par elles s'était porté à des sacrifices proportionnés à ceux qu'a fait le peuple Anglais pour augmenter sa marine, & bloquer celle des Français dans leurs ports. Sans doute leurs armées de terre ont moins souffert, soit parce que la lâche inertie du peuple Italien a permis à deux d'entr'elles de vivre à ses dépens, soit parce que le Directoire a dévoué jusqu'ici, à l'entretien des autres armées, toutes les recettes de la trésorerie, & jusqu'aux fonds destinés aux hôpitaux civils: mais si leur détresse est moins ancienne que celle de la marine, & si ce n'est que de l'époque de la trève avec l'Autriche, que datent le non-payement de leur solde, & les privations de tout genre qu'elles ont

éprouvées, il n'en est pas moins vrai que ces privations les ont déjà portées à des actes aussi violens & aussi criminels, que la résignation des troupes de mer avait été calme & exemplaire. On verra dans cette histoire que la pénurie du trésor public, & la détresse qui en a résulté pour les armées de l'intérieur, ont été la principale cause de la Révolution du 18 Fructidor. Je n'ignore pas que cette assertion étonnera beaucoup de lecteurs, mais qu'ils poursuivent, & ils auront mille preuves, que si les armées ont consenti à être l'instrument de ce lâche attentat, c'est que leur misère était parvenue à son comble, & que si elles ont marché contre le Corps Législatif, ce n'a été du moins qu'après l'avoir prévenu à plusieurs reprises qu'elles *souffraient*, qu'elles *jeûnaient*, qu'elles *manquaient du plus strict nécessaire*, que *leur prêt se trouvait arriéré de plusieurs mois* ;—qu'*aucuns vêtemens n'avaient été délivrés* ;—que *leurs hôpitaux étaient dépourvus* ;—que *leurs frères d'armes malades ou blessés mouraient faute de secours* ;—que *les vainqueurs étaient* NUDS ;—& que *la défaite n'avait été profitable qu'aux vaincus*, &c.

C'est dans cette fameuse remontrance de l'armée de Hoche, qu'on lisait ces mots remarquables : *Si les troupes ont vécu ; ce n'a été qu'en privant les habitans des contrées où elles se trouvaient des denrées nécessaires à leur existence.*

Ainsi parlèrent le 11ème Août, les bandes de Hoche, & quelques membres du Conseil des Cinq-Cents ayant paru soupçonner ce tableau d'exagération : *Je vous déclare*, leur dit le Général Jourdan,

que si vos soldats ont été nourris, s'ils EXISTENT, *c'est aux contributions des vaincus que vous le devez.* Faut-il s'étonner après cela de la misère avec laquelle ces soldats se trouvèrent aux prises, lorsque ces contributions furent épuisées ? Faut-il s'étonner, si le Directoire chercha à détourner leur vengeance sur le parti de l'opposition, en le leur dénonçant comme ayant machiné depuis long-tems une *conspiration infernale* contre les finances ? Faut-il s'étonner enfin, si ces soldats se mirent en pleine marche sur Paris, pour venir arracher au Corps Législatif la solde qu'on leur retenait, où les décrets qui devaient y pourvoir ? Envain Thibaudeau essaya-t-il de les arrêter, en leur criant de la tribune : *Citoyens soldats ! le Corps Législatif est la* CITADELLE *de la Constitution. Vous vouliez mourir pour elle & vous alliez l'assiéger* ; l'assaut de cette *citadelle* ne leur coûta qu'un coup de main, & il suffit d'un petit corps de troupes avancées, pour ajouter ce brillant exploit à tous ceux des *citoyens soldats.* Je m'arrête ici, car les détails de cet attentat appartiennent principalement à l'histoire des finances, & il me suffit d'en avoir dit assez, pour faire comprendre qu'il devait être, & qu'il a été la conséquence infaillible de l'anéantissement du papier-monnaie. Je ne sais si, après un pareil événement, on me reprochera encore de m'être grossièrement trompé en pronostiquant, que, si les alliés *persistaient* dans cette lutte, la misère des soldats Français les forcerait à abandonner leurs conquêtes pour

se retirer dans leurs familles. J'avoue que j'aurais deviné plus juste, si j'avais prévu que la désorganisation des armées par leur misère, se manifesterait d'abord en les portant à abandonner leur poste pour marcher contre le Corps Législatif, & se venger sur lui de ce qu'il avait voulu *réduire à la famine cinq cents mille hommes armés de bayonnettes* (8). Mais outre que cette première désorganisation pourrait bien n'être que l'un des symptômes avant-coureurs de la seconde, ceux des Français qui me reprochent encore d'avoir dit, que leur République *périra par les finances*, ne me contesteront pas du moins que ce soit par les finances qu'a déjà péri leur *impérissable Constitution* de l'an III.

Je ne saurais trop inviter les peuples voisins de la France à méditer sur ce tableau de l'horrible épuisement de ses armées & sur ses suites. Qu'ils se demandent s'il n'eût pas été en leur pouvoir de l'accélérer & de le rendre aussi fatal aux troupes de terre de la République, que les Anglais ont su le rendre fatal à ses flottes. Qu'ils n'oublient jamais cet avis tardif donné aux Italiens par leur vainqueur. *Lorsqu'un peuple entier est sous les armes, & veut défendre sa liberté, il est invincible.* Qu'ils ne se laissent plus piller par la crainte du pillage. Sur toutes choses, qu'ils ne se laissent plus alarmer par le cri dont les Français n'ont que trop réussi à faire

---

(8) Adresse de la division du général Angereau, en date du 19 Juillet.

l'épouvantail de l'Europe, en la menaçant de *nourrir la guerre par la guerre* (9).

Déjà le partisan le plus déclaré de cette doctrine a fait un aveu qui annonce de vives inquiétudes sur l'avenir, & un retour vers les leçons de l'expérience. *Il est convenu dans tous les tems*, a dit La Combe Saint-Michel, le 27 Juin, *que le Gouvernement qui a le dernier écu dicte les conditions de paix.* Voilà le texte des quatre écrits que j'ai adressés aux Français depuis trois ans, en les conjurant de renoncer sans délai *au frivole & dangereux honneur d'étendre leurs frontières*; de ne point attendre

---

(9) Ils ne manqueront pas, en renouvellant cette même menace, de l'appuyer de l'exemple des deux dernières campagnes d'Italie, qui très-certainement n'ont rien coûté à leur trésorerie nationale. *La guerre d'Italie ne nous a rien coûté, nos armées y ont vécu aux dépens de l'ennemi*, n'ont-ils cessé de répéter. Erreur grossière & déplorable ! Sans doute ceux des cent mille Français qui ont échappé aux maladies, & aux cent & onze combats qui s'y sont livrés, peuvent se vanter d'y avoir vécu aux frais de leur ennemi, & aux dépens de la Toscane & des Républiques de Venise & de Gênes, pillées quoique neutres. Mais ne voit-on pas que si, au lieu de promener la faulx de la destruction sur l'Italie, leurs bras vigoureux avaient repris en France le soc de la charrue, ils y auraient vécu sur des productions qu'ils y auraient fait naître & qui n'y sont point nées ? Ne voit-on pas que dans le surplus qui en serait résulté, le gouvernement républicain aurait trouvé une matière imposable, une source renaissante de revenus plus sûrs, mieux acquis, & bien autrement productifs que tout le pillage qu'il espère de Buonaparte ? Enfin ne voit-on pas que l'armée d'Italie aurait suffi peut-être, pour sillonner de nouveau & rendre à la culture les terres abandonnées, & cependant si fertiles, de la malheureuse Vendée ?

l'époque de leur épuisement total, pour entamer des négociations de paix, & de ne compter sur une paix solide qu'autant qu'elle serait réciproquement honorable & modérée. Vains avertissemens ! Le Directoire les étouffa, en se vantant d'avoir en réserve des *ressources inépuisables*, en répétant qu'il fallait prolonger la guerre afin de *dicter* la paix. Et quelle paix ! Je me rappelle ses expressions. *Une paix fondée sur la défaite & l'humiliation de nos rivaux maritimes.*

CHAP. II.

Sort définitif des Assignats & des Mandats. Vaines Tentatives pour leur substituer les Cédules. Procès innombrables auxquels le Papier-Monnaie a donné Naissance. Impossibilité de les terminer. Consolations auxquelles se livrent les Législateurs Français, en apprenant l'Evénement de la Banque de Londres.

J'AI conduit l'histoire des assignats à travers leurs diverses *démonétisations* & leurs transfigurations en mandats. Avant d'indiquer l'expédient auquel on eut recours, pour faire périr ces derniers entre les mains de ceux auxquels on venait de les livrer, il me reste un mot à dire sur les petits assignats qui avaient échappé jusqu'ici à la dépréciation des grands, grâces à la promesse qu'ils seraient remboursés en monnaie de cuivre au 10ème de leur valeur. Ce privilège spécial leur avait été solemnellement garanti, en considération de ce qu'ils se trouvaient entre les mains de la classe pauvre, à qui l'on devait des ménagemens particuliers, & aussi parce qu'il importait de ne point les démonétiser, jusqu'à ce qu'on eût pu fondre & monétiser les cloches. Cette dernière promesse fut encore révoquée le 11 Février, sur l'exposé de Vernier, qui assura que cette révocation *était commandée par les circonstances & par la nécessité d'anéantir absolument un* PAPIER USÉ ET INUTILE.

Il n'en fallut pas davantage pour faire subir aux petits assignats le sort des grands, & l'on va voir qu'ils ont été définitivement remboursés, non au 10ème, mais au 3,000ème de leur valeur. Au reste, le petit peuple s'attendait si bien à cette nouvelle banqueroute, qu'il ne se permit pas même la moindre clameur. Il est vrai que Jourdan l'y avait préparé cinq semaines auparavant par l'oraison suivante.—" Je ne prétends point ravir aux assignats la gloire d'avoir battu l'Europe & empêché le démembrement de l'empire ; mais souvenez-vous aussi qu'ils ont non seulement dévoré leur hypothèque, qu'ils ont encore failli dévorer toutes les propriétés, le Gouvernement, la liberté & vous qui l'avez fondée. *Ils se sont enfin dévorés eux-mêmes.*"—

Je dois observer que cette apothéose n'était point encore en place à l'époque où il la prononçait, puisque tout en se dévorant eux-mêmes, les assignats avaient laissé, derrière eux, deux milliards 400 millions de mandats, qui recommençaient à *dévorer* à leur tour les revenus de la trésorerie.

On peut se rappeller qu'à l'époque où le Directoire eut épuisé ces mandats, il se fit autoriser à ne les reprendre qu'au taux de leur valeur courante sur la place, quoiqu'ils les eût livrés lui-même pour leur valeur nominale. Si les grandes espérances qu'il avait fondées sur ce décret ne furent point complètement réalisées, c'est que les acquéreurs des biens nationaux, appellés à les payer en mandats au cours, se trouvèrent intéressés à arrêter la baisse de ce papier, afin de pouvoir s'acquitter

envers la trésorerie en lui en livrant d'autant moins. Voilà pourquoi il se soutint long-tems entre 97 & 98 pour cent de perte, & pourquoi on le voyait se relever de nouveau dès que la baisse devenait plus considérable. Afin de mettre un terme à cette fluctuation perpétuelle, le Conseil des Cinq-Cents profita d'un moment où la baisse fut très-sensible pour arrêter qu'à l'avenir le Gouvernement ne serait tenu de recevoir les mandats qu'à raison de cent capitaux pour un, quelle que fût la baisse ou la hausse qu'ils éprouveraient. Le Conseil des Anciens semblait répugner à ce nouveau décret violateur du précédent ; mais Lecouteulx leva ses scrupules, par l'exposé du *bénéfice effrayant qu'on faisait au détriment de la République* en la payant en mandats(1).

---

(1) Lecouteulx avait grande raison sous un point de vue, qui aurait échappé, si Johannot ne se fût chargé de le mettre en évidence.—" La résolution présente des inconvéniens ; je le sais, dit ce dernier, mais il faut examiner s'ils ne sont pas moindres que ceux que produirait une plus longue circulation des mandats. Dans l'état actuel des choses, 4,400 percepteurs de deniers publics agiotent sur le papier. Ils taisent depuis long-tems leurs recettes, vendent les mandats qu'on leur apportait lorsqu'ils avaient une assez grande valeur, & les rétablissent lorsqu'elle est très-sensiblement diminuée."—

Quelque grand que fût le crime de ces 4,400 percepteurs infidelles, qui louaient ouvertement, à tant par décade, à des agioteurs subalternes, les mandats qui ne leur appartenaient pas, & qu'ils auraient dû délivrer immédiatement à la trésorerie ; le Ministre des finances n'a osé sévir contre aucun d'eux.—" Pas un seul coupable n'a été puni, a dit Barbé, aucun acte de sévérité ou de justice n'a intimidé ces hommes

—" Il est tems de faire cesser ce scandale, s'écria-t-il, il est tems de nous débarrasser de toutes LES BROUSSAILLES qui embarrassent encore le terrain sur lequel nous marchons."—

A ce mot *broussailles*, on n'y regarda plus de si près, & le décret fut sanctionné. Je ne me permettrai aucune réflexion sur cette nouvelle banqueroute vraiment *nationale*; j'aime mieux citer ce que dit Lafond Ladebat en essayant de la repousser.—" Je viens réclamer contre des résolutions qui violent la foi publique . . Prenez garde que, si vous les adoptez, ceux qui ont eu confiance dans le papier de l'Etat, n'auraient, par l'effet des loix qu'on propose, qu'un franc pour trois mille francs de valeur primitive. Aucune nation n'aurait donné l'exemple d'une pareille *déloyauté*. L'opinion publique *reprocherait* au Corps Législatif & au Gouvernement d'avoir *avili les mandats pour les anéantir*."

L'idée d'un *reproche* si injuste ne parut que l'écart d'une imagination ombrageuse, & cependant à peine eut-on acquiescé à l'acte de *déloyauté* que repoussait l'orateur, qu'on apprit que l'autre déloyauté avait été effectivement tentée; que dis-je tentée! ce nouveau crime se trouvait déjà consommé, lorsque Lafond Ladebat se hazardait à le ranger dans la région des possibles. Le croirait-on? C'était le Ministre des finances lui-même qui,

---

enrichis des dépouilles publiques; & si quelques citoyens courageux en ont dénoncé un petit nombre, la protection & le crédit ont étouffé leurs voix, & le désordre va croissant."—

pour *anéantir* les mandats, les avait effectivement *avilis* en faisant jouer secrètement à la baisse. Voici les détails de cette turpitude.

Vers le commencement de cette année, & après le paiement des trois premiers quarts de biens nationaux soumissionnés, il restait encore en circulation environ un milliard de mandats que la trésorerie était appellée à *repomper*, & qui plus est, à repomper à pure perte, puisqu'en rentrant dans ses coffres, ce papier *usé & inutile* devait être biffé pour ne plus reparaître sous aucun prétexte. C'était sur le paiement du quatrième quart qu'elle comptait pour cette grande ponction, & je viens d'observer que celle-ci devenait plus lente, suivant que les mandats conservaient plus de valeur sur la place. Ils valaient alors environ 2 pour cent, & voici l'idée lumineuse qui vint au Ministre des finances. Il calcula que, si le premier paiement que lui feraient les soumissionnaires était de 10 millions par exemple, ces 10 millions acquittés en mandats à 98 pour cent de perte, n'en feraient rentrer que pour 500 millions, & que si au contraire, il lui était possible, avant l'échéance, de faire tomber le cours du mandat à 99 pour cent, il repomperait d'un seul coup, & pour la modique somme de 10 millions, tout le milliard de mandats qui avait remplacé 30 milliards d'assignats. Le Directoire & les Commissaires de la trésorerie, auxquels il proposa cette brillante spéculation ne manquèrent pas d'admirer le génie de l'inventeur, & il fut expressément autorisé par eux à

faire tels sacrifices pécuniaires qu'il jugerait convenables pour en assurer le succès.

Nanti de ces pleins pouvoirs, le Ministre Ramel s'adressa à une compagnie d'agioteurs, à la tête desquels se trouvait un nommé Dijon, dressé de longue main aux manœuvres de la hausse & de la baisse ; & afin qu'ils pussent discréditer les mandats partout à la fois, le Ministre leur en fit livrer autant qu'ils en pourraient mettre en vente, non seulement dans la capitale, mais dans les départemens.

Cette compagnie financière se trouvait intéressée au secret, tant par les promesses verbales qu'elle avait reçu du Ministre qu'il ferait bon pour les pertes, que par les valeurs dont elle se trouvait nantie & sur lesquelles elle comptait bien s'assurer par ses propres mains un bénéfice immense. On croira peut-être qu'avec tant de moyens, le succès de la compagnie Dijon était infaillible ; on se tromperait, car elle rencontra une contre-mine, c'est-à-dire des joueurs à la hausse, qui, s'il en faut croire ce qu'elle écrivit au Ministre,—" redoublaient leurs efforts, & continuaient à mettre en œuvre de grands capitaux & de grands moyens de crédit."—Tout étonné de voir qu'il y eût des acquéreurs de biens nationaux assez hardis, & surtout assez riches, pour faire des sacrifices propres à soutenir le prix des mandats, Ramel ordonna à la compagnie Dijon de *continuer à jouer à la baisse.* Celle-ci n'attendait que ce nouveau signal pour lui demander de nouveaux sacrifices,

sacrifices, & elle *alla jusqu'à vanter ses talens dans cette partie*; *comme s'il fallait*, dit Thibaudeau, de qui je transcris ce fait, *comme s'il fallait un effort de génie pour opérer la chûte d'un papier discrédité par l'opinion, & par la législation qui suivait à cet égard l'opinion.* Ce même rapporteur nous apprend néanmoins qu'afin de *l'opérer* à son gré, le Ministre fit ouvrir à la compagnie Dijon les coffres de 40 départemens, où elle puisa jusqu'à 661 millions de mandats pour les verser sur la place (2). Je n'ai pas besoin d'ajouter que les joueurs à la hausse ne purent plus lutter contre un pareil torrent, & que le Ministre eut la gloire de voir tomber le mandat de 98 à 99 pour cent de perte. C'était cette baisse énorme & rapide qui venait de donner l'éveil à Lafond Ladebat, & qui lui avait fait naître la crainte qu'on ne *reprochât* un jour au Gouvernement d'avoir *avili les mandats*, pour commettre une

(2) Le Ministre ordonna même de lui livrer des mandats qui à forme des décrets auraient dû être biffés. Quelque avérée que fut cette nouvelle violation de l'engagement le plus solennel, le Corps Législatif n'a point jugé qu'il valut la peine de s'y arrêter, quoique, dans la séance du 4 Novembre, Marbot soit revenu à la charge, & ait produit le premier traité entre les agioteurs & le Ministre où l'on lit textuellement dans l'article 11, —" *l'autorisation* de prendre les mandats existans dans les caisses des receveurs particuliers des domaines, *à quel titre qu'ils y soient déposés*, & provenant soit des contributions, *soit des soumissionnaires*."

nouvelle escroquerie sur les soumissionaires des biens nationaux.

On a vu dans mon précédent écrit, que c'était déjà par une escroquerie semblable, mais plus ouverte, qu'on les avait condamnés, ou à supporter la non-valeur survenue dans les mandats avec lesquels ils avaient payé les trois premiers quarts de leur acquisition, ou à payer pour le dernier quart 50 fois plus qu'ils ne devaient (3). C'est pendant qu'ils jettaient les hauts cris contre cette loi rétroactive, que le Ministre avait manœuvré de manière à leur faire payer non pas seulement 50 fois, mais 100 fois plus que ne l'avait réquis le décret du 28 Ventôse base de leur contrat. En effet, tel d'entre eux qui avait soumissionné un champ national pour 4000 liv. originairement payables en mandats, se trouva réduit à reprendre en mandats dépréciés les 3 mille livres qu'il avait délivrées pour les trois premiers quarts, ou à payer pour le dernier quart 100 mille livres en mandats à raison de 100 capitaux pour un. Tel fut le double expédient auquel on eut recours pour les prendre dans leurs propres filets, & pour débarrasser la nation *des broussailles* du papier-monnaie.

---

(3) Voyez aux pages 82, 83, 85, & 86, de *l'Histoire de l'Administration des Finances de la République Française*, les détails de ce décret rétroactif, que Thibaudeau appella avec raison une *manière* ADROITE *peut-être, mais* PEU LOYALE *de faire payer le 4e. quart en numéraire.*

Il y a toute apparence que cette dernière machination dont les agioteurs venaient d'être les dupes serait restée ensevelie dans un éternel oubli, si la discorde ne s'était pas glissée entre les complices lorsqu'ils en vinrent à liquider les comptes. Dijon & ses associés élevèrent leurs prétentions en raison de l'importance extrême dont il était pour le Ministre de ne point laisser transpirer cette œuvre de ténèbres. Au lieu de restituer des sommes considérables qu'il leur avait confiées, ils s'avisèrent d'aspirer à des dédommagemens, & menacèrent de tout divulguer en cas de refus. Le Ministre ne perdit pas un moment pour leur faire savoir que *la dignité du Gouvernement commandait d'arrêter l'éclat d'une affaire destinée par sa nature, comme toutes les affaires d'administration, à demeurer secrète :* mais il était déjà trop tard pour l'étouffer, & dès que Ramel s'apperçut que la vivacité Française avait tout laissé transpirer, il prit le parti d'adresser au Conseil des Cinq-Cents un mémoire où il ne dissimulait point la part qu'il avait eue à cette transaction, & se vantait d'avoir rendu aux finances un service signalé (4), en accélérant par quelques légers sacri-

(4) M. de Calonne en jugea comme lui, car en apprenant à Londres que ses ingrats compatriotes *clabaudaient* à Paris contre cette opération du Directoire, & que *les Pères Conscripts se disputaient tumultueusement l'honneur de* lui *jetter la première pierre ;* il eut la générosité de prendre la plume pour écrire l'apologie du Ministre Ramel : en voici quelques passages.

fices la ponction si désirée d'un papier-monnaie *usé & inutile*. Je ne serais point étonné qu'à la lecture

---

" La chute des assignats & de leurs successeurs a été accélérée par les impulsions secrètes d'une *politique fort avisée*. On en trouve la preuve dans le mémoire du Ministre des finances communiqué au Conseil des Cinq-Cents par le Directoire Exécutif, le 29 Prairial dernier. On y voit comment, par l'entremise d'une compagnie, dont on a tiré une avance en argent, on a *su* amener la baisse des mandats au point de ne plus valoir que la 100e partie de leur dénomination, en purger les caisses publiques & les faire tous disparaître insensiblement; de manière que ces mandats, qui avaient servi à retirer les assignats à 70 pour cent de perte, ayant perdu eux-mêmes 99 pour cent, ont été repompés & annullés pour une somme très-modique en comparaison de celle des assignats qu'ils avaient tué avant de périr à leur tour."

" Il s'est trouvé, par cette cascade de dépréciations progressives, qu'en dernière analyse un million a suffi pour en rembourser quatre cents: (ici, pour être exact, M. de Calonne aurait dû dire trois mille) & sans plus d'efforts, la France, qui était il y a deux ans infiniment plus surchargée de papier-monnaie qu'aucune des Puissances de l'Europe, est aujourd'hui celle de toutes qui en a le moins, ou plutôt la seule qui n'en a plus du tout. Si elle n'en avait créé que pour trois ou quatre milliards, peut-être subsisteraient-ils encore à sa charge; parce qu'elle en a créé de 30 à 40 milliards, elle en est entièrement libérée."

" L'excès du mal en a donc été le *remède*; & c'est ainsi que, dans tout le cours de cette étonnante Révolution, les effets ont toujours été à contre-sens de leur cause. La bonté du Roi a enchaîné la ruine de l'Etat. Les atrocités de Roberspierre ont fait triompher la France: *Le bouleversement des finances a conduit à leur restauration.*"

Tel est l'hommage éclatant que M. de Calonne eut l'impartialité de rendre à la *politique fort avisée* de son successeur Ramel, & à *la manœuvre habilement conduite* à l'aide de laquelle le Mi-

de ce mémoire, on eût décrété qu'il avait bien mérité de la patrie, si malheureusement pour lui, Thibaudeau ne s'était emparé de l'examen de cette question. Ce député, qui l'emporte de beaucoup en sagacité sur tous ses collègues, commençait enfin à se défier de ceux d'entre eux qui s'étaient emparés du gouvernail des finances, & voici comment il s'exprima dans cette occasion.—" J'ai reconnu qu'il était du devoir de tout législateur d'*éclairer* ces opérations cambistes de toute sa surveillance, & que les *dilapidations épouvantables* qui ont eu lieu, n'auraient pas ruiné les finances de la République, si leur gestion n'avait pas été presque toujours regardée comme le *patrimoine & la mission exclusive de quelques individus qui n'y avaient pas plus de titres que d'autres.*"—

Après ce début, il entra dans des calculs par lesquels il prouva que la brillante spéculation cambiste dont le Ministre osait se vanter, *avait couté au trésor public une* PERTE DE TROIS MILLIONS,

---

nistre républicain avait *réussi complètement à libérer l'Etat d'un poids si énorme* SANS EXCITER DE CONVULSIONS —" Beaucoup de fortunes y ont été sacrifiées, ajoutait-il, mais la plûpart & les plus considérables appartenaient à des agioteurs ou à des brigands; c'étaient des fruits d'iniquité. *La souffrance n'a pas été grande pour eux qui avaient peu,* & si quelques particuliers ont perdu injustement, l'Etat entier a *beaucoup gagné.* Sans avoir prononcé le mot de *banqueroute,* il se trouve quitte de tous les frais, de toutes les dettes de la guerre la plus dispendieuse qui ait jamais existé, & l'on ne peut pas même dire qu'il ait acheté cet acquittement par la perte de son crédit, par ce qu'on ne perd pas ce qu'on n'a pas."

sans compter, ajouta-t-il, *celle qu'on a fait souffrir au citoyen par la baisse énorme du mandat.*

C'est sur cette dernière considération qu'il aurait dû surtout insister. (5) Mais peut-être ne remplit-il que mieux son but, en s'attachant à faire comprendre que l'opération, loin d'être lucrative, avait été ruineuse ; (6) car dès que le Conseil des Cinq-Cents en a eu la preuve, il s'est porté à une vengeance éclatante. Après avoir renvoyé la compagnie Dijon devant les tribunaux qui l'ont condamnée, le 23 Août, à rapporter au trésor public les sommes dont elle contestait la restitution, il a cassé les commissaires de la trésorerie pour avoir prêté les mains à cette malversation. (7) Quant au capi-

---

(5) C'est à quoi s'est attaché l'honnête Vaublanc le 21 Juillet, en appellant les escroqueries dont se vantait le Ministre, la *page honteuse de l'histoire du jour* :—" Quelle est la main invisible qui faisait baisser les mandats ? a-t-il demandé ; quelle est celle qui conclut le marché honteux pour les discréditer, tandis qu'on forçait les rentiers & les pensionnaires à les recevoir ? Mais ce n'est pas le moment de montrer la lumière ; les preuves s'assemblent en silence ; les matériaux se préparent, on montrera à la France consternée la cause du discrédit public, & du désespoir des rentiers ; *on vous fera pâlir d'effroi à la vue de ces épouvantables manœuvres.*"

(6) Ce calcul ne peut être vrai qu'autant qu'on admet que les mandats seraient tombés d'eux-mêmes à 99 pour cent de perte, & qu'il était inutile de sacrifier 3 ou 4 millions pour accélérer leur baisse infaillible.

(7) Ces agioteurs avaient eu tout le tems de se mettre en sûreté, & lorsqu'on apprit la sentence qui les condamnait à restituer plusieurs millions, on apprit en même tems qu'ils avaient passé en Suisse avec leurs fortunes.

taine de la bande, le Ministre des finances ; quoique Duprat l'eût signalé avec raison comme étant *sans contredit le plus coupable dans cette affaire*, il a eu le bonheur d'échapper à la tempête, parce que les législateurs ont reconnu qu'il n'était justiciable que du Directoire Exécutif. C'était le renvoyer à ses complices ; & l'on ne doit plus être surpris, s'il est le seul des Ministres de l'an V qui ait conservé la bienveillance de ses maîtres, sa réputation & sa place. Il a même conservé sa popularité, & peut se vanter d'avoir été traité par les républicains Français comme Aristide le fut par les Athéniens lorsqu'après avoir blâmé sa gestion des finances ils s'empressèrent de l'élire de nouveau Trésorier Général.

Cette transaction m'a paru propre à figurer dans le dernier chapître du papier-monnaie Français ; si je dis le *dernier*, c'est que l'Aristide Ramel a complètement réussi à purger la circulation d'assignats & de mandats ; & certes il faut convenir que leur *exit* a été vraiment digne de leur début sur le théâtre de la révolution. Ils s'y étaient introduits par un vol public commis sur les vrais propriétaires ; ils ont disparu à l'aide d'une foule

---

Le jugement de destitution prononcé contre les commissaires de la trésorerie n'a pas eu plus d'effet ; car le Conseil des Anciens n'avait point encore eu le tems de le sanctionner, lorsque survint la victoire du 18 Fructidor, dont Ramel n'a pas manqué de profiter pour sauver ses complices. Ce fut Laussat qui fut chargé de plaider leur cause, le 5 Novembre, & voici son exorde,

de vols (8) tantôt publics, tantôt secrets, commis sur les faux propriétaires. Sans doute que les acquéreurs des biens nationaux ne seront plaints de

---

" *Il est sous ces voutes deux voix tonnantes qui finiront par y prévaloir, celle de la* CONSCIENCE HUMAINE, *et celle de la* VOLONTÉ NATIONALE."—Après cet exorde, l'orateur fit l'exposé des faits & ajouta : — " Il fallait du numéraire ; les services les plus privilégiés manquaient. Des joueurs à la baisse qui recherchaient des mandats font & réitèrent des propositions pour qu'on leur en livre. On ne s'en déguise ni les inconvéniens ni les inconvenances. Mais, comme dit Camus, *le besoin de l'argent l'emporte.* Veuillez, mes collègues, vous bien souvenir de ce mot, il dénoue lui seul le nœud de toute l'affaire, & lui seul *absout* complètement les commissaires."

Les commissaires ont été déclarés *absous*, & je laisse à décider si ce fut par la voix *tonnante* de la *conscience humaine*, par celle de la *volonté nationale*, ou par celle du *besoin de l'argent.*

(8) Voici une courte récapitulation des principaux.

1°. Les décrets qui autorisèrent successivement à émettre des assignats pour une valeur cent fois supérieure à celle de leur hypothèque.

2°. L'acte par lequel le Directoire prit sur lui d'outrepasser ces décrets en frappant plus d'assignats qu'il n'y était autorisé, acte dont il réussit à se justifier en alléguant que—" la crainte de détruire le crédit & d'alarmer le peuple avait fait jetter *quelque voile* sur les émissions ordonnées par décrets."

3°. La démonétisation des assignats à face Royale, sous prétexte qu'ils *contrastaient avec les principes républicains.*

4°. La démonétisation des assignats républicains par le décret qui autorisa la trésorerie à ne les recevoir qu'à raison de cent capitaux pour un.

5°. L'emprunt forcé qui devait achever de les retirer sur le même pied.

6°. L'échange également forcé des assignats en mandats, à raison de 30 livres pour une livre.

personne : mais quant aux fonctionnaires publics & aux malheureux rentiers ; c'est bien ici vraiment le comble de l'astuce & de la perfidie, car il est impossible qu'on ait oublié, ni les larmes amères que le Directoire n'avait cessé de verser sur leur détresse, ni les vives instances avec lesquelles il avait sollicité pour eux le nouveau papier *Rédempteur* qui devait les arracher aux angoisses de la faim. Et bien, ce même Directoire n'attendait que d'avoir émis son dernier mandat pour le faire périr entre leurs mains, au moment même où il venait de leur tendre avec commisération cette faible ressource. C'est lui qui, pour y réussir, ne rougit pas de s'associer en secret avec les agioteurs ;

7°. La révocation de la loi du 28 Ventôse, c'est-à-dire, le refus de recevoir en mandats valeur nominale, ni les impôts, ni même le dernier payement des biens soumissionnés, & déjà acquittés pour les trois quarts.

8°. L'opération qui couronne toutes les autres, celle par laquelle le Directoire fit jouer secrètement à la baisse des mandats, afin de les frapper de nullité entre les mains du porteur, & de les repomper pour la centième partie de leur valeur nominale, & pour la trois millième partie de la valeur des assignats leurs prédécesseurs.

C'est à l'aide de ces huit opérations que le Gouvernement Français, sans pitié pour les légitimes propriétaires qu'il avait dépouillés, a été sans foi pour les républicains cupides qui avaient accepté son papier-monnaie comme gage de ces dépouilles. Tandis que ce Gouvernement professait & que le peuple invoquait le *respect des propriétés*, la commune hypocrisie des gouvernans & des gouvernés s'est trouvée punie par le succès des efforts qu'ils ont fait les uns contre les autres, pour se tromper & se voler alternativement.

c'est lui enfin, qui, tandis qu'il se faisait le croupier de ces derniers, les dénonçait avec éclat comme de mauvais citoyens qui décriaient & discréditaient la *monnaie républicaine*, comme les vampires du peuple, comme ses sangsues, en un mot comme des Royalistes, comme des *agens de Pitt*, de ce Ministre dont on prouvait ainsi le machiavélisme !

Je quitte cette scène d'iniquités pour rentrer dans mon exposé historique. Avant de porter ainsi dans l'ombre ce coup mortel aux mandats, le Ministre des finances n'avait rien négligé pour les faire apparaître de nouveau à la faveur d'une troisième transfiguration & sous le nom *de cédules hypothécaires* ou *billets de banque territoriale*. Dès le mois de Décembre 1796, il avait invité avec éclat toutes les villes de commerce à députer à Paris leurs négocians les plus expérimentés, qu'il voulait *consulter sur l'état des finances & sur les moyens de ramener le crédit & la circulation*. Voilà le prétexte, & il était modeste : mais à peine les eut-il rassemblés autour de lui, qu'il ouvrit la séance en invoquant leurs lumières & leur patriotisme pour remédier à l'*absence du numéraire*, & pour imprimer à la nation une *impulsion subite* qui l'arrachât à l'engourdissement où elle était encore.—"La première idée qui se présente à tous les bons esprits, leur dit-il, c'est une grande association de moyens ; c'est une *Banque*. Vous examinerez quelles sont les valeurs qui doivent y être admises, & de quelle utilité il pourra être d'y appeller *les propriétés foncières*. Je ferai mettre sous vos yeux tout ce que le Gouvernement

a pu réunir de renseignemens sur les différentes banques. Vous savez qu'elles varient dans leurs systêmes."—Arrivé à cette partie la plus délicate de sa harangue, le Ministre comprit que, comme l'assemblée constituante avait rejetté avec dédain le régime politique des Anglais, pour créer une constitution qui *n'eût point d'exemple*; des banquiers Français ne voudraient point non plus se traîner servilement sur les traces de la Banque de Londres: voici la tournure qu'il prit pour leur cacher qu'il avait un projet tout fait, & pour leur donner à entendre qu'ils pouvaient aspirer aux honneurs de l'invention. —"Je n'examinerai point s'il faut prendre le modèle d'une Banque, pour en créer une semblable en France, ou s'il *faut en faire une qui n'ait point d'exemple*: mon opinion est qu'il faut faire l'un & l'autre. On le peut en adoptant un systême *nouveau* qui se compose de la réunion de tous les autres."—Il termina en les assurant qu'il *dépendait de leur choix d'être la première des nations, ou de devenir la plus misérable.*

Cette harangue ne développe pas très-bien quel était le *systême nouveau* inventé par ce Ministre: mais en rassemblant d'autres pièces, je vois qu'il ne visait pas à moins qu'à engager ces négocians à s'associer pour se charger du recouvrement des *cédules*, billets à longues échéances souscrits par les acquéreurs de biens nationaux, & en faire les avances en lui délivrant en échange des billets de banque auxquels il se flattait que la signature de banquiers connus donnerait plus de crédit que son

endossement. Ces billets auraient participé de la nature de ceux de la banque d'Ayre en Ecosse, & des cédules de la Silésie, car la nouvelle banque devait être appuyée sur une double espèce de cédules, sur celles dont je viens de parler, & sur d'autres *cédules hypothécaires*, à l'aide desquelles tout possesseur de terres patrimoniales ou confisquées, aurait été autorisé à tirer sur lui-même, en *promesses de payer*, jusqu'au prorata des trois quarts de la valeur vénale de son domaine, promesses qui seraient devenues la garantie des billets circulans. La hardiesse de cette conception financière transporta d'admiration l'un des législateurs qui vit dans ce nouveau signe monétaire la brillante perspective de *mettre en circulation le territoire de la République.* Ce sont les termes dont se servit le député Woussen en préconisant cet ingénieux projet ; & ce fut précisément aussi ce qui en fit peur à Jourdan, qui s'apperçut qu'on visait à *volatiliser, mobiliser & faire évaporer* les propriétés foncières. Il interpella ses collègues pour savoir s'ils *n'avaient pas horreur d'une banque* ; & les conjura de se rappeller que le Gouvernement avait *une tendance continuelle à dévorer la propriété.*

Dubois Crancé se joignit à lui pour combattre le projet; mais loin que ce fût en crainte de cette tendance du Gouvernement à *dévorer* les propriétés, ce fut au contraire par l'effroi d'une tendance qu'il lui voyait à restituer celles qu'il avait déjà dévorées. Ce Jacobin profita même de cette occasion pour lui reprocher une circulaire, qui avait suspendu la vente

de plusieurs biens séquestrés que les propriétaires réclamaient, circulaire dont l'effet, disait-il, avait été de décourager les acquéreurs & de discréditer leurs cédules, dont on prétendait faire la dot de la nouvelle Banque.—" Il n'exista chez aucun peuple de transaction pareille à celle qu'on vous propose, s'écria-t-il; on dit aux soumissionnaires : *vous payerez, mais vous ne serez pas propriétaires :* on dit aux Banquiers : *payez nous d'avance ces obligations à terme, mais vous n'aurez de recours contre personne si l'émigré rentre dans son bien.* Jamais on n'a mieux parodié la fable des plaideurs. Il ne manque plus que de dire aux émigrés : *payez nous, & nous vous rendrons votre bien.* Cela peut s'appeller un *tour de force* en finances."—

Jourdan eut le courage de ne point se rebuter en se voyant appuyé par un homme qui ne le secondait que pour étendre la grande expropriation nationale ; & comme il découvrait dans le projet du Ministre de nouveaux élémens d'expropriation & de confusion, il persista à le repousser.—" De bonne foi, dit-il, qu'est-ce que ce code hypothécaire & cédulaire qui vous est présenté ? C'est le précurseur avoué d'une Banque, & d'une Banque territoriale : c'est une action vive du pouvoir sur la propriété. C'est le signal de leur déplorable confusion. C'est le territoire Français mis en loterie. C'est le fanatisme des richesses menant à l'expropriation & à la misère universelle. C'est le délire le plus mortel qui puisse affliger une société humaine. C'est le systême de Law dans les mains d'Anachar-

sis Clootz... C'est créer des assignats sur le tombeau des assignats, &c. &c."

Tandis que dans le Corps Législatif les deux partis se réunissaient ainsi pour croiser le Ministre, avant même qu'il leur eût soumis son projet avec ses développemens; les députés du commerce lui adressèrent un premier extrait de leurs délibérations qui dût le déconcerter bien davantage encore. On a vu qu'il les avait rassemblés à grands frais, pour qu'ils l'aidâssent à découvrir & à créer quelque nouveau papier-monnaie. Le premier moyen qu'ils lui indiquèrent, & qu'ils lui demandèrent même par préalable, fut une *déclaration solennelle du Corps Législatif, portant que le maintien des propriétés s'oppose à la création de tout papier-monnaie ayant cours forcé. Voilà, citoyen Ministre, ajoutèrent-ils, ce que notre zèle pour la chose publique nous a* SUGGÉRÉ *d'offrir à vos* MÉDITATIONS.

Le Ministre citoyen n'eut pas besoin de *méditer* long-tems sur cette suggestion, ou plutôt sur cette sanglante ironie, pour comprendre qu'il ne lui restait qu'à couper court à leurs délibérations, en les congédiant au plutôt : mais comme ces députés s'y étaient attendu, ils avaient eu le tems de lui adresser une seconde remontrance, qui se terminait par ces mots :—" Nous ne pouvons donc pas vous dissimuler, citoyen Ministre, que la réussite de *l'établissement d'une Banque ne nous paraît pas possible dans les circonstances actuelles*; que *l'absence de la confiance publique* est une des principales causes qui s'opposeraient à ses succès; & qu'il nous paraîtrait

à craindre qu'une mesure précipitée ne détruisît d'avance les heureux effets qu'on pourrait en obtenir par la suite." (9)

---

(9) Les réflexions que contiennent ces deux pièces, & en particulier la première, en date du 25 Décembre 1796, sont si lumineuses, si vraies, si simplement exprimées, & si supérieures à toutes les déclamations des Rhéteurs des deux Conseils, que je ne puis me dispenser d'en transcrire ici les principaux traits, ne fut-ce que comme dernière pièce justificative, pour compléter l'histoire du papier-monnaie Français.

" Cet état de choses (celui du commerce) est, il faut le dire avec franchise, le produit d'une foule de loix violatrices de la propriété, éversives de tout crédit, qui se sont succédées avec une effrayante rapidité, dont les unes ne sont rapportées qu'en partie, & les autres subsistent encore dans leur entier ;"

" La première cause de la hausse de l'intérêt de l'argent est l'émission du papier-monnaie ayant cours forcé, sous le nom d'*assignats*, & ensuite sous le nom de *mandats*."

" Le Gouvernement ne doit intervenir dans les conventions que pour les protéger de toute la force publique mise à sa disposition, & non pas pour les dénaturer, encore moins pour appeller le débiteur à se libérer dans des valeurs inférieures à la stipulation, en lui fournissant, pour cet *usage scandaleux*, un papier-monnaie que le créancier soit obligé de recevoir pour sa valeur nominale, quoique chaque instant de sa durée le voye se dégrader."

" Car le premier effet d'une intervention aussi abusive, c'est d'enrichir le débiteur aux dépens du créancier ; de substituer la déloyauté à la bonne foi, le vice à la vertu ; & d'introduire bientôt dans toutes les classes de la société la corruption la plus effrénée, l'immoralité la plus révoltante."

" Le second, c'est d'apprendre au prêteur, & en général à celui des contractans qui doit demeurer créancier en définitif, qu'il existe pour lui, dans un tel ordre de choses, des chances de malheurs inconnues auparavant, & de l'autoriser, par cette raison, à s'en dédommager à l'avance par un plus haut intérêt, qui

Ce n'est qu'après la publication de cette censure, & dans le dépit violent qu'eut alors Ramel de ne point pouvoir créer de nouveau papier, qu'il s'en vengea sur l'ancien, en faisant donner dans l'ombre le coup de grâce aux mandats.

Il est bon de savoir que bien que les Législateurs aient paru courroucés du moyen furtif qu'il avait adopté pour les débarrasser de toutes ces *broussailles*, ils n'ont pas laissé que d'assister avec transport au feu de joie (10), & de se féliciter en chorus,

---

doit s'accroître comme le danger lui-même, jusqu'à ce que les chances défavorables, se refusant à tous les calculs de la prévoyance humaine, il n'y ait plus d'autre remède, à tant d'immoralités, que la thésaurisation qui ferme la bourse à tous les emprunteurs."

" En énonçant ces vérités palpables, nous nous trouvons dispensés de suivre le papier-monnaie dans ses diverses créations, dans ses émissions désordonnées, & dans sa dépréciation successive, qui en était la conséquence infaillible : ce serait rappeller inutilement des faits, dont la mémoire est aussi récente que les malheurs dont ils sont l'origine."

(10) L'un d'entr'eux, *le Marchand* s'est permis sur la dépréciation du papier-monnaie des bouffonneries qui ont fait rire aux éclats ses collègues, quoiqu'il se les soit permises à l'occasion des loups qui désolent plusieurs départemens, & qui s'y sont multipliés d'une manière effrayante, depuis qu'on a envoyé à la guerre au dehors les hommes qui leur faisaient la guerre au dedans. Le croira-t-on ? C'est à la baisse des assignats, que cet orateur a attribué, & non sans raison, les progrès de cet animal dévastateur des campagnes. *L'assignat*, a-t-il dit le 16 Juin, *baissa bientôt de manière que les chasseurs ne pouvaient plus en faire que des bourres de canon. La chasse diminua, & les loups firent de nouveaux progrès.* Ce dernier trait faisait allusion aux Jacobins subal-

d'avoir enfin *surnagé au vaste orage de la mer du papier-monnaie.* Ce sont leurs propres expressions que je cite ; & il n'y a pas jusqu'à ce Rapporteur qui m'avait dénoncé à la Convention comme un maniaque ou comme un écrivain mercenaire, pour avoir prédit que la fin du règne des assignats approchait ; il n'y a pas, dis-je, jusqu'à Thibault, qui n'ait fait amende honorable en ces termes, le 13 Mars.—" Il faut le dire hautement, & cela est peut-être très-important en ce moment ; le règne du papier-monnaie est passé. Sans doute vous ferez bientôt cette déclaration, que *jamais* le Corps Législatif ne mettra de nouveau la France *en péril,* en recourant à cette ressource."—

Dès que ce grand défenseur des assignats eût reconnu qu'ils avaient mis la France *en péril* ; les autres députés se disputèrent à l'envi l'honneur de leur jetter la dernière pierre, & l'on peut bien croire que Dupont ne manqua pas d'en profiter pour prendre acte du courage qu'il avait mis à repousser cette illusion, qu'il appella *l'absence de tout bon sens, l'antipode de toute équité.*— " J'ai pensé périr ici pour avoir résisté à ce désastreux établissement : s'écria-t-il le 21 Juin, plût à Dieu qu'au prix de mon sang la nation y eût

---

subalternes ; mais l'allégorie était fausse, puisque c'est précisément depuis qu'il n'y a plus eu d'assignats pour les allécher, que la plûpart d'entr'eux sont rentrés dans leurs repaires, tandis que les autres loups en sont sortis.

échappé ! Elle en *sort* enfin, n'y *rentrons* plus, ne l'y ramenons jamais."—

Que ce patriote se tranquillise. Je lui garantis de nouveau qu'il sera de toute impossibilité d'y faire *rentrer* la génération révolutionnaire : mais je nie qu'elle en soit *sortie* comme il a pris sur lui de l'annoncer. Ah ! la blessure est loin d'être fermée, & elle sera bien plus longue à cicatriser qu'il ne le pense. En effet, la moindre difficulté était de se débarrasser du papier-monnaie, puisqu'après tout il pouvait suffire de trois décrets de démonétisation pour balayer les assignats, les rescriptions & les mandats : mais ce qui est hors du pouvoir des empiriques qui ont réussi d'abord à les émettre, puis à les faire disparaître ; c'est d'arrêter les suites d'un million de procès interminables, aux quels le passage du papier-monnaie a donné lieu, & qui font déjà éclater une véritable guerre intestine dans presque toutes les familles de cette malheureuse nation.

La nouvelle calamité dont je vais parler est si étendue, elle laissera tant de traces, & elle est si peu connue que je me vois indispensablement appellé à m'enfoncer ici dans une question de jurisprudence civile, quelque longue & fastidieuse qu'elle puisse paraître.

Le croira-t-on ? Il ne s'agit pas moins pour la France, que de revenir sur la plus grande partie des transactions pécuniaires qui ont eu lieu entre individus pendant le cours forcé de 45 milliards d'assi-

gnats, & de deux milliards 400 millions de mandats. Voilà de quoi s'occupent ses Législateurs depuis près de deux années, car ils reconnaissent la nécessité de venir au secours de tous les créanciers, qui avant la Révolution avaient prêté des espèces sonnantes, & qui ont ensuite été remboursés en papier-monnaie déprécié. L'unique moyen d'y procéder est de former une échelle, ou un tarif de la dépréciation graduelle du papier-monnaie, tarif qui indiquerait d'un coup d'œil la valeur réelle de ce papier à chaque époque des différens remboursemens, & par cela même le supplément qui serait dû pour les compléter. Une pareille échelle est absolument indispensable, non seulement pour faire rendre justice aux créanciers d'ancienne date, mais aussi pour régler la liquidation de tous les nouveaux contrats stipulés en papier-monnaie, & dont il serait par trop absurde de vouloir forcer l'exécution littérale, aujourd'hui qu'il n'y a plus ni assignats, ni mandats.

Les contestations de cette dernière espèce seront aisées à régler ; mais ce qui le sera beaucoup moins, ce sera de déterminer le supplément dû par ceux qui ont eu l'impudeur de rembourser avec des chiffons de papier les créances antérieures à l'existence des assignats. Le tarif dont je viens de faire mention pourrra cependant aider à y procéder, & le député Mollevault a vivement insisté pour qu'on y travaillât.—" Tout en exige la formation, a-t-il dit le 23 Juin, il est nécessaire au créancier, afin qu'il ne

perde pas ce qu'il a prêté. Il l'est au débiteur, afin qu'il ne soit pas obligé de payer plus qu'il ne doit. Il est indispensable aux tribunaux, afin qu'ils puissent prononcer d'après une *règle invariable, sur la multitude de contestations qui leur est soumise.* Depuis trop long-tems, les affaires des particuliers sont dans une stagnation funeste à toutes les fortunes. Le commerce est attaqué jusques dans ses bases. Il est *urgent* de mettre un terme aux incertitudes, aux défiances, aux contestations de tous les citoyens ; & le seul moyen d'y parvenir, est de former promptement le tableau de dépréciation, d'après lequel ils règleront leurs intérêts respectifs."—

Rien de plus *urgent* sans doute : mais c'est ici que les difficultés se présentent en foule ; car outre qu'il serait de toute impossibilité de trouver une *règle invariable* pour prononcer sur la *multitude de contestations* soumises aux tribunaux, comment oser revenir sur tant de fraudes ? Comment se hazarder à invalider tous les payemens consommés ? Et par dessus tout, comment se flatter de faire rendre gorge aux débiteurs frauduleusement acquittés ? Sera-ce en lançant contre eux un décret rétroactif ? Mais ils ne manqueront pas d'y opposer cent autres décrets, par lesquels on les invita au vol légal qu'ils commirent, qu'on leur reproche & qu'on voudrait maintenant leur faire expier. D'ailleurs que d'exceptions ne faudrait-il pas admettre pour faire liquider de nouveau tous les payemens qui ont eu lieu depuis six ans ! Mollevault lui-même n'a point dissimulé les difficultés de cette vaste entreprise, &

Thibaudeau, que j'aime toujours à citer à cause de la justesse de son esprit, paraît en avoir été effrayé. Quoiqu'il déplore aussi vivement que personne les injustices de la révolution, il s'est avancé jusqu'à poser en principe,—" qu'entreprendre de les réparer toutes, serait une absurdité ; & que l'exécuter serait impossible, *à moins d'une révolution nouvelle.*"—

Je le crois comme lui ; mais je n'en suis pas moins convaincu qu'il est plusieurs de ces injustices, dont la non-réparation suffirait pour amener également une *révolution nouvelle* par le seul effet du désespoir des victimes.

Là, je vois des dépôts en numéraire, qui, comme nous l'apprend Le Brun, ont été *transformés* en *assignats par d'officieux notaires.*

Ici, c'est une foule de tuteurs qui ont profité du règne du papier-monnaie, pour rembourser en assignats le faible pécule placé sous leur sauvegarde avant la grande démoralisation nationale.

Plus loin, c'est un frère aîné qui a frustré ses cadets de leur patrimoine, en s'acquittant envers eux avec la centième partie de ce que leur avait laissé leur père.

Enfin, & c'est ici le comble de la perversité. Ce sont des maris qui profitant des deux loix qui autorisaient le divorce, & rendaient le cours des assignats forcés, ont trouvé tout à la fois le moyen de s'affranchir du sacrement du mariage, & de commettre un vol inoui jusqu'alors. Non contens de répudier leurs femmes sans motifs, afin de leur

rembourser nominalement le capital de leur dot, ils n'ont pas rougi de vendre à cet effet contre des assignats dépréciés, la 10é, la 20é, la 50é partie de l'immeuble qu'elles leur avaient apporté pour douaire, & c'est avec leurs dépouilles qu'ils ont passé dans les bras d'une autre.

J'aime à croire que de pareils brigandages n'ont eu lieu que dans les grandes villes : mais il en est un qui s'est étendu sur toute la France ; c'est le remboursement des prêts & même des obligations hypothécaires contractées avant l'existence du papier-monnaie. La Convention Française qui y avait découvert un expédient pour pallier l'abolition des dettes, mit tant d'importance à provoquer ces remboursemens & à les voir consommer sans délai, qu'elle avait décrété que, si le créancier osait refuser les assignats que lui offrait le débiteur, ce dernier n'avait qu'à les consigner juridiquement, & que l'acte seul de son dépôt serait son titre de quittance. Le conseing a eu souvent lieu ; il est même plusieurs de ces dépôts d'assignats qui restent encore en nature sous le scellé, & qui pendant l'intervalle ont achevé de perdre la faible valeur qu'ils avaient alors.—" Je connais un dépôt de cent mille francs, a dit La Fond Ladebat, fait dans le tems où les assignats ne perdaient que dix pour cent. Alors, ces 100,000 francs en valaient 90,000 : depuis, les assignats ont été remplacés par 3,000 liv. de mandats, qui, à 3 livres le cent, font 90 livres en valeur réelle."

C'était le 29 Novembre 1796, que La Fond exposait ce fait, & depuis cette époque, de nouveaux décrets ont réduit la valeur de ce dépôt à 30 livres. Comment prononcer en pareil cas ? Obligera-t-on le créancier de donner sa quittance pour 30 liv. ? Ce serait le comble de l'injustice. Ou condamnera-t-on le débiteur à payer en entier ? Mais ce serait le punir de s'être confié à la loi, sans la quelle il aurait négocié ses assignats dans le tems où ils valaient réellement sur la place 90,000 livres.

Cet amoncellement de vols qui s'accumulaient les uns sur les autres, la dépréciation croissante du papier-monnaie, qui ne fit que les rendre plus fréquens & plus ruineux; mais par dessus tout, le cri des victimes arrachèrent enfin aux Représentans de la France un décret qui suspendit ces remboursemens simulés, sans s'expliquer néanmoins sur la validité ou l'invalidité de ceux qui avaient déjà eu lieu sous l'égide des loix. A peine le Corps Législatif fut-il ainsi venu au secours des créanciers non encore remboursés, & dont la créance était antérieure à l'émission du papier-monnaie, qu'il se vit obligé d'accourir aussi à celui des débiteurs assez probes pour n'avoir point voulu, à la faveur du règne du papier-monnaie, se libérer de leurs dettes hypothécaires. Le sort de ces derniers est vraiment déplorable, puisque la plûpart d'entr'eux se trouvent en état de faillite ouverte par le seul effet de la baisse de la valeur vénale de leurs terres.—" Entre une multitude infinie de cas qui se présentent, dit

Emery le 1er Janvier, je ne vous en offrirai que quelques-uns. Un particulier avait en 1789, une terre qui valait 100,000 francs. Il a emprunté sur son bien ; mais sa fortune consistait principalement en droits féodaux : ces droits ont été abolis, & sa propriété ne vaut aujourd'hui que 30 mille francs. Ne prendrez-vous point en considération les pertes qu'il n'a faites que par une force majeure ? Le forcerez-vous à payer sur le champ, lorsqu'il est sans moyen de le faire ? L'y forcerez-vous surtout, sous peine d'être voué à l'infamie & à la perte des droits de citoyen ?"

" Je passe à un autre exemple: ajouta-t-il, un malheureux débiteur avait emprunté sur ses biens, dont la valeur excédait deux, trois, & quatre fois celle de sa dette : mais ses biens ont été confisqués révolutionnairement; il n'a reçu en dédommagement que des créances sur l'Etat, & il a été couché sur le Grand Livre. Comment voulez-vous, lorsque la nation ne lui paye que le quart de sa rente, qu'il s'acquitte envers ses créanciers ? Faudra-t-il qu'il vende son inscription, qu'il la vende à vil prix, & qu'il se prive ainsi de tous moyens d'existence pour ne se libérer encore qu'imparfaitement ? Il est *une foule d'autres cas bien plus propres à faire impression sur vos esprits, mais sur lesquels la prudence me défend de m'appesantir.*"—

Je ne soupçonnais pas, je l'avoue, qu'il pût exister une *foule d'autres cas plus propres à faire impression :* mais sans m'arrêter à celui des débiteurs dépossédés de leurs domaines par la nation, & qu'on poursuit

cependant pour dettes devant les tribunaux de la nation, je consens à ne considérer ici que le cas des débiteurs dont les terres ont échappé à la confiscation. Comme la valeur vénale des grandes terres non-confisquées a diminué généralement d'environ 4 cinquièmes (11); il est évident que tel d'entr'eux qui restait devoir sur sa terre un quart du prix d'achat, & qui est appellé aujourd'hui à s'acquitter en espèces métalliques, ne pourrait pas même se libérer en mettant en vente la terre entière. Cependant, si pour l'y forcer, on eût remis en vigueur les anciennes loix qui autorisaient à mettre son domaine à la folle enchère, c'est bien ici que la justice serait devenue une *injustice extrême*.—" Toutes ces ventes forcées se déprécieront les unes & les autres, dit Dupont, en plaidant la cause de ces débiteurs, le créancier ne se tiendra pas pour soldé; le propriétaire & sa famille seront ruinés de fond en comble,

---

(11) M. Gentz qui a pris des renseignemens sur le prix des terres non-confisquées, dit—" que les petites terres patrimoniales de 25,000 liv. se vendent encore à peu près à la moitié de leur valeur; les terres de 25, à 50,000 liv., aux deux cinquièmes; & les grandes terres de 50,000 liv. & au dessus, à un cinquième. Il ajoute même que le plus souvent elles ne trouvent point d'acheteurs.

Ce résultat s'accorde assez bien avec les notions que j'avais rassemblées de mon côté; mais depuis le mois d'Avril, où le financier Allemand publiait cet apperçu du prix des terres en France, leur valeur vénale a sensiblement baissé; surtout depuis qu'on a agité dans le Conseil des Cinq-Cents, si la nation n'avait pas le droit de mettre en vente toutes les terres des ex-nobles non-émigrés,

& de plus ils seront faillis. Ayez égard à cette considération : il ne s'agit pas seulement de ruiner des hommes qui ne seraient pas débiteurs s'ils n'eussent eu beaucoup de probité & de délicatesse; il faut de plus les flétrir & les rayer du *Livre Civique*, eux & leurs enfans."—

Dupont parlait ainsi le 1er Septembre, jour où il a été décrété que cette classe de débiteurs aurait, pour s'acquitter, un délai d'une année. Ce député fit tout ce qui dépendit de lui pour montrer que ce délai était beaucoup trop court, & que les débiteurs seraient dans *l'impossibilité absolue* de trouver, à une époque si rapprochée, les capitaux nécessaires pour se libérer.—" Le sol de la France, dit-il, ne présente qu'un capital plus faible des deux tiers peut-être, & de moitié au moins . . . . . Nous ignorons profondément si cette année s'écoulera en guerre ou en paix, ou dans la restauration de nos richesses, ou dans l'accroissement progressif de notre pauvreté."—Il conclut en proposant d'accorder à cette classe de débiteurs un délai de trois ou quatre années (12).

---

(12) Un pareil délai eût été plus raisonnable, sans doute, que celui d'une année; mais tout dépend de l'époque à laquelle les terres auront repris leur ancienne valeur vénale, & je suis bien trompé si elle arrive avant la restitution des terres confisquées, puisqu'il n'y a évidemment que cette restitution qui puisse dissiper les justes défiances de ceux qui craignent d'acquérir des domaines sur lesquels le Gouvernement s'est habitué à mettre la main. Ce n'est cependant point cette défiance enracinée qui inquiétait Dupont, car fort de l'habitude qu'il avait des calculs politiques, il prit sur lui d'assurer que trois ou quatre années de paix suffiraient de reste pour rétablir l'an-

Cette proposition révolta Paradis.—" Le Corps Législatif, dit il, a déjà beaucoup pris sur lui en étendant à une année pour le débiteur la faculté de se libérer ; car s'il ordonnait une surséance aussi grande que celle qu'on lui propose, il attenterait vraiment à la propriété, en privant les créanciers d'en disposer pendant un si long délai. Depuis dix-huit mois que les remboursemens sont suspendus, les débiteurs ont dû s'attendre que cette suspension

---

cienne valeur des terres, & même pour l'augmenter. *Autant que l'on peut juger par l'habitude des calculs politiques*, dit-il gravement à ses collègues, *il y a lieu de croire que ce sera dans la 3ème ou 4ème année* AU PLUS TARD *après la paix, que l'ancienne proportion entre les capitaux & les intérêts sera rétablie ou* MÊME OUTREPASSÉE EN MIEUX.

Si l'on est curieux de connaître les *calculs politiques*, sur lesquels Dupont fondait sa foi ; les voici.—" Cet état de choses (la diminution des capitaux) est arrivé accidentellement par une suite de malheurs. Il est & sera *passager* de sa nature ; le niveau se rétablira par l'effet du travail & de l'économie dans l'intérieur ; par les secours que nous donneront, *pour leur propre intérêt*, les riches de l'extérieur, ceux qui le sont devenus de nos dépouilles. Nous pouvons prévoir, *avec certitude*, qu'après la paix, *les propriétés étant aussi assurées en France que partout ailleurs*, & l'intérêt des capitaux y étant beaucoup plus cher, les Capitalistes de toute l'Europe, Anglais, Bataves, Suisses, Allemands, Italiens, &c. .... placeront en France, tant en acquisitions de terres qu'en entreprises d'agriculture, de manufacture ou de commerce, *tous les capitaux qu'ils auront libres* ; & qu'ils le feront jusqu'à ce que l'intérêt des capitaux soit baissé parmi nous au même taux, que chez les autres nations qui jouiront d'une égale sûreté, c'est-à-dire, *au moins* au même taux qui existait avant la Révolution, & *dans la très-grande vraisemblance, à un taux plus avantageux encore....La paix sera leur point de partance.*"—

serait levée d'un jour à l'autre ; *ils ont donc dû préparer leurs fonds.*"

Je ne conçois guères avec quoi ils ont pu *préparer leurs fonds*, à moins que ce ne soit en *mandats*, en *ordonnances*, & en *inscriptions*, que depuis huit mois le Corps Législatif a successivement transformées en non-valeurs dans leurs mains. Au surplus, je ne m'arrêterai pas davantage sur ce qui concerne les créances hypothécaires, non acquittées pendant le règne du papier-monnaie, parce que je ne fais aucun doute qu'à l'expiration du délai trop court qu'on vient d'accorder aux débiteurs, on ne leur en accorde de nouveaux ; or, s'ils paient l'intérêt pendant l'intervalle, comme la dernière loi les y oblige ; leurs créanciers ne seront assurément pas fort à plaindre: mais comment faire rendre gorge aux débiteurs qui se sont empressés de s'acquitter en valeurs illusoires ? Voilà la question épineuse & presqu'insoluble ; voilà celle qui se présente chaque jour, & sous mille formes, devant les tribunaux, lesquels assiègent à leur tour le Corps Législatif pour qu'il leur donne un fil propre à les conduire dans ce dédale inextricable. Les opinions diamétralement opposées des principaux Législateurs, mettront dans un plus grand jour encore le nouveau fléau, avec lequel leurs malheureux commettans se trouvent maintenant aux prises.

Talot, le farouche Talot, le défenseur le plus déterminé de tous les brigandages révolutionnaires, est cependant l'un des premiers orateurs qui se soit élevé contre ces remboursemens simulés. Voici

comment il s'exprima à ce sujet, au mois d'Octobre 1796.—" Citoyens Représentans, les cris, les réclamations de 200 mille familles ruinées, réduites au dernier degré de misère & de désespoir, par des spoliations révoltantes, m'appellent à cette tribune... La Constitution exclud des places les banqueroutiers, afin d'honorer la morale, & de ne pas confier le sort des citoyens à des hommes sans probité. En est-il de plus improbes que ces débiteurs éhontés, qui ont profité du malheur des circonstances, de l'avilissement du papier-monnaie pour ravir le patrimoine de leurs créanciers ? Que l'on ajoute à ces observations les divisions qui doivent naître de ces remboursemens simulés, les haînes des familles ruinées envers les familles spoliatrices qui joindront à une opulence insultante, le droit d'élection dont elles ont privé les autres en les réduisant à une pauvreté qui ne leur permet plus d'y aspirer, & laisse leur sort entre les mains de leurs spoliateurs triomphans. Vous ne souffrirez point ce renversement de tout principe de morale, & vous vous *hâterez de rendre à chacun ce qui lui appartient.*"

On se *hâta* d'adopter la *question préalable* sur cette proposition de Talot ; mais dès le 16 Novembre, Daracq réussit à la remettre à l'ordre du jour.—— " Dispenser les débiteurs de remplir leurs engagemens, de payer *tout ce qu'ils doivent*, les autoriser à voler à leurs créanciers une partie de ce qu'ils ont reçu, quel droit en avez-vous ? demande cet orateur. . . . . .

Je sais bien, ajouta-t-il, (& ici l'allégorie qu'il se permit paraîtra très-piquante), je sais bien que les *despotes* ont par fois donné à leurs monnaies une valeur tellement exagérée que d'un trait de plume ils dépouillaient ce qu'ils appellaient *leurs sujets* d'une partie de leurs propriétés : mais où veut-on donc nous mener ? Nous n'aurions donc renversé le despotisme que pour nous livrer encore à ses fureurs. Le tems est *passé* où il suffisait de dire : *car tel est notre bon plaisir.*"—

Ces observations paraîtront sans réplique pour faire rendre gorge aux débiteurs qui ont obtenu leur quittance sans avoir payé tout ce qu'ils devaient, & néanmoins avant de les condamner, il est juste de s'arrêter sur l'observation suivante qu'à présenté Defermont en plaidant leur cause.—" Ils ont couru toutes les chances de la révolution, puisque la propriété était entre leurs mains, quand on les a toutes attaquées. Tel débiteur n'a plus de trace de cette propriété. Tel autre n'en a qu'une faible partie. Tel autre a aliéné pour vivre la propriété foncière dont il doit le prix."—

A ces divers motifs de ménagement, Le Brun en ajouta un autre en faveur de la classe de citoyens à qui l'on reproche aujourd'hui de s'être acquittée en assignats & non en numéraire métallique.—" C'est qu'il lui a été arraché par la terreur, dit-il, c'est qu'il a été transformé entre ses mains en assignats par l'effet terrible de ces mots si souvent répétés : *Les assignats ou la mort.* Pour retrouver

aujourd'hui du numéraire, il faudrait vendre ses propriétés & la rigueur du principe serait sa ruine."—

Toutes ces considérations n'arrêtèrent point Bergier, qui dans son désir ardent de faire rendre une justice universelle, proposa de ne considérer que *comme des à-comptes les payemens faits en papier-monnaie.*

Si cette proposition n'a point encore été adoptée, ce n'est pas seulement en raison des difficultés innombrables que je viens d'exposer, c'est qu'en recherchant ainsi tous les débiteurs qui n'ont payé que des *à-comptes* & en exigeant d'eux un supplément; de transactions en transactions on remonterait bientôt au grand coupable, à la *Nation* qui a livré les assignats pour valeur nominale & qui en dernier ressort devrait un supplément de 4 à 5 milliards. *Où les trouver?* a demandé Siméon, le 5 Août, & il faut convenir qu'en faisant cette question, il trouva le moyen de réduire au silence ceux qui auraient essayé de la résoudre.—" En revenant sur les paiemens, leur dit-il, il y aurait un recours général dont le poids retomberait, en totalité & pour quarante milliards, sur la nation, qui originairement a versé cette somme en entier pour s'acquitter de ce qu'elle devait. Je sais bien qu'à l'égard des fournisseurs elle versait au cours: mais elle payait en valeur nominale ses rentiers, ses pensionnaires, ses créanciers liquidés, & ses fonctionnaires publics. Comment débrouiller ce cahos? Et quand on pourrait séparer ce qu'elle a donné en valeur nominale

de ce qu'elle a donné en valeur au cours ; quand on pourrait réduire des neuf dixièmes les garanties qu'on pourrait lui demander, *où trouverait-elle* les quatre milliards nécessaires pour satisfaire à ses garanties ?"—Dupont est convenu avec lui que cela est impossible, & que *la France entière, si elle était vendue, ne payerait pas les dettes de la France.*

Je le crois comme eux ; mais si la République est hors d'état de payer le supplément qu'elle doit aux individus, à quel prétexte avoir recours pour décréter que ce supplément sera rigoureusement exigé de tel ou tel d'entr'eux auquel elle ne pourrait reprocher que d'avoir remboursé ses créanciers de la même manière & avec la même monnaie dont elle venait de le rembourser lui-même ? Il y a déjà plus d'une année que Le Cointe étouffa les justes réclamations de Talot, en lui opposant cette difficulté insurmontable.—" Il lui opposa (dit le Moniteur du 9 Octobre 1796), le cas d'un rentier remboursé par le Gouvernement, qui s'acquitte lui-même envers son créancier, lequel de son côté paye le sien de la même manière, c'est-à-dire, en assignats délivrés par la trésorerie, & remis de mains en mains à leur valeur nominale. . . . . Le dernier créancier va réclamer contre le 4e débiteur, celui-ci contre le 3e, le troisième contre le 2e, le second contre le 1er; mais ce dernier devra par cette même raison réclamer à son tour contre le trésor public. Ainsi donc, tous les payemens faits par la trésorerie depuis la révolution

volution ne seraient que des à-comptes & l'Etat devrait rembourser en valeurs réelles jusqu'au dernier billet de 25 sous délivré par la trésorerie. Les citoyens que je cite, ajouta Le Cointe, ont pu, sans être des *brigands* & des *spoliateurs*, faire des remboursemens autorisés par la loi. . . . La proposition, si elle est adoptée, proclame la nullité de tout ce qui s'est fait depuis six ans."

Depuis cette séance on a renouvellé vingt fois la proposition de Talot; mais chaque fois la même difficulté, qu'avait présentée Le Cointe, est venue tempérer le zèle de ceux des députés qui aspiraient à faire rendre une justice universelle. Leur persévérance paraissait ébranlée, lorsque Favart s'est borné à demander, le 4 Août, *qu'on établit avant tout une règle générale en faveur des créanciers* ORIGINAIREMENT *privilégiés ou hypothécaires.*

Rien de plus désirable, sans doute, qu'une règle pareille en faveur des créanciers les plus scandaleusement lésés; & cependant, je le répète, rien de plus chimérique que d'aller au devant des nombreuses exceptions qu'il faudrait établir.

Il y a déjà plus d'une année que les législateurs Français cherchent à jetter un premier rayon de lumière dans cet épouvantable cahos: mais quoiqu'ils aient eu plus de cent débats à ce sujet, quoiqu'ils y reviennent sans relâche, & avec l'intention sincère de réparer toutes les injustices réparables, les membres des Cinq-Cents se désespèrent en voyant que toutes les idées qu'ils adressent à cet effet au Conseil

des Anciens, sont rejettées tour à tour par celui-ci, tantôt comme inexécutables & insuffisantes, & le plus souvent comme renfermant des dispositions injustes & *contradictoires* entr'elles. Favart a essayé néanmoins de ranimer leur courage en leur disant : —" Il est si difficile de faire une bonne loi sur une matière qui embrasse tant d'intérêts opposés, qu'on ne doit point être surpris si nous sommes obligés d'y revenir."—Ils s'y sont remis avec courage, mais chaque fois qu'ils y reviennent, ils découvrent de nouvelles difficultés, & la matière s'embrouille au lieu de s'éclaircir. Dupont lui-même, qui, comme on le sait, est accoutumé à trancher dans le vif toutes les questions de finances, leur a déclaré que celle-ci était au dessus de ses forces ;—" que les membres les plus éclairés de l'Institut National, les politiques, les moralistes, les géomètres ont également pensé que le problême était *insoluble* par la difficulté insurmontable de saisir & d'évaluer les véritables données, & peut-être toutes les données."

J'y ai beaucoup réfléchi de mon côté, & je crois pouvoir défier les Jurisconsultes les plus éclairés de réussir à tracer ici une ligne de justice rétroactive & distributive, dont la rigueur absolue ne devint pas la source de mille nouvelles injustices. Aussi ne vois-je qu'un seul moyen d'étouffer les procès innombrables, dont la France est menacée. Ce n'est ni avec des décrets, ni en exigeant l'exécution littérale des anciens contrats, ni en prononçant la résiliation violente des nouveaux. C'est en soumettant tous ces procès à l'arbitrage d'une douzaine

d'hommes probes, qui, après s'être concertés sur quelques principes généraux, parcourraient séparément les provinces avec le pouvoir le plus étendu de décider arbitrairement, sommairement & sans appel toutes les contestations élevées, d'accorder à certains débiteurs des délais proportionnés aux pertes que peut leur avoir causé la Révolution, & même de modérer, s'il le faut, les intérêts anciennement stipulés. Je ne connais que l'établissement d'une pareille Chambre Ardente, qui puisse faire rendre justice aux créanciers hypothécaires les plus lésés, & venir au secours des femmes, des jeunes frères, & des orphelins si indignement dépouillés. Je vois avec plaisir que quelque difficulté qu'il y ait à arbitrer les dédommagemens qui leur sont dûs, les deux Conseils y sont revenus, même depuis la révolution du 18 Fructidor (13), & qu'ils ont reconnu

---

(13)—" Vous le savez déjà, citoyens Représentans, a dit Duchêne au Conseil des Cinq-Cents, le 7 Octobre, il est impossible de faire une loi *rigoureusement bonne* sur le genre de transactions dont le Conseil va s'occuper de nouveau. *Des palliatifs doux & humains sont ici le seul remède contre des maux réels & contre des pertes irréparables.*"

Le même Rapporteur ajouta que—" Malgré le sincère désir de la Commission des Cinq-cents, de se raccorder avec celle des Anciens, sur les moyens de faire la meilleure loi possible dans une matière hérissée de difficultés, elle n'avait pu se résoudre à adopter son système sur le concours des jugemens d'équité . . . Le but de cette théorie, dit-il, n'est vraiment autre que d'adopter, pour la matière des transactions, des *Jurés spéciaux d'équité*. Or, une telle institution est repoussée par la Constitution, qui n'admet aucun Jury en matière civile, & qui ne connaît que

l'urgence du conseil tardif que leur donna Girod le 2 Juillet.—" Il est impossible, leur avait-il dit, de faire une justice universelle ; mais réunissons tous les efforts de notre zèle pour diminuer

---

les Tribunaux dont on a réglé la composition & les attributions."

J'avoue que je ne m'attendais pas à un pareil scrupule de la part de ceux qui venaient d'autoriser le Directoire à casser les *Jurys* en matières criminelles, à en déchirer les listes, & à en nommer d'autres, qui plus est.

Ce scrupule a eu néanmoins une telle prise sur le Corps Législatif, que plutôt que de décerner au Directoire le droit de nommer des Jurys extraordinaires pour régler l'affaire civile des transactions, il a préféré donner son assentiment à une loi si incomplète & si confuse, qu'elle va redoubler l'embarras des Tribunaux, & que ceux d'entr'eux qui n'oseront pas se mettre à la place de cette inintelligible loi, ne tarderont guère à conjurer les Conseils de l'expliquer ou de l'abroger. On me dispensera, je pense, d'en donner ici l'analyse, en jettant les yeux sur l'extrait suivant du rapport que vient de faire Règnier, le 4 Décembre, & après la lecture duquel le Conseil des Anciens a fini de guerre lasse par approuver la résolution.—" Celle qui vous est soumise n'atteint pas la perfection, sans doute ; mais votre Commision a jugé qu'elle était tout aussi bonne que le pouvaient permettre la nature des choses, & les difficultés presqu'insurmontables, contre lesquelles il a fallu lutter. *Il faut en convenir, certaines dispositions froissent encore le créancier, & d'autres le débiteur:* mais tout ce qu'il y a d'hommes sages & modérés dans ces deux classes, sont prêts à faire leur sacrifice, pour arriver enfin au terme de leur pénible incertitude. Ce qu'ils vous demandent par dessus tout, c'est qu'elle ne soit pas prolongée. Rendez-vous à leurs vœux, Représentans du Peuple, & *renonçant à toute idée d'une perfection chimérique, hâtez-vous* de convertir en *loi* une résolution dont les défauts tiennent à l'invincible nature des choses, & qui, après tout, en offre beaucoup moins qu'on n'avait lieu de le craindre, si l'on en juge par les obstacles dont la matière était hérissée."

le nombre des victimes, & que nos petits neveux profitent des leçons de notre expérience, pour écarter à *jamais* le fléau du papier-monnaie, *fléau le plus terrible de tous, puisqu'il* DÉMORALISE *les nations, renverse tous les principes, confond tous les élémens de l'ordre social, & jette dans les horreurs du cahos.*"

Malheureux Français ! ai-je cessé de vous tenir un pareil langage ? Et lorsque vos Chefs ne déplorent aujourd'hui le règne du papier-monnaie que par l'impossibilité où ils se voient de vous y faire rentrer ; lorsqu'ils osent se faire un mérite de ces aveux tardifs, ne me serait-il donc pas permis de vous rappeller avec quelle infatigable persévérance je vous ai adressé, depuis trois années, ces avertissemens salutaires, & avec quel artifice, les hommes qui les répètent aujourd'hui, réussirent alors à les étouffer, en vous les dénonçant comme dictés par

---

Le Conseil des Anciens s'est enfin rendu à leurs vœux en se *hâtant* de convertir en *loi* la résolution qu'on lui présentait : mais si les Tribunaux ou les parties intéressées ne se *hâtent* pas d'en demander la révocation, ce sera une preuve certaine que les Représentans du peuple Français ont réussi à le réduire au silence par la terreur.

Peu de jours après cette loi, les deux Conseils se sont déjà occupés à y joindre des articles *supplémentaires* ou explicatifs, à l'occasion d'une difficulté dont je n'ai pas encore parlé. Durant le règne des assignats, certaines compagnies d'agioteurs, qui les recherchaient, avaient offert des pensions viagères à quiconque leur livrait ce papier ; & une foule d'individus s'en défirent de cette manière. Il s'agit maintenant de décider, si ces rentes devront être payées en espèces aujourd'hui qu'il n'y a plus d'assignats, s'il est juste d'accorder une réduction, jusqu'à quel point il convient de l'étendre, & s'il est possible d'adopter à cet effet une règle générale.

la haîne?....Par la haîne !....Ah! plus qu'eux je m'étais intéressé à vos destinées futures, lorsque je vous vis prendre un premier essor vers la liberté. J'en atteste ceux d'entre vous qui me connaissent. Qu'ils disent avec quelle ardeur je les conjurai de prendre la Constitution Britannique pour fanal, & de ne s'élever que peu à peu à sa hauteur : qu'ils disent avec quel ravissement je vis votre Roi *Citoyen* organiser ces Assemblées Provinciales, qui, dans l'espace de trente années, auraient pu vous préparer par dégrés aux discussions politiques, & vous rendre dignes d'avoir un jour des Assemblées Nationales. Non, je ne crois pas qu'il y ait un seul étranger qui ait fait, pour vous voir libres, des vœux aussi sincères que moi. Hélas ! je me rappelle encore avec quel charme je me livrais à cet espoir, lorsque je fus témoin de l'élan général de patriotisme, qui embellit l'aurore de votre Révolution, lorsque je vis le dévouement avec lequel votre Clergé & vos Parlemens supplièrent Louis XVI de vous accorder une Constitution, & de ne point s'arrêter au sacrifice de leurs privilèges. Ce qui me déchire le plus au milieu de tous ces souvenirs, c'est la profonde conviction où j'étais, & où je suis encore, qu'il eût été alors aussi facile de vous conduire au bien qu'au mal, & à la liberté qu'à l'esclavage. Français ! Français ! si je parais avoir changé pour vous, certes, ils l'ont bien voulu, les monstres qui vous ont défigurés à vos propres yeux.

Je viens enfin d'achever l'histoire des assignats & des mandats, de ce vol sans exemple commis sur

une nation toute entière, & favorisé par tous ses citoyens. Il restera maintenant à écrire l'histoire non moins déplorable des vols auxquels ces citoyens se sont livrés les uns vis-à-vis des autres. Si quelqu'un a le courage de s'en charger, c'est dans les régistres des Tribunaux qu'il doit aller chercher ses matériaux ; d'ici à plusieurs années, ils lui en fourniront d'abondans. C'est-là qu'il verra dans toute son hideuse nudité la plaie incurable que le papier-monnaie a faite aux Français, & leur *démoralisation* presque universelle ; car il leur a fallu inventer ce terme pour exprimer d'un seul mot les ravages des assignats.

On vient de voir que tous leurs législateurs commencent enfin à déplorer ces ravages avec autant de candeur que d'amertume, qu'ils désespèrent de réussir à purger les transactions entre particuliers de l'iniquité dont elles se trouvent souillées, qu'ils sont effrayés de l'espèce de guerre civile qui éclate dans une foule de familles, & qu'il ne se dissimulent point les nouveaux déchiremens que préparent à la France les procès interminables qui s'y élèvent. Veut-on savoir comment ils l'étourdissent sur cet avenir, & la consolent du funeste héritage que lui a légué le papier-monnaie ? Me croira-t-on ! Comme s'il était écrit dans le livre de leurs destinées, que chacun de leurs retours à la raison doit être marqué par quelque nouvel écart de démence ; le premier sentiment auquel ils invitent le peuple Français en lui présentant ce tableau désolant, est

un sentiment de commisération & de *pitié* pour l'Angleterre, qui, à les en croire, vient de tomber dans le gouffre dont ils sont *sortis*, disent-ils.

Et ce n'est ni Dubois Crancé, ni Anacharsis Clootz qui lui tiennent un pareil langage ; c'est l'un des membres les plus éclairés & les plus respectables du Conseil des Anciens. Ecoutez ce qu'a dit, ce qu'a écrit à tête reposée Barbé dans son fameux rapport du 18 Mars (14).—" L'Angleterre

(14) C'est dans ce rapport qu'il conjura ses collègues d'être *attentifs à ce qui se passe en Angleterre où l'enchantement touche à sa fin*, & qu'il eut soin d'y opposer le contraste de leur papier-monnaie, qui *vient* dit-il, *d'expirer sans convulsions*. Puis s'attachant à ce paralelle consolant, il développa comment *les fondemens du crédit de l'Angleterre s'écroulaient*, comment l'*abus que son Gouvernement a fait des ressources de la Banque les avait épuisées*, & comment sa *dette publique est une chimère, un système complet d'illusions & d'impostures*. C'est ce paralelle qu'il termina par l'exhortation suivante : *Si telle est la situation des Anglais, gardons nous de croire que la nôtre soit aussi désespérée*.

J'aurai souvent occasion de revenir sur ce rapport rempli de faits authentiques, de calculs curieux, & de réflexions tantôt sages, tantôt absurdes, mais presque toujours très-piquantes. Il ne contient pas moins de 112 pages in 4°. & sa lecture a occupé le Conseil des Anciens pendant plusieurs séances.

Dans le même tems où Barbé le lisait à leur tribune, les Comités du Parlement Britannique publiaient sur la Banque deux rapports également volumineux. S'ils sont moins éloquens, c'est qu'il n'entra jamais dans l'esprit des rapporteurs Anglais de les lire à leur Chambre pour jouir de l'impression qu'y produiraient certains passages. Ils se contentent de les déposer sur le bureau, & d'en faire distribuer un exemplaire imprimé à tous les membres, qui après l'avoir lu chez eux, arrivent préparés le jour de la discussion. Il n'en est pas de même à Paris, où pour prix de son travail, tout Rapporteur veut absolument jouir du

s'est dépouillée de ses richesses métalliques. . . Elle ne peut plus fabriquer qu'à perte, & beaucoup d'ou-

---

plaisir de le débiter à la tribune, d'où il recueille tantôt des applaudissemens, tantôt des murmures. Comme il s'agit par dessus tout d'y faire sensation, & pour cet effet d'y mêler du dramatique, cela explique pourquoi l'on y trouve tant de fleurs & tant de digressions.

Si jamais la France parvient à avoir des *Etats-Généraux* dignes de ce nom, je suis convaincu que l'un des plus utiles réglemens de police serait celui qui interdirait de lire aucun rapport sur les finances, & qui ne permettrait de s'en occuper que plusieurs jours après l'impression & la distribution.

Les législateurs actuels ont contracté dernièrement une autre habitude plus funeste encore, c'est celle de mettre aux voix à la suite de chaque discours, s'il obtiendra *les honneurs de l'impression.* Cette palme qu'ils décernent journellement aux plus beaux diseurs, convient à merveille à une école d'éloquence, ou à une académie : mais l'adopter dans un Sénat, c'était vouloir le transformer en une assemblée de rhéteurs, & les Français n'avaient guère besoin d'un pareil encouragement.

Je crois qu'il leur conviendrait beaucoup, en y renonçant, d'imiter le Parlement Britannique, & de n'admettre aucun discours écrit dans les débats, qui dès lors retomberaient naturellement entre les mains des hommes les plus capables. Avec le tems les Représentans de la France arriveraient peut-être à l'état habituel de ceux du peuple Anglais, qui ont presque toujours la modestie de laisser défendre leur opinion par l'homme de leur parti qui manie le mieux la parole. Quand une question de politique générale y a été débattue en replique, & duplique, par des orateurs, tels que MM. Pitt & Fox, il est bien rare qu'il reste des argumens solides à y ajouter de part & d'autre, & quoiqu'on pût sans doute encore *faire de l'éloquence* ; presque toujours après les avoir entendus on met aux voix la question. Voilà, ce me semble, le plus haut degré de police, auquel puisse atteindre une assemblée populaire.

vriers sont sans travail. Quand des mesures *sages* nous ont délivrés de nos assignats, de nos mandats, elle n'a plus de numéraire réel, & aux prix élevés de toutes les choses vénales chez elle, on reconnaît les *premiers symptômes* qui marquèrent chez nous l'avilissement de notre papier. Les Anglais sont *à la veille* de toutes les *convulsions* qui nous ont tourmenté pendant six années. Ils en sont déjà *atteints*, & malgré l'inimitié qui divise les deux nations, ce fléau est si funeste qu'il est impossible de ne pas avoir PITIÉ d'une grande nation *qui ne peut s'y soustraire.*"

Vû l'intérêt si compatissant, que ce député philantrope daigne prendre au sort de la Grande-Bretagne, je me fais un devoir de le tranquilliser sur les *convulsions* dont il la voit déjà *atteinte*, & qui lui causent de si vives angoisses. Je l'invite donc, lui, Dupont, & celui de leurs collègues qui avait assuré le 27 Avril, que *sous six mois le crédit de l'Angleterre ne serait plus* (15); je les invite, dis-je,

---

(15)—" *Je ne compte pour rien, ce cabinet perfide*: s'écria Mallevault, qu'est-ce que la richesse des individus qu'il appelle ses *sujets*, si le crédit public n'est rien, & *si sous six mois le sien n'est plus ?*"

Six mois après, jour par jour, Jean Debry s'étant apperçu que cette prédiction n'était pas encore accomplie, a pris sur lui de renouveller la même menace.—" Que le Gouvernement Anglais sache que nous ne sommes plus aux tems qui furent marqués par les désastres de Poitiers, d'Azincourt & de Crécy, s'est-il écrié le 26 Octobre, *qu'il tremble de voir s'évanouir le crédit illusoire de sa banque.*"

à constater, & à se faire expliquer les faits suivans.

1°. Que la mise en fonds des actionnaires de la Banque de Londres, répond à tout événement, des billets qu'elle émet ; que ce fonds s'élève avec les gains accumulés à la somme de £.15,526,350 sterl. & que la Banque pourrait le partager dès aujourd'hui entre ses actionnaires, après avoir retiré & payé tout son papier-monnaie & acquitté toutes ses dettes.

2°. Que tous les billets émis par la Banque ne s'élevaient qu'à $8\frac{1}{2}$ millions sterling, soit 212 millions tournois, le 25 Février, 1797, jour où elle cessa de les échanger contre espèces à bureau ouvert (16).

---

(16) Les derniers rapports soumis le 18 Novembre à la Chambre des Communes, annoncent que la masse des billets émis s'est augmentée depuis cette époque, & qu'elle s'élève à £.11,677,550 sterling : mais cette augmentation de 3 millions inquiète d'autant moins les porteurs des billets, qu'ils savent fort bien que les Directeurs de la Banque n'émettent & ne peuvent jamais émettre un seul billet de £.1 sterling, sans recevoir pour gage une valeur correspondante. J'invite ceux des Français qui veulent acquérir de justes idées à ce sujet, de lire avec attention ce qu'en a écrit M. Necker en traitant de la caisse d'escompte de Paris. Ce morceau n'est pas complet sans doute ; mais comme j'ai lu & étudié presque tout ce qui a été publié en Anglais sur la Banque de Londres, je crois pouvoir assurer que ce qu'a écrit M. Necker sur cet établissement & sur l'administration de ses Directeurs, est jusqu'ici ce qu'on a publié de plus clair, de plus net, & de plus précis.

3°. Que le payement de ces billets est hypothéqué, non seulement sur la mise en fonds des actionnaires dont j'ai parlé, mais sur d'autres valeurs réelles égales au montant de tous les billets émis ; & que pour le papier que la Banque avance au Gouvernement, elle reçoit des gages, tels par exemple que des délégations sur la taxe des terres, dont le produit se verse dans ses coffres à mesure des rentrées. Quant aux billets qu'elle livre aux négocians ; elle ne le fait jamais que contre des lettres de change à courtes échéances, endossées, & qui se trouvent elles-mêmes hypothéquées sur l'universalité des magazins de Londres, c'est-à-dire, sur le plus riche dépôt de richesses solides qui existe dans l'univers. Or, je demande aux financiers Français quelle ressemblance ils peuvent trouver entre ces $8\frac{1}{2}$ millions sterling de billets de Banque & leurs 45 milliards d'assignats hypothéqués exclusivement sur des terres confisquées, dont en définitif la valeur vénale ne s'est pas même élevée à demi-milliard ?

4°. Que bien que les Parisiens soyent fermement convaincus, comme le leur a assuré Dupont, que le papier-monnaie de la Banque *perd à Londres* 15 *pour cent*, je puis les assurer, comme témoin oculaire, qu'il n'a pas cessé d'être échangé contre espèces, librement & sans perte quelconque, & que dans une multitude de cas il a continué à obtenir la préférence sur les métaux précieux (17).

---

(17) Le dernier rapport du Comité de la Chambre des Communes vient d'en fournir la démonstration la plus complète

5°. Qu'il est également faux que les billets de Banque ayent perdu 15 pour cent au dehors. Si les Français, auxquels Dupont a fait croire de pareilles fables, veulent jetter les yeux sur le taux de leur change, ou comparer celui de Hambourg avec Londres, ils trouveront qu'il est d'environ 15 pour cent en faveur de l'Angleterre, & qu'ils donnent £.115

---

puisque ses membres y affirment sur leur responsabilité,—" Que les négocians qui, par l'acte du Parlement, avaient le droit d'aller réclamer *en espèces* à la Banque les *trois quarts* des dépôts qu'ils y avaient faits en espèces, n'en ont réclamé *qu'environ une seizième partie.*"—Je ne sais si les Français, habitués aux jongleries de leurs Commissions de finances, éléveront des doutes sur la véracité de cette assertion ; & s'ils se figureront que les législateurs Anglais, de concert avec les Directeurs de la Banque, ayent pu s'exposer à alléguer au hazard un pareil fait, qui dit tout, ce me semble, & qui cependant, s'il était inexact, n'aurait pas manqué d'être démenti à l'instant par la foule des négocians de Londres, au témoignage desquels on en appellait dans leur propre cause.

Encore moins pourrais-je me flatter d'en être cru des lecteurs Français, si je leur disais que l'acte, qui vient de prolonger jusqu'à la paix la suspension des payemens de la Banque en espèces, a été sollicité par les négocians eux-mêmes. Peu de jours avant que M. Pitt en ouvrît l'avis, un Membre du Parlement, attaché à l'opposition, & négociant très éclairé, avait publié un écrit pour développer les avantages politiques de continuer cette suspension comme mesure de sûreté extérieure. Il est vrai qu'il proposait en même tems de donner aux billets de banque *cours forcé*, & de les faire garantir par l'Etat. Si aucun de ses collègues n'a secondé cette idée dans la Chambre des Communes, c'est qu'on a pensé, avec raison, que ces billets jouissant de toute la plénitude de la confiance publique, toutes garanties additionnelles leur devenaient inutiles. Et en effet, pourquoi chercher à ravir par la force ce qu'on obtient si bien par la persuasion ?

sterling en espèces à Paris ou à Hambourg, pour se procurer une traite de £.100 sterling sur Londres. Or, comme celle-ci n'y est acquittée qu'en billets de Banque ; s'ils prennent la peine de faire un calcul assez simple, ils arriveront bientôt à la preuve que ces *assignats Anglais*, comme ils les appellent, gagnent précisément 15 pour cent sur les écus de France & d'Allemagne.

6°. Que les étrangers, qui ont leur fortune placée dans les fonds Anglais, bien loin d'avoir été ruinés, comme ils s'en crurent menacés, en apprenant que leurs rentes seraient payées cette année en billets de Banque, ont reçu depuis cette époque par l'effet du change (c'est-à-dire par l'effet de la prospérité du commerce, que la catastrophe de la Banque devait, disait-on, renverser) douze ou quinze pour cent de plus que l'année précédente ; bénéfice immense, auquel ils ne s'étaient assurément pas attendus, & dont le premier exemple paraissait réservé pour la première époque où la Banque se trouverait dans le cas de ne payer leurs rentes qu'en papier-monnaie.

Il me semble que de pareils faits si faciles à constater, auraient dû suffire pour calmer les inquiétudes de Barbé sur le sort des billets de Banque Anglais qui lui font prendre cette Isle EN PITIÉ. Mais puisqu'il a bien voulu lui adresser des avertissemens si paternels ; je vais à mon tour lui en adresser sur sa patrie, qui de ma part l'étonneront peut-être. Je tiens pour certain que le plus sûr moyen d'y ranimer un jour l'agriculture, l'industrie & le com-

merce, sera d'y créer un nouveau papier-monnaie. Bien entendu que je ne fais ici allusion, ni à un papier-monnaie émis par le Gouvernement, ni à un papier à cours forcé, bien moins encore à un papier hypothéqué sur le vol ; je parle uniquement de billets de caisse d'escompte à établir dans les diverses provinces pour payer l'échu avec le non-échu ; & sur lesquels l'administration ne pourrait dans aucun cas porter une main violente. Si jamais la France réussit à créer de pareilles caisses, & à accréditer leurs promesses, j'y verrai sous mille rapports l'un des symptômes les plus assurés de la régénération de ce malheureux pays. Je ne sais si j'ai besoin d'ajouter, que le plus sûr moyen de lui enlever cette précieuse ressource serait d'y avoir recours avant qu'on eût restitué les confiscations qui ont bouleversé la propriété & tari toute confiance. Ce n'est qu'après leur restitution complète, après avoir replacé les rênes de l'Etat entre les mains d'un Chef suprême & héréditaire ; ce n'est même qu'autant qu'on réussira à limiter son autorité sans l'énerver, qu'on pourra s'occuper de caisses d'escompte avec quelquelque espoir de succès. Quant à la République ; je la défie de réussir à évoquer aucun nouveau spectre monétaire.

J'ai encore un autre avis non moins consolant à donner à Barbé, & j'aurai peut-être occasion de le développer avec plus d'étendue, si j'achève un travail que j'ai entrepris sur la Banque de Londres. Je crois pouvoir prendre sur moi d'annoncer que la

suspension accidentelle du payement des billets de cette Banque en espèces, est, sous les rapports de la politique extérieure, l'un des événemens les plus heureux qui soient arrivés aux Anglais depuis la création de leur Banque. La crise qu'a enfin éprouvé celle-ci était une catastrophe dont il paraissait impossible de calculer les effets avant l'expérience, ou pour mieux dire, tout semblait annoncer que cette expérience serait terrible : aussi était-ce là que les ennemis de l'Angleterre voyaient son côté vulnérable ; & je les ai entendus plus d'une fois se vanter de pouvoir la réduire au rôle de Puissance du second rang en faisant *sauter sa Banque*. Un coup de vent imprévu a enfin jetté cette dernière au delà de ce cap qu'on regardait comme le cap des tempêtes ; elle l'a heureusement doublé, & son vaisseau cingle aujourd'hui à pleines voiles sans avoir souffert même dans ses agrêts. Comme ses promesses de payer en espèces n'ont pas éprouvé le moindre discrédit, malgré l'insuffisance de ses métaux précieux ; & comme pendant cette surséance, qui durera jusqu'à la paix, elles ont conservé, & conservent précisément la même valeur & le même crédit qu'auparavant, sans qu'il ait été besoin de leur donner un cours forcé ; si jamais les ennemis de la Grande-Bretagne renouvellent la menace, & surtout la tentative d'une invasion, la Banque pourra braver toutes les terreurs & les convulsions dont on l'avait effrayée jusqu'à ce jour. L'expérience de 1797 aura

aura prouvé démonstrativement aux porteurs de son papier qu'il est de leur intérêt de se prêter à une suspension provisoire, & qu'elle peut déjouer complètement les vues de l'ennemi, sauver la Banque & l'Etat sans les exposer eux-mêmes à la plus légère perte, ni le commerce à la moindre stagnation.

CHAP. III.

Reddition des Comptes de l'An IV. Largesses des deux Conseils. Ils rejettent tous les nouveaux Impôts qu'on leur propose ; se vantent d'avoir dans les Recettes un Excédent considérable sur les Dépenses ; & accordent au Directoire tous les Crédits qu'il demande.

J'AVAIS laissé l'histoire de l'administration des finances Françaises, vers la fin de l'année 1796, époque où, tous les mandats étant émis & épuisés, les deux Conseils se félicitaient mutuellement d'avoir traversé le passage si orageux des valeurs *idéales* aux valeurs *réelles*. Ils étaient enfin *assurés*, disaient-ils, de porter les fonds pour l'an V, à 1150 millions *valeur métallique* ; & Lecouteulx n'hésita point même à leur garantir que ce *budget avait été posé sur des bases plus solides, plus stables que celui de M. Pitt.*

Ainsi *rassurés* sur les recettes, ils trouvèrent qu'il était tems de se faire présenter l'état des dépenses. La Constitution prescrivait qu'il leur fût soumis dès le commencement de chaque année ; & comme ils reconnurent que l'an IV se trouvait écoulé, sans qu'on eût le compte des dépenses faites ; & l'an V déjà entamé, sans qu'on eût l'apperçu des dépenses à faire, ainsi que l'exigeait l'acte constitutionnel ; ils prirent sur eux de s'en relâcher pour cette fois

seulement, en arrêtant que le Directoire ferait rédiger & présenter au Corps Législatif avant le 1er Nivôse (22 Décembre 1796), le compte ordonné par la Constitution, & que les circonstances ne lui avaient pas permis de présenter.

Il n'y avait donc pas moins de seize mois qu'elle était violée à cet égard, lorsque le Directoire adressa au Corps Législatif l'*Etat des Finances de la République*. Encore ses Ministres en le rédigeant se méprirent-ils tellement sur le texte de l'article 162, qui ordonne d'y joindre un *Apperçu des Dépenses*, qu'ils appliquèrent cet ordre, non aux dépenses prochaines, mais aux dépenses passées. Ils se crurent en règle en présentant un apperçu de leurs déboursés pendant l'an IV (1).

Quel apperçu ! Jamais tableau plus informe ne fut mis au jour avec autant d'ostentation. C'était, il est vrai, un recueil de pièces dont, comme l'observa le Rapporteur Barbé, *les chiffres additionnés*

---

(1) Personne ne releva cette méprise : on se plaignit seulement de la précipitation avec laquelle la plûpart de ces comptes avaient été rédigés ; entr'autres celui du Ministre de la Guerre, qui ne contenait que des sommes en masse sans distinction d'objets soldés. Dès que ce Ministre eut vent de cette découverte, il se hâta d'écrire au Président du Conseil des Cinq-Cents, pour *désavouer* le compte donné en son nom. Ce désaveu lui concilia tellement la bienveillance des législateurs que l'affaire n'alla pas plus loin ; & dans la séance du 12 Août, on cita ses nouveaux comptes, comme pouvant *servir de modèles* aux autres Ministres.

avec soin ne laissaient aucun vœu à former quant à l'exactitude arithmétique ; mais il n'en est pas moins vrai qu'il était de toute impossibilité d'additionner ces chiffres, puisque chaque colonne de dépenses contenait trois valeurs absolument différentes, comme, par exemple, cent mille livres en numéraire, cent millions en mandats, un milliard en assignats. Les additionner pêle-mêle eût été peser des diamans avec du verre & des cailloux, & quant à leur addition séparée ; rien de moins propre à fixer les idées sur les dépenses de l'an IV, puisque l'unique résultat qu'on obtiendrait serait 22 milliards dépensés en assignats, 2 milliards 400 & quelques millions en mandats, & 57 millions reçus & dépensés en numéraire.

On n'attend pas que je cherche à réduire à une seule échelle des valeurs si incommensurables : d'ailleurs, quoique Barbé eût assuré que cette réduction était *impossible*, qu'on ne savait pas, & *qu'on ne saurait jamais* ce que les dépenses de la guerre avaient coûté pendant l'an IV ; je vois que Gibert a pris sur lui d'en évaluer la totalité à 1500 millions espèces métalliques, dont 1300 millions se trouvaient acquittés. Je suppose qu'il aura eu soin d'y faire entrer 240 millions valeurs réelles, levées pendant l'an IV, par forme de contributions militaires, sur les ennemis de la République (2) ; & je suis d'autant

(2) Ce qu'il y a de singulier, c'est que c'est du Rapporteur qu'on tient le montant de ces levées ; car ces 240 millions ne figurent en aucune manière, ni pour la recette, ni pour la dépense, dans le *compte rendu*.

plus disposé à tenir son évaluation pour approximative, qu'elle s'accorde assez avec le relevé que j'ai fait des dépenses de l'année suivante ; lesquelles, ainsi qu'on le verra en détail, s'élèvent à plus de 1300 millions, dont il reste encore les deux tiers à acquitter.

Ces deux faits sont surtout instructifs en ce qu'ils prouvent que sous le régime constitutionnel, & pendant chacune des années IV & V, les dépenses de la République Française ont été d'un tiers plus fortes que pendant l'an III, & que bien qu'elle ait réussi à faire supporter aux peuples vaincus la sixième partie de ses dépenses, ces deux années de triomphes & de pillages lui ont coûté presqu'autant qu'à tous ses adversaires pris ensemble. Qu'on dise après cela, *qu'elle a entretenu la guerre par la guerre !*

Barbé, chargé de l'analyse de ce fameux compte rendu, se plaignit de ce qu'on n'y voyait pas si les payemens énoncés étaient des *à-comptes ou des soldes.* Voilà quant aux dépenses. Passant ensuite aux recettes, il déclara qu'on *invoquait la confusion passée pour perpétuer la confusion* ; & après avoir rappellé que la *publicité était la véritable gardienne du trésor public,* il publia sans déguisement,—" que les 15 tableaux ou états de situation des recouvremens publics, fournis par le Ministre des finances, n'offraient que des approximations composées par le Ministre lui-même. *Elles sont si incertaines,* ajouta-t-il, *que nous préférerions des lignes en blanc à de pareils apperçus.*"

Il se permit ensuite une petite excursion sur les comptes rendus par les anciens Contrôleurs Généraux des finances, qu'il trouva—" tous remarquables par la *ressemblance* qu'ils eurent entr'eux, savoir, censure du passé, apologie du présent, *espoir* & même *promesses* d'une prospérité sans bornes pour l'avenir."

A peine eut-il signalé cet écueil, qu'il alla lui-même s'y briser, en *promettant* que le compte des dépenses de l'année courante *serait beaucoup plus simple dans ses divisions, & qu'il ne laisserait rien à désirer.*

Il en sera encore de cette *promesse* comme de toutes les précédentes ; car peu de tems après, le même Rapporteur crut devoir préparer ses collègues à la convenance de ne point y insister pour l'an V. C'est du moins ainsi que j'explique le trait suivant de son discours du 26 Juin.—" Vous croiriez à ce desordre que nous sommes encore au sein du torrent révolutionnaire. Nous ne sortirons en effet de ce gouffre que pour l'an VI."

Afin d'en *sortir*, on a eu recours à divers décrets qu'il ne s'agit plus que d'exécuter, entr'autres celui qui ordonnait, que pour se procurer *au vrai* l'état des recettes & dépenses de la Trésorerie Nationale, il en serait fait un rapport les 3 & 4 de chaque mois. Ces rapports n'ayant jamais été obtenus, l'Amiral Villaret, l'un des nouveaux députés, indiqua l'unique moyen d'y arriver.—" Ne serait-il pas *bon*, a-t-il demandé le 7 Juillet, que l'on tint sévè-

rement la main à ce que des fonds ne fussent jamais accordés à un Ministre, avant qu'il eût justifié de l'emploi des précédens, & prouvé surtout que ceux qu'il avait obtenus ont été appliqués aux dépenses pour lesquelles ils avaient été sollicités ?"

Ce moyen serait *bon*, sans doute, & je vois même qu'on l'adopta envers le Ministre de la marine, auquel il fut enjoint de justifier, d'une manière *claire*, de l'emploi des fonds qui lui avaient été confiés. S'il lui a été impossible d'obéir jusqu'ici à cette injonction, la raison en est bien simple, & Villaret lui-même avait eu la candeur de l'exposer d'avance, tout en pressant de lancer ce décret. *Je n'ignore pas*, avait-il dit, *que des crédits ouverts ne sont pas des fonds.*

C'est là la véritable, ou pour mieux dire, l'unique difficulté. Aussi harcelé depuis long-tems par toutes ces demandes d'états de dépenses *au vrai*, le Directoire avait essayé de les écarter en donnant à entendre qu'il n'avait presque rien à dépenser, & en adressant le 26 Décembre 1796, un Message où il se représentait comme au comble de la détresse par la nullité des recettes. Il y exposait la *souffrance* des troupes, leur *nudité* ; & il allait jusqu'à dire, que le *sentiment de leurs besoins & le dégoût qui en était la suite entraînaient leur désertion.*

Ce Message très-circonstancié fit une si grande impression au dehors, que M. Pitt le cita presque en entier dans le discours qu'il prononça quatre jours

après (3). Si ce fameux Message ne produisit pas en France la même sensation qu'en Angleterre ; c'est

---

(3) Ayant eu l'avantage d'assister à ce discours, je crois pouvoir rendre très-littéralement ce que dit M. Pitt sur les finances de la République Française. Ce tableau comparatif des ressources des deux Etats belligérants, me paraît d'autant mieux devoir trouver sa place ici, qu'il ne peut avoir changé depuis une année, qu'en ce que l'appauvrissement de la France a toujours été en croissant.

Après s'être étendu sur les entraves qu'il avait rencontrées dans ses dernières opérations financières en raison de la rareté des capitaux vacans, effet naturel de l'accroissement subit des débouchés du commerce, M. Pitt ajouta.—" J'ai maintenant l'expérience de mon côté pour affirmer, que les embarras si passagers dont on se plaignait, bien loin d'être des symptômes de dépérissement, étaient des symptômes de forces rapidement croissantes. Si je m'arrête sur ce tableau consolant ; ne croyez pas que je prétende y puiser un motif pour vous disposer à prolonger la guerre : rien n'est plus loin de mes principes & de mon cœur ; mais j'ai cru que ce tableau de nos ressources vous prouverait tout à la fois qu'elles valent bien la peine d'être défendues sans découragement ; que nous sommes loin d'être privés des moyens de résistance nécessaires pour ne point nous en laisser arracher lâchement le sacrifice, & qu'enfin nous ne devons appeller par nos vœux d'autre paix que celle qui sera vraiment digne de ce nom."

" Et voyez, je vous prie, quel contraste présente le tableau des inconvéniens passagers que nous avons eu à surmonter, quand on les compare à l'appauvrissement toujours croissant de nos ennemis ; car je ne me figure pas qu'il s'élève personne dans cette Chambre, pour attribuer la crise actuelle de leur commerce à la multiplication soudaine de leurs consommateurs & de leurs atteliers. L'état de ruine où il se trouve remonte à la violence des moyens, qui ont permis au Gouvernement révolutionnaire de déployer des efforts inconnus & gigantesques, pour porter la

que les deux partis du Conseil des Cinq-Cents se réunirent presque à l'instant pour le démentir. *Il est*

---

destruction chez presque tous ses voisins. Cette malheureuse nation en recueille les fruits, elle s'apperçoit & reconnaît enfin que ces moyens ont été encore plus destructeurs pour elle que pour ses ennemis. Déjà l'abus horrible qu'elle a fait de son système de rapine au dedans, lui en interdit la prolongation : elle gémit aujourd'hui d'avoir ainsi aveuglément condamné son industrie & son commerce, à une décadence sans exemple, & dont il lui est presqu'également impossible de calculer soit l'étendue, soit le terme."

" On a contesté, & l'on contestera peut-être encore, la justesse des raisonnemens avancés dans cette Chambre, pour montrer que le frêle & monstrueux édifice des financiers de la République Française devait inévitablement s'écrouler sur lui-même. Mais quoique ceux des pronostics qui avaient fixé l'époque précise, au delà de laquelle ses dernières ressources seraient taries, ayent pu être déjoués jusqu'à ce moment ; quoiqu'on n'ait cessé de me dire, que je me livrais à des autorités insuffisantes, à des spéculations abstraites, & à des théories inapplicables à l'état révolutionnaire de la France ; je crois pouvoir me dispenser de tracer moi-même le tableau de son dénuement ; car quel tableau plus parlant pourrais-je mettre sous vos yeux ; que celui que ses Chefs eux-mêmes viennent d'adresser publiquement au Corps Législatif ? Que lui ont-ils enfin révélé dans ce Message solennel ?—Que *toutes les parties du service sont en souffrance* ; que *la solde des troupes est arriérée* ; que *les défenseurs de la patrie sont livrés aux horreurs de la nudité* ; que *leur courage est énervé par le sentiment douloureux de leurs besoins* ; que *le dégoût qui en est la suite entraîne la désertion* ; que *les hôpitaux manquent de fournitures, de médicamens, de feu* ; que *les créanciers de l'Etat, & les entrepreneurs n'arrachent que de faibles parcelles des sommes qui leur sont dûes* ; que *les fonctionnaires publics sont sans salaires* ; que *d'un bout de la République à l'autre, les juges & les administrateurs sont réduits à l'horrible alternative de se déshonorer en se vendant à l'intri-*

fâcheux, s'écria Camus, *qu'un Message aussi imprudemment écrit & contenant des assertions aussi alarmantes*

---

gue; que *les établissemens de bienfaisance, livrés au même dénuement, repoussent l'indigent & l'infirme*; que *les routes sont bouleversées, les communications interrompues*; que *la police est dénuée de moyens pécuniaires*; et qu'enfin, s'il faut en croire les chefs de ce malheureux pays, il n'y reste plus rien *d'organisé* que *l'assassinat*."

" Je vous cite ici les propres expressions de leur dernier Message. C'est le Directoire lui-même qui vient de se voir forcé à déchirer ainsi le voile qui cachait son épuisement. En faudrait-il davantage pour m'autoriser à croire que ce n'est point un Etat, ainsi épuisé, qui réussira à nous traîner à ses pieds en supplians, pour lui demander à connaître les humiliantes conditions, auxquelles il daignera nous dicter la paix ? Non, nous n'accorderons point à la France ruinée & *désorganisée*, ce que nous lui aurions refusé avec indignation, dans les jours de sa prospérité passée, & de sa plus grande opulence. Et quand les conducteurs de cette République s'opiniâtrent à prolonger la guerre, sans aucun motif d'intérêt réel pour le peuple qu'ils y conduisent, & sans pouvoir même lui présenter ni le prétexte de reconquérir ses foyers, ni celui de défendre ses frontières contre une invasion ou contre un démembrement; quand ils n'y persistent que pour faire triompher leurs projets d'ambition; quand ils ne se donnent même plus la peine de déguiser, que c'est à l'aggrandissement qu'ils aspirent; enfin quand ils osent prendre vis-à-vis de l'Europe entière un ton de dictateurs; il me sera permis, je pense, de ranimer l'espoir de l'Europe & le nôtre, en répétant que les ressources intérieures de cette République sont moins proportionnées que jamais à ses projets ambitieux."

" Inconcevable délire ! Le Directoire lui-même vous dévoile l'horrible délabrement de ses finances; il se présente devant le tribunal de l'Europe, *in forma pauperis*, & c'est en déployant en même tems toute l'étendue de ses vues d'aggrandissement qu'il prétend détruire l'effet de cette confession forcée ! A-t-il pu lui entrer dans l'esprit, que les cris de détresse du Gou-

que FAUSSES *ait été publié. . . . Je ne vais pas plus loin, je me contente d'avoir détruit une impression défavorable :* Tout le Conseil se leva à l'instant pour ordonner *à l'unanimité*, que cette déclaration de Camus serait imprimée, & Hardy ajouta ces mots. —" Je suis on ne peut plus satisfait que notre collègue Camus ait relevé la *fausseté* des assertions contenues au Message du Directoire. Je suis bien aise que la *vérité soit rendue publique*, & qu'elle n'ait pas été ensevelie dans le secret d'un Comité Général."—Dès que le Directoire s'apperçut que les législateurs le blâmaient de la publicité alarmante & impolitique de cette pièce ; il leur donna à entendre qu'ils devaient se féliciter de ce que l'Angleterre en avait été la dupe ; il trouva même le moyen de se rétracter, en les assurant, le 18 Février, qu'il

---

vernement Constitutionnel feraient sur nous plus d'impression que n'en avaient produit les forfanteries du Gouvernement Révolutionnaire, lorsqu'il nous parlait de sa fortune colossale ? A-t-il pu croire que ses dernières menaces nous ébranleraient davantage que nous ne l'avions été, lorsqu'il possédait encore, pour les mettre en exécution, tant d'immenses moyens de force qu'il reconnaît aujourd'hui avoir épuisés sans retour ? Ou bien, se serait-il figuré que nous en sommes réduits à envisager comme une conquête, les concessions qu'il paraît enfin disposé à nous accorder, celles de conserver intacts nos anciens domaines, de jouir en paix de notre constitution, & de punir les machinations que ses désorganisateurs voudraient tenter au milieu de nous pour la renverser ? Grâces au Ciel ! ce n'est point des caprices de la France que dépend pour nous la conservation de nos loix & de nos domaines. Nous ne voulons la devoir qu'à l'intrépide valeur, & au patriotisme éclairé d'un peuple libre, qui continuera à en jouir sans excès, sans conditions, sans dépendance."

lui restait des *moyens puissans* en réserve.—" Nous avons, leur dit-il, la perspective intéressante, que si l'ennemi s'obstine dans sa haîne pour la paix, nous soutiendrons une nouvelle campagne avec des *moyens puissans*, tandis qu'il fonde sur notre *pénurie* le vain espoir de ses succès."

Quoique cette explication satisfît pleinement le peuple Français & ses représentans ; ces derniers résolurent de ne plus publier les Messages du Directoire, & de suivre à l'avenir l'avis important que leur avait donné Thibault, celui de *ne jamais parler de finances en public*. Dès ce moment, & pendant les huit premiers mois de l'an V, ils ont tenu secrettes la plûpart des discussions qui y avaient rapport ; ou si les spectateurs y ont encore été admis, ce ne fut qu'à celles qu'on ne pouvait point leur cacher, telles que les débats sur de nouveaux impôts proposés, ou sur de nouvelles dépenses. Au reste, le gros de la nation eut lieu de se tranquilliser sur ces débats mystérieux, en lisant les décrets qui en résultaient & qui mettaient régulièrement chaque mois à la disposition des Ministres toutes les sommes qu'ils demandaient.

Mais ce qui dut, par dessus tout, rassurer le peuple sur l'existence réelle de tant de sommes successivement votées, c'est qu'en les livrant au Directoire, le Corps Législatif les trouva suffisantes pour décréter une foule de largesses, & que néanmoins tous les nouveaux impôts qu'on lui proposa furent successivement écartés par l'assertion, si satisfaisante, qu'il y avait dans les revenus déjà établis, un *excé-*

dent sur les dépenses tant anciennes que nouvelles. La liste de ces décrets & de ces assertions appartient essentiellement à mon sujet.

On avait arrêté, vers la fin de l'an IV, que les rentiers & pensionnaires recevraient en espèces sonnantes le quart du premier sémestre de l'an V. On leur annonça qu'ils pouvaient compter sur la totalité du second ; & l'on poussa la générosité jusqu'à leur offrir les trois quarts qu'on leur avait retenus sur le premier sémestre. Il est vrai qu'ils ne les reçurent qu'en *Bons*, uniquement admissibles en payement de biens nationaux : Mais enfin ces *Bons* valaient alors près de 10 pour cent sur la place ; & c'était vraiment une faveur signalée.

Ce décret inespéré avait été précédé par un autre qui ne l'était pas moins, puisqu'il statua, que les fonctionnaires publics, qui, par les dernières loix, ne recevaient que la moitié de leur traitement en numéraire, seraient traités comme les législateurs, & le toucheraient en entier dès le 22 Décembre 1796.

Il eût été difficile d'en agir moins généreusement envers les braves armées ; & personne ne put douter qu'on ne fût en état de le faire, lorsque le Directoire prit sur lui d'annoncer—" *que le moment était arrivé* de fixer définitivement en valeur métallique la solde des troupes."—Ce décret se prononça par acclamations &, peu de tems après, il fut étendu sur les *gens de mer de tous grades & classes*.

On ne s'en tint pas là ; car, dès le 12 Mai, on décréta pour toutes les armées une augmentation de

solde, augmentation tellement importante, que, s'il en faut croire le Rapporteur Dumas,—" les troupes de la République Française seront mieux nourries, mieux vêtues, mieux armées, & recevront une paie plus forte que celles d'aucune Puissance de l'Europe (4)."—Il proposa en même tems d'augmenter à peu près d'un cinquième les appointemens que les Lieutenants & Sous-Lieutenants recevaient sous l'ancien régime. Il observa que l'*admission de tous les citoyens aux emplois publics, rendait cette augmentation nécessaire*; & il enleva par enthousiasme la sanction de ce généreux décret, à la suite d'un rapport qui se terminait par ces mots : ACHEVONS LA RÉSURRECTION DU PHŒNIX.

Pour accomplir cette *résurrection*, dont s'occupaient les Anciens, le Conseil des Cinq-Cents leur adressa le même jour une arrêté plus libéral encore, puisqu'il assurait le quart de solde en numéraire à 25 mille officiers, retirés dans leurs foyers depuis près d'un an, à la suite d'une opération par laquelle le Directoire avait, disait-il, *épuré* l'armée en les *mettant hors d'activité*. Cependant lorsqu'une Commission eut porté la parole en leur faveur, Camus tança vertement—" ceux qui, *tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, mais toujours pour se* PO-

(4) Il ajouta ces paroles vraiment remarquables.—" Ainsi les Puissances ennemies qui *s'épuisent* en efforts contre nous, apprendront, *par la publication de cette loi,* qu'il *suffit* à la République d'*améliorer* son administration, pour être en état de donner à ses défenseurs un traitement plus considérable que celui qu'elles peuvent *à peine* donner à leurs troupes."

PULARISER, attiraient des reproches éternels au Gouvernement, parce qu'en son nom ils promettaient plus que ce Gouvernement ne pouvait tenir." (5) —Le Rapporteur l'ayant alors assuré que le projet présenté était une *économie véritable* ; Camus pour ne point se dépopulariser, se fit lui-même le défenseur de la proposition qu'il venait de fronder, & termina sa réplique par ces mots.—" Je demande que tout officier, hors d'activité & retiré dans ses foyers, reçoive en numéraire le quart de la solde qu'il aurait reçue s'il fût demeuré en activité."— Dès que l'austère Camus se fût ainsi rétracté, cette largesse n'éprouva plus d'opposition, & le Conseil des Anciens y adhéra avec empressement.

J'aurais dû dire qu'on n'avait assuré un sort si libéral aux officiers retirés, qu'après avoir promis un sort non moins magnifique aux soldats invalides, *condamnés par leurs blessures & leurs infirmités à un repos dont ils s'indignaient.* Il est vrai, qu'encore dans cette occasion, Camus, qui voyait d'un œil chagrin tant de profusions, s'était hazardé à observer qu'un volontaire, *quoiqu'ayant perdu un de ses membres, pouvait encore faire quelque chose :* mais le

---

(5) Le Moniteur du 18 Mai dit que Camus avertit ses Collègues que la *somme effrayante qu'on leur demandait s'élevait à* 200 *millions.* Je ne sais si c'est l'orateur ou l'imprimeur qui a ajouté ici un *zéro* de trop. En ne portant ce quart de paye qu'à 20 sous par jour, pour chacun de ces officiers surnuméraires, la totalité de leurs traitemens ne s'éléverait qu'à environ 10 millions de livres par année, ce qui ne laisse pas que d'être une forte dépense.

Moniteur nous apprend, qu'à ces mots, des *murmures unanimes* s'élevèrent, & que l'on arrêta, que chaque soldat, estropié ou infirme, recevrait *par forme d'à-compte* 10 sous par jour, & celui qui pourrait trouver quelque moyen de subsister, 7 sous 6 deniers. Je dois ajouter que si le Conseil des Anciens ne mit pas immédiatement son sceau à cette résolution, ce ne fut point qu'on élevât le moindre doute sur la possibilité d'en trouver les fonds ; tout au contraire, ce fut, dit le Rapporteur,—" parce que la résolution ne statuait pas sur le sort de tous les citoyens qui, sans être militaires, sont cependant attachés aux armées, & courent les mêmes dangers que les militaires ; & parce qu'elle n'avait point proportionné l'indemnité dûe aux sous-officiers aux grades qu'ils occupaient."

Parmi quelques autres décrets du même genre, il en est un que je ne puis laisser de côté, vû l'influence qu'il a eu sur les événemens postérieurs ; j'entends l'augmentation additionnelle de solde pour les troupes employées dans la Capitale ; supplément dont le Directoire se donna tout le mérite à leurs yeux, en alléguant au Corps Législatif *l'excessive cherté des objets de première nécessité.*

Mais la nouvelle largesse dont il me reste à parler, quoique peu considérable en elle-même, est, sans contredit, de tous ces décrets, celui qui indiquait le mieux les progrès de la vénalité, ou ceux de la misère. Le croirait-on ? A la veille des élections, après lesquelles le peuple Français soupirait avec

tant d'ardeur, les deux Conseils jugèrent, que pour ranimer le zèle des citoyens, il convenait d'accorder un salaire à tous ceux d'entr'eux qui consentiraient à se déplacer pour donner leur suffrage. C'est Pérès qui se chargea d'ouvrir cette proposition, le 14 Février, en représentant *la plûpart des Electeurs comme ruinés par la Révolution.*—" Je sais, dit-il, que les besoins du trésor public sont grands ; mais je sais aussi que le premier de vos besoins est de faire marcher la chose publique. Si vous n'accordez aucune indemnité aux Electeurs, vous faites *déserter* les Assemblées Electorales, ou bien vous les livrez à l'influence des intrigans & des agitateurs."—L'indemnité fut fixée à 3 livres par jour. Il ne me reste rien à ajouter, si ce n'est que cette nouvelle dépense, qui indique si bien à quel point déjà alors l'esprit public était éteint en France, reparaît encore pour près d'un million dans les états de dépenses annuelles & permanentes.

Je passe maintenant au moyen qu'adoptèrent les deux Conseils pour montrer que ce n'était pas là de vaines promesses, & qu'on avait suffisamment de fonds pour y faire face. Ce fut en repoussant successivement, & avec une espèce d'indignation tous les nouveaux impôts, qu'on se hazarda à leur proposer.

Le premier sur lequel on jetta les yeux aurait porté à 2 sous par feuille d'impression le prix du port des gazettes & journaux. Ici Couchery accusa les *calculs impies* du fisc :—" Il veut, dit-il, s'ar-

roger le droit de *mutiler la liberté de la presse*, & arrêter l'*explosion* que de toutes parts les journaux provoquent contre les entreprises du pouvoir arbitraire."—Le Conseil des Cinq-Cents, qui alors redoutait par dessus tout cette *explosion*, n'en fut que plus avide à adopter la taxe additionnelle qu'on lui dénonçait comme capable de l'arrêter ; mais les Anciens n'en jugèrent pas de même. Réal eut beau leur citer l'exemple de l'Angleterre & de la Hollande, qui, dit-il,—" *aiment aussi les arts, les sciences & la liberté de la presse* ; & où cependant les journaux timbrés & taxés produisent un revenu public."—Ils furent inexorables, & rejettèrent la taxe additionnelle tant sur les journaux que sur les ports de lettres (6).

---

(6) Daracq fit l'impossible pour qu'on taxât les journalistes sans miséricorde.—" Le Gouvernement, s'écria-t-il, aurait dû agir envers eux comme envers les prostituées, car les journalistes sont de véritables prostituées. N'ont-ils pas leurs trotteuses, leurs promeneuses ? Ne . . ."—La décence ne me permet pas de copier ici la suite de cette ingénieuse similitude : mais je dois ajouter que lorsque son parti eut échoué dans l'entreprise de supprimer les journaux, en les taxant sous le prétexte de procurer à la République un revenu dont elle avait, disaient-ils, essentiellement besoin ; ce même parti y substitua la proposition d'un journal officiel, qui aurait transmis au peuple Français les opinions de ses législateurs telles que ceux-ci les prononçaient. Heureusement Doulcet s'apperçut que ce journal, au lieu de produire un revenu, entraînerait une forte dépense ; il montra la difficulté & le danger d'augmenter les impôts *déjà portés à une masse effrayante* ; & il pria ses collègues de *faire attention* au raisonnement suivant :—" On la somme né-

Le Conseil des Cinq-Cents chercha à y suppléer en leur proposant de porter à 60 liv. par quintal, les droits d'entrée sur les tabacs. Un pareil droit aurait été deux fois plus fort que la valeur ordinaire de la marchandise ; & c'eût été vraiment décréter l'introduction de tous les tabacs en contrebande. Au reste, Dupont attaqua cette proposition par des argumens qui édifièrent davantage encore ses collègues.—" Nous n'avons fait la Révolution, leur dit-il, que par ce que nous étions vexés par les commis des douanes, par les commis du tabac, par les commis des aides, par les commis des gabelles, par les commis de barrières, & nous ne souffrirons pas que les abus de l'ancien régime renaissent après le bouleversement qu'il a fallu éprouver pour amener le

---

cessaire au journal est prête & dans les coffres de la trésorerie, & alors elle peut avoir vingt destinations plus utiles : . . . ou la somme n'y est pas; & alors il faudra pour l'obtenir, détourner de la destination la plus sacrée une partie des fonds publics. Je *m'arrête*."

Tout pressant qu'était ce dilemme, il *n'arrêta* point Quirot.—" Je suis aussi affligé que le préopinant de l'état de nos finances; répliqua-t-il, mais il s'agit moins d'examiner ici la question sous le rapport financier que sous celui de l'état actuel de l'esprit public. *Rétablissez l'esprit public, & vos finances seront bientôt rétablies.*"— (Ici, dit le Moniteur, quelques membres *rient.*) La majorité des Cinq-Cents n'en adopta pas moins ce moyen, en effet assez risible, de *rétablir bientôt les finances :* mais le Conseil des Anciens, qui ne traita point cette proposition en *riant*, la repoussa à une très-grande majorité le 10 Février.

nouveau ; *cela passe votre pouvoir.*"—Le Conseil des Anciens en jugea comme lui.

Quand le Conseil des Cinq-Cents eût appris que le rétablissement des commis du tabac, & des commis des aides *passait son pouvoir*, il imagina qu'il ne lui serait pas du moins impossible de rétablir la loterie Royale. Pour mieux y réussir, on mit en avant le député Mercier, le même qui dans son *Tableau de Paris* avait travaillé autrefois à rendre l'ancien régime odieux en développant avec beaucoup de force & de détails les maux sans nombre que la loterie Royale causait au petit peuple. (7)

---

(7) Voici ce qu'il en avait dit dans son chap. CCLXXII intitulé *Loterie Royale de France.*—" Autre source de grands maux, & nouvellement ouverte. C'est un *fléau* qui ne se renouvelle pas moins de deux fois par mois. Cette loterie, fatale dans tous les sens possibles, est une véritable contagion qui nous est arrivée d'Italie. . . . . Paris avait assez de maux intestins à combattre sans celui-là. Les entrepreneurs savent très-bien que leur gain est immense & infaillible, ... & ils font jouer au pauvre peuple deux fois par mois le jeu le plus insensé & le plus *dévorant*. . . . Les suites funestes de cette cruelle loterie sont incalculables. . . . Les domestiques incités par un appât dangereux trompent & volent leurs maîtres. Les commis, les caissiers hazardent leurs dépôts & se donnent ensuite la mort par désespoir. . . . . On est pleinement instruit de toutes ces scènes tragiques, désastreuses & presque journalières. . . . & l'on en laisse subsister les funestes opérations ; *tant on a soif d'argent ! tant on fait peu de cas des mœurs et de la tranquillité des familles !*"

Cette page est sans contredit ce qu'il y a de moins déclamateur & de plus vrai dans tous les écrits du Dramaturge Mercier. C'est cependant cet écrivain devenu législateur, qui monta à la

Ce fut donc lui qui fit la motion de la ressusciter en la décorant du nom de loterie *nationale*.—" Il est prouvé, dit-il le 24 Mars, qu'il faut de toute nécessité un jeu public puisque tout le monde veut jouer, & vous l'accorderez à ce sentiment inné qui meut tous les hommes. Rien ne peut leur ravir l'espérance du bien-être, & ceux-là seraient véritablement *inhumains*, qui, *sous prétexte* de perfectionner l'homme, lui *ôteraient* ce qu'il a de plus cher, l'*espoir d'améliorer son lendemain*."—Ce trait de sensibilité entraîna ses collègues qui craignirent de paraître *inhumains* au peuple en lui refusant l'espoir d'*améliorer son lendemain* par la voie des loteries. Quant à moi, je l'avouerai ; il me semble que, chez une nation passionnée pour le jeu, ce moyen d'améliorer le lendemain du pauvre en

---

tribune, pour faire condamner de nouveau le *pauvre peuple à ce jeu dévorant* que l'assemblée constituante avait osé conserver quoique tous les cahiers en demandassent la suppression.

Robespierre avait eu du moins le mérite de le suspendre, & si le philosophe Mercier eut le regret d'échouer dans la tentative qu'il fit pour le rétablir, on verra ci-après que le rétablissement de ce jeu dévorant a été l'un des premiers fruits de la victoire du 18 Fructidor. Ce qui prouve que l'Administration Républicaine connaît l'importance de récompenser ses partisans ; c'est que bien que Mercier ne siégeât plus alors parmi les législateurs, elle n'a point oublié qu'il était le premier qui eût voulu se charger de l'odieux de proposer le rétablissement de la loterie Royale en la *nationalisant* ; Voici ce que je trouve dans le Moniteur du 14 Octobre :

Le citoyen Mercier, membre de l'institut, ex-député, vient d'être nommé CONTRÔLEUR *de la loterie* NATIONALE.

lui soutirant ce qu'il a gagné la veille, est assez semblable à l'expédient qu'adopteraient les administrateurs d'un peuple adonné aux liqueurs fortes en exemptant celles-ci de tous droits de consommation, afin de ne point lui *ôter ce qu'il a de plus cher*, & de lui laisser les moyens d'accroître ses forces & d'*améliorer* sa constitution.

Tous les faits que j'ai pu recueillir dans mes voyages sur les conséquences des divers tributs levés par les principaux Souverains de l'Europe, m'ont uniformément convaincu, que le plus bienfaisant de tous les impôts est celui qui réussit à tripler, ou même à décupler le prix des boissons spiritueuses ; comme le plus funeste de tous est, sans comparaison, le tribut qu'on arrache au pauvre à l'aide de ces tables scandaleuses de pharaons publics, dont les Gouvernemens ne rougissent pas de se faire eux-mêmes les croupiers. Quoique les loteries Anglaises soient bien moins funestes que celles dont je parle ici, (8) je ne sais si l'on peut entièrement ab-

---

(8) Le bénéfice que fait le Gouvernement Anglais sur les loteries est tel que chacun peut en juger au premier coup d'œil, & il s'élève ordinairement de dix à douze pour cent, suivant l'empressement des banquiers qui se présentent pour acheter la totalité des billets, qu'ils revendent eux-mêmes avec bénéfice & quelquefois à perte. Dans les années où le Parlement y a recours, l'Etat en tire une somme d'environ *L.*200,000 sterling. La loterie Royale de France avait rendu plus du double ; & lorsqu'il fut question de la ressusciter sous le nom de loterie *nationale*, le député Gouli donna à entendre qu'on pourrait élever le bénéfice à 18 millions tournois.

Cette

soudre le Parlement Britannique, de continuer à avoir recours à cette ressource désastreuse, & j'ose espérer qu'il y renoncera bientôt, en considérant que les dernières mesures adoptées, afin d'empêcher le petit peuple de prendre part aux loteries, ont toutes été vaines. (9) On ne saurait trop regretter

---

Cette espérance reposait sur l'infernale combinaison des ambes, ternes, quaternes, & quines, combinaison si savante, que selon les sept manières d'y placer, les joueurs y perdent à coup sûr, depuis 16 jusqu'à 97 pour cent. Telle était l'espèce d'attrait que le philantrope Mercier voulait tendre au peuple Français, afin d'*améliorer son lendemain !*

Je n'ai pas besoin de dire que ceux de ses collègues qui le secondèrent eurent grand soin de faire valoir *qu'on ne forçait personne*, que c'était un *impôt volontaire*, & qu'en l'envisageant sous ce rapport, *ce n'est plus un piége tendu à la passion du jeu.* Je copie ici les expressions de Rossée, qui observa que *les citoyens, en perdant, acquittent une contribution qu'eux-mêmes se sont imposées.* Baudin lui-même fut révolté de pareils sophismes : mais en repoussant les loteries, il eut grand soin d'ajouter *qu'il ne fallait pas faire comme le Parlement de Paris, qui, pour avoir refusé d'enrégistrer les impôts en* 1788, *amena* LA RÉVOLUTION.

On verra bientôt que c'est en *refusant d'enrégistrer* ceux de l'an V, que Baudin *amena la révolution* du 18 Fructidor, & l'on admirera l'effronterie avec laquelle il en a profité pour prouver la *conspiration infernale* de 52 de ses collègues qui, à l'en croire, *ont laissé le Gouvernement sans revenus pendant deux années.*

(9) Ces mesures tendaient à empêcher une autre loterie où le Gouvernement ne participe point. Pendant le tirage, certains buralistes subalternes ouvrent des paris sur les numéros qui sortiront de la roue un tel jour, & ils envoyent leurs agens jusques dans les cabarets tendre leurs filets au petit peuple alléché par l'attrait de gagner une grosse somme avec une mise en jeu de quelques sous. Quoique depuis l'administration de

qu'en visitant les prisons & les hôpitaux, quelque philantrope, comme Howard, n'ait pas cherché surtout à obtenir de leurs malheureux habitans, la confession des premières fautes qui les conduisirent à la misère & au crime. Je soupçonne fort que le plus souvent ils avoueraient que ce fut l'attrait perfide d'*améliorer leur lendemain*, en portant aux loteries, d'abord le fruit de leurs épargnes, puis celui du vol. Un recueil de pareils aveux serait doublement instructif, puisqu'il mettrait les Gouvernemens à portée de calculer, s'ils ne sont pas appellés, comme je le crois, à dépenser en procédures criminelles, en frais de prisons, de corrections & de police, fort au-delà du faible revenu qu'ils tirent des loteries.

M. Pitt, tous ces bureaux d'assurance ayent été sévèrement défendus, l'avidité des collecteurs & de leurs dupes a tellement réussi à éluder cette défense, qu'un Magistrat de Police a publié récemment que le nombre de ces buralistes & de leurs agens de toute espèce s'élève à 9500. Il porte à *L.*1,800,000 sterling la somme qu'ils soutirent annuellement au petit peuple, & à *L.*360,000 st. le bénéfice qu'ils y font. Il y a sans doute beaucoup d'exagération ; mais quand cette somme ne s'éleverait qu'à *L.*100,000 st. peut-on imaginer une levée de deniers plus funeste ? Et observez que ce n'est point le Gouvernement qui en profite, quoique ce soit sa loterie qui y donne lieu.

Au moment où j'écris ceci, je vois afficher un placard où les officiers de l'une des paroisses de Londres cherchent à tenir le peuple en garde contre les pièges qu'on lui tend dans ces bureaux, & offrent une récompense de *L.*10 st. à quiconque en dénoncera les agens.

Pour préparer ses collègues à ce détestable impôt, Mercier n'avait cessé de leur dire,—" que c'était en satisfaisant, avec une *profusion vraiment républicaine*, à tous les besoins de la guerre, qu'ils pouvaient accélérer le moment de la paix."—Au reste, je dois ajouter, que si le Conseil des Cinq-Cents souscrivit à ses calculs, ils furent repoussés avec indignation par celui des Anciens. Dupont déploya même dans cette occasion la chaleur d'un véritable ami du peuple & la logique d'un homme d'Etat.—" N'est-ce pas, dit-il, ruiner les finances & tarir la source des richesses, que de dégoûter le peuple du travail par l'espoir d'un gain sans fatigue ? . . . L'homme, qui a mis à la loterie, se promène avant, & se désole après. . . . Où sont donc les ressources du Gouvernement & des finances, si ce n'est dans les produits du travail ? et où les prendra-t-il, s'il engage la nation à gaspiller les avances & les capitaux ?"—L'impôt fut rejetté, & il devait l'être.

Le Conseil des Cinq-Cents en imagina alors un autre non moins révoltant. Alarmé de la somme énorme à laquelle s'élevaient les frais de procédures criminelles, il arrêta de les faire supporter aux condamnés, & de confisquer leurs biens jusqu'à concurrence des déboursés du Gouvernement. Envain Gibert essaya-t-il de montrer que ce prétendu remboursement allait tourner au détriment du fisc ; envain représenta-t-il,—" que si, lorsque la nécessité ou la débauche porte un misérable à voler, on ôte à sa femme & à ses enfans le peu qu'ils ont, ce serait faire de la femme & des enfans des voleurs

comme leur père."—Cette considération n'arrêta point ses collègues ; il fallut encore que le Conseil des Anciens intervint pour arracher au fisc cette nouvelle proie qu'il était prêt à saisir ; & pour motiver leur refus, ils crurent convenable d'alléguer que toute peine pécuniaire *retracerait l'ancienne confiscation.*

On en vint enfin à mettre en avant un dernier impôt ; & quoique celui-ci soit aussi raisonnable que les autres étaient absurdes, ce fut le seul qui éprouva de grandes oppositions dans le Conseil des Cinq-Cents. Il s'agissait d'établir des barrières sur les grandes routes pour y lever un *droit de passe*, dont le produit eût servi à leur confection & à leur entretien. Il est vrai que le mode proposé était vicieux sous plusieurs rapports, puisqu'il aurait coûté au delà de 45 pour cent du produit : mais ce n'est point à ses vices de détail qu'on s'arrêta. Le chef du parti Jacobin, le fameux La Marque, s'opposa au principe même de tout nouvel impôt, en observant à ses collègues,—" que puisqu'il y avait dans les recettes *un excédent de* 50 *millions sur les dépenses*, toute contribution nouvelle, de quelque nature qu'elle fût, serait une *surcharge inutile.* D'ailleurs, ajouta-t-il, on vous propose aujourd'hui, sous un nouveau titre, le rétablissement des anciens péages ; que l'on convient avoir été proscrits comme *odieux* à la nation."—Daubermésnil alla plus loin ; il demanda s'il n'était pas à craindre que les agens nécessaires pour lever le droit ne devinssent les instrumens du despotisme ? D'autres orateurs redou-

tèrent que le produit n'en fût détourné par le Directoire, & appliqué à un autre usage qu'aux frais d'entretien & de réparation des grandes routes. Ces clameurs n'arrêtèrent point le Conseil des Cinq-Cents ; mais elles éclatèrent avec une nouvelle force dans celui des Anciens. A en croire d'Alphonse,—" on voulait mettre sur pied une armée financière, dont la mission & l'emploi serait de faire la guerre à des Français. Ainsi à chaque pas, une douane, un péage, des barrières. *Sont-ce là*, s'écria-t-il, *les attributs de la liberté* ?"—Malgré la magie de ces derniers mots, le Conseil balançait, quand Goupil observa,—" que les ennemis de la République formaient le vœu de faire créer un impôt révoltant & capable de soulever le peuple. *L'approbation de la résolution*, ajouta-t-il, *réaliserait un de ces vœux*."—C'était assez dire que cette résolution destructive *des attributs de la liberté*, avait été insinuée par les agens de Pitt. A cet avertissement, le Conseil, appercevant le piège, ferma la discussion, & rejetta cet impôt comme les précédens.

En un mot, les deux seules mesures de ce genre, auxquelles aquiescèrent les Anciens, & dont j'ai eu occasion de parler dans mon précédent écrit, furent un droit de dix pour cent sur les billets de spectacles, droit qu'on vient de renouveller & d'étendre jusques sur les fêtes champêtres, quoiqu'il eût tellement tourné à fin contraire des espérances du fisc, que ce dernier s'est vu forcé à venir au secours de l'opéra. L'autre mesure consistait en certains droits d'entrée, & surtout de sortie, qu'on avait imposés aux fron-

tières ; car les papeteries, les eaux de vie & tous les vins de France, y sont aujourd'hui assujettis à d'assez gros droits, que le décret représenta comme le plus sûr moyen d'*assurer au cultivateur le débouché de ses productions*, comme *l'encouragement le plus utile pour l'industrie agricole & manufacturière*, &c.

Peu de tems après avoir *assuré* au fisc cette riche dot, on lui en retira une partie, en interdisant toutes les marchandises Britanniques, interdiction que Le Couteulx fit prononcer *en haîne du tribut* que la France payait à la Grande-Bretagne, & afin *d'écraser*, disait-il, le commerce Anglais (10).

Il est vrai que les députés du commerce Français ayant averti que cette interdiction aurait un effet tout opposé ; les deux Conseils s'en sont peu à peu relachés. Pour les y déterminer, & afin d'obtenir certaines exceptions en faveur des étoffes de coton

---

(10) On y procéda d'abord avec tant de rigueur, que les préposés aux douanes signalèrent leur zèle en arrêtant sans miséricorde toute introduction de livres où se trouvaient quelques volumes Anglais. Voici ce que nous en apprend Hermann, le 15 Janvier.—" Si dans un achat de livres à Leipzick, il s'en trouve d'Anglais, il est difficile de les distinguer, pour leur donner, conformément à la loi, leur certificat d'origine. *On m'écrit de Basle, que des livres, destinés à la bibliothèque nationale, sont arrêtés à la frontière.*"

On verra ci-après, que ces mêmes préposés aux douanes, alors si scrupuleux pour ne laisser pénétrer en France aucun livre de manufacture Anglaise, sont aujourd'hui accusés de fermer les yeux sur l'introduction en fraude de ballots de laineries d'Angleterre *dont le volume est énorme.*

Anglaises, il fallut que Dentzell leur observât, le 7 Février,—" que les étoffes de soie convenaient beaucoup à une Monarchie, & que celles de coton au contraire convenaient mieux à une République, où nul n'est réduit à l'impossibilité de se procurer des étoffes qui *conservent l'égalité jusques dans les costumes.*"—Cette observation parut faire une grande fortune parmi les législateurs ; & cependant je suis tenté de croire que ce qui contribua davantage à sauver le commerce Anglais de l'anathême lancé par Lecoulteux, fut une découverte un peu tardive que vint annoncer Villers.—" On ne peut se *dissimuler*, dit-il, que depuis la loi prohibitive des marchandises Anglaises, le revenu des douanes ne soit *un peu* diminué."

Il ne faut jamais perdre de vue le grand argument dont on s'était servi dans les deux Conseils, & toujours avec un nouveau succès, pour leur faire repousser, l'un après l'autre, chacun des nouveaux impôts dont je viens de présenter la liste. Plusieurs députés n'avaient cessé de répéter avec La Marque, que toutes les nouvelles contributions qu'on leur proposait seraient une *surcharge inutile*, & que, vû l'état florissant du revenu public, il n'y avait aucun besoin de l'augmenter. Gibert fut l'orateur dont les calculs souvent répétés démontrèrent le mieux cette consolante vérité. Sans les donner au long, le Moniteur du 5 May, dit,—" que dans une longue opinion, Gibert prouva que la balance existant entre les recettes & les dépenses or-

dinaires de l'an V, il n'était pas nécessaire d'établir de nouvelles contributions ; qu'il donna également l'état des recettes & des dépenses extraordinaires de la même année, & prouva que les ressources pour y faire face *étaient suffisantes*."—L'impression que fit son discours fut si vive, que Villers lui reprocha d'avoir tant tardé à publier un travail qui présentait un *résultat si consolant*, & qui, suivant lui, eût évité au Conseil bien des *inquiétudes*, & à la Commission des finances bien du travail. Quant à Jean de Bry ; il en fut tellement ravi qu'après avoir pris seulement deux jours pour méditer sur un *résultat si consolant* ; il monta à la tribune, d'où il s'adressa à tous les Français en ces termes.—" Soyez en sûrs. Pénétrés d'admiration, Espagnols, Prussiens, Allemands, Sardes, Italiens, tous s'écriront : *La République est inébranlable, la Grande Nation est immortelle*."—Pendant qu'il tenait ce langage au Conseil des Cinq-Cents, voici comment s'exprimait Mollevault dans celui des Anciens.—" On parle du passé. Nous avons en nos mains des *trésors de bonheur. Répandons les à flots.* Que ce soit là notre réponse."

Je prie mes lecteurs de s'arrêter bien moins sur ces modestes exclamations que sur le discours de Gibert, parce que c'est le commencement d'un combat à mort, qui va s'élever entre le Directoire & les deux Conseils, & qui jettera de grands traits de lumières sur l'histoire des finances.

Avant d'en rendre compte, je dois dire que dans le Conseil des Anciens, Dupont avait travaillé de

longue main à guérir de leurs inquiétudes les députés de la Grande Nation. Pour y réussir, il ne s'était pas contenté comme Gibert, de leur dire qu'il y avait *équilibre* entre la recette & la dépense ; il avait démontré,—" qu'il y avait 478 millions de revenus réguliers à percevoir dès aujourd'hui (13 Avril), ou un *excédent* de 28 millions au delà des dépenses ordinaires. *Et l'on vous fait mendier à la face de l'Europe*, poursuivit-il, *des moyens d'opprimer les Français !*"— Puis en prenant les choses au pire, il montra qu'*au lieu d'un déficit énorme qui servait de texte aux jérémiades, & pour lequel on demandait des loteries, il n'y aurait qu'un léger vuide de cinq millions, à retrouver*, ajouta-t-il, *sur le premier marché de foin ou de paille qu'on conclura*."

Lorsqu'ensuite on revint à la charge, en insinuant que ce vuide pourrait être beaucoup plus considérable, il étala de nouveau tous ses calculs sur la certitude d'un *excédent*, & il ajouta à sa manière.— " Non, mes amis de France, vous vous trompez, on vous trompe. Non, Messieurs de l'étranger, vous êtes dans l'erreur. Je ne conviens pas qu'il y ait un *déficit*. Je soutiens qu'il n'y en a point. Je dis qu'il est juste & utile d'avoir un EXCÉDENT, *& j'affirme qu'il existe dans les contributions déjà établies*, dans l'exécution des loix subsistantes. Ces *calculs irréfutables* sont ceux de notre situation, de nos moyens, de nos ressources, de notre puissance. Je les dois à la nation & à vous. Je les expose au Corps Législatif de la France, & même à celui d'Angleterre,

Ils seront écoutés à Westminster (11) comme à Paris. Je les consacre à l'ordre public."

On vota avec acclamation les honneurs de l'impression pour ce discours, & il faut convenir qu'il les méritait, car afin qu'il fut mieux *écouté à Westminster*, M. de Calonne, l'ancien collaborateur de Dupont, trouva convenable d'en faire le commentaire à Londres, & d'expliquer aux Anglais, comment *le bouleversement des finances* de la France *avait conduit à leur restauration.* Tel fut le texte d'un nouvel écrit qu'il publia à cette époque (12).

---

(11) Ce financier ne s'est point contenté d'adresser à Westminster les calculs *irréfutables* sur les ressources de la France ; il n'a cessé d'en adresser de non moins irréfutables aux Anglais sur leur épuisement *réel*, & sur les opérations illusoires de M. Pitt. Dans un écrit qu'il publia au commencement de cette année, il se fit fort de *prouver que sur son fameux emprunt de* 600 *millions de France, l'Angleterre n'en pouvait réaliser & n'en réaliserait que* 140 *à* 150 *au plus.* A peine eût-il fait cette prédiction, qu'il la jugea accomplie, en apprenant que la Banque de Londres venait de suspendre ses payemens en espèces ; & voici comment il vint annoncer cette heureuse nouvelle au Conseil des Anciens.—" Le Gouvernement d'Angleterre achete avec son papier, qui *perd* 15 *pour cent*, des marchandises de ses manufactures & les revend à perte à Hambourg, pour faire, avec 30 pour cent *au moins* de perte totale, quelques fonds à l'Empereur. Il ruine ainsi le propre commerce de son Isle, parce que le Nord étant gorgé de marchandises Anglaises à plus bas prix qu'à Londres, les vrais négocians Anglais ne peuvent plus y en placer aucune à profit, & nos traités glorieux lui ont fermé les autres ports."

(12) Il est intitulé *des Finances Publiques de la France, avec un* MOT *sur le Directoire.* Ce *mot* était un mot d'éloges très-flatteurs

Je puis d'autant moins me dispenser d'en donner l'extrait qu'il fut cité à l'ouverture même du Parlement, comme la production la plus piquante de cet ancien Contrôleur Général ; & que cette production présente en effet les développemens les plus neufs.

Ceux qui ont lu son précédent écrit peuvent se rappeller avec quelle force il y avait insisté sur la possibilité, qu'auraient les révolutionnaires Français de prolonger l'existence de leur papier-monnaie, & sur ce que—" les Magiciens qui avaient trouvé si facilement chez leur Imprimeur des fonds suffisans, pour faire face à toutes les attaques de l'Europe, sauraient *préserver du néant* ce que d'un mot, ils en avaient fait sortir, ou y *substituer* d'autres créations semblables."

A peine eut-il acquis la preuve, que le charme s'était évanoui sans retour entre les mains des Magiciens, & que les assignats & les mandats se trouvaient *anéantis*, sans espoir de résurrection, qu'il

---

teurs pour ses membres.—" Ils n'ont pas eu comme Robespierre la soif du sang de leurs concitoyens, disait M. de Calonne, ils n'ont ni massacré, *ni spolié* : sous leur gouvernement les victoires se sont succédées rapidement, les armées Françaises se sont couvertes de gloire, d'incroyables conquêtes ont prodigieusement étendu les limites de l'Etat. Qu'en résulte-t-il pour eux ? La haîne ; le déchaînement général. Les Journalistes clabaudent, les pères conscripts se disputent tumultueusement l'honneur de jetter la première pierre, la tribune aux harangues retentit d'imprécations, &c. &c...."

crut le moment favorable pour prendre acte de ce qu'ils étaient plongés dans le *néant*, & de ce que la France, *qui était, il y a deux ans, infiniment plus surchargée de papier-monnaie qu'aucune des Puissances de l'Europe, est aujourd'hui celle de toutes qui en a le moins...*" Si *quelqu'un*, ajoutait-il, a eu la *présomption* de prétendre calculer *méthodiquement* les effets du désordre, & de tirer d'une apparence *trompeuse*, des conséquences affirmatives, les événemens ont *châtié rigoureusement sa vaniteuse témérité*."

Voici le tableau qu'il réservait pour *châtiment*, à quiconque avait eu la *vaniteuse témérité* de calculer que le *désordre* serait *l'effet du désordre*, & que le règne des assignats condamnerait les Français à un épuisement sans exemple.

" N'est-il pas tems d'abjurer enfin ces opinions d'épuisement, ces suppositions d'impossibilité, qui ont été réfutées par une continuité de conquêtes prodigieuses & lucratives ? Il est bien certain qu'il y a en France beaucoup de misère, de grandes dévastations, un *horrible desséchement des sources de prospérité*, une compression outrée de toute espèce de moyens ; mais il est CERTAIN aussi que la situation des finances publiques y est plutôt *améliorée qu'empirée* depuis la dernière campagne, qu'il est rentré beaucoup d'espèces monnayées..... que les cultivateurs, qui auparavant étaient trop pauvres, se sont enrichis, que *l'agriculture a gagné*, &c...(13)

(13) M. de Calonne était si *certain* de tout cela, qu'il ajoutait: —" Peut-être nos intentions n'en seront-elles pas moins dénigrées par ceux qui, non contens d'être dupes de leurs chimères,

Nous savons, comme le sait l'Univers, & aussi bien nous *osons* le dire, que qui que soit au monde, que la Révolution, dans ses aveugles fureurs, a brisé tous les ressorts de l'administration, qu'elle a bouleversé tous les rouages du Gouvernement, qu'elle a perverti tous les principes d'économie politique & morale : mais nous remarquons, avec les spectateurs froids & attentifs, que ce même désordre, qui a détruit tout ce qui florissait, *a du même coup anéanti tout ce qui nuisait*, qu'il a fauché tout à la fois le froment & l'yvraie ; qu'en abattant les arbres fructifères, *il a aussi extirpé les ronces parasytes*, & qu'au même moment où tant de choses regrettables sont devenues nulles, *beaucoup de choses désirables sont devenues possibles*. La France est à présent comme un champ dépouillé de tout ce qui couvrait sa surface, défoncé dans toutes ses parties, & réduit à l'état d'une *table raze* ; on peut donc y tracer tel dessein, & former telle plantation qu'on voudra, sans rencontrer aucun des obstacles préexistans."

Ce traité sur les finances révolutionnaires se terminait par ces mots remarquables. *Ce n'est qu'en*

---

exigent tyranniquement que les autres le soient avec eux, qui prétendent même asservir les faits à leurs vœux, & plier la réalité à leurs opinions. *Que faire à leur égard, si ce n'est les compter pour rien ?*"

Voilà assurément un moyen tout à la fois nouveau, modeste & poli de se dispenser d'explications, & d'écarter les controverses. Je soupçonne fort que c'est en *comptant* ainsi beaucoup de choses *pour rien*, que s'était formé le *déficit* qui a amené la Révolution.

France, où tout ce qui existait étant déraciné & réduit en cendres, tout nouveau germe pourrait s'implanter & FRUCTIFIER. Malheureux pays ! Par combien de calamités n'as-tu pas acheté cette APTITUDE à tout recevoir, qui est L'APANAGE D'UNE NUDITÉ ABSOLUE !

Ainsi, cet ancien Ministre de Louis XVI, ne nie point les *calamités* dont la France Républicaine est atteinte; mais c'est dans la vaste étendue de ces calamités même, qu'il découvre tout à la fois, & la preuve de la *restauration de ses finances,* & la source de ses prospérités futures, & le *châtiment rigoureux* de ceux qui avaient eu la *présomption* de prédire qu'elle en serait bientôt réduite à une espèce d'état de *nudité.* Il ne la nie plus cette *nudité.* Tout au contraire, il la découvre aujourd'hui fièrement aux détracteurs de la République Française, pour en tirer *la conséquence affirmative,* que *l'apanage d'une nudité absolue est l'aptitude à tout recevoir.*

Je le répète ; ces développemens m'ont paru si neufs, que j'ai cru devoir les présenter aux lecteurs comme l'un des fils, dont ils pourraient avoir besoin pour sortir du dédale où ils vont se trouver.

CHAP. IV.

Schisme qui s'élève à l'Arrivée des nouveaux Députés. Ils exigent une Connaissance approfondie de l'Etat des Finances. Le Directoire leur révèle la Nullité des Recettes du Trésor Public. Ils vont à la Recherche des Abus, découvrent celui des Ordonnances, & y mettent Terme. Retraite des Fournisseurs. Détresse croissante du Gouvernement.

SI les derniers rapports si satisfaisans qu'on vient de lire, firent dans le tems une grande impression en France, & si les fonds publics y remontèrent au point de valoir sur la place plus de la moitié du prix des fonds Anglais,(1) il faut d'autant moins s'en étonner que les principaux débats des financiers Français n'étaient point publics; & qu'on ne pouvait connaître leurs ressources que par leurs décrets, ou par ceux de leurs discours que je viens de passer en revue. On les voyait depuis six mois se disputer l'honneur de proposer, & de faire décréter une foule de largesses; & s'ils se refusaient à y pourvoir par de nouveaux impôts, c'est que les Chefs des deux

(1) Les *Inscriptions* Françaises qui répondent au *cinq pour cent* Anglais, se vendirent à Paris jusqu'à 44 liv., c'est-à-dire, près de neuf fois la rente; tandis que les *cinq pour cent* Anglais se vendaient à Londres *L.*75 st., ou quinze fois la rente.

partis se réunissaient pour affirmer qu'on en était dispensé par l'existence d'un *surplus considérable* dans les contributions déjà établies. On les voyait également voter & mettre à la disposition du Directoire tous les nouveaux fonds qu'il leur demandait ; & ce qui n'est pas moins digne d'observation, c'est qu'ils se vantaient en même tems d'avoir encore en réserve des moyens assurés pour acquitter *la moitié* de leur dette nationale. Enfin, comme aucun d'eux ne reprochait au Directoire la rupture si violente des conférences de paix de Paris, il fallait bien en conclure que, pour subvenir aux dépenses de la guerre, ils avaient réalisé toutes les ressources dont ils s'étaient vantés au commencement de l'an V, & dont j'avais contesté l'existence. L'avouerai-je ? Etonné moi-même de tant de décrets d'opulence, je ne savais y opposer que mon incrédulité. D'un côté, je voyais toutes mes conjectures justifiées, puisque la République Française avait été forcée de renoncer successivement aux confiscations de la terreur, aux réquisitions révolutionnaires, & à toute espèce de papier-monnaie ; de l'autre, je ne pouvais ni comprendre où elle puisait les 50 à 60 millions qu'elle mettait successivement chaque mois dans les mains du Directoire, ni m'expliquer par quelle espèce de prodige elle pouvait y suffire sans avoir découvert un nouveau papier-monnaie.

Pour éclaircir ce mystère, j'attendais avec impatience l'arrivée des nouveaux députés. Je me disais que, comme ils viendraient de toutes les Pro-

vinces de la République, eux seuls pourraient en rendre un compte fidelle. Ce n'était que de leur bouche qu'on apprendrait si les Administrateurs & les Juges des départemens recevaient leurs salaires ; si la Maréchaussée était en activité ; si les ouvrages publics étaient réparés, ou même si l'on avait arrêté leur dégradation menaçante. Eux seuls, me disais-je encore, seront disposés à rendre compte de la police des villes, de la sûreté des grandes routes, de l'organisation des écoles promises aux campagnes, de l'état des prisons, de celui des forêts, & de l'accomplissement de toutes les restitutions décrétées en faveur des hôpitaux. Enfin il me semblait que ce n'était qu'à l'arrivée de ces députés qu'on saurait si les pensionnaires de la République, ses soldats invalides, & les officiers surnuméraires recevaient régulièrement dans leurs foyers les divers secours qu'on avait si généreusement votés en leur faveur.

Ces nouveaux députés vont bientôt nous faire passer en revue les tristes détails du spectacle de désorganisation qui les avait déchirés dans leurs cantons, & qui s'offrit uniformément à eux dans toutes les provinces qu'ils traversèrent pour se rendre à leur poste. Lorsqu'arrivés à Paris, ils entendirent le Président du Conseil des Anciens leur annoncer officiellement, que la mission de ceux qu'ils remplaçaient, fut une mission de *fatigues & de peines*, & que la leur serait une mission de *plaisir & de bonheur* ; quand ils entendirent le Directoire parler

de guerre, de subsides, & de la *moisson de lauriers* que devaient cueillir encore les cohortes républicaines, ils comprirent qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour lui rappeller que le peuple Français, tout resplendissant de gloire au dehors, était dévoré de misère au dedans, & que la prolongation de la guerre & l'impossibilité d'en soutenir les dépenses, menaçaient la République de sa dissolution. Effrayés d'avoir à partager l'immense responsabilité de tant de désordres, auxquels ils n'avaient point contribué, leur premier soin fut de s'en décharger sur les vrais auteurs des calamités passées, & de celles qu'ils prévoyaient. Voici le discours que tint Piette de la Sarthe, dès le quatrième jour où il eut pris place parmi les législateurs.

" Un devoir impérieux me force à parler, puisque personne ne l'a fait encore, pour vous exprimer ici le désir, la volonté bien manifeste du peuple Français. Représentans, qu'il vient de nommer, je vous prends à témoins de ce que je vais dire ...Cette volonté est que lorsqu'on nous présente l'olivier de la paix, nous nous livrions avec courage, avec constance & sans relâche, à l'examen de la situation des finances de la République; que nous sondions d'une main sûre *toute la profondeur de cette plaie, sur laquelle il semble que nos regards n'osent pas même se fixer.* Les habitans de nos contrées, épuisés, ruinés par une guerre désastreuse, par les réquisitions, les saisies, les enlèvemens militaires de leurs effets & par les contributions de toute nature, sont épouvantés même du premier cinquième de la con-

tribution de l'an V. On n'ose pas songer aux besoins de l'Etat, & le peuple demande des soulagemens, lorsque la pénurie de nos finances exige peut-être de nouveaux sacrifices !"

" C'est un devoir rigoureux pour nous, & le peuple nous l'a formellement imposé, de prendre avant tout une connaissance exacte, *approfondie* de l'état des finances de la République, des recettes & des dépenses, des besoins & des ressources. Cette proposition ne peut pas être différée plus long-tems; elle devait être faite dès le premier jour ; & lorsque nos concitoyens sont alarmés sur la dette publique, lorsque de légitimes créanciers n'ont de ressource que dans le désespoir, lorsque les cris du besoin se font entendre & retentissent jusqu'à nos cœurs, il nous importe, avant tout, *même avant de toucher notre propre traitement, & même avant de recevoir le remboursement de nos dépenses*, de manifester ici la *volonté formelle* de connaître l'état du trésor public, & de nous livrer à cette partie, la plus difficile & la plus *fastidieuse* de nos fonctions."

" Responsables envers le peuple, il faut que nous puissions lui dire un jour, en lui présentant le bilan de la République : *voilà l'état dans lequel nous avons trouvé les finances à notre entrée : voilà l'état dans lequel nous les laissons : comparez & jugez.*"

" Le passé s'ajoutera à notre responsabilité, si nous n'élevons dès aujourd'hui le mur qui doit séparer l'état des finances antérieur au 1er Prairial, (20 Mai 1797) d'avec celui sous lequel elles doivent être, à compter de cette époque."

C'est ici que va s'ouvrir une scène toute nouvelle ; car en voyant le ton imposant que prit cet orateur, & la confiance avec laquelle il s'appuyait sur la volonté formelle du peuple, les anciens députés n'eurent point la franchise d'avouer qu'ils avaient voté jusqu'ici des fonds, dont ils ignoraient l'existence. Gibert essaya cependant de se décharger à son tour sur les Ministres, de la responsabilité dont on semblait menacer la Commission des finances. Mais au lieu de leur demander compte de la rupture des négociations de paix, ou de sonner le tocsin contre leurs dilapidations, & d'en dérouler l'épouvantable tableau, il se contenta de les accuser d'avoir détourné les fonds de l'ordinaire, pour les faire servir aux dépenses extraordinaires.

Cette échappatoire ne fut aux yeux des nouveaux députés qu'un motif de plus pour s'adresser en droiture au Gouvernement, auquel on trouvait plus commode de les renvoyer. Ils proposèrent à l'instant de le sommer d'avoir à déclarer —" quelles étaient les mesures qu'il avait prises pour que tous les pensionnaires publics, & les employés fussent exactement payés, conformément aux loix existantes (2)."

---

(2) L'opinion publique les secondait même à Paris pour entamer par cette sommation leur campagne législative, & Duplantier ne manqua pas de s'en appuyer.—" Il faut, dit-il, prendre des mesures telles que, lorsque nous entrons dans les bureaux des Ministres, nous n'entendions pas sans cesse répéter ces mots affligeans : *Citoyens Représentans, faites-nous donc payer.*"

On

Les anciens députés furent si glacés d'effroi, qu'aucun d'eux n'éleva la voix pour écarter ce Message, & qu'ils en laissèrent expédier deux, coup sur coup, pour presser la réponse du Directoire.

Celui-ci ne fut point déconcerté comme eux. Il entrevit fort bien qu'ils visaient à faire retomber exclusivement sur sa tête, & la responsabilité de leurs fastueux décrets, & tout l'odieux des souffrances des fonctionnaires publics. Il résolut de prendre à son tour l'offensive, & de déclarer à la France entière, que c'était aux inepties de ses législateurs, à leurs refus obstinés de consentir de nouveaux impôts; que c'était au mystère dont ils s'étaient environnés pour étouffer ses avertissemens multipliés sur sa pénurie & sur la désorganisation de tous les services; en un mot, que c'était à leurs *mensonges* sur les prétendues recettes de la Trésorerie qu'il fallait s'en prendre si leurs vains décrets n'avaient jamais pu être mis à exécution, & si depuis huit mois les fonctionnaires publics s'étaient nourris d'illusions.

" Citoyens Représentans, leur répondit-il, le 26 Mai; il ne tient pas au Directoire que les payemens se fassent avec l'exactitude nécessaire, & il se fait un devoir de vous dire de nouveau, que ce ne sont pas

---

On peut se rappeller que la détresse de ces employés de bureau, celle des administrateurs & des juges datait de loin; mais ce que j'ai dit de leurs souffrances pendant l'année précédente, n'a rien de comparable à celles qu'ils ont éprouvées pendant l'an V. J'en renvoye le tableau au chapitre suivant.

seulement les traitemens des fonctionnaires publics & employés qui se trouvent arriérés ; mais qu'il en est de même du service des hôpitaux, des prisons, des routes, des atteliers publics, de tous ceux de la guerre & de la marine, *en un mot de tous les services.*"

" Diverses loix ont à la vérité ouvert des crédits aux Ministres pour leurs services respectifs ; mais ces loix sont nécessairement sans effet, si préalablement on n'a assuré des rentrées qui mettent dans le trésor public des fonds suffisans pour faire face à ces divers crédits. C'est le *point principal* ; c'est là l'objet sur lequel il importait qu'on fixât votre sollicitude. Le Directoire doit vous le dire, Citoyens Représentans, *la vérité ne vous a pas toujours été présentée* sur la matière importante qui vous occupe. 30 à 40 Messages vous ont été adressés sur plusieurs objets de finances. Ces Messages, dont une lecture rapide ne peut suffire pour en faire saisir l'objet ; ces Messages qui, quelquefois, ont été simplement renvoyés à une Commission ; ces Messages, *qui n'ont point été imprimés*, n'ont pu être connus de vous, & n'ont pu vous mettre à même de peser & de juger les moyens, que le Directoire vous proposait & vous demandait pour servir aux besoins de toutes les parties du service."

" Quelquefois même, au lieu de vous présenter les réflexions que le Directoire vous soumettait, *on a cherché à vous inspirer des* DÉFIANCES *sur* L'ÉCONOMIE *des Ministres qui demandaient de nouveaux crédits.* Enfin presque toujours on vous disait, que

les services étaient presque tous assurés, tandis que tous étaient en souffrance, tandis que tous étaient nécessairement à la veille de manquer, puisque des rentrées suffisantes de fonds n'étaient point établies.

" Cette vérité que le Directoire cherchait sans cesse à vous présenter, & que l'on a constamment éloignée de vous, cette vérité est aujourd'hui malheureusement démontrée par l'événement, & vous pouvez voir, citoyens, par une lettre que vous avez dû recevoir il y a peu de tems de la Trésorerie Nationale, & dont au besoin copie est ici annexée, que non seulement il n'existe pas des rentrées suffisantes pour satisfaire aux dépenses ordinaires & extraordinaires, mais que les *caisses de Paris ne reçoivent pas même le vingtième de ce dont elles auraient besoin.* Cet état effrayant de désorganisation appelle toute votre attention. Citoyens Représentans, le mal est grand, il est pressant ; mais votre sagesse peut y remédier encore, si vous voulez le sonder promptement & avec soin. Faites vous représenter les différens Messages que le Directoire vous a fait parvenir, & votre sagesse vous dictera les mesures que les circonstances nécessitent."

Pour empêcher que ce Message n'eût le sort des précédens, le Directoire eut grand soin cette fois de le faire lui-même imprimer.

Je ne sais s'il est besoin d'informer le lecteur que le démenti formel & public, élevé contre certains orateurs qui *n'avaient pas toujours présenté la vérité,* s'adressait personnellement à La Marque & à Du-

pont, mais surtout à Gibert (3), le même qui venait de sauver tant d'*inquiétudes* à ses collè-

(3) Ce dernier s'en vengea en repoussant à l'instant sur le Directoire l'épithète de *mensonge*. Il est vrai que pour en amener la preuve, il fallut qu'il commençât par s'accuser lui-même d'une opération qu'il fut obligé de qualifier d'*infâme*. Cette difficulté ne l'arrêta point, & l'anecdote est assez piquante pour mériter une place dans l'Histoire des finances de l'année 1797.

" Puisqu'on me force à parler, savez-vous, dit-il, ce que nous avons fait pour obtenir cette paix ? Oui, je dois vous le dire, nous avons fait à la Commission des finances une opération *infâme*. Voici le fait :"

" Depuis long-tems, cent millions nous étaient demandés, non pour les Ministres, mais pour le Directoire. Camus & moi nous résistions avec opiniâtreté à cette violation de la constitution, nous étions *inébranlables*. Un des Directeurs vient lui-même à la Commission. *Que faites vous ?* nous dit-il, *vous hésitez ! Vous ne savez donc pas qu'avec ces cent millions de mandats, nous achetons des soyes ; avec des soyes, nous avons du numéraire, & avec du numéraire nous avons* LA PAIX. Ce mot *de paix* prononcé pour la première fois, ne nous permit plus de résistance, nous cédâmes Camus & moi, & nous eumes l'*effronterie* de vous proposer de mettre cent millions à la disposition du Directoire. Et bien ! *les prétextes étaient mensongers*."

Ici cet assaut d'invectives amena une révélation bien autrement importante. Je continuerai à citer les propres expressions de l'orateur.

" C'est encore à cette occasion, que lorsque nous demandions la paix à grands cris au Directoire, on paraissait la redouter, & *craindre le retour des armées dans l'intérieur*. Eh quoi ! disions-nous, vous redoutez nos défenseurs ! Quelle est donc votre espérance ? voulez-vous qu'ils *périssent sur le territoire ennemi ?* Nous ne pensons pas ainsi, nous voulons les revoir, les embrasser." — " *Mais qui les entretiendra ?*". . . .

QUI

gues par le rapport *si consolant*, qu'il leur avait fait sur le brillant état des finances. A peine eut-il en-

---

Qui les entretiendra, avait répliqué le Directoire à la Commission des finances ? Certes, ces trois mots si tardivement révélés, révèlent en même tems tout le mystère de la prolongation de la guerre ; ils nous apprennent pourquoi le Directoire condamne à *périr sur le territoire ennemi* ces braves soldats, sans la vaillance desquels, la Convention Française, comme l'a si bien dit M. Necker, serait tombée depuis long-tems dans la plus inconcevable abjection..... *Qui les entretiendra* à leur retour ?—Paroles terribles, qu'il faudra sans cesse répéter aux peuples assez aveugles, pour imaginer *que les ressources d'une nation sont moins dans ce qu'elle présente, que dans ce qu'elle peut conquérir* !

Veut-on savoir maintenant quel était le langage, que le Directoire tenait à ses armées à l'époque même, où il avouait en comité secret qu'il s'obstinait à la guerre par la difficulté de les *entretenir* à leur retour ? Voici la lettre qu'il adressa au Ministre de la guerre, le 18 Février.—" Nous avons aussi la *perspective intéressante*, que si l'ennemi s'*obstine* dans sa *haîne pour la paix*, nous soutiendrons une nouvelle campagne avec des *moyens puissans*, tandis qu'il fonde sur notre *pénurie* le vain espoir de ses succès.... L'expérience *heureuse* que nous avons faite, & que nous ferons encore, de nourrir la guerre sur son territoire, doit être pour lui une considération imposante ; mais s'il en est une qui puisse l'étonner, c'est de voir, à l'ouverture de nos opérations, nos armées toujours complètes, & nos pertes légères, toujours couvertes par des *ressources inépuisables*. Nous nous sommes *convaincus* d'une *vérité* importante, & il est essentiel qu'elle soit généralement connue ; c'est que la France n'a point eu de guerre à soutenir qui ait été *moins meurtrière* pour ses armées. &c. &c."

Telles étaient les espérances vraiment *meurtrières* dont le Directoire enivrait les crédules Français & leurs braves armées, pour les empêcher de voir qu'il avait déjà tari jusqu'à la source des revenus indispensables pour *entretenir* ces armées *à leur retour*. Cependant Gibert lui-même eut alors la lâcheté de se taire en

tendu les derniers mots de cette foudroyante lecture, qu'il s'élança avec indignation à la tribune.— " Il est impossible, s'écria-t-il, de passer sur un pareil message, & *surtout sur le ton que le Directoire y a pris*. . . Je crois bien qu'il y a pénurie de fonds, mais la cause en est dans les opérations détestables qu'on s'est permis de faire. . . . Que veut-on ? des mesures désastreuses ! Vous ne les souffrirez pas ; de nouveaux impôts ! Vous ne les consentirez pas. Le peuple n'en peut payer davantage ; il ne s'agit que de mieux employer ceux qui existent, & de ne pas faire servir à l'extraordinaire les fonds consacrés au service ordinaire. Il ne s'agit que d'exiger de la Trésorerie Nationale une meilleure comptabilité, car celle qui existe est *détestable*, quoique les écritures soient fort BELLES."

Le Moniteur nous apprend qu'à *ces mots on* RIT, & c'est par cette plaisanterie que Gibert trouva le moyen de faire lever la séance sans qu'aucun des nouveaux députés eût songé à lui demander pour-

---

entendant la lecture de la dépêche qui contenait tant de *prétextes mensongers !* Ce n'est même que par emportement, & lorsqu'il n'a plus été possible de cacher la vérité, qu'il a pris sur lui de la publier. Au surplus en réussissant à reculer le retour des armées, le Gouvernement Français n'a réussi qu'à accroître les difficultés ; car il ne s'agira pas seulement de leur avouer qu'on ne peut point les *entretenir*, mais de leur apprendre qu'on vient de dissiper le milliard qu'on leur avait promis. Promesse fatale, s'il devenait par malheur aussi difficile de la leur faire oublier que de l'acquitter!

quoi

quoi l'on n'avait point imprimé les 30 ou 40 messages du Directoire, & surtout pourquoi l'on s'était permis de les leur taire en adhérant à la motion qui avait nécessité la publicité de cette réponse.

Il n'en fut pas de même dans le Conseil des Anciens, où Laussat, l'un des nouveaux membres, réussit à faire prendre à cette discussion toute la gravité qu'elle méritait. Voici l'extrait de son discours.

" Une Commission spéciale fixait, il y a trois mois, les dépenses de l'an V, à 450 millions pour l'ordinaire, & à 550 millions pour l'extraordinaire, ce qui donnait un total d'un milliard. Elle couvrait les premières, par neuf différens genres de contributions. Plusieurs, à l'instant où je parle, n'existent même pas en loi : d'autres ont été rejettées. Le produit présumé de toutes était soupçonné & a été convaincu d'exagération. La Commission pourvoyait aux dépenses extraordinaires par dix moyens réunis, dont pas un n'avait de base, ni de données plus certaines. Des rentes foncières supprimées & non rétablies, ni même débattues, y figuraient pour vingt millions, & les ventes des Biens Nationaux pour 313 millions, *tandis qu'ils ne se vendent pas*."

" Les trois quarts de l'an V sont à peu près écoulés. 750 millions sur le milliard convenu devraient donc être rentrés, & tant s'en faut qu'ils le soient ; les Messages du Directoire, les pétitions des fonctionnaires & employés, les cris des rentiers & pensionnaires, la souffrance notoire de tous les ser-

vices l'apprennent assez. . . . *C'est avec des recettes chimériques & des dépenses certaines* que la Trésorerie a été plongée dans ce dédale d'expédiens dont la Commission de surveillance du Conseil des Cinq-Cents nous a retracé le tableau non moins curieux que déplorable. . . . . Nos séances s'écoulent & le vuide du trésor national ne se remplit pas. Avec les besoins, l'embarras, la défiance & le découragement, s'introduisent la corruption, la prévarication, la vénalité qui font rapidement des progrès contagieux & profonds. Bientôt elles se trahissent elles-mêmes, & leurs scandales deviennent tout à coup l'objet des dénonciations universelles. Alors, au lieu de beaucoup accuser les choses, on accuse beaucoup les personnes. Les difficultés s'en accroissent, & l'on s'ôte insensiblement, si je peux le dire, *jusqu'aux ressources des désordres.*"

" Tel est le point où nous sommes. Heureux si *cette presque impuissance d'empirer* tourne nos efforts vers un meilleur ordre de choses ! . . . Vos dépenses de l'an V, en supposant même que vous continuyez la criante retenue des trois quarts sur le premier sémestre des *arrérages* de la dette, n'en monteront pas moins à plus de 750 millions, qui s'accroîtront encore des profits immenses, que les traitans ne manquent jamais d'extorquer, de manière ou d'autre, à un trésor public nécessiteux & sans crédit. Tenons-nous en à 750 millions ; il en résulte un terme moyen d'environ 65 millions par mois, dans lesquels les soldes de terre & de mer entrent pour dix millions. Quelle ressource effective avez-vous

à y opposer ? Celle de Germinal ne s'est pas élevée à trente millions, celle des mois suivans ne s'annonce pas meilleure ; il y a donc tout à l'heure un déficit approximatif de 35 millions par mois, ou de 1160 mille francs par jour."

Ainsi parla ce député, & je dois ajouter que, lorsqu'il dénoncait un déficit de 1160 mille francs par jour, il était encore loin de compte, puisque dans le même tems, Gibert qui venait de s'emparer du gouvernail de la Commission des dépenses, découvrit un déficit de plus de 2 millions par jour ; du moins l'indiqua-t-il clairement, ce me semble, en révélant, que l'arriéré de l'an V s'élevait déjà à la somme effrayante de 600 millions, & les *anticipations* à 32 (4). *Voilà*, ajouta-t-il, *les fruits de*

---

(4) Deux mois après Debonnières a révélé que cet arriéré s'élevait à 800 millions, encore ajouta-t-il ces mots : *Il faut le dire, il s'élève à un milliard.* La différence entre ces deux sommes ne peut s'expliquer qu'en admettant, comme je le crois, qu'il portait dans la dernière les 200 millions d'arrérages de l'année précédente.

J'entends de reste l'article de l'arriéré de 600 millions dont parlait Gibert, & qui s'est accru de 100 millions pendant chacun des mois suivans. Il se compose de tout ce qui a été promis & qui est encore dû, soit aux rentiers & pensionnaires, soit aux employés tant civils que militaires, soit aux fonctionnaires publics, soit enfin aux fournisseurs des armées.

Mais que voulait dire Gibert, en ne portant qu'à 32 millions les *anticipations* ? Quoiqu'il ait eu grand soin de taire le montant des *Ordonnances* livrées aux fournisseurs & exigibles par eux ; il savait fort bien qu'il y en avait alors pour une somme beau-

la dilapidation ! Peut-être se serait-il exprimé avec plus de justesse s'il avait dit.—Voilà les fruits de la

---

coup plus forte, puisque quelques jours après, le Directoire avoua qu'il était obligé de suspendre le payement d'une partie qui seule s'élevait à 38 millions.

Ces Ordonnances étaient bien des *anticipations*, & quoique jusqu'ici le Ministre des finances n'en ait pas fait connaître le montant, peut-être parce qu'il ne le connait pas lui-même ; j'ai d'assez bonnes données pour estimer que la masse de ces billets exigibles dont le payement a été suspendu depuis par décret, s'élève entre 2 & 300 millions. Au surplus, je connais quelques autres anticipations antérieures, & bien autrement considérables encore ; telles, par exemple, que les récipissés ou coupons de l'emprunt forcé qu'on avait promis d'admettre chaque année par dixièmes, soit pour 30 millions en payement des contributions directes. Il est vrai que depuis le 18 Fructidor ces coupons ont été déclarés inadmissibles ; mais ils existaient encore, lorsque Gibert n'élevait les anticipations qu'à 32 millions. Les *Bons* délivrés aux rentiers & pensionnaires, auxquels on n'a pu payer en espèces le quart du 1er sémestre de l'an V, étaient bien aussi une autre anticipation sur leurs taxes, puisqu'ils acquittent celles-ci avec ces mêmes *Bons*. Mais ce n'est pas tout encore ; car la plus considérable des anticipations date du régime révolutionnaire qui a dévoré d'avance, par la voie des *réquisitions*, le revenu du régime constitutionnel. On se rappelle qu'elles ont été liquidées en *Bons de réquisitions*, avec lesquels les porteurs sont admis chaque année à payer une moitié de leurs impôts directs. Le Directoire évalue à 10 millions par mois, la rentrée de ces derniers *Bons* ; & toutes ces valeurs mortes sont bien, ce me semble, autant de revenus *anticipés*.

Au reste Gibert paraîtra peut-être plus pardonnable d'avoir oublié ce petit catalogue d'anticipations, quand on saura que le Professeur Saint Aubin venait de prendre sur lui d'assurer le public qu'il n'y en avait point. Il était même très-adroitement parti de cette assurance, pour démontrer de la manière suivante

guerre ! Voilà la chimère de ces prétendus votes de crédits si multipliés, si fastueux, & qui ont bien moins trompé Westminster qu'ils ne nous en ont imposé à nous-mêmes !. . . Mais tout au contraire, Gibert parut se reprocher amèrement d'avoir consenti à tous ces décrets, qui venaient de mettre à la disposition des Ministres tant & tant de millions déjà dissipés.

Guillemardet, l'un des partisans du Directoire, & par conséquent de la guerre, ne put se contenir

---

l'avantage de manquer de crédit.—" Un avantage particulier, que le défaut même de ce crédit public nous a procuré, c'est que le Gouvernement, malgré l'urgence des besoins, & avec la meilleure volonté du monde, n'a pu anticiper sur les contributions qui se trouvent plutôt arriérées, tandis que sous l'ancien régime les trois quarts du produit de l'année suivante étaient souvent mangés d'avance. Aussi la raison *invincible*, pour laquelle je *soutiens* qu'il faut bien moins qu'un milliard pour les dépenses de l'an V ; c'est que les sept mois les plus dispendieux de cette année sont écoulés, sans que le Gouvernement ait dépensé 400 millions, par la raison simple qu'il ne les avait pas, & que le *Gouvernement ne dépense pas ce qu'il n'a point, lorsque le crédit lui manque.*"

J'en demande pardon au Professeur Saint Aubin ; mais quoique les Ministres républicains ayent manqué de crédit pour obtenir des prêts, ils n'ont fait que dépenser beaucoup davantage en empruntant furtivement & d'une manière déguisée par la voie des anticipations. Or comme ils ont trouvé des employés assez crédules pour leur continuer leurs services à crédit, & qu'on leur doit plusieurs centaines de millions de salaires, je *soutiens* à mon tour qu'ils ont prouvé par une *raison invincible* qu'on peut dépenser ce *qu'on n'a point.*

à ce trait révoltant d'injustice.—" *Des millions !* répliqua-t-il, & croyez-vous que lorsque vous ouvrez, par exemple, un crédit de 50 millions au Ministre de la guerre, pour le service extraordinaire de son département ; croyez-vous, dis-je, que ces 50 millions soient bien à la disposition du Ministre, & que *la presse qui imprime votre résolution soit un balancier qui frappe monnaie*.....Vous seriez bien étonnés sans doute, si vous appreniez que, sur cette même dépense ordonnancée de 50 millions, la trésorerie n'en a pas payé plus de 5 à 6..... Il ne suffit pas de vous dire ; il a été mis à la disposition du Gouvernement 500 millions pour ses dépenses extraordinaires, il faut aussi vous mettre sous les yeux l'état de ce que la trésorerie a payé sur cette somme énorme ; & si elle se réduisait à 50 ou 60 millions effectifs, dont une partie a été prise sur les recettes ordinaires, (il ne faut pas perdre de vue cette considération) alors ces grandes ressources, que l'on aurait mises à la disposition du Directoire, se trouveraient bien réduites. Ce fait peut aisément s'éclaircir, & il est du devoir de la Commission de vous mettre sous les yeux les bordereaux des payemens de la trésorerie qui vous en donneront la *conviction*."

On doit maintenant avoir la *conviction* que, pour se faire une juste idée de ce que les financiers Français n'ont cessé d'appeller les tableaux *irréfutables* de leur *situation*, de leurs *moyens*, de leurs *ressources* & de leur *puissance*, la méthode la plus courte, & en même tems la plus sûre, est presque

toujours de retrancher un zéro du tableau de leurs recettes présumées & de leurs votes de crédit. Ce n'est que par cette nouvelle règle d'arithmétique financière qu'on découvrira la jactance de ceux d'entr'eux qui depuis six mois se vantaient d'avoir traversé les valeurs *idéales*, & d'être rentrés dans les valeurs *réelles*.

Mais, me dira-t-on, comment eût-il été possible de cheminer si long-tems avec des recettes en décrets ? Comment eût-on fourni à la solde des armées ? Sur toutes choses comment aurait-on trouvé des fournisseurs pour leurs approvisionnemens ? Voici comment le Directoire s'était jusqu'alors tiré d'affaire sur ces deux points. Et d'abord il faut observer que depuis l'anéantissement des assignats, on s'est toujours exagéré le nombre des troupes Françaises, qui, dès cette époque, avait été graduellement réduit. On en a eu enfin la preuve dans le rapport où Dufresne a déclaré le 19 Août que— " l'armée du Rhin & Moselle & celle de Sambre & Meuse, en y comprenant les divisions qui en dépendent, sont fortes d'environ 200 mille hommes & 40 mille chevaux." (5)—Les cent mille Français

(5) Il est bon d'observer que, quoique personne n'osa alors contredire ce député ; depuis qu'on s'en est défait, ainsi que de tous ceux de ses collègues qui avaient eu l'imprudence de publier & de certifier de pareils détails ; Fabre, dans son rapport du 4 Novembre, a pris sur lui d'affirmer sur l'autorité du Ministre de la guerre, que *le* COMPLET *de l'armée actuelle est de* 31,898 *officiers & de* 506,119 *soldats. Au total* 528,007 *hommes.*

qui sont en Italie & en Hollande n'ont rien couté cette année à la République, & quand on porterait à trois cent mille hommes le nombre total de ceux qu'elle entretient & soudoye à ses frais, soit dans la capitale, soit dans les garnisons de l'intérieur, soit sur les frontières ou dans les ports, il suffirait de cinq à six millions par mois pour leur solde. Or, quelque modique que soit cette somme, j'ai déjà dit qu'elle n'a point pu se trouver, & qu'au 18 Fructidor, il était dû six mois de prêt aux troupes de mer & trois mois aux troupes de terre.

Il est vrai que ce sont leurs approvisionnemens qui sont le plus couteux, puisque cette dépense s'élève à environ 20 millions par mois. C'était vraiment ici la grande difficulté ; car d'une part, leur nourriture ne pouvait point s'ajourner, & de l'autre, il aurait été impossible au Gouvernement de trouver des fournisseurs dont il eût obtenu des avances réelles avec des promesses verbales. C'est surtout à ceux-ci qu'on a délivré des promesses par écrit, appellées *Ordonnances* ou *Bons* sur la trésorerie. Voici l'histoire de ce nouveau papier.

Absolument dépourvu d'argent, mais riche en votes de crédit, tel Ministre qui avait besoin de contracter avec une Compagnie de fournisseurs, leur confiait qu'il y avait dans les recettes un retard imprévu & momentané qui l'empêchait de leur offrir des espèces à Paris même : puis il leur étalait le décret formel qui venait de mettre à sa disposition 50 ou 100 millions, & il offrait de leur assigner la somme en question sur les premières rentrées des caisses de

Paris, ou même sur les receveurs de telle ou telle province où ils préféreraient toucher leur payement.

Les traitans, qu'on avait eu grand soin d'allécher, en faisant acquitter fidellement les premières assignations de ce genre, ne manquaient pas de se récrier que ce papier perdait jusqu'à 40 & 50 pour cent sur la place, & que cependant ils seraient obligés de l'y porter à l'instant même pour se procurer le numéraire dont ils avaient indispensablement besoin. Le Ministre se soumettait, sans difficultés, à leur déduire cet escompte, & s'ils daignaient consentir à recevoir ses *Ordonnances* à raison de moitié de leur valeur nominale, il consentait de son côté à leur accorder sur le contrat des bénéfices énormes, & pour lesquels les censeurs les plus modérés n'ont pu trouver dans le Corps Législatif d'autre épithète que celle d'*abominations* (6).

---

(6) Ce fut Jourdan qui se servit de cette expression dès le 13 Mars, en appellant les regards du Corps Législatif *sur l'infidélité de ces marchés, & sur* L'ABOMINATION *qui existait dans les* ORDONNANCES *du Ministre des finances.* Lecointre ayant relevé ce mot d'*abomination* comme trop fort, le Moniteur nous apprend qu'une foule de voix s'écrièrent, *Oui, oui, cela est vrai, qui peut le contester?* & que Thibaudeau déclara que,—" si Jourdan avait parlé d'*abominations*, c'est que *leur existence n'était que trop certaine.*"—Elle l'était en effet à tel point que ni Duprat, ni Bernard la Grave ne furent contredits lorsqu'ils citèrent en preuves; le premier, que *le Ministre des finances tirait chaque jour sur tel ou tel receveur sans savoir ce qu'il devait ou ne devait pas:* le second, que ce même Ministre, *accablé de demandes de toute nature, signait, pour s'affranchir d'importunités, des états de payemens d'urgence auxquels il* IGNORAIT *si la trésorerie pourrait faire face.*

Une

En acceptant ces ordonnances, les fournisseurs avaient été loin d'imaginer pour quelle somme le Gouvernement en émettait : encore moins soupçon-

---

Une pareille confusion était d'autant plus inévitable que les Ministres émettaient & signaient des *Ordonnances* de différentes espèces. Les unes étaient payables à vue, tandis qu'un assez grand nombre des autres, au lieu de s'acquitter par la trésorerie n'étaient bonnes qu'à acquitter la portion du prix des biens nationaux payable en numéraire ; & il y avait une troisième classe d'ordonnances, qui n'étaient que *des délégations sur les domaines & revenus nationaux à des termes souvent très éloignés*. Le Ministre de la marine, qui fut appellé à expliquer au Conseil des Cinq-Cents la nature de cette troisième classe, y ajouta cette réflexion très naturelle.—" Il en résulte que les porteurs d'ordonnances au moyen desquelles on se procure, *soit la solde en numéraire, soit les diverses espèces d'approvisionnemens*, établissent leurs calculs sur les époques plus ou moins rapprochées, auxquelles les ordonnances seront acquittées, & que ces valeurs représentatives ne peuvent être assimilées à des valeurs réelles."

Ce résultat est très vrai ; mais j'y en découvre un autre qui me semble ne l'être pas moins : le voici. En supposant que les divers Ministres ayent émis, pendant le cours de cette année, pour 600 millions d'ordonnances ou d'assignations sur le trésor ; vû l'énorme escompte auquel ils se sont trouvés forcés de les livrer, il y a tout lieu de croire qu'avec deux cents millions en espèces sonnantes, ils se seraient amplement procurés tous les services & tous les approvisionnemens qui leur en ont coûté six cents. Or, comme il y a également lieu de croire, qu'afin d'alimenter le crédit & le service des ordonnances, la trésorerie nationale a été obligée d'en acquitter au moins le tiers, il en résulte qu'elle s'est chargée gratuitement d'une dette, ou, si l'on veut, d'une banqueroute de 3 à 400 millions : ensorte que si elle avait su calculer à tems ce qu'elle possédait, elle aurait beaucoup moins dépensé, & n'eût pas été appellée à dépenser ce qu'*elle n'avait point*.

naient-ils que non content de les délivrer en payemens, ce dernier en faisait négocier lui-même sur la place contre du numéraire, précisément comme Cambon & ses successeurs en avaient agi à l'égard des assignats & des mandats. Mais les porteurs de ces ordonnances eurent bientôt à surmonter une autre épreuve à laquelle ils ne s'attendaient guère : dès que le Directoire en eut jetté sur la place autant qu'on avait voulu en recevoir, ses payeurs eurent ordre de ne reconnaître que celles qui auraient été postérieurement *visées* & reconnues *urgentes* par le Ministre des finances. Ce n'est pas tout enfin ; car l'ordonnance une fois *visée* & déclarée *urgente* en faveur de tel d'entr'eux qui avait trouvé le secret d'obtenir ce privilège ; il s'agissait encore pour lui de devancer ceux qui auraient pu avoir le duplicata d'une pareille assignation sur la même caisse, & c'est cette espèce de lutte scandaleuse que Debonnières a indiquée en se plaignant de ce—" qu'on avait vu des couriers se répandre sur les routes & *lutter de vîtesse*, afin que le premier arrivé pût vuider la caisse du département, sur laquelle il avait une de ces ordonnances que les Ministres avaient données avec profusion."

Et ce n'a pas été seulement de la part de ces couriers une *lutte de vîtesse*, mais aussi une *lutte de corruption* ; car lorsqu'ils arrivaient chez le receveur des départemens, celui-ci ne manquait jamais de faire des difficultés, pour ne vuider sa caisse qu'en faveur de ceux des porteurs d'ordonnances qui consentaient à lui faire la remise la plus forte. Voici

ce que nous en apprend Dufresne dans son rapport du 30 Juillet.—" Ces ordonnances ou mandats épuisent les caisses de département, parce qu'ils y sont payés souvent de préférence à tous, au moyen du sacrifice de 25 & même de 30 pour cent que les propriétaires de ces mandats font aux payeurs. *Comment espérer dans le tems d'immoralité où nous sommes, que la fidélité des receveurs & des payeurs publics résistera à une pareille séduction ? En effet, il y en a très peu qui soient restés fidelles à leur devoir* (7)."

Il faut convenir que dans leur profonde pénurie, après les trois banqueroutes successives des Assignats, des Rescriptions & des Mandats ; après surtout que le peuple Français se fut refusé opiniâtrément à la création de toute espèce de papier-monnaie, les Ministres républicains n'avaient pas laissé que de développer beaucoup d'adresse en y substituant ainsi pendant quelques mois ce nouvel effet public d'une nature mixte, & qui seul les avait mis à portée d'anticiper sur des recettes douteuses. Si l'on considère l'urgence & l'étendue des dépenses de la

(7) Il paraît que cette infidélité a été beaucoup plus générale que ne le pensait alors Dufresne, car dans la séance du 8 Octobre, Bailleul a attesté que—" les payeurs généraux, trouvant dans ces délégations un moyen facile de bénéficier, n'ordonnaient *jamais* de payement sans faire dessus des retenues considérables ; ensorte qu'un fournisseur, qui avait à recevoir 100,000 livres, n'en recevait quelquefois que 80,000. Cependant le payeur, ajouta Bailleul, comptait de son côté les 100 mille livres à la trésorerie. L'existence de cet abus est une des principales causes de la pénurie du trésor national."

guerre, contre la prolongation de laquelle le Corps Législatif n'avait jamais élevé la voix, si l'on se rappelle les crédits immenses qu'il accordait aux Ministres pour faciliter ces anticipations, si l'on considère que, dès le 6 Janvier, il les avait expressément autorisées à la suite d'un rapport où La Cuée affirma que— " *loin d'être impolitiques, elles étaient dictées par une politique sage & bien entendue* ; qu'elles mettraient le Ministre à même d'*imposer des loix aux fournisseurs, tandis que jusqu'alors il avait été obligé d'en subir de très dures* ; & que la France prouverait au moins qu'il est faux, ce mot de certaines gens qui disent, que *pour faire la guerre il faut de l'argent & toujours de l'argent.*"—Si, dis-je, on considère toutes ces circonstances, on pensera que le Corps Législatif devait plutôt aux Ministres des éloges que les anathêmes qu'on va l'entendre tout-à-coup lancer contre eux, pour avoir si ingénieusement réussi à transformer en réalités une partie de ses chimériques crédits. Mais ce qui m'a surpris bien davantage, & ce qui à mes yeux surpasse toute imagination, c'est l'aveuglement des fournisseurs qui osèrent se fier à ces nouveaux Assignats Manuscrits. Certes, je commence à comprendre qu'il faut avoir vécu long-tems chez les Français pour s'aviser de faire des conjectures sur leur inépuisable crédulité ; & je dois convenir que M. de Calonne, qui la connaissait beaucoup mieux que moi, avait eu raison de me demander il y a dix-huit mois, *la source des illusions est-elle donc tarie ?*

Quoiqu'il en soit, la source des illusions de l'an V, celle des ordonnances, fut encore plus vîte épuisée que ne l'avait été celle des mandats pendant l'an IV; & l'on verra bientôt que le secours effectif qu'en a tiré le Gouvernement est infiniment plus faible qu'il ne s'en était flatté. Aussi, dès que la nouvelle Commission des dépenses en eut la preuve, & que le discrédit croîssant de ces ordonnances lui parut irrémédiable, elle crut qu'il était tems de se plaindre de l'abus qu'on en avait fait. Elle débuta par se déchaîner contre les fournisseurs eux-mêmes, qu'elle désigna comme d'insatiables traitans, qui n'avaient voulu entrer en marché que les mains garnies. Elle tomba sans miséricorde sur cette *horde infâme qui profitait des besoins de l'Etat pour s'acharner à dévorer le plus pur sang du peuple.* En un mot, elle les accabla de toutes les épithètes qu'on avait distribuées, dix-huit mois auparavant, aux agioteurs & aux porteurs d'assignats, lorsqu'il s'était agi de les préparer à la grande démonétisation nationale.

Ce ne fut qu'après ces diatribes préliminaires, mais indispensables, que la Commission des finances proposa, par l'organe de Gibert,—" de se montrer *justes* envers les porteurs de ces ordonnances, en les *convertissant* en *Inscriptions* à un intérêt modéré."—Après avoir conseillé cet acte de *justice* envers les ordonnances émises, Gibert consentait à en laisser émettre de nouvelles, mais en très-petit nombre, & il insistait pour ôter aux Ministres, & faire déléguer aux Commissaires de la trésorerie, la pré-

rogative de les négocier eux-mêmes à l'avenir, ainsi que de *viser* les unes par préférence aux autres.

On commença par l'examen de ces deux dernières propositions, quoiqu'elles devinssent assez oiseuses si l'on sanctionnait la première. En effet, il aurait dû paraître douteux, que ni les Commissaires de la trésorerie, ni les Ministres pussent réussir à trouver beaucoup de numéraire contre de nouvelles ordonnances, si l'on suspendait le payement des précédentes ; ou, ce qui est pis encore, si l'on décrétait leur remboursement en inscriptions sur le *Grand Livre,* sur ce Régistre National, que Dupont avait si bien signalé à ses collègues, dès le 5 Janvier, en leur rappellant qu'ils *ne pouvaient en prononcer le nom sans pleurer & sans rougir.*

Les deux dernières propositions passèrent dans le Conseil des Cinq-Cents, & furent rejettées dans celui des Anciens ; mais ce fut quand on en vint à la première, que les débats s'animèrent, & que les partisans de la guerre & du Directoire, eurent un avantage marqué sur le parti qui voulait la paix, sans avoir le courage de l'avouer.—" Vous demandez des ressources, dit Bailleul, & l'on vous a présenté un rapport (celui de Gibert) dont l'effet naturel est de les épuiser toutes, & de vous interdire même l'espoir d'en trouver de nouvelles. Je déclare donc que j'ai trouvé le rapport très-inconvenant...*Jemets de côté* la très-grande question de savoir si vous avez le droit, par une loi très révolutionnaire, de transformer en *Inscriptions* sur le Grand Livre les capitaux des citoyens; mais ensuite croyez-vous une telle opération

favorable à votre crédit ? J'avoue que si vous étiez à jour, si vous n'aviez plus besoin de fournisseurs, d'avances, ni de crédit, l'opération pourrait paraître *moins mauvaise* : mais est-ce là votre position ? Je ne crois pas que vous puissiez le soutenir. Puisque vous avez des besoins pour l'avenir, assurez-les par de bonnes opérations sur le passé ; autrement vous vous enlevez à vous-mêmes les ressources qui vous sont nécessaires. Je ne puis, sans en être effrayé, calculer les suites possibles de l'opération qu'on vous propose : je crois fermement qu'elle est de nature à fermer toutes les bourses, & à faire manquer le service dans quelques jours d'ici."

Il fut vivement secondé par Guillemardet & par Quirot.—" Il serait *dérisoire*, dit le premier, de nous faire croire, ou de nous faire espérer que la trésorerie puisse faire le service au comptant, quelles que soient les réductions que vous opériez sur les dépenses extraordinaires. *Reste donc le service au crédit.* Mais pensez-vous de bonne foi que votre résolution une fois adoptée, il reste du crédit au Gouvernement ? *Croyez-vous qu'un seul fournisseur puisse avoir la folie d'avancer ses fonds sans avoir la certitude d'en obtenir la rentrée ?*..... Il exigera un prix proportionné aux pertes & aux retards auxquels il s'expose. *C'est ainsi que le Gouvernement paye toujours trois ou quatre fois plus cher que les particuliers.* Si vous admettez ce projet avant de vous être assûrés du service courant & au comptant des dépenses extraordinaires, vous vous exposez à arrêter

la

solde & la nourriture des troupes, à *amener ainsi leur désorganisation. Vous perdez enfin en un moment la moisson de gloire que vous avez récoltée.* Je demande l'ajournement jusqu'à ce que la Commission nous ait *assuré* que la trésorerie nationale est en état de faire le service courant de l'extraordinaire."

Quirot, en le secondant, donna à entendre qu'il ne voulait plus se fier aux assertions de cette Commission.—" La paix générale n'est pas faite encore, s'écria-t-il, *si nos armées dépourvues de tout se débandent*, le fruit de tous nos succès sera perdu, & nous nous trouverons dans un état pire que tous ceux que nous avons éprouvé jusqu'aujourd'hui . . . C'est notre trop de confiance pour les Commissions de finances qui nous a conduits où nous sommes ; c'est ainsi que nous avons tué l'assignat, puis les rescriptions, puis les mandats, &c. &c."

Déconcertée par cette sortie inattendue, la Commission n'osa pas prendre la parole ; mais elle confia sa défense à un nouvel orateur, au député Debonnières, qui entra fièrement dans la lice en prononçant la réplique suivante.—" Ne dirait-on pas que notre attitude politique dépende de la somme plus ou moins forte qui sera dans le trésor public ? (Ici commencèrent les murmures)... *les richesses de la nation*, poursuivit-il, *sont moins dans ce qu'elle présente que dans ce qu'elle peut conquérir.* (Ici, dit le Moniteur, une partie de l'Assemblée paraît *étonnée.*) Avions-nous de l'argent, quand nous avons vaincu à Jemmapes, à Fleurus ; conquis la Hollande, une

partie de l'Allemagne, & franchi les monts qui nous séparent de l'Italie ? La *vaste moisson de gloire* dont nos défenseurs sont couverts, est-elle dûe au trésor public ? Est-il rien d'impossible à une nation comme la nôtre, où l'on voit avec attendrissement, les rentiers, les fonctionnaires offrir de nombreux sacrifices à la patrie ; où, dans les hôpitaux, & dans les prisons même, on est forcé d'admirer la patience de l'*humanité souffrante*, la *résignation de la douleur*... (De nouveaux murmures interrompent, dit le Moniteur) (8). Voilà, Républicains, des réformes qui rendent une nation *redoutable*, lorsque

---

(8) Je ne sais trop si l'Assemblée s'était *étonnée* de ce que l'orateur s'obstinait à ranger encore, comme autrefois, les contributions des vaincus parmi les premiers fonds du trésor public; ou si elle *murmura* de ce que Debonnières avait eu l'ingratitude d'oublier la *planche féconde des assignats*. Comme afin de prouver son dire, cet orateur, en appellait à la victoire de Fleurus, & au conquérant de la Hollande, le Général Pichegru, à qui s'adressait l'appel, se chargea de réparer cet étrange oubli. Il est vrai que, non moins homme d'Etat, qu'habile & généreux guerrier, il sut y puiser un nouvel argument pour montrer que *la source des illusions était tarie*, & faire sentir la pressante nécessité de la paix.—" Il fut un tems, dit-il, où des ressources inépuisables & toujours renaissantes, permirent au Gouvernement de ne consulter que ses impulsions généreuses, parce qu'il pouvait alors donner & promettre : mais depuis le changement du système monétaire, les ressources du trésor public se sont trouvées en grande disproportion avec les obligations que l'on a continué de contracter sur les bases antérieurement établies, & la bienfaisance nationale, pour avoir été soutenue au delà des bornes prescrites par une juste & sage économie, est *devenue nulle à raison de son impuissance*. &c."

l'on compte assez sur les citoyens pour les employer! &c."

On voit par les derniers mots de ce discours qu'*à la vaste moisson de gloire* dont se sont couvert les armées Françaises, succède déjà *la patience de l'humanité souffrante* : on découvre même qu'en admirant la *résignation* des Français à *la douleur*, Debonnières l'indiquait au Gouvernement comme une ressource *redoutable*, & qu'il l'invitait à *compter assez sur les citoyens pour l'employer*.

Révolté de ce nouveau genre de subside auquel on semblait vouloir le réduire, le Directoire, qui avait déjà entendu quelques législateurs hazarder de pareils propos, jugea avec raison que le moment était enfin arrivé de leur prouver que cette *résignation* touchait à son terme. Avant qu'ils eussent le tems de terminer ces débats, il adressa aux deux Conseils à la fois un Message dont il leur recommanda le secret, & où il leur apprit que les enfans abandonnés mouraient de faim, faute de fonds pour payer leurs nourrices ; que les hôpitaux étaient devenus le tombeau des malades, & que les prisonniers étaient à la veille de manquer de pain. Afin qu'on ne put point l'accuser d'exagération, il joignit à ce Message des pièces officielles, dont la lecture dut vraiment consterner les deux Conseils. La première présentait une table du nombre effrayant d'enfans qui périssaient chaque jour dans les hospices : la seconde était une déclaration des économes & des officiers de santé qui attestaient qu'il n'y avait ce-

pendant point eu de cause extraordinaire de mortalité, & qu'il ne fallait s'en prendre qu'à ce que les *nourrices de campagne n'étaient point payées depuis deux ans.* Ces deux pièces étaient accompagnées d'une remontrance de la part du Bureau Central du canton de Paris, qui réclamait à grands cris 1,100,000 liv. pour les hôpitaux & les prisons. Il y annonçait que les services allaient manquer, & il nommait les délais qu'il éprouvait, un *véritable assassinat.*

Témoin de la vive impression que fit ce Message, Gibert essaya de l'effacer en ouvrant la séance du lendemain par ces mots.—" Il m'est agréable de vous dire que les alarmes du Directoire étaient bien exagérées, & les rapports bien au dessus de la vérité....Votre Commission *était tranquille.* Les secours donnés aux établissemens qui en ont besoin, suffiront *dans ce moment*, & des négociations très-modérées ont eu lieu pour cet objet. Votre Commission des dépenses va vous faire un rapport & vous *tranquilliser* même sur la mortalité dont on a fait tant de bruit."

Lorsqu'à la suite de cette nouvelle harangue, en apparence non moins tranquillisante que les précédentes, le Conseil apprit que les secours obtenus ne s'élevaient pas à la cinquième partie de la modique somme réclamée par le Bureau Central, & que ces secours suffiraient à peine pour une décade, il ne lui fut plus possible de se dissimuler l'horrible désorganisation où il allait exposer la République, s'il enlevait aux Ministres la faculté d'émettre de nouvel-

les ordonnances. Cependant le coup fatal était déjà porté, car on verra que la simple motion de surseoir au payement des anciennes, ou, ce qui revient au même, l'aveu de l'impossibilité où l'on se trouvait d'y pourvoir, avait fait fuir les fournisseurs, & que l'Administration, vraiment réduite dès cette époque aux *valeurs réelles*, n'a cessé de crier misère.

Il est tems d'informer le lecteur, que pour tranquilliser pleinement ses collègues sur la perte de cette ressource, Gibert les avait occupés pendant deux séances entières d'un tableau très-circonstancié des produits du revenu ordinaire, & qu'à la peroraison de sa harangue il se félicita d'avoir *démontré* que les recettes effectives & certaines s'éleveraient infailliblement à 422 millions. Pour surcroit d'exactitude, & pour redoubler la confiance des législateurs, il alla jusqu'à leur soumettre un autre tableau des revenus présumés de l'an VI, qu'il évaluait à 489½ millions, en y faisant figurer, il est vrai, par un tour de passe assez ingénieux, & pour 74½ millions, une retenue de deux cinquièmes qu'il proposait sur les rentes perpétuelles, de 3 dixièmes sur les rentes viagères, & de 1½ dixième sur les pensions.

Pour arriver à un résultat si magnifique, il ne lui en coûta que de commencer un cours de rétractations vraiment très piquantes, quoiqu'aucun des députés Jacobins n'ait songé à les relever.

Le 30 May, il avait dit.—" Notre intention bien prononcée est de faire payer en *totalité* le second

sémestre des rentes & pensions pour l'an V. *Il le sera.* La Commission s'occupe des moyens d'y faire face."—Le 14 Juin, il est venu proposer, au nom de cette même Commission, d'y *faire face* par une retenue de 37 millions sur la *totalité* promise. Après l'avoir présentée comme une *amélioration successive dans le sort des rentiers & pensionnaires* ; il assura que — " cette mesure était *juste* sous bien des rapports, & qu'il croyait devoir y *persister* avec la Commission. . . . . Nous nous voyons *encore* obligés, poursuivit-il modestement, de ne pas faire naître de trop fortes espérances, & nous voulons être AVARES *de promesses flatteuses, pour être assurés de remplir nos engagemens.*"

On a vu de même que le 26 May, à la lecture du Message, où le Directoire lui reprochait si justement d'avoir fait croire qu'il y avait un *surplus* ; il avait enlevé tous les souffrages en s'écriant.—" Que veut-on ? Des nouveaux impôts ! *Vous ne les consentirez pas* ; le peuple n'en *peut payer davantage*, & il ne s'agit que de mieux employer ceux qui existent."—Peu de jours après avoir ainsi invité à la résistance le peuple & ses représentans, & dès que ceux-ci l'eurent replacé solidement au timon de la Commission des finances (9) ; il monta à la

(9) Il faut savoir que les partisans du Directoire avaient réussi à le débusquer de la précédente Commission, & qu'à l'arrivée des nouveaux députés, il s'empressa de les en informer, en se représentant Camus & lui comme victimes de leur patriotisme & de leur résistance.—" Elle gêna si fort, dit-il le 15

tribune pour leur proposer *des droits d'octroi* aux entrées de Paris & des grandes Communes, il leur insinua la convenance d'établir quelque branche de revenu importante sur le tabac ; il recommanda de s'occuper de nouveau du droit de passe, & d'augmenter les droits existans sur les hypothèques. Il reconnut qu'il serait juste d'admettre pour les frais de la justice civile des droits de greffe, qui pourraient procurer une ressource de quelques millions. Il en annonça de nouveaux à lever sur la poudre à tirer. Enfin il proposa le rétablissement des rentes foncières & des redevances des domaines congéables. Tel est le modeste cortège des taxes additionnelles qu'il vint proposer aux législateurs & au peuple, dix-neuf jours après avoir conjuré les premiers de ne *point en consentir* de nouvelles, après avoir informé la nation qu'elle ne *pouvait en payer davantage*, & lui avoir déclaré, que *jamais* la Commission dont il était membre, ne *proposerait d'autres impôts que ceux actuellement existans.*

C'était en grande partie sur ce superbe échaffaudage que ce financier avait bâti tout ce palais de fée, d'où il venait de montrer dans le lointain un revenu immense au Gouvernement Français. Il est vrai qu'il n'avait étendu ses riches calculs que jusqu'à

Juin, qu'un beau jour on cassa les deux Commissions des finances, *précisément parce que j'en étais membre*.... Le Directoire, par ses liaisons dans des parties de plaisir & au milieu de la chaleur des repas, obtient des soutiens de ses prétentions. &c."

l'an VI ; mais si l'on ne l'eût pas arrêté, il les eût poussés jusqu'à l'an 2440 de la République Française, & il aurait remonté les finances, comme la plûpart de ses devanciers, en chantant *ça ira, ça ira.*

Cet édifice aérien fut renversé en un clin d'œil par Thibaudeau. Sans nier aucune des dilapidations qu'on reprochait aux Ministres, ce député observa que, si le déficit ne provenait que de pareils abus, il suffirait de loix sévères pour ramener l'ordre & l'économie.—" Mais, ajouta-t-il sans déguisement, la *source* de tous les abus, l'*excuse* de toutes les dilapidations *est dans l'insuffisance réelle des recettes.* Je n'en ferai point un crime au Gouvernement..... Si la plûpart des ressources extraordinaires n'ont été qu'éventuelles, calculées sur des probabilités, estimées par approximation, ou subordonnées à des loix qui n'ont point été rendues ; si plusieurs loix ont mis les dépenses extraordinaires au rang des premières à acquitter par le trésor public, *il ne faut pas imputer aux hommes seuls ce qui est autant la faute des choses*.....Une partie de la dépense extraordinaire & qui tient aux suites de la Révolution durera pendant plusieurs années.... Et l'on vous propose, pour établir l'équilibre entre les recettes & les dépenses, un ordre éventuel, des réformes douteuses, des améliorations d'espérance, la suppression des patentes, & la certitude que la dette non liquidée augmentera de beaucoup encore le chapitre des dépenses ! Il est impossible que le

Conseil ferme les yeux sur cette situation, & qu'il s'endorme dans une trompeuse sécurité."

Puis s'adressant à Gibert, il lui présenta une observation qu'il appella *capitale*.—" C'est que pour juger de la situation *au vrai* des finances d'un Etat, il ne suffit pas de donner pour argent comptant la valeur nominale des contributions ou leur produit présumé ; c'est qu'enfin la recette ne se compose point d'espérances, mais de ce qui entre effectivement dans le trésor public. . . . Il faudrait donc, poursuivit-il, que les Commissions rendissent un compte exact, & pour ainsi dire journalier, des recettes effectives, à la place de *toutes ces brillantes spéculations qui enrichissent le papier, mais qui endorment le législateur sur le bord de l'abyme, dans lequel la dissolution presque générale des services entraîne la République.* La bonne foi commande impérieusement cette marche, car lorsqu'on voit le soin avec lequel on continue d'*exagérer les ressources*, & le zèle mal entendu avec lequel on s'efforce de cacher leur insuffisance actuelle, on se demande, qui veut-on tromper ? *L'étranger !. . . Il connait particulièrement notre situation*, & les chiffres bien arrangés & les phrases officieuses n'en imposent à personne."

Il termina son discours par ces mots remarquables.—" Il viendra un MOMENT où l'on pourra, où l'on devra parler *sans aucun ménagement*, de notre situation intérieure & extérieure."—*Nous ne devons point nous exagérer les besoins*, essaya de lui répliquer Gibert, en balbutiant encore quelques phrases

bannales afin de reculer le *moment* qu'on venait de lui annoncer.

C'est ce *moment* redoutable que je me propose d'anticiper dans la suite de cet écrit. J'y parlerai sans *aucun ménagement* de la situation intérieure de la France ; mais ce n'est, je le déclare, ni *pour exagérer ses besoins*, ni pour déprécier ses ressources ; c'est que je ne puis me refuser à l'espoir que ses habitans, revenus à eux-mêmes, puiseront peut-être dans ce triste recueil de faits, la grande leçon de modération que leur impose dès à présent envers les Etats neutres, l'appauvrissement sans exemple auquel ils ont laissé réduire leur malheureuse patrie.

Tandis que Thibaudeau terrassait si bien Gibert à la tribune du Conseil des Cinq-Cents, voyons ce qui se passait dans celui des Anciens.

On s'attend bien que Dupont y avait pris sa part du démenti formel donné à ceux des législateurs qui avaient proclamé l'existence d'un *surplus* considérable, en taisant si soigneusement les 40 Messages qui annonçaient un déficit immense. Cet orateur ne manqua pas de se répandre en récriminations sur les prodigalités des Ministres, dont il présenta même une nouvelle liste. Il est vrai qu'il n'osa point, comme Gibert, leur faire un crime irrémissible d'avoir détourné les fonds de l'ordinaire pour les appliquer aux dépenses extraordinaires. De quel front eût-il pu en parler comme d'un attentat ou même comme d'une ressource interdite, lui, qui six mois auparavant, avait étalé cette ressource à la France comme

un de ses grands moyens de force ? Répétons les propres expressions dont il s'était servi à ce sujet dans un écrit *ad hoc* (10)—" M. Pitt ne peut pas comme nous passer ainsi les fonds de l'ordinaire à l'extraordinaire. Toute sa puissance, tout son crédit, tout celui de la Banque tiennent à la régularité de ses payemens. *Son Gouvernement n'est pas* DESPOTIQUE *comme un gouvernement républicain.*" — Le mot est très-vrai, & l'idée beaucoup plus profonde peut-être que ne le croyait alors son auteur : elle pourrait même servir de texte à un ouvrage très-instructif pour les Français, & si Dupont s'en charge, je soupçonne qu'il ne laissera pas que d'être embarrassé à accorder ce passage avec ses sermens de haîne à la Monarchie & d'amour à la liberté.

S'étant ainsi privé d'avance de ce grand moyen d'attaque, il ne lui en couta, pour en trouver d'autres, que de passer en revue les sommes immenses que la trésorerie avait recueillies pendant les trois derniers mois, durant lesquels, à l'en croire, elle *avait eu à sa disposition* 97 *millions de recettes effectives en écus.*—" Depuis que la République est organisée, s'écria-t-il, on n'avait pas encore eu une si belle & si riche recette.....C'est au milieu de cette richesse très-réelle, & de nos positions militaires si propres à ménager les dépenses, que l'on n'a pas cessé d'éprouver des embarras, que l'on a invoqué avec amertume votre responsabilité au sujet des

(10) Voyez sa lettre au Général Montesquiou.

payemens que l'on ne faisait point, comme si vous n'eussiez pourvu à rien ; que l'on vous a sans cesse entretenu de ce que l'on appelle la *pénurie des finances* ; & que l'on a tout *laissé périr de misère autour de vous*, rentiers, employés, hôpitaux, prisons !"

Pour se justifier envers ces derniers d'avoir fait rejetter tous les nouveaux impôts proposés, l'orateur eut grand soin d'ajouter :—" On voulait entraîner le Corps Législatif, par les cris des employés, par les larmes des indigens & des malades dénués de secours, à *décréter beaucoup d'impositions nouvelles* qui n'eussent point *amélioré* les finances ni pourvu à aucun des *besoins urgens*, puisque leur perception eut été *tardive*, & que dans la surcharge des autres impositions, elles auraient nui aux rentrées & diminué peut-être la recette totale." (11)

Enfin, comme Dupont se sentait quelques inquiétudes en adressant à Westminster ce tableau des

---

(11) La dernière idée est pleine de sens, & j'aurai occasion d'y revenir pour la développer ; car avant de *décréter beaucoup d'impositions nouvelles*, sans doute il eût convenu d'examiner préalablement si, quelle que soit la forme sous laquelle on les déguise ou les décrète, le peuple Français peut se priver d'une plus grande partie de son superflu que celle qu'exigent déjà de lui les décrets actuels.

Mais admirez la logique de ce financier, qui semblait se défier de cet argument, & qui, dans la détresse où se trouve le trésor public, exhortait à ne point décréter d'impositions nouvelles, parce que la perception en serait *tardive* & que les besoins *sont urgens !*

besoins urgens de la République, & de la détresse de ses employés qu'elle avait *laissé périr de misère*; il ne négligea pas d'en offrir le correctif en ces mots :— " Si, dans les conférences qui vont se tenir pour la paix, les ennemis de la République portaient de la mauvaise foi, *il faut leur montrer sans illusion à quel point la France est inépuisable*, & qu'en ralliant dans notre patrie les têtes, les cœurs, les efforts du génie, & les moyens qui nous restent, NOUS POURRIONS ENCORE SUBJUGUER LE MONDE."

C'est précisement quinze jours après cette modeste menace, que le Directoire jugea que le moment était venu de féliciter les Français de ce que le *tems des exagérations était passé.* (12)

Cependant le Conseil des Anciens s'était trouvé fort empêché à prononcer entre les besoins pressans du Directoire, & la proposition de le priver de la ressource des ordonnances. Il prit une espèce de milieu. Malgré le discours probant de Dupont, il rejetta le projet de Gibert à l'unanimité, moins deux voix ; mais il trouva juste en même tems d'élever aux honneurs de la présidence celui qui venait de s'en faire le défenseur.

Il fallut cependant y revenir bientôt après, & ce fut même sur les instances du Directoire qui changea tout à coup d'avis, lorsqu'il se trouva réduit à ne pouvoir plus ni placer de nouvelles ordonnances,

---

(12) Voyez le discours du Président du Directoire le 14 Juillet, à la commémoration de la prise de la Bastille.

ni acquitter les anciennes ; c'est alors qu'il fut arrêté qu'elles seraient toutes rapportées à la trésorerie de Paris, pour en faire une liquidation rigoureuse avant de les convertir en *inscriptions* sur le grand livre. En vain Laussat essaya-t-il de s'y opposer, le 30 Juillet, en rappellant, — " que lorsque les fournisseurs avaient reçu ces ordonnances, leurs créances avaient été liquidées, & que c'était de l'argent effectif qu'on avait promis de leur donner."— Le Moniteur nous apprend qu'il fut interrompu par des *murmures*, & la nouvelle *liquidation*, c'est-à-dire, la *banqueroute* des anciennes ordonnances fut décrétée. Ce qui est digne de remarque, c'est qu'elle fut embrassée comme le meilleur moyen d'assurer le crédit des nouvelles ordonnances, qu'on se promettait de n'émettre à l'avenir qu'avec des mesures qui en mettraient le payement au dessus de tous doutes.

Au surplus, je ne saurais trop le répéter : c'était une véritable moquerie que d'affecter ainsi de laisser la ressource des anticipations au Directoire ; puisqu'il se trouvait déjà cerné dans le défilé que Leclerc avait annoncé à Gibert, en l'interpellant en ces mots le 19 Juin.— " A quels *imbécilles* fera-t-on croire que les *faiseurs d'affaires* aillent précipiter de nouveaux marchés, à l'instant où l'on éloigne le payement de ceux qui ont été faits jusqu'à ce jour ?"

Certes, les faiseurs d'affaires n'avaient pas été assez *imbécilles* que d'attendre cet avis pour battre en retraite. Du moment même où la Commission eut proposé la démonétisation des ordonnances émi-

ses, il ne fut plus question de leur en présenter, à moins qu'elles ne fussent *à vue*, c'est-à-dire, que dès l'ouverture de ces débats, le Directoire s'était trouvé soudainement réduit à ne plus faire de marchés qu'au comptant. Dans cet état de choses, il n'avait point hésité à prendre sur lui la banqueroute dont le Conseil des Anciens craignait que les porteurs d'ordonnances ne leur reprochassent l'odieux ; & le Ministre des finances avait anticipé le décret qu'on vient de voir, en suspendant de son chef le payement de 38 millions sur les ordonnances délivrées. En annonçant aux deux Conseils que *cette somme pouvait*, JUSQU'À UN CERTAIN POINT, *être considérée comme si elle n'avait pas été ordonnancée* ; le Directoire ajouta qu'il avait DÉCIDÉ *qu'à l'avenir aucune ordonnance ne serait délivrée que sur des fonds disponibles.* Décision, qui signifiait qu'il était aux derniers termes de son crédit, & qu'il fallait décidément renoncer à trouver de nouvelles dupes.

C'est alors qu'il se crut permis de répéter pour la 41 fois aux législateurs, que l'*état pénible des finances empirait à chaque instant, que toutes les parties du service étaient en souffrance, & qu'elles allaient manquer à la fois sous peu de jours, s'il n'y était apporté un prompt remède.*

Tel fut le début d'un nouveau Message de détresse qu'il leur adressa le 25 Juillet. Pour leur démontrer, disait-il, ces *tristes vérités*, il prit sur lui de leur faire passer l'inventaire de la trésorerie. Jamais démonstration ne dût paraître plus complète,

surtout à ceux qui n'avaient cessé de s'extasier sur ses *riches & belles recettes.* Le trésor ne possédait pour le service des dix jours suivans que 234,000 liv. lesquelles *devaient faire faire à des objets urgens,* dont le Directoire estimait la dépense à *dix millions.* Il ajoutait—" qu'ayant demandé aux Commissaires de la trésorerie de tâcher de procurer 500,000 liv. par négociation, ils lui avaient répondu qu'*ils étaient dans l'impossibilité de procurer cette somme.*"

Et afin que ni Dupont ni Gibert ne vinssent plus lui opposer éternellement les *belles & riches recettes* de la trésorerie, il observa à tous ces visionnaires, que si *l'on avait présenté des calculs plus forts en apparence que les siens* ; c'est qu'on *montrait des valeurs nominales.* Il expliquait comment la moitié des recettes si vantées, consistait en *remises* aux contribuables à raison de surcharges, en *bons* de réquisitions qui ne sont pour lui que des valeurs mortes, ou en *cottes nationales* que j'expliquerai dans la suite, & qui sont une contribution foncière que le trésor public se paye à lui-même.

Le Directoire terminait ce terrible exposé en disant,—" qu'il était de son devoir de *déclarer* qu'on était parvenu au *point de crise* qu'il annonçait depuis long-tems, & qu'il avait *retardé par tous les moyens dont il avait pu faire usage.* Il informait les législateurs que, s'ils n'autorisaient pas des secours *provisoires,* le service de la décade prochaine deviendrait impossible, la fourniture du pain des prisonniers manquerait, & que le service des hôpitaux serait exposé

exposé au même danger. Il leur disait enfin que c'était à eux qu'il appartenait de faire trouver des moyens disponibles, & qu'il *ne lui en restait plus.*— " Le Directoire ne *craint* point, ajoutait-il, de faire connaître la situation de la fortune publique parce qu'il a la *conviction*, qu'il est possible de la relever d'une manière qui ranime la confiance des bons citoyens, *désespère* ses ennemis intérieurs, *étonne* ceux du dehors, & fasse *enfin connaître que la Révolution n'a pas été faite en France pour arriver à l'état de détresse qu'on y éprouve*, &c. &c."

Je ne savais pas que personne ait jamais dit, que la Révolution eût été *faite pour arriver à cet état de détresse* ; je croyais que c'était, tout au contraire, en promettant au peuple de *combler le déficit*, que ses chefs avaient réussi à le mettre en mouvement ; & je me rappelle même qu'afin de renchérir sur cette promesse, Brissot l'entraîna bientôt après à la guerre, en attestant qu'il *la fallait à la France pour rétablir ses finances & son crédit* (13).

Quoiqu'il en soit, l'on doit comprendre par la teneur de ce dernier Message que la querelle s'envenime de plus en plus, & qu'une grande *crise* se prépare. En effet, les événemens vont se presser avec une telle rapidité, que je crois devoir en suspendre ici la marche pour m'arrêter aux reproches que les deux partis se rejettaient l'un sur l'autre, l'administration, en imputant aux Conseils de la

(13) 29 Décembre 1791.

laisser sans moyens, pour pourvoir aux salaires des fonctionnaires publics & aux besoins des hôpitaux ; les Conseils, en lui reprochant d'avoir dilapidé ou détourné les sommes immenses qu'elle avait reçues pour y faire face. Je ne saurais poursuivre l'histoire de ce grand procès, sans traiter séparément & à fond ces deux principaux chefs d'accusation.

CHAP.

CHAP. V.

Détresse des Fonctionnaires Publics. Affreux Dénuement des Hôpitaux.

D'APRES ce qu'on a vu de la détresse des fonctionnaires publics pendant l'année 1796, on a dû penser qu'elle était parvenue à son comble, & que le Directoire irait au devant de la paix, afin de pouvoir leur procurer quelques soulagemens. On se rappelle qu'ils avaient suspendu leurs réclamations lorsqu'il leur annonça des mandats, & qu'elles recommencèrent de nouveau dès qu'en recevant ce papier, ils le virent frappé d'un discrédit de 90 pour cent. Qu'eût-ce été s'ils avaient pu soupçonner que le Gouvernement ne s'était tant hâté de leur accorder ce faible secours que pour faire jouer en secret à la baisse des mandats !

Le tribunal de la Seine dont l'un des membres était mort de faim, fut le premier qui revint à la charge. Dès le mois de Novembre 1796, son Président écrivit directement à celui des Cinq-Cents, pour lui annoncer—" qu'il était près de sa désorganisation, ses membres ne touchant aucun traitement ; & que le Greffier, auquel des avances considérables n'étaient pas remboursées, était sur le point de donner sa démission."

Plusieurs tribunaux, & entr'autres ceux des Ardennes, ayant fait la même menace ; c'est alors que pour les empêcher d'abandonner leur poste, on décréta que—" les administrateurs, les fonctionnaires publics & leurs employés recevraient dorénavant la totalité de leurs traitemens en numéraire, *comme les premiers fonctionnaires de la République.*"

Ce décret inespéré obtint la sanction des Anciens à la suite d'un rapport de Johannot qui ne contenait, je crois, que ces trois lignes.—" Pour diminuer le nombre effrayant des employés, il faut exiger de ceux qui restent de l'assiduité ; pour exiger de l'assiduité, de la moralité, pour écarter la corruption, il faut payer ceux qui travaillent, assez pour qu'ils puissent vivre."—Lacuée hazarda la seule réponse qu'on pût y faire. La voici.—" J'applaudis à ce qu'on paye en totalité les employés dans les diverses administrations ; mais l'armée est-elle payée en entier de sa solde, & ne craignez-vous pas qu'elle vous accuse de partialité ?"

Si Johannot ne se laissa point déconcerter par cette question embarrassante, c'est qu'il avait en réserve un autre argument vraiment irréfutable.—" Pour faire sentir la nécessité de payer en entier les fonctionnaires publics, repliqua-t-il, *je ne citerai qu'un fait.* On a demandé aux départemens des tableaux pour dresser l'état général des finances que vous avez ordonné. Et bien ! 73 départemens n'ont pas fourni ces tableaux, *parce que n'ayant point d'argent pour payer leurs employés, ils n'ont pu les faire dresser.* On se plaint d'un autre côté que

la corruption fait des progrès effrayans. La raison est simple, c'est que personne n'est payé."

Le *fait* que cita ici Johannot, est d'autant plus instructif qu'il démontre que pour lever des finances, il faut des finances. C'est une vérité que Barbé a fortement exprimée, en disant—" qu'une nation ne doit compter que sur elle-même ; qu'elle a besoin de richesses pour le maintien de sa puissance ; & que réciproquement sa puissance assure & conserve sa richesse."—Il n'y a pas jusqu'à Ramel lui-même, qui, dans l'un de ses intervalles de raison, n'ait reconnu avec les députés du commerce, que les *richesses de la trésorerie sont tout à la fois l'effet & la cause de la prospérité publique.*

Le décret passa, comme je l'ai déjà dit dans l'un des chapitres précédens ; mais la joie qu'il causa aux fonctionnaires ne fut pas de longue durée, car ils ne tardèrent pas à le voir virtuellement révoqué par un autre qui mettait en réquisition toutes les rentrées de la trésorerie pour le service de la guerre.

Si les législateurs trouvèrent moyen de s'arranger avec le Directoire, pour soustraire leurs indemnités à la sévérité de ce nouveau décret, il n'en fut pas de même des autres fonctionnaires qui recommencèrent à assaillir le Gouvernement & le Corps Législatif de leurs réclamations & de la menace de *donner leur démission.*

Afin de les disposer à prendre patience sur leurs appointemens courans, le conseil des Cinq-Cents les amusa quelque tems, en devisant sur les moyens de

faire payer leurs arrérages, & il adopta même une résolution à ce sujet : mais ce prétendu payement d'arrérages eût été si illusoire, que tel fonctionnaire à qui il était dû 3,000 liv. se serait trouvé acquitté avec un écu de six francs. *Ce n'a jamais été dans l'intention du législateur*, did Girod, en développant l'illusion ou le dol d'un pareil payement. Les Anciens en convinrent, & déclarèrent qu'*ils ne pouvaient l'approuver.*

Quelqu'un ayant mis alors en avant l'idée de payer les fonctionnaires en *Bons* ; cet expédient fut écarté par Hermann. *Il vaut mieux les faire attendre encore quelque tems que de les payer en valeurs illusoires,* dit-il le 24 Avril. *Que feront-ils en effet de ces Bons ?*—" La plûpart d'entr'eux, lui répliqua Camus, aimeront mieux, *quoiqu'on en dise,* recevoir des *Bons* de la trésorerie que d'attendre plus longtems."—Le Conseil des Cinq-Cents n'en jugea pas de même : mais tandis qu'il ajournait ainsi leur payement par pur esprit de justice & seulement pour quelque tems encore, il se vit forcé malgré lui de faire payer en entier les percepteurs des impôts, & en particulier les 12,307 préposés aux douanes qui ne consentaient à continuer leurs fonctions qu'autant qu'on les autoriserait à prélever leur solde sur leurs recettes. Cette faveur était indispensable, puisqu'il fallait, ou fournir à leur subsistance, ou fermer les yeux sur la contrebande à laquelle ils s'associaient, & qui tarissait absolument la source des revenus qu'on avait espéré des douanes. L'exception qu'on prononça en leur faveur parut néanmoins

un privilège dangereux à Mayœuvre, qui se récria sur ce que *les agens fiscaux étaient, d'emblée & sans avoir fait aucun service, l'objet de la munificence la plus signalée.*

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que malgré cette *munificence signalée*, un relâchement universel s'introduisit dans plusieurs départemens du recouvrement des impôts. Pour aller au devant des plaintes qu'il redoutait sur ce point, le Ministre des finances dicta au Directoire un Message qui dénonçait ce désordre général, auquel, à l'entendre, *tous ses efforts ne pouvaient remédier* (1). Il en prit fort adroitement occasion pour faire proposer par Thibault de créer une espèce d'état major, composé d'*inspecteurs généraux* qui donneraient une impulsion commune à tous les percepteurs subalternes. A en croire Thibault, cet établissement devait procurer une économie considérable ; mais il trouva des contradicteurs qui prétendirent qu'il couterait une dé-

(1) C'est dans ce Message, en date du 5 Avril, que le Directoire représentait le Ministre des finances comme *réduit à n'être, en quelque sorte, que le témoin de ce désordre.*—" Cet exposé trop fidelle, ajoutait-il, est puisé dans l'expérience de tous les jours. Vainement le Ministre multiplie les lettres, les instructions ; ses lettres sont sans effet, ses instructions inexécutées, les résultats qu'il obtient incomplets. 56 mille rôles restent encore à former. On ne peut parvenir au juste à connaître, ni ce qui est acquitté, ni ce qui est dû au trésor public. En un mot, toutes les mesures échouent, & *les contribuables se confirment chaque jour dans la fatale habitude de ne plus payer.*"

pense additionnelle de 3,750,000 liv. Dumolard démêla fort bien d'ailleurs, que toute cette manœuvre de Ramel, n'était qu'un prétexte pour augmenter le nombre des créatures ministérielles; & il s'attacha à prouver que l'*économie consistait à supprimer les employés inutiles, & à payer bien les travaillans.* Cette leçon fut le seul fruit que le Ministre des finances recueillit de sa proposition (2).

Témoins de tous ces vains débats, la plûpart des autres fonctionnaires, & surtout les Administrateurs & les Juges, comprirent qu'il ne leur restait qu'à

---

(2) Elle a été reprise & adoptée par les Cinq-Cents, d'abord après la déportation de Dumolard & de son parti. Les frais de cette nouvelle agence ont été fixés à la somme de 2 millions 200 mille francs, & le traitement des inspecteurs à 4,000 francs. C'est Monnot qui a remplacé Thibault à la tribune des Cinq-Cents, & y a remporté cette victoire. Pour faire sentir la nécessité d'envoyer dans chaque département, un *homme à talent & routiné* dans la partie, un *agent éclairé qui surveillerait les recettes, & ordonnerait les payemens,* il a dénoncé les payeurs actuels comme étant des *agents de l'ancienne finance,* ou d'un *civisme fort équivoque.* Sur cette dénonciation, le Conseil des Cinq-Cents arrêté de leur donner pour surveillans un *contrôleur actif* qui *vérifiera leurs caisses toutes les fois qu'il l'exigera.* L'établissement de ces *sinecures* s'explique par un article du Moniteur, du 2 Décembre, qui annonce que 42 *ci-devant membres de la Convention ont été nommés à des places d'Inspecteurs de contributions directes.* Il ne les nomme point; mais je suis bien trompé si Thibault n'était pas du nombre; & je laisse à penser quel doit avoir été leur désappointement, lorsque le Conseil des Anciens a refusé de sanctionner cette nouvelle dépense. Le Ministre Ramel avait nommé aux places avant qu'elles fussent créées!

ajourner leurs réclamations jusqu'aux nouvelles élections. Et si jusques-là ils laissèrent percer encore quelques importunités, c'est que ces Magistrats du peuple étaient vivement blessés du luxe que venaient déployer dans leurs départemens, les Commisaires du Pouvoir Exécutif, tous largement & régulièrement payés. Dumolard n'avait pas même tardé si long-tems à se rendre sur ce point l'organe de leurs justes plaintes, en ces mots :—" Le civisme des Administrateurs peut difficilement faire taire la voix du besoin. Est-ce lorsque cette voix se fait entendre que vous souffrirez que l'on place à côté des Elus du Peuple réduits au plus strict nécessaire, des Elus du Gouvernement chèrement payés ?"

Quoiqu'on ne l'eût point écouté, il fallut cependant répondre à ceux de ses nouveaux collègues, qui, dès leur arrivée, prirent en mains la cause des fonctionnaires élus par la nation. On a déjà vu que le Directoire leur répliqua, en citant la détresse générale de tous ses employés dans les bureaux de Paris ; & il faut convenir qu'il était en effet bien plus instant de secourir cette dernière classe, puisque ses salaires étaient son unique moyen d'existence. Ce qui la désolait le plus, c'était de voir qu'elle ne pouvait point obtenir d'arrérages de ses chefs, tandis que chaque décade, & sous ses yeux, ceux-ci se payaient régulièrement de leurs propres mains ; ce qui n'empêchait pas que Ramel ne répétât toujours à ses commis qu'il était sans moyens pour les satisfaire. Révoltés de ses refus, ils s'en

vengèrent par un tour sanglant, que je tiens d'une personne digne de foi. Ce Ministre expédie journellement une immensité de dépêches qui commencent par la formule ordinaire : *Le Ministre des Finances....* Un beau jour il lui en firent signer & expédier un certain nombre, où ils avaient substitué cette formule-ci, *Le Ministre sans Finances.* Il fut la dupe de l'espièglerie ; mais il ne put guère tarder à en être informé. On assure que dans sa première indignation il voulait poursuivre les coupables, comme ayant violé & découvert le *secret de l'Etat,* & que s'étant ensuite radouci, il crut les punir suffisamment en leur donnant leur congé.

Je présume qu'ils durent s'en consoler promptement, en apprenant le sort de ceux auxquels il conféra leurs places ; car je trouve dans le Moniteur du 12 Juin, une pétition de ces derniers, où ils annoncent que *plusieurs d'entr'eux dénués de ressources* SE SONT DONNÉS LA MORT. Dans celui du 30 Juin, j'en trouve une autre, où ils se bornent à *demander au moins la certitude de n'être pas expulsés de leurs habitations, faute de pouvoir payer leurs loyers.*

C'est à la lecture de cette pièce que Debonnières proposa à ses collègues de faire le *sacrifice d'une grande partie de leur traitement pour venir au secours de ces malheureux employés.*

Tôt ou tard il faudra revenir à cette motion, quoiqu'on se soit empressé de l'étouffer, en passant à *l'ordre du jour.* Pour mieux y réussir, on eut grand soin d'entamer en même tems un cours de plaintes sur le nombre, l'incapacité & la paresse des commis

de tous les bureaux, *dont la journée*, dirent leurs censeurs, *n'est que de deux ou trois heures seulement.* Ce fut surtout la foule des employés du Ministre La Croix, que la Commission des finances attaqua avec le plus de chaleur. Ce Ministre s'étant hazardé à lui écrire qu'il *faut nécessairement suppléer par le nombre, au zèle & à l'activité qu'on obtiendrait de moins de commis équitablement salariés*; le Rapporteur Barbé cita cette phrase & la suivante, pour s'en plaindre, en ces mots :—" Nous *espérons* que ce sera *pour la dernière fois* qu'on aura dit aux représentans du peuple Français, que *le talent & le patriotisme élèvent quelques hommes au dessus de l'intérêt pécuniaire, mais que ceux-là forment l'exception à la règle générale.*"

Certes, si le Ministre La Croix a eu le courage de donner cet avis aux Représentans du peuple Français, je commence à m'expliquer sa disgrâce, & à avoir une idée plus favorable de sa judiciaire. Qu'ils me permettent de les assurer ici que ce n'est point *pour la dernière fois* qu'on leur tiendra ce langage. (3) Ce n'est pas même la *première*, car je me

(3) Un mois après que Barbé eut dénoncé cette phrase, Lafond Ladebat se hazarda déjà à la répéter, & y donna de nouveaux développemens.—" Si le traitement des officiers est inférieur au salaire que peut procurer une industrie honnête, dit-il, le Gouvernement n'aura bientôt plus que hommes incapables, inappliqués, dégoûtés, & auprès desquels pourrait réussir l'intrigue, qui veille sans cesse aux *portes des bureaux* pour épier le moment de corrompre."

rappelle que Boissy-d'Anglas leur avait dit, il y a trente mois : *Peu d'hommes instruits & bien payés,*

Et ce n'était pas seulement aux portes des bureaux ; c'était aussi *aux portes des prisons* ; car dans le même tems, un écrivain nommé Limodin, dénonçait à la police qu'*il n'y avait point de concierge qui, pour 6 francs, ne favorisât l'évasion d'un détenu.*

Lors même qu'on supposerait quelqu'exagération dans ce fait, il est évident que les progrès du brigandage en France, tiennent par dessus tout à la pénurie des finances. C'est cette pénurie qui empêche le Gouvernement, soit d'entretenir une Maréchaussée assez nombreuse pour arrêter les brigands, soit de salarier les gardiens des prisons suffisamment pour ne pas les réduire à la ressource de vendre à prix d'argent l'évasion des détenus que cette Maréchaussée leur livre.

Le Directoire vient d'en faire l'aveu dans son Message du 6 Décembre, où il dit, que *c'est pour ainsi dire avec les débris de leurs premiers fers, que ces brigands reforgent les instrumens de leurs nouveaux crimes.* Il ajoute—" qu'il y a à peine dans toute l'étendue de la République, trois mille gendarmes de montés ; qu'ils ne suffiraient pas même dans des tems tranquilles à faire le service strictement indispensable, & qu'à plus forte raison ne peuvent-ils pas y suffire aujourd'hui que les circonstances exigent un service extraordinaire. &c."

Quand on a pris ce Message en considération, Gauthier l'a appuyé par un fait presqu'incroyable.—" Le Directoire vous annonce, dit-il, que les criminels s'échappent du lieu de détention ; en voici un exemple. Dans le département du Calvados, un brigand est condamné à 20 ans de fers. En entendant prononcer son jugement, il se mit à rire. *Citoyen Président*, dit-il, *au revoir. Si vous passez aux fers tout le tems que je n'y passerai pas, vous y resterez plus long-tems que moi.* De tels faits, ajouta Gauthier, prouvent évidemment l'insuffisance de la peine de fers. Celle de mort est *indispensable.*"

Voilà

offrent plus de travail que la multitude ignorante & orgueilleuse.

C'est en entendant les plus éclairés de leur corps revenir sans cesse à la charge pour leur donner cet avis, qu'ils se mirent à la recherche des meilleures loix *organiques* qu'on pourrait faire, pour assurer le payement régulier des employés, & pour *arroser également tous les services.* Si j'osais leur citer l'exemple d'une Monarchie, & l'autorité d'un Aristocrate, je les inviterais à se faire traduire le Bill de M. Burke, qui astreint le Chancelier de l'Echiquier & les Commissaires de la trésorerie Anglaise, à ne toucher leurs propres appointemens, qu'après avoir payé tous ceux de la liste civile ; en sorte que dès qu'elle est en retard, ce qui arrive toujours en tems de guerre, on sait du moins que les Ministres en souffrent les premiers, & ce sentiment fait qu'on prend plus volontiers patience. Voilà, ce me semble, ce qu'on peut appeller un règlement vraiment *organique* ; il me paraît même un peu plus républicain que celui de la trésorerie Française, qui a imaginé de mettre le payement des petits salaires à la queue des grands ; ceux des Ministres en première ligne, & ceux de leurs commis & des Juges en dernière.

Quant aux administrateurs de provinces, & aux juges de paix ; peut-être n'y a-t-il aucun autre

---

Voilà donc la détresse des finances qui rend *indispensable* d'envoyer à la *mort* les criminels, pour prévenir qu'ils n'achètent leur évasion des prisons, dont l'Etat ne peut plus payer les gardiens !

moyen *organique* que de décréter, comme en Angleterre, qu'ils n'auront point d'appointemens. Je ne sais qui a jugé à propos de me décorer du titre de *Cassandre* de la France. Certes, je cherche si peu à noircir ici le tableau de son avenir, que j'envisage comme étant du plus heureux présage pour elle, ce qu'on n'a cessé de peindre comme celui de sa ruine ; j'entends la résignation & les souffrances prolongées des juges, & des administrateurs provinciaux. Puisque le plus grand nombre d'entr'eux consentaient à rester à leur poste, (4) il est évident que c'étaient des propriétaires assez aisés pour faire le sacrifice de leurs émolumens, & qu'ils en étaient venus à comprendre que le salut des propriétés tient à ce que les Français, qui ont quelque chose à perdre, ne laissent désorganiser, ni l'administration, ni les tribunaux, ni la police. L'anarchie des finances avait du moins amené les propriétaires à se bien pénétrer de ce grand principe social. Les excès aux-

---

(4) Je dis le *plus grand nombre*, car il y en eut beaucoup que le besoin força à résigner leurs fonctions, & qu'on ne put remplacer que par des hommes qui mettent ouvertement la justice à l'encan. Ce dernier fait est constaté par le Message, où le Directoire lui-même accusa les juges de *se déshonorer en se vendant à l'intrigue.* Le premier est consigné dans le rapport de Barbé, où il dit :—" Plusieurs des dispensateurs de la justice ont été réduits par le besoin à donner leur démission.... Il en est résulté une désorganisation presque absolue dans plusieurs tribunaux, & les choix du peuple ont été frustrés. Ceux qui étaient appellés à les remplacer refusaient par les mêmes motifs, & l'on a vu dans quelques départemens le cours de la justice suspendu."

quels ne tarderont pas à se livrer les nouveaux administrateurs que le Directoire vient de substituer aux anciens depuis le 18 Fructidor, achèveront de convaincre le peuple combien il lui importe d'avoir des Magistrats qui le servent gratuitement. Il les rappellera à l'une des premières réactions, & c'est alors surtout qu'il les environnera de respect, de soumission & de confiance. C'est alors aussi que la carrière des premiers emplois se trouvera naturellement fermée aux hommes dépourvus de fortune & d'éducation, & ce sera un grand pas de fait vers l'établissement d'une Constitution représentative & d'un Gouvernement économique.

Je n'ai parlé jusqu'ici que des 50 mille fonctionnaires publics que la Constitution a créés, & qui n'ayant pour la plûpart rien reçu depuis que les mandats ont été épuisés, (5) entrent, à ce que je crois, pour environ le tiers des 800 millions de dépenses contractées & arriérées pendant l'an V. Que n'ai-je achevé ce que j'ai à dire sur ce sujet, & quelle horrible tâche me reste à remplir pour terminer ce tableau ! Mais comment garder le silence sur plus de

---

(5) Il faut toujours en excepter les membres des deux Conseils, le Directoire, ses Ministres & ses Commissaires en chef, qui ont été très-régulièrement payés.

Il faut en excepter aussi les administrateurs & les juges de plusieurs départemens où l'on a acquitté, si non la contribution foncière, du moins les *sous additionnels*, sur lesquels les élus du peuple ont eu grand soin de mettre la main pour faire face aux dépenses départementales, c'est-à-dire, pour se payer de leurs salaires.

cent mille autres fonctionnaires publics, auxquels il est dû une dette encore plus ancienne & toute autrement sacrée ! Je parle des nourrices des campagnes chargées par l'Etat de prendre soin des enfans abandonnés. Le léger salaire qui leur avait été promis a été dévoré, comme tous les autres, par la guerre, & pour la guerre ; pour cette *terrible privilégiée*, comme l'a si bien nommée Dupont. Le Rapporteur Barbé nous a appris que 1580 *nourrices du seul hôpital des enfans trouvés de Metz attendent leurs salaires depuis quatorze mois.*

S'il en est ainsi du seul hôpital dont on ait publié le régistre original ; (6) quelle ne doit pas être

---

(6) Voici cette pièce datée du 13 Mars 1797, & intitulée : *Extrait des délibérations des hospices civils de la Commune de Metz.*

" Considérant qu'il est encore dû aux nourrices, pour deux trimestres échus & pour le courant, 84,668 livres ; qu'affecter le payement des mois de nourrices des enfans naturels de la patrie sur le *superflu* d'une caisse qui *n'a pas le nécessaire*, c'est les livrer à *une mort certaine*, puisque leurs nourrices n'étant pas payées depuis quatorze mois, ne veulent plus ni les conserver, ni en prendre d'autres, & que *tous ceux* que l'on expose ou que l'on rapporte à l'hôpital *y mourent de faim dans la décade*, malgré les peines que l'on emploie pour les nourrir artificiellement."

" Considérant enfin que sur 263 enfans nouveaux nés, reçus depuis le 1er Vendémiaire an IV, (23 Septembre 1796) 234 sont morts de cette manière dans le seul hôpital Saint-Nicolas, que les 39 survivans, frappés dans le principe de leur existence, *ne tarderont pas à les suivre* ; *qu'il en sera de même de ceux qu'on reçoit chaque jour* ; qu'une administration de bienfaisance instruite *de tant d'horreurs* ne doit pas cesser un seul instant de réclamer," &c.

" Il est inutile de poursuivre, ajoutait Barbé en transcrivant dans

dans les 97 autres départemens l'étendue de la dette qu'a contractée le Gouvernement envers ces nourrices ? Pour conserver leurs services, il les a longtems bercées de promesses mensongères, comme tous ses autres débiteurs ; il a même promis une récompense particulière à celles qui prendraient patience, & n'abandonneraient point le dépôt dont elles se sont chargées. (7) Mais elles ne se sont plus

---

cette pièce attristante ; mais quand la *guerre*, au milieu de tant de triomphes glorieux, moissonne inévitablement la *fleur* de la jeunesse Française ; qu'il est douloureux d'apprendre qu'elle vient chercher, jusques dans leur berceau, ces enfans dont la conservation n'a jamais été aussi importante à la société, & qu'elle les frappe tous de mort !"

Barbé avait raison d'en accuser la guerre, car les administrateurs de Metz imputaient expressément la mortalité des enfans abandonnés, à la loi qui veut que la solde & la subsistance des troupes *soient payées exclusivement à tous autres services.*

Le croirait-on ! A peine les nouveaux députés eurent-ils pris séance dans le Corps Législatif, qu'ils s'y sont occupés, toute affaire cessante, d'un décret dont voici le préambule.—" *Considérant qu'il est instant de venir au secours des enfans qui.* . . . On s'attend peut-être qu'il va être question des enfans, *qui*, dévorés par la faim, mouraient *en masse* dans les hospices : rien de pareil. Les victimes, au secours desquelles il était si *instant* d'accourir, étaient les *enfans qui ont reçu en naissant les noms de Marat, Robespierre et autres scélérats.* Voyez le Moniteur du 9 Juin 1797.

On verra bientôt que celles des familles qui ont eu l'imprudence de débaptiser leurs enfans courent grand risque de s'en repentir depuis le 18 Fructidor, surtout dans le Midi de la France.

(7) Il a fait afficher le 20 Mars, " qu'il allouerait 18 liv. en sus du prix de la nourriture aux nourrices qui tiendront leurs

laissées tromper, & leur service a tout à coup cessé.

Mon cœur se brise en lisant la page qui se présente ici à mes regards. Il faut cependant bien la transcrire, ne fût-ce que pour l'instruction des peuples auxquels on nie encore que la Révolution Française les plongerait dans la misère, & que la misère les mènerait au crime. Qu'ils lisent & qu'ils prononcent.

Ledanois au Conseil des Anciens, le 18 Décembre 1796. — " On peut évaluer dans l'instant présent aux *sept huitièmes* la perte chaque année des enfans abandonnés. Les causes les plus apparentes de cette plaie faite à la population Française sont l'inhumaine incurie, & le défaut d'intelligence de quelques administrations, l'instabilité durant deux ou trois ans de la valeur du signe monétaire, la rareté des nourrices, l'impossibilité de les bien choisir, la *férocité*, la *cupidité* de ceux qui font un état de transporter les enfans dans les hospices éloignés, & la difficulté qu'on rencontre de trouver un asile pour ces enfans dans les hospices voisins des lieux où ils ont reçu le jour. Le nombre des orphelins qui sont dans les hospices & les campagnes, est d'environ cinquante-cinq mille. (8) En 1790, il

---

enfans pour les neuf premiers mois de la vie, & en outre 50 livres lorsque l'enfant aura douze ans ; plus, 50 autres livres pour leur habillement ! au moment où ces intéressantes & malheureuses créatures entreront en apprentissage."

(8) Ce dénombrement ne s'applique qu'aux provinces, & s'il remonte à l'année 1790, les 55000 enfans qui ont survécu,

était de moitié moins. Cet accroissement est attribué à la misère, à l'insuffisance des loix contre l'abandon des enfans, & à la facilité laissée aux administrateurs de *charger les listes d'enfans légitimes*. . . . Le défaut d'asiles, & surtout le transport éloigné, sont les *causes principales* de cette effrayante mortalité. Les sept huitièmes des enfans abandonnés périssent ! . . . On se peint difficilement le degré d'inhumanité *d'un trop grand nombre* de ceux qui se chargent de ces transports. *Il est jusqu'au point de les porter à voler les langes dans lesquels sont enveloppés ces enfans, à les exposer dans cet état de nudité, & le vol de l'objet de la moindre valeur devient un* ASSASSINAT."

Ce député commettait une grande erreur en négligeant de placer en tête des *raisons principales* de cette effrayante mortalité, le vol de toutes les terres des hôpitaux dont la nation s'est emparée à titre de *biens nationaux*, & qu'elle ne leur a point encore restituées malgré les promesses les plus solennelles.

---

seraient les déplorables restes de 440,000 enfans abandonnés depuis sept ans. Je ne crois point exagérer en évaluant à la moitié de ce nombre celui des orphelins portés pendant le même intervale aux hospices de Paris, qui est le grand réceptacle des enfans abandonnés dans les départemens environnans. On verra dans la suite, lorsque j'aurai occasion de traiter de la dépopulation de la France, que trois mois après le rapport de Ledanois, la misère des hôpitaux de Paris augmenta à tel point, que la mortalité des enfans qu'on y dépose s'y est élevée, non plus aux *sept huitièmes*, mais aux *treize quatorzièmes*.

Pour achever ce qui concerne les hôpitaux, j'anticiperai sur la révolution du 18 Fructidor, en plaçant ici les derniers aveux que viennent de faire leurs spoliateurs.—" Les biens des hôpitaux, vendus ou mal gérés, n'ont presque rien produit, a dit Pérès, le 11 Novembre. . . . Vous les aviez remplacés par d'autres d'une égale valeur, mais cette restitution & ce remplacement s'opèrent avec une extrême lenteur, & en attendant, les hospices sont sans revenus, & ne recevant provisoirement que des secours infiniment *modiques*, (9) voyent croître chaque jour leur dénuement dans une progression effrayante. Que dis-je ! Ils sont presque tous habités par la faim & par la soif ; & la mort les couvre déjà de son aîle funèbre. Je vous citerai en exemple les deux hospices de Toulouse qui, en vendant jusqu'à leur dernier meuble, ne peuvent entretenir qu'à demi leurs trois mille malades, & qui, arriérés de 300 mille livres envers les pères nourriciers des orphelins de la patrie, tremblent à chaque instant que tant de patience ne se lasse, & que ces précieux dépôts ne leur soient rendus. Quel spectacle terri-

(9) Pour en juger, il suffit de se rappeller que Bernard avait reconnu, le 12 Avril 1796, qu'ils avaient coûté jusqu'alors à l'Etat une dépense annuelle de 50 millions *valeur métallique* : il faut observer ensuite, que le nombre des indigens qui sont forcés d'y avoir recours, a plus que doublé depuis cette époque ; & l'on pourra alors apprécier la charlatanerie du budget de l'an VI, où les hospices des départemens ne sont portés que pour 5 millions dans les dépenses annuelles.

ble pour l'œil du Magistrat, si ce malheur arrivait ! Il verrait périr en peu de jours, & sans pouvoir l'empêcher, 1500 jeunes victimes, la plûpart au berceau. Je ne sais si un tel ordre de choses vient de l'insuffisance ou de la mauvaise exécution de nos loix ; mais que ce soit notre faute ou celle du Gouvernement, il faut un remède à de si grands maux, & il le faut *prompt* & *efficace*. Songeons qu'après une guerre si longue & si sanglante, c'est à reparer la *dépopulation* qui en est la suite, que nous devons employer tout notre zèle, & que le meilleur des moyens, pour parvenir à ce but, c'est de veiller à ce que nos hospices puissent secourir utilement l'enfance, l'indigence & l'infirmité, confiées à leurs soins. &c."

Dès le lendemain, Echassériaux s'est joint à lui pour déclarer,—" qu'il était impossible que les administrateurs, auxquels est confié le soin des établissemens de charité, pourvûssent plus longtems à leurs besoins, même les plus urgens, si l'on persistait à les laisser dans l'état déplorable de pénurie où ils se trouvent réduits.... A l'égard des hôpitaux de Saintes & de la Rochelle, ajouta-t-il, les loix qui ordonnaient la vente de leurs biens, n'ont été *que trop complètement exécutées*. Aussi, peu d'hospices ont, plus qu'eux, souffert dans la longue crise de nos finances, de la privation de leurs revenus ordinaires. La justice, ainsi que l'humanité, exigent donc qu'ils jouissent le plus promptement possible du bénéfice de la loi."

Sans doute la justice & l'humanité *l'exigent* ; mais comment s'y prendre pour les en faire jouir, aujourd'hui qu'il ne reste pas même suffisamment de biens nationaux invendus pour remplacer ceux des hôpitaux qui se trouvent vendus ? C'est par ce terrible aveu que Fabre a cherché à mettre fin à toutes ces réclamations le 19 Novembre.—" Les hospices & les divers établissemens de bienfaisance, avaient des biens-fonds, a-t-il dit, ils ont été vendus, & le remplacement que vous avez ordonné n'a pu s'effectuer, parce que dans les départemens de l'ancienne France il reste peu de biens nationaux à vendre."

Trois jours après cet aveu, La Brouste a déclaré que,—" les hospices de Paris & ceux de Louviers sont *les seuls* qui, jusqu'à ce jour, ayent obtenu la restitution ou le remplacement de leurs biens..... Il se plaignit en particulier, dit le Moniteur du 24 Novembre, de l'état absolu d'abandon où sont livrés les hospices civils de Bordeaux. Il annonça que les hospices auxquels 290,000 liv. de revenu net ne suffisaient pas autrefois, & dont les besoins annuels sont évalués aujourd'hui à 390,000 l. n'ont reçu que 20,000 francs effectifs depuis le 27 Pluviose an V. (16 Février 1797)."—Ce même député est revenu à la charge le 31 Décembre, & je citerai ici tout au long son rapport, parce qu'il est rempli de faits précis qui prouvent à quel point a empiré le dénuement des hôpitaux & la détresse des fonctionnaires publics, depuis la Révolution du 18 Fructidor, qui, à en croire ses auteurs, devait en être le terme,

" Je suis chargé de présenter au Conseil l'adresse & les pressantes réclamations des administrateurs de l'hospice civil de Bordeaux : leurs biens ont été aliénés ; une loi leur en assure le remplacement, & ce remplacement même ils ne peuvent l'obtenir..... Je saisirai cette occasion de faire connaître au Conseil l'état vraiment effrayant de toutes les parties du service dans le département de la Gironde. Depuis huit mois les fonctionnaires publics, les employés n'ont rien touché. Les routes sont dans un état de dégradation tel qu'à chaque pas le voyageur trouve un précipice ; la ville n'est point illuminée ; la police ne peut s'y faire ; aucun des employés à cette partie si essentielle du service public n'est payé. Les fonds sans cesse promis par le trésor public n'arrivent pas. Ceux accordés ne sont point versés par le payeur, sous prétexte qu'il n'a point d'autorisation de la trésorerie, & dans cette stagnation des fonds publics, tous les services manquent. Cependant les caisses ne sont point à vuide ; il y avait plus d'un million à Bordeaux à la fin de Frimaire. (10).... Et dans le moment même où tous

(10) On comprend de reste que le Directoire avait séquestré cette somme pour la guerre : mais quelqu'obstination qu'il ait mis jusqu'ici à lui sacrifier tous les fonds promis aux hôpitaux ; il vient de se voir enfin forcé à prendre sur les crédits des Ministres de la guerre & de la marine, pour subvenir aux besoins urgens de la *Maison Nationale des Invalides* de Paris. Le Rapporteur Martin ayant annoncé le 13 Décembre, que *les dépenses énormes, mais nécessaires de la guerre, avaient réduit ce précieux établisse-*

les services souffrent, lorsque le commerce & l'industrie sont dans un état de stagnation accablante, lorsque l'agriculture a été privée de ses récoltes pendant deux années, on exerce dans le département de la Gironde, des mesures de la dernière sévérité pour l'acquittement des contributions. *Plus de quarante mille contraintes sont décernées*, & chaque jour le malheureux cultivateur voit traîner ses meubles & ses effets sur la place publique, où, faute d'acheteurs, ils sont vendus à vil prix sans bénéfice pour le trésor public."

Cet affreux exposé a été fait le dernier jour de l'année 1797, & le Rapporteur le termina en demandant l'envoi d'un Message au Directoire, *pour l'inviter à faire connaître les mesures qu'il a* DÛ *prendre pour faire cesser ces abus.*

Lamarque profita de cette occasion pour solliciter des secours en faveur des hospices de Périgueux, & Engerrand reconnut avec lui, que beaucoup de départemens avaient envoyé au Directoire leurs reclamations, & *les pièces à l'appui.*

Il eût été inutile de le nier, car vingt jours auparavant Boisquétin venait de déclarer, — " que

---

ment à manquer presque totalement de fonds; on lui a assigné le même jour, & par décret, *une retenue* de 2 pour cent sur les sommes destinées à la guerre.

Ce décret ouvre en quelque manière une nouvelle époque dans l'histoire des finances révolutionnaires, & j'aurai peut-être occasion d'y revenir dans la suite de cet écrit.

l'hospice civil du Mans était dans un tel état de détresse que le service allait manquer, si de prompts secours n'étaient versés dans le sein des malheureux entassés au nombre de plus de 600. Dans cet asile de l'indigence & des infirmités, ajouta-t-il, sourds & muets, veillards & orphelins, vont être abandonnés à la stérile pitié des administrateurs, si les représentans du peuple ne s'empressent de sécher les larmes du pauvre & d'étouffer le cri du désespoir. Les hospices de Mamers & de Saint Calais n'ont pas des besoins moins pressans..... Depuis long-tems des lettres officielles annoncent le *pain de douleur* & ne le donnent pas..... Les administrateurs se plaignent avec amertume, de voir leurs pauvres, leurs malades, souffrir & mourir."

Il fallait bien s'étendre sur ces détails, puisqu'ils appartiennent essentiellement à l'historique dont j'ai eu le courage de me charger. Que ce tableau est attristant ! mais qu'il est instructif ! Suivez l'affreuse réaction des efforts surnaturels qu'a fait, & que fait encore le Directoire pour satisfaire sa soif de conquêtes. Comptez les fruits qu'il recueille déjà au dedans, de la guerre qu'il s'est obstiné à porter & à étendre au dehors, de cette guerre aux dépenses de laquelle il sacrifie encore froidement tous les autres services, & pour lesquelles il avait commencé par saisir jusqu'au patrimoine des hôpitaux. La misère du peuple qu'il a épuisé, a réduit une foule de familles à *charger leurs enfans légitimes sur les listes des enfans trouvés*. L'impossibilité où se sont vus les hospices de trouver des nourrices qui

voulûssent *attendre pendant quatorze mois leurs salaires*, a causé la mortalité la plus épouvantable parmi ces *orphelins de la Révolution*; & pour mettre le comble à ce nouveau fléau, la difficulté de payer les hommes employés au transport de ces victimes encore vivantes, a porté, dit Ledanois, un *trop grand nombre* de ces fonctionnaires des hôpitaux *à voler les langes, dans lesquels elles sont enveloppées, à les exposer dans cet état de nudité*, & à commettre un *assassinat pour le vol d'un objet de la moindre valeur*. Je m'arrête. . . . .

CHAP.

CHAP. VI.

Dilapidations du Directoire, de ses Ministres & de ses Agens.

EN entamant la liste des nouvelles profusions du Gouvernement républicain, je ne crains point d'annoncer que le règne entier du plus dissipateur des Rois de France n'offre rien qui en approche. C'est un spectacle vraiment étrange que de voir avec quelle profonde insouciance, dans le tems même où le Directoire criait misère, & mendiait avec tant d'instances les plus petits secours, il dilapidait ou laissait dilapider tous les subsides mis à sa disposition. Mais ce qui n'étonnera peut-être pas moins, c'est que les députés les plus clairvoyans ayent pu s'aveugler si long-tems sur des malversations si visibles, ou qu'ils n'ayent réussi à les éclairer, que lorsqu'elles étaient consommées sans retour. Un autre reproche bien plus grave encore que méritent la plûpart de ceux qui ont eu le mérite de les découvrir ; c'est d'avoir manifesté, en les dénonçant, plutôt un esprit de parti ou d'animosité contre tel ou tel Ministre, que la résolution bien prononcée de donner la paix à la France. Et il n'est point impossible que le Directoire y eût été forcé, si dès qu'ils apperçurent ces dilapidations, ils eussent reconnu franchement qu'elles étaient les fruits inévi-

tables de la guerre, & qu'il n'y avait plus d'autre remède à tant d'abus que la paix générale. Ajoutons que vû l'extrême importance que plusieurs d'entr'eux attachèrent à des bagatelles, & la facilité avec laquelle ils glissèrent sur les malversations les plus criantes, on serait en vérité tenté de croire, qu'ils s'étaient comme appliqués à justifier l'observation suivante, que leur a adressé Baudin.—" L'un des plus grands dangers de l'esprit de *réforme*, de cet esprit si nécessaire, surtout dans nos finances, est de *se* MÉPRENDRE *sur la nature du mal, de le poursuivre où il n'existe pas, & de ne point le saisir où il se trouve véritablement.*"

Je soupçonne que ce qui avait arraché à Baudin cet avertissement dans le Conseil des Anciens, était la *méprise* capitale que venait de commettre dans celui des Cinq-Cents, le nouveau réformateur des finances. En effet, de tous les abus, celui contre lequel Gibert éclata avec le plus de force, fut un marché de farine, par lequel, disait-il,—" sous le *prétexte* de pourvoir à la solde des braves marins, le Ministre de la Marine avait emprunté sur le crédit qui lui était ouvert 420,000 liv. en sacrifiant 240,000 liv."

Le fait était très-vrai, & il est également vrai qu'afin d'obtenir cette légère somme pour quelques jours seulement, Truguet avait été réduit à en payer plus de cent pour cent d'intérêt : mais Gibert ne pouvait pas ignorer l'injustice qu'il commettait en inculpant ce Ministre de l'avoir empruntée sous le *prétexte* de venir au secours des marins, puisque

quinze jours avant cette inculpation, Truguet avait informé les deux Conseils—" qu'à l'instant même où l'argent avait été délivré, trois Officiers Généraux de la Marine prêts à partir, l'avaient porté en poste à Brest, où cette somme avait rempli mille besoins, séché mille larmes, & converti en bénédictions le désespoir qui allait s'emparer d'un peuple d'ouvriers & de marins."—Le Ministre se vantait avec raison dans cette lettre, de n'avoir point *violé* ses devoirs, mais au contraire de les avoir *remplis*, en mettant son talent à employer ses ordonnances *avec les moindres désavantages possibles*.

Sa justification, quoique complète, ne fit cependant qu'irriter de plus en plus ceux-là même, qui n'avaient cessé de lui reprocher l'abandon où il laissait la Marine. A peine cette lecture eut-elle été achevée, que Gibert se leva pour harceler ce Ministre, en intentant contre lui de nouvelles accusations. On s'attend peut-être qu'il va lui reprocher la folle expédition d'Irlande, qui a coûté de si fortes sommes, & aux désastres de laquelle les derniers restes de la Marine Française n'ont échappé qu'à la faveur de circonstances qu'on peut appeller miraculeuses. Personne n'ignore aujourd'hui que le Général Hoche, ne fut en effet préservé que par des tempêtes, du double péril, & de tomber dans les eaux de la flotte Anglaise qui l'attendait aux parages d'Ouessant, & d'arriver à son véritable point de destination, où une autre escadre alla le chercher, mais en vain. Gibert ne se permit pas même l'apparence d'un

blâme sur cette entreprise insensée. (1) Tandis qu'à Westminster le parti de l'opposition dénon-

---

(1) Les ménagemens qu'employèrent quelques autres membres du parti modéré pour donner à entendre qu'ils la blâmaient, présentent un contraste vraiment curieux avec l'acharnement qu'on mit contre le Ministre de la marine, en revenant jusqu'à satiété sur ses marchés de farine, de bois & de toiles. Il ne s'est même trouvé dans le Corps Législatif que deux hommes qui, après l'événement, aient osé insinuer quelques doutes sur la sagesse de cette expédition.

Dumas se hazarda, le 27 Avril, à féliciter ses collègues de ce que—" le retour de la *malheureuse & impolitique* expédition d'Irlande avait laissé au Gouvernement la liberté de disposer d'un Général, dont le courage, ainsi que celui de ses braves compagnons, venait d'être mis à la *terrible épreuve des plus inutiles dangers.*"

Dans la séance du 17 Août, l'Amiral Villaret ayant reproché au Directoire certains *coups d'autorité,* en prit occasion pour laisser percer sa censure sur l'expédition d'Irlande, en disant :—" qu'un Officier Général de la Marine, estimé de tout son Corps, avait été *cassé* sans aucun jugement après de longs services, & *cela,* ajouta Villaret, *pour en imposer à l'opinion sur la* FOLIE *d'une expédition, que son zèle & ses talens eussent fait réussir si* ELLE EUT E'TE' PRATIQUABLE."

Les journalistes Français imitèrent la circonspection de leurs législateurs, & parmi la foule de griefs dont les feuilles du jour étaient alors remplies contre le Directoire & ses Ministres, celle de Rœderer est, je crois, la seule où l'on osa fronder l'expédition d'Irlande; encore le fit-on avec une retenue extrême, comme on en peut juger par le passage suivant.—" Personne n'osera-t-il bénir la *protection & le bienfait des tempêtes* qui ont ramené nos vaisseaux dans nos ports ? La sagesse ne pourra-t-elle point recueillir les fruits que lui a ménagé le *hazard,* & qu'elle aurait dû soustraire à son empire ?"

On

çait avec éclat l'Amirauté Anglaise pour avoir permis que la flotte de Brest eût mis à la voile sans avoir été détruite ; à Paris, le parti de l'opposition élevait contre l'Amirauté Française des griefs d'une

---

On oublia absolument depuis cette époque la témérité avec laquelle le Directoire avait fait affronter de pareils *hazards* aux restes de l'ancienne Marine Royale, & à l'armée des Républicains qui dûrent leur salut au *bienfait des tempêtes*. Il n'en a même plus été question qu'à la mort de Hoche qui les commandait, & lorsque le Général en second, dans les bras duquel il venait d'expirer, annonça officiellement cette nouvelle au Directoire, en l'informant—"que Hoche était mort d'une oppression de poitrine, ranimée avec des symptômes effrayans, à la suite du *mauvais succès de l'expédition d'Irlande & des* DANGERS *qu'il courut sur mer*."

Le Directoire se hâta d'ordonner une cérémonie funèbre en l'honneur de ce guerrier, & lui éleva une colonne sur laquelle il fit placer cette inscription. SON NOM SEUL E'POUVANTA LE DESPOTE D'IRLANDE ET LES CONSPIRATEURS FRANÇAIS.

Le Moniteur du 7 Octobre rend un compte très-détaillé du magnifique spectacle militaire qu'on donna aux Parisiens dans cette occasion, & ajoute.—" Cette *cérémonie* a présenté en général un grand caractère, un caractère religieux & *antique*. Elle retraçait *parfaitement* les magnifiques obséques que Télémaque fit faire au fils de Nestor sur les bords du Galèse."

Puisqu'on cherchait à donner aux obséques de Hoche un caractère *parfaitement antique*, je suis surpris qu'on n'ait pas eu l'idée de graver sur la colonne funèbre qu'on lui élevait, le discours suivant de Pompée, qui contient en abrégé toute l'histoire militaire du César Français, le tems qu'il demeura à soumettre la Vendée, le courage avec lequel il quitta les bords du Rhin pour venir mettre le Sénat en fuite, & *l'épouvante* qu'il jetta dans la Grande-Bretagne par l'invasion qu'il n'accomplit pas.

. . . . *Multis*

toute autre espèce. Gibert y prononça une philippique sur un marché de quatre cents mille cordes de

---

. . . . . *Multis ne rebellis*
Gallia jam lustris, ætasque impensa labori
Dant animos ? Rheni gelidis quod fugit ab undis,
Oceanumque vocans incerti stagna profondi.
Territa quæsitis ostendit terga Britannis ?
An vanæ tumuere minæ, quod fama furoris
Expulit armatam patriis à sedibus urbem ?

Depuis la *cérémonie* dont je viens de rendre compte, & depuis que les législateurs Français eurent lu sur la colonne funébre élevée à Hoche, que *son nom seul avait épouvanté le Despote d'Irlande*, ils n'ont rien négligé pour redoubler cette *épouvante*.—" Malgré son *insuccès*, a dit Jean de Bry, l'expédition d'Irlande a appris à l'Angleterre qu'il nous était facile, *en nous accordant avec les saisons*, d'aller attaquer, jusques dans son sein, le Gouvernement qui l'opprime."—*Il sera terrassé*, s'est écrié Le Borgne, le 26 Novembre, *mais on ne peut y parvenir qu'à l'aide d'une marine militaire* IMPORTANTE. *L'expédition d'Irlande a prouvé à l'Anglais qu'une descente dans son Isle n'était point* IMPOSSIBLE. *Le pavillon tricolor flotterait en ce moment en Irlande, si* L'INCONSTANCE DES MERS *n'avait à cette époque trompé la valeur Française.*

Ainsi donc pour assurer les succès de la nouvelle invasion dont les Français menacent la Grande-Bretagne, il faut d'abord qu'ils se procurent *une marine militaire importante*, il faut que leur *valeur* ne soit pas *trompée par l'inconstance des mers* ; il faut aussi qu'ils *s'accordent avec les saisons*, c'est-à-dire, avec le tems nébuleux qui les fit passer au travers des flottes Anglaises sans en être apperçus ; il faut ensuite qu'ils *s'accordent* non seulement avec les *saisons* mais avec les insulaires dont ils viennent *terrasser* le Gouvernement, & auxquels ils apportent le *génie de la liberté*. Ou je suis bien trompé, ou ce dernier *accord* ne sera pas le moins difficile dans le pays que Mirabeau avait appellé la *terre classique* de la liberté.

Je

bois qu'on aurait pu, dit-il, avoir à 35 liv., & qu'on avait payé 40 liv.—" *Ce qu'il y a de plus étrange*, ajouta le censeur, c'est que le Ministre *a fait ce marché pour trois années*. C'est ainsi que nos revenus sont consommés trois années d'avance : après cela, *doit-on s'étonner que le trésor public soit à sec !*"

Je ne m'arrêterai point sur ces misérables tracasseries, qui ont achevé de me donner la mesure du talent de Gibert (2); mais si ce beau parleur réussit à faire croire à son Corps que c'était à de pareils marchés qu'il fallait s'en prendre de ce que le *trésor public était à sec*, il n'en fut pas de même dans le Conseil des Anciens. Après avoir indiqué quelques abus de détail, tels que celui des monnaies de cuivre, dont le Directoire a *inondé* la République, & qui

---

Je n'en suis pas moins persuadé que les Français mettront une seconde fois à la voile avec le *génie de la liberté*, & qu'ils s'exposeront de nouveau au *bienfait des tempêtes*. Si quelqu'un en doute encore, il n'a qu'à suivre l'histoire de leurs finances. C'est là seulement qu'il pourra se convaincre de la nécessité de cette entreprise désespérée.

(2) Les lecteurs comprendront que j'avais commencé ce journal avant la catastrophe du parti modéré. En relisant plusieurs traits que je m'y suis permis contre Gibert, sans savoir qu'il venait de tomber dans les serres du Directoire, j'ai balancé un moment si le respect qu'on doit au malheur ne m'autorisait pas à retrancher certains passages, où je n'ai pu m'empêcher de relever avec indignation les écarts de ce député & ceux de son parti dont je déplore la défaite autant que personne : mais j'ai pensé que le caractère d'historien, & l'impartialité dont je fais profession, ne me permettaient aucun ménagement pareil.

par leur *surabondance*, y sont devenues le *fléau* du petit peuple, Barbé dénonça cette entreprise comme destinée à *enrichir quelques hommes favorisés*, & s'attacha à constater les grandes malversations, dont il présenta le tableau suivant, dans son rapport du 18 Mars.

" L'opinion commune de nos Généraux, celle des chefs & des employés des différentes entreprises & services, est que l'on a fourni, pendant l'an IV, la subsistance de deux cents mille hommes, & les fourages de 20 mille chevaux qui *n'existaient pas* (3).

---

(3) Si la surprise que causera une pareille découverte, faisait soupçonner Barbé de quelqu'exagération, cette surprise redoublera en apprenant combien il était resté en arrière de la vérité. C'est au Général Jourdan qu'on doit de l'avoir fait connaître toute entière. Voici ce qu'il a révélé à ce sujet, le 27 Août.—" Quand vous aurez atteint le but de nourrir les troupes aux dépens du trésor public, exigez que tout rentre au trésor public; j'y consens. Mais je vous *déclare* que si vos soldats ne sont pas *nuds*, que s'ils ont été nourris, *s'ils existent*, c'est aux contributions sur l'ennemi que vous le devez. Soit pénurie du trésor public, soit effet de la malveillance, les armées ont si peu reçu des deniers de la République, que pour faire vivre leurs troupes, les Généraux ont été *obligés de se mettre à la place de la loi*... Pendant deux ans j'ai commandé 150 mille hommes; & bien! *je n'ai jamais reçu plus de dix mille rations par jour*. J'étais forcé de procurer le reste à l'armée sur le pays où elle vivait, & *cependant la trésorerie a constamment payé les* 150 *mille rations*. Entre les mains de qui passaient-elles?.... *Faut-il s'étonner* & des fortunes des dilapidateurs, de l'état de nos finances, si 140 mille rations par jour ont été volées pendant près de deux ans?"

Non

On a vu à Cologne des *Bons* de six mille rations de pain servir d'enjeux dans des parties de Billard....On a vu des procès verbaux de réception & d'expertise, signés par les commissaires des guerres & les experts, où les quantités étaient restées en *blanc*, pour que le comptable pût y écrire celles qui lui conviendraient.... Des armées en retraite ont été réduites

---

Non sans doute, il ne faut point s'en *étonner*; mais comment ne pas s'étonner de ce que le parti opposé à Jourdan, & qui voulait sincèrement la paix, négligea de saisir à l'instant ces aveux pour en faire sentir le besoin pressant? Pourquoi n'avoir pas déclaré, que puisque les armées n'avaient dû la prolongation de leur *existence* qu'à cette suite presque miraculeuse de succès militaires au dehors, ou à ce que leurs Généraux avaient su se mettre *à la place de la loi*; l'unique moyen de sauver *l'existence* des loix & celle des armées, était d'embrasser une paix générale qui permit de licencier une partie des troupes, & de mettre fin aux vols des fournisseurs qui se faisaient payer des rations qu'ils ne fournissaient point?

Comment se peut-il que les amis de la paix n'aient jamais su se servir de ces pièces que pour débiter de vagues doléances à la tribune, & qu'au lieu de se borner à y exprimer le vœu de paix, ils ne l'aient pas provoquée par quelque motion semblable à celles qui ont eu lieu dans les deux Chambres du Parlement Britannique? Ils auraient eu évidemment pour eux l'appui de toutes les provinces ainsi que la majorité de leurs représentans; & cependant, chose inconcevable! ils n'ont jamais osé, ni hazarder cette motion, ni demander compte au Directoire de la rupture violente des conférences de Paris, ni lui faire décliner à quelles conditions il se proposait de mettre un terme à cette lutte sanglante! On verra ci-après, que ce sont ces lâches ménagemens qui ont perdu ce parti, & que ses adversaires ont eu l'adresse d'en profiter pour faire croire aux armées qu'il voulait prolonger la guerre.

à laisser leurs canons à l'ennemi, parce que les chevaux qui devaient les traîner étaient employés dans nos villes frontières à des usages domestiques, ou à satisfaire la vanité, à étaler le luxe d'une foule de jeunes gens, d'employés & de leurs femmes.... On eût pu obtenir par des marchés publics au rabais sur la ration de pain, sur celle de la viande, & sur les approvisionnemens de siège, une économie de 22 millions.... Une Compagnie connue, riche, habituée aux services de la fourniture des armées, & solidement cautionnée, offrait de prendre tous les marchés de pain à un rabais de 12 millions par an, & ses propositions n'ont point été accueillies."

Le croira-t-on ! Barbé termina cet effrayant rapport par ces mots, qui ne l'étaient guère moins. *Nous n'avons pas soulevé tout entier le voile qui cache tant de désordres.*

Cet orateur avait raison, car ce n'est que peu à peu qu'on a soulevé quelques autres parties de ce voile ; & surtout lorsque Thibaudeau revint à la charge en déclarant—" que le tems des ménagemens était passé,& que c'était de *l'impunité* des fonctionnaires publics prévaricateurs, que découlait la soif des richesses & l'immoralité qui corrompait les individus. *Voilà la conspiration réelle qui menace la République,* s'écria-t-il le 18 Mai."

C'est en dénonçant les manœuvres de la Compagnie Dijon, & en déplorant *l'impunité* du Ministre Ramel, que ce député s'était exprimé avec tant de chaleur. Je ne reviendrai point sur cette affaire, non plus que sur ce qui concerne les Ordonnan-

ces (4) ; mais c'est ici le lieu de rappeller que dans son Message du 26 Mai, le Directoire avait eu l'effronterie de répondre à toutes ces accusations, en récriminant contre les Conseils, & en leur adressant le reproche suivant. *Quelquefois même on a cherché à vous inspirer des défiances sur l'économie des Ministres qui demandaient de nouveaux crédits* (5).

A peine eut-t-il ainsi pris en main la défense de ses Ministres, qu'on apprit qu'ils venaient de se li-

---

(4) Il ne faut jamais perdre de vue que c'est l'abus que fit l'administration de ces Ordonnances, qui la réduisit par dégrés à la nécessité de payer tout ce qu'elle achetait, quatre fois plus cher que les particuliers. Ce point de fait, si important en lui-même, a été reconnu par les deux partis.—" Nous avons l'expérience, dit Dupont, le 5 Janvier, que toute entreprise faite pour le compte de la République, coute le double de celle du même genre que ferait un particulier, & de plus, est toujours moitié moins bien exécutée ; de sorte que la différence est de 1 à 4 ; & nous ne pouvons changer en un jour cet ordre, ou plutôt ce désordre de choses, qui tient à la pauvreté publique & particulière, & aux secousses démoralisantes qui ont souillé notre Révolution."

Si ce désordre de choses existait avant celui des Ordonnances, on peut bien croire que les marchés sont devenus de plus en plus onéreux, à mesure que se sont accrus les risques des traitans. Guillemardet lui-même, le grand défenseur des Ministres, est convenu de ce désordre, mais il les en a justifiés, en représentant que c'était la suite inévitable de ce qu'ils ne payaient qu'avec des Ordonnances.—" Le fournisseur, dit-il, exige un prix proportionné aux pertes & aux retards qu'il éprouve. *C'est ainsi que le Gouvernement paie toujours trois ou quatre fois plus cher que les particuliers.*"

(5) Voyez Chap. IV, page 124.

vrer à des profusions d'un autre genre, profusions absolument volontaires, & dans lesquelles ils commettaient le double délit de violer une loi expresse, & de dilapider la fortune publique.—" On a *méconnu*, dit Aubry le 7 Août, on a *feint d'ignorer* les décrets de la Convention Nationale ; on a franchi les obstacles que présentait un arrêté de salut public, portant ordre à la trésorerie, sur sa responsabilité, de ne payer d'autres officiers de l'Etat-Major, que ceux compris au tableau qu'on lui envoyait. On a (& cela tout récemment encore,) placé des officiers en dehors des corps ; on leur a donné des grades supérieurs avec la solde de ces mêmes grades. Ainsi, *en dépit de toutes les loix*, & sans aucune proportion gardée, soit d'utilité pour le service, soit de la hiérarchie fixée pour l'avancement, on a cumulé avec la prodigalité des grades honorifiques, la *prodigalité funeste des fonds publics*. Je répète que tous les jours on destitue des officiers, en les autorisant à prendre leur retraite. Rien de plus onéreux pour le trésor public, & rien de plus despotique en même tems. En Prusse, où le despotisme s'appuie sur le régime militaire, on n'en ferait pas davantage."

Je puis assurer ce député qu'on n'a jamais rien fait de semblable en Prusse ; & j'en appelle maintenant à tout lecteur impartial pour lui demander si tous ces abus de faveur, si tant de *prodigalités funestes*, auxquelles viennent de se livrer les Ministres républicains, n'effacent pas à jamais celles que Barbé avait reprochées avec raison à ceux de l'an-

cien régime, en s'appesantissant—"sur cette *pente* qui les entraînait à enrichir leurs proches, leurs amis, leurs commensaux, à leur distribuer des entreprises, des emplois lucratifs, & à les protéger ensuite de toute leur puissance dans l'abus qu'ils faisaient de leurs places, & dans le trafic honteux de leur crédit."

Et il ne faut pas croire que ce soit seulement dans le département de la guerre qu'ont éclaté de pareils abus. Le Ministre des Finances & les agens auxquels il a confié la gestion & l'adjudication des biens nationaux ont fait un *trafic* mille fois plus *honteux de leur crédit*. Les vols auxquels cette branche de l'administration a été en proie, sont si graves & si multipliés que j'en renvoie le tableau à un chapitre séparé, & je vais passer à des désordres d'une toute autre espèce qu'a dévoilé Pelet en informant ses collègues, que la liquidation de la dette postérieure à 1792, était *abandonnée au plus effrayant arbitraire*.—" Faut-il s'étonner d'après cela, poursuivit-il, que la masse de la dette s'élève ? Il n'y a pas de titre si ridicule qu'on ne présente & que l'intrigue ou la corruption ne parviennent à faire valoir, tandis que le mérite réel & les services véritables sont rejettés, & que leurs porteurs sont sans accès..... Chaque Ministre est maître dans sa partie, travaille comme il l'entend, liquide comme il lui plaît, brévète au taux qui lui paraît convenable."—J'aurais été tenté de soupçonner ici cet orateur d'exagération, si longtems après lui, & même après la victoire du 18

Fructidor, le Rapporteur Cretet ne s'était pas trouvé appellé à confesser qu'*on a vu des créances antérieures au viza de* 1720 *parvenir à se faire rembourser.*

Quelqu'incroyable que puisse paraître ce dernier fait, on cessera d'en être surpris, quand on aura lu l'exposé suivant des désordres de la Comptabilité Nationale, présenté le 14 Janvier par Parisot au nom d'une Commission spéciale. — " Sur le nombre des pièces remises à la trésorerie & qui est de *quarante* milliards, (6) il y en a, dit-il, 20 milliards qu'on

---

(6) Obelin contesta ce recensement, & certifia qu'il n'y avait pas moins de *soixante* milliards de pièces pareilles. En vérité l'on se croit transporté dans le pays des chimères à chaque pas qu'on fait dans l'histoire des nouveaux financiers Français. *Vingt, trente ou quarante milliards de comptes* à vérifier, à liquider ! Et à quoi donc se sont occupés les ordonnateurs, les commissaires de la Trésorerie, ceux de la comptabilité & les deux armées de commis que le nouveau Contrôleur des finances a sous ses ordres ? Elles coutent annuellement à l'Etat près de six millions, & elles ont laissé arriérer *trente milliards* de comptes & de pièces à vérifier ! Quelle confusion ! quel cahos ! Et comment s'y prendre pour le débrouiller ? Mais qu'a donc fait leur Général en chef, ce Ministre Ramel qui accepta, il y a deux ans, le commandement ; parce que, disait-il, *il était plein de confiance dans les ressources de la République ?* Je crains fort qu'il ne se soit endormi sur cette confiance, comme sur un oreiller de paresse ; & je soupçonne qu'à son réveil on lui rappellera ces mots qu'il prononça avec tant d'emphase à la réunion des députés du commerce. *La nation n'a pas reclamé la réforme des dilapidations & des abus pour leur en substituer de plus révoltans.*

peut regarder comme acquittées ou vérifiées ; mais le surplus présente de grandes, d'innombrables difficultés. Elles proviennent soit de l'impéritie, soit de la négligence d'un grand nombre d'ordonnateurs, ou de préposés comptables & d'agens civils & militaires, soit enfin des circonstances & des tems difficiles qui ont donné lieu à cette comptabilité. La comptabilité intermédiaire offre autant de difficultés que d'articles de compte. Ici, c'est un comptable, qui, parce qu'il ne sait pas écrire, prétend ne pas devoir de comptes. Là, c'est un comptable qui n'a que des pièces informes, insignifiantes. Il s'excuse sur son impéritie en matière de comptabilité, & s'appuyant sur la bonne foi qu'il allègue, prétend qu'on lui doit allouer toute sa dépense. Ici, c'est un comptable dont les régistres ont été pris par l'ennemi. Là, un autre dont les magazins ont été envahis ou incendiés, & qui porte en dépense tout ce qui lui plaît, souvent ce qui n'existait pas dans ses magazins. Ici, c'est un receveur, un caissier dont les assignats, dont les mandats ont été mangés par les rats, ou perdus par le froissement dans une voiture publique. Ici s'en présente un autre qui a fait des fournitures à un régiment dans un moment de retraite précipitée : il n'a pu avoir ses reçus. Un autre ne peut se les procurer à cause de la mort de ceux à qui il a livré ses matières."

Le Conseil des Cinq-Cents dédaigna d'arrêter ses regards scrutateurs sur cet excès d'anarchie qui se prolonge encore, & qui ne laisse pas d'ajouter gra-

tuitement chaque décade quelques millions à la dette nationale. Je ne sais par quel travers d'esprit les partisans les plus zélés de l'économie détournèrent leur attention de ces nouveaux désordres pour la fixer sur une découverte, à leurs yeux bien plus importante, que venait de faire la Commission des Colonies.—" Elle avait appris, leur dit-elle, que les *agens* du Directoire aux Isles de France & de la Réunion, quoique de retour depuis un an, continuaient à toucher leur traitement de commissaires, & recevaient par mois chacun 625 liv."

A cette première nouvelle des *sinecures*, il éclata un mouvement général d'indignation, & l'on chercha avec raison à extirper cet abus dans sa naissance. Mais peut-être eût-il été non moins raisonnable & beaucoup plus pressant de faire rendre gorge aux *agens* qui étaient restés aux Colonies, & dont Vaublanc, dès le 28 Mai, avait dénoncé les brigandages en ces termes. " Affamés de pillage autant qu'avides de meurtres, ils ont fait de la révolution une spéculation de fortune, de la République une ferme à l'encan, des biens des autres une proie sur laquelle ils s'élancent de toutes parts sous toutes les formes.....Après les infâmes dilapidations révélées à cette tribune par Defermont, Camus & Thibaudeau, après ce jeu cruel de vols, de partages, de destruction de la fortune publique sous les yeux de la France entière ; après ce spectacle révoltant d'infamies, pensez-vous que les agens du Directoire au delà des mers, soient plus désintéressés, ou plus surveillés, ou moins habiles dans leurs combi-

naisons, ou plus délicats sur le choix des moyens, escrocs moins adroits, ou voleurs moins effrontés ? Pensez-vous que, quand l'infamie est en France, la pureté soit sous les tropiques ? &c. &c."

J'aurai occasion de présenter dans la suite le spectacle vraiment *révoltant des infamies* commises sous les tropiques. Je me borne à ajouter ici, que cinq semaines après avoir signalé les scélérats qui avaient désorganisé St. Domingue pour la mettre au pillage, Vaublanc découvrit & informa son Corps que Bottu, l'un des principaux d'entre eux & qui était revenu à Paris poursuivre l'œuvre de la désorganisation des nègres, en rédigeant un journal intitulé le *Républicain des Colonies*, recevait chaque mois du Ministre de la marine une somme de 1800 liv. à titre d'abonnement. (7)

Quatre jours auparavant, Dupont venait de dénoncer au Conseil des Anciens quelques abus & d'autres largesses non moins ruineuses. Voici les termes dont il se servit.

" Les hôpitaux comptent des journées de malades qui n'y sont jamais entrés, & d'autres pour des malheureux morts depuis long-tems. En abusant du droit de décider l'*urgence*, on a payé beaucoup de dépenses qui n'étaient pas urgentes, qui

---

(7) " Qu'un journaliste, ou plutôt un vil calomniateur vilipende les représentans du peuple ; c'est là sans doute un bien petit malheur, ajouta Vaublanc ; mais que cet homme soit payé des fonds publics, *c'est le comble de l'indignité*."

n'étaient pas même nécessaires ; on en a payé qui étaient *interdites*. On a *donné* de l'argent à l'opéra, on en a *donné* au conservatoire de musique ; on en a *donné* à l'école de l'équitation de Versailles ; on en a *donné*" &c.

Tandis que le Directoire *donnait* tant d'argent au dedans, il n'en distribuait pas avec moins de prodigalité au dehors, & même pour de simples dépenses d'apparat ; car la liste presque incroyable des dépenses du Bureau des affaires étrangères a été mise enfin sous les yeux du public. On y a vu avec étonnement que le Ministre La Croix s'est attaché deux fois plus de commis que le Duc de Choiseul, & qu'il n'en a pas élevé moins de 72 à la dignité de *chefs* ou *sous-chefs*, tandis qu'on ne comptait autrefois dans ce département que deux premiers-commis & un chef de bureau.

C'est encore Barbé qui a eu le mérite d'éclairer ces désordres (8) & le courage d'inviter le Conseil des Anciens à y mettre un terme, en refusant les fonds extraordinaires qu'on demandait pour de pareilles largesses. *Chargeons-nous de tout l'honneur & de tout l'odieux de cette sévérité* ; leur dit-il le 5

---

(8) " Autrefois, dit-il, il n'y avait dans ce département que 2 premiers-commis, 21 copistes, 1 chef du bureau des fonds, 7 commis, un chef des dépôts, & 6 commis, en tout 42 personnes, y compris le Ministre... *C'était le tems des plus grands désordres... Aujourd'hui* on trouve une administration de 80 employés qui font à peu près le tiers de la besogne que 42 faisaient *autrefois*,"

Juin ; *refusons les fonds & l'on sera bien obligé de remercier les commis inutiles.* (9)

Après avoir ainsi passé en revue la légion des commis inutiles dont le Ministre de l'extérieur s'était environné au dedans, le rapporteur sonna le tocsin contre l'innombrable quantité d'agens employés au dehors. — " Vous apprendrez avec surprise, dit-il, qu'au seul poste de Constantinople, il y a neuf secrétaires d'ambassade, sans compter les drogmans. Neuf secrétaires d'ambassade où jamais l'on n'en vit qu'un ! Il est difficile de contenir l'indignation qu'inspirent de telles dilapidations.....Le Directoire vous peint le dénuement & la misère affreuse des hôpitaux. Et bien, indiquons lui des ressources assurées. Soixante mille francs inutilement payés à huit secrétaires d'ambassade à Constantinople seulement, auraient salarié mille & peut-être onze cent nourrices, & pu conserver la vie à autant d'enfans, qui, faute d'alimens & de soins, ont péri presque en naissant."

Ce rapprochement était très en place, & Barbé en ajouta un autre qui ne l'était pas moins : il compara

---

(9) Malheureusement il était déjà trop tard pour avoir recours à cet expédient, & Dupont le fit comprendre en ces mots.— " Je ne me dissimule point que les dépenses des rélations extérieures, pour l'an V, sont *énormes* ; mais elles sont *faites*, elles ont été faites sur la foi que la nation les acquitterait. Nous sommes réduits au rôle d'un père de famille qui paie les dettes & les profusions de son fils pour ne pas déshonorer son nom, *mais qui n'en est pas plus content pour cela.*"

les dépenses du Ministre La Croix avec celles du même département sous l'ancien régime, époque des plus grands désordres, & à laquelle on croyait, dit-il, qu'ils avaient atteint leur *apogée*. Puis il en tira cette grande conclusion.—" Des réformes promptes & sévères, voilà nos ressources, notre trésor, je dirais presque *notre revenu*. . . . Si quelques personnes regardaient la réforme comme une *innovation*, nous leur dirons *que ce sont les abus qui sont parmi nous* D'INVENTION MODERNE.".

Quelle ne doit pas avoir été la surprise du peuple Français, en entendant un pareil langage dans la bouche même des auteurs de cette Révolution, destinée, lui disaient-ils, à extirper les *abus* de l'ancien régime ! Aussi Tallien qui s'apperçut qu'on faisait le procès à la Révolution, à la République, & surtout à son parti, monta à la tribune pour mettre fin à tant d'indiscrétions.—" Le Directoire me paraît avoir été cruellement trompé, dit-il, aux Censeurs d'un ton mielleux ; *l'opération de Flachat* m'a semblé encore plus révoltante, s'il est possible, que celle de la Compagnie Dijon, quoique cette dernière soit marquée au coin de l'immoralité la plus profonde. Il est *affligeant* sans doute, que toutes ces *turpitudes* ne soient pas restées ensevelies *dans le secret des Commissions* ; car il faut l'avouer, elles ont ouvert un vaste champ aux *déclamations* des ennemis du Gouvernement."

Je ne sais si l'on peut appeller du nom de *déclamations* les plaintes élevées sur les *turpitudes*, dont je viens de présenter l'apperçu. Je soupçonne fort

qu'il en est beaucoup d'autres qui n'ont pas encore été mises en évidence, & que c'est pour l'empêcher, que le Directoire résolut dès lors de se défaire de tous les déclamateurs en les transportant dans un autre hémisphère. Au reste comme ces *turpitudes* ont leurs racines dans l'épuisement du trésor public, & qu'elles appartiennent exclusivement à la faction, à laquelle est resté le gouvernail des finances, on peut tenir pour certain qu'elles ne sont pas de nature à cesser. Quoique le Directoire & son satellite Tallien vont s'appliquer à les *laisser ensevelies dans le secret des Commissions*, il n'est point impossible que la pétulance Française en fasse bientôt éclater de nouvelles. Je ne sais par exemple de *l'opération Flachat* que le mot qu'en a dit Tallien en recommandant la discrétion ; mais quelqu'importance qu'il mette à garder le secret pour l'avenir ; je crois pouvoir assurer de mon côté que ce secret percera.

Si je ne craignais pas de trop anticiper sur les événemens qui me restent à d'écrire, je pourrais même déjà citer des aveux postérieurs au 18 Fructidor, & qui l'emportent, s'il est possible, sur ceux qu'on vient de parcourir, puisqu'ils constatent que *loin de frapper les abus*, le parti victorieux *les a laissés tous subsister, même se propager. . . que ceux qui existaient se manifestent encore en l'an VI, & que plusieurs ont pris de l'accroissement* (10).

(10) C'est Baraillon qui s'est exprimé en ces termes le 14 Novembre, & pour ne point s'attirer la censure de Tallien, il a eu grand soin d'ajouter.—" Je ne les indique pas ces abus ; leur énumération serait trop longue, *peut-être même fâcheuse* ;

Je viens de réunir dans un cadre séparé l'énumération des principaux, parce que cette collection est une pièce essentielle pour suivre, avec connaissance de cause, le grand procès dont je vais achever l'exposé. Je l'avais interrompu à l'époque où le Directoire venait d'adresser un nouveau Message de détresse, dont le ton imposant a dû faire comprendre que s'il n'obtenait pas par la persuasion les subsides qu'il sollicitait, il se porterait à les arracher par la force.

J'en suis encore à m'étonner qu'au lieu de lui repliquer par des lamentations sur l'épuisement du peuple ou par de vagues exhortations d'économie, les membres les plus éclairés des deux Conseils n'eussent pas eu l'idée de lui adresser un exposé raisonné de tous les faits que je viens de rassembler. Si jusqu'ici ces faits n'ont produit sur les esprits qu'une impression faible & passagère, c'est qu'ils ont été articulés séparément, à de grands intervales, & qu'ils sont restés comme perdus dans les débats des neuf derniers mois où je viens de les recueillir. Mais quel texte les amis de l'ordre n'auraient-ils pas pu y trouver pour une *remontrance* solennelle, qui, en forçant le Directoire à la paix, l'aurait mis dans l'impossibilité de rejetter sur eux le dénuement du trésor public, entreprise à laquelle il s'appliqua dès le mois de Juillet, & qui, comme on va le voir, ne lui réussit que trop auprès des armées !

---

d'ailleurs je ne puis les approfondir ; il faudrait des détails qui me manquent."

CHAP.

CHAP. VII.

Le Directoire passe des Sollicitations aux Menaces, & s'assure des Troupes. Elles se prononcent contre le Parti Modéré, l'accusent de leurs Privations, & marchent vers Paris. Décrets qu'on leur oppose. Vains Efforts des deux Conseils pour découvrir de nouvelles Ressources financières. Le Directoire leur fait donner l'Assaut.

J'AI été forcé d'interrompre la série chronologique des événemens, afin de présenter les principales pièces qui doivent servir à l'instruction du grand procès dont j'avais laissé l'exposé au Message du 25 Juillet. Si le Directoire y prit un ton si tranchant, en annonçant aux Conseils la *crise* qu'il prétendrait avoir *prévue*, c'est que cette crise s'approchait avec une célérité redoublée, & que le déficit de chaque décade accroîssant celui de la suivante, le gouffre s'élargissait de plus en plus. Aussi les partisans du Gouvernement ne cessaient-ils de lui rappeller, qu'ainsi avait péri la Monarchie ; — que *la Révolution eut pour occasion la chûte des finances* ; — que *tout pouvoir absolu, quand il ne peut plus payer, tombe*;—que *chez les peuples barbares on lui aide à*

se relever, & que *chez les peuples éclairés on le laisse par terre.* (1)

Il n'avait nul besoin de ces avertissemens, pour se convaincre qu'il ne lui restait d'autre alternative que celle d'une défaillance lente & ignominieuse, ou quelque coup de désespoir dont le succès pût lui procurer des ressources suffisantes pour prolonger plus ou moins sa précaire existence. Fait aux plus grands périls, accoutumé à les surmonter en allant au devant d'eux, il résolut & concerta dès le mois de Juillet avec Hoche & Buonaparte l'attentat du 4 Septembre. Et comme les premiers faits que je vais citer pourraient laisser quelque incertitude sur ce concert préalable, je puis les éclaircir d'avance par l'aveu authentique qu'en a fait enfin le Directoire, & qui se trouve déposé dans le discours que son Président a adressé à Buonaparte le 11 Décembre en ces termes. — " Vous *pressentites la nécessité* de l'immortelle journée du 18 Fructidor. Vos braves compagnons d'armes l'*appellèrent* dans leurs Adresses énergiques, quand le Gouvernement la *méditait dans sa sagesse.* Leurs cris généreux du fond de l'Italie furent *entendus* par l'armée de Sambre & Meuse, & son brave Général *accourut* lui-même porter au Gouvernement le *vœu* de ses intrépides frères d'armes."

Rien n'est plus clair qu'en *méditant* & en préparant cette immortelle journée, le Gouvernement avait

---

(1) *Des causes de la révolution & de ses résultats.* Voyez en l'extrait dans le journal de Rœderer.

compris *dans sa sagesse*, qu'il aurait essentiellement besoin des troupes. Ce fut surtout afin de se les attacher & d'associer leur cause à la sienne, qu'il déclara plusieurs fois que, pour faire cesser leurs privations, il ne tenait qu'au Corps Législatif de déployer les riches ressources financières que possédait encore la France, & que ces ressources étaient *entières*. Tel fut l'objet d'un nouveau Message qu'il adressa & publia le 2 Août.—Quelques calculs que l'on fasse, y disait-il au Conseil des Cinq-Cents, il doit être démontré pour vous que les moyens actuels sont insuffisans. Les états que les commissaires de la trésorerie nationale vous ont transmis depuis peu de jours vous prouvent qu'on ne peut pas compter sur un recouvrement de 23 millions en numéraire effectif pendant le mois de Thermidor. Il sera impossible de soutenir le service avec de si faibles moyens. Les difficultés qu'éprouve le Gouvernement font que sa situation s'aggrave tous les jours. Cet état de choses mérite d'autant plus de fixer votre attention, que les *ressources* qui restent à la République pourraient le faire changer. *La connaissance de ces mêmes ressources* a soutenu jusqu'à ce jour le courage, elles ont entretenu l'espérance. *Il est tems de les montrer & d'en faire usage.* Le Ministre des finances en a indiqué quelques-unes dans le Rapport annexé au présent Message."

Ce Rapport du Ministre Ramel n'était autre chose qu'une longue lamentation sur ce que *la ressource immense des biens nationaux s'évanouissait par les*

craintes qu'on inspirait aux acquéreurs. Il s'y plaignait de ce qu'aucune des taxes n'avait rendu ce qu'on s'en était promis ; il indiquait avec précision le déficit énorme de plusieurs d'elles, & recommendait l'augmentation du tarif des droits comme le meilleur moyen d'en accroître les produits. Enfin pour mieux en réaliser le recouvrement, il insinuait la convenance d'annuller *les coupons de l'emprunt forcé,* avec lesquels les contribuables étaient autorisés à acquitter, annuellement & pendant dix années de suite, près de 30 millions de leurs taxes.

Les deux Conseils ne durent pas trop comprendre comment, en frappant de nullité ces effets dans les mains du contribuable, on augmenterait sa faculté à s'acquitter en valeurs réelles. Ils virent avec surprise que le grand moyen sur lequel comptait le Ministre était le rétablissement de la *loterie* déjà solennellement discuté & écarté ; mais ce qui dut surtout ajouter à leur embarras, c'est que Ramel, & le Directoire qui l'avait mis en avant, sans présenter une seule opération dont l'effet fût assuré ou même prochain, donnaient suffisamment à entendre que le besoin était immédiat & que l'administration se déchargeait des conséquences sur ceux qui seuls étaient en mesure pour les prévenir.

Avant d'avoir le tems de délibérer sur ce Rapport, le Corps Législatif eut la preuve que certains Généraux dévoués au Directoire invitaient leurs armées à plaider elles-mêmes leur propre cause, & leur désignaient la majorité des nouveaux députés comme composée de *Royalistes,* qui s'étaient

glissés dans la législature avec le projet concerté de paralyser le Gouvernement, & de *lui ôter les moyens de faire la paix en lui refusant ceux de continuer la guerre.* Ce sont les expressions, dont se servit le député Citadella, l'une des créatures de Buonaparte, dès qu'il sut que ce Général avait pris sur lui de demander à ses Légions,—" Si pour maintenir la Constitution, défendre la liberté, *protéger* le Gouvernement & les républicains, elles ne franchiraient pas, s'il le fallait, avec la rapidité de l'aigle, les montagnes qui les séparaient de la France ?" (2)

Ce ton de *protecteur*, & l'affectation qu'avait mis le vainqueur de l'Italie à passer sous silence le Corps Législatif, n'ayant paru faire aucune impression sur la majorité des deux Conseils ; Buonaparte n'hésita plus à annoncer le combat (3), & ce fut à ses deux

---

(2) 23 Juillet.

(3) Il paraîtra sans doute extraordinaire que l'armée d'Italie, qui, loin de souffrir, était dans l'abondance, soit la première qui ait accusé les Conseils de vouloir *réduire à la famine cinq cents mille hommes armés de bayonnettes.* Mais cela prouve au moins qu'afin de l'agiter, il avait fallu lui peindre la misère des autres armées, & lui persuader qu'à son retour dans ses foyers, elle serait exposée à la même *famine*, si elle n'engageait pas les troupes de l'intérieur à prêter main-forte au Pouvoir Exécutif. Encore est-il douteux que cette manœuvre eût suffi pour la soulever contre les Conseils, si Buonaparte n'avait pas été merveilleusement secondé dans ses vues, par une motion non moins juste qu'imprudente que fit Dumolard pour demander compte au Directoire des révolutions *en apparence inopinées* de Venise & de Gênes. Rien de plus propre à mettre en jeu la vanité

Lieutenants les plus affidés qu'il ordonna de sonner la charge. L'armée de Masséna écrivit au Direc-

---

des troupes qui en avaient été l'instrument, & le Directoire saisissant avec prestesse l'occasion qu'il recherchait pour les ranger sous ses étendards, ne répondit à cette demande qu'en adressant à Buonaparte une lettre ostensible, où il lui déclarait qu'il *approuvait pleinement sa conduite politique & militaire*, NOTAMMENT *à l'égard de Venise & de Gênes.*

Moins flatté de cette pleine approbation que blessé de ce qu'on venait d'élever à la Présidence des Cinq-Cents le Député Dumolard, qui avait voulu suspendre le cours de ses triomphes; Bounaparte se hâta de dénoncer à ses troupes le royalisme de certains législateurs, la misère dans laquelle ils laissaient leurs frères d'armes, & les atteintes secrètes qu'ils méditaient évidemment contre la République. C'est au premier signal de ce nouveau danger, que ses braves cohortes s'empressèrent, comme tous les autres défenseurs de la Constitution, à faire leur profession d'amour pour elle en la violant, & qu'elles informèrent leurs législateurs, *qu'il n'y avait qu'un pas de l'Adige au Rhin & à la Seine.*

Pour qu'on ne le soupçonnât point d'avoir dicté ces adresses, ou de méditer une marche forcée de l'Adige à la Seine, Buonaparte employait ses loisirs comme Alexandre le Grand, & manda en réponse au Directoire, qu'il venait d'ordonner au Citoyen Arnaud de *s'embarquer pour faire planter le drapeau tricolor sur les débris du palais d'Ulisse.*

L'idée est heureuse, & l'on ne doit point s'étonner si cette lettre produisit à Paris autant & plus de sensation que toutes les autres dépêches triomphantes de Buonaparte. Une expédition si lointaine était admirablement calculée pour convaincre les Parisiens que la Révolution fait rapidement le tour du monde, que *les tems héroïques s'effacent des annales de la renommée, & que les tems fabuleux sont devenus leur propre histoire*, comme l'ancien Evêque d'Autun n'a pas manqué de le leur certifier depuis l'expédition du Citoyen Arnaud.

toire *qu'elle avait vu avec indignation les agitations des Royalistes.* Celle du Général Augereau jugea convenable de s'expliquer plus cathégoriquement, & de déclarer qu'elle découvrait ces *Royalistes* dans les rangs des législateurs.—" Ils tentent, écrivit-elle, ils tentent d'ôter à la fois au Gouvernement la considération dont nos victoires l'ont investi & *tous les moyens de nous faire subsister. Les insensés ! comme si l'on pouvait réduire à la famine cinq cents mille hommes armés de bayonnettes.* . . L'airain frémissant est prêt à sonner l'heure de la vengeance. . . Tremblez, de l'Adige au Rhin il n'y a qu'un pas. Tremblez, vos iniquités sont comptées, & *le prix en est au bout de nos bayonnettes.*"

Quelque fulminante que paraisse cette dépêche, les bandes du Général Bon trouvèrent le moyen d'y ajouter des menaces plus épouvantables encore. Loin de se rappeller que le Directoire avait avoué à la Commission des finances qu'il s'opposerait au retour des défenseurs de la patrie, ce fut au contraire cette Commission elle-même qu'elles accusèrent de la prolongation de la guerre.—" *Les armées proscrites sont vendues aux hazards, aux fureurs, à la durée de la guerre,* écrivirent-elles au Directoire. Reprenez courage, c'est une heure de *justice épouvantable* qui sonnera. Le déluge universel fut nécessaire pour purger la terre ; *il faut que les armées* PURIFIENT *la France.* Nous passerons comme la *foudre,* & nous expierons le crime de les avoir laissés vivre trop long-tems."

Quiconque a étudié le style de Buonaparte le reconnaîtra à chaque mot de ce manifeste ; mais ce qui montre avec quel art le Directoire avait réussi à persuader aux soldats que le parti de l'opposition repoussait par pur caprice les mesures financières, sans lesquelles il lui était impossible d'acquitter envers eux la dette de la patrie, & même de les faire subsister ; c'est la dépêche que lui adressèrent ceux du Général Bernadotte, dont on a admiré l'extrême modération, parce qu'ils se contentèrent d'y présenter au Pouvoir Exécutif un nouveau serment de fidélité conçu en ces termes.—" Vous devez protéger nos familles & nous assurer une vieillesse paisible : *que de titres n'avez-vous pas à notre obéissance!*"—De la part d'un Général qui se dit *Républicain, par principes, & par raisonnement*, ce n'était pas sans doute donner un motif bien noble à cette *obéissance :* mais j'ai cité cette pièce afin de mieux constater que la réorganisation des finances fut le grand moyen qu'il fallut employer pour mettre la plûpart des troupes en mouvement.

Ce n'est pas qu'on eût négligé d'élever contre la majorité des législateurs un grief presqu'également propre à faire impression sur l'armée républicaine, à qui on dénonça plusieurs d'entr'eux comme vendus à Louis XVIII & aux émigrés. Il est vrai que le Gouvernement n'osa articuler cette accusation que le lendemain de sa victoire : mais les satellites qu'il avait dans les armées l'avaient fait circuler avec non moins d'activité que de succès. Le discours que prononça C. Jourdan pour engager ses

collègues à rendre au peuple Français le culte de ses ayeux, & aux Communes l'usage de leurs cloches, fournit un autre prétexte aux ennemis du parti constitutionnel, pour répandre sourdement dans les armées que ce parti se préparait à sonner la dernière heure des derniers républicains (4).

L'ancienne armée de Pichegru connaissait trop bien les principes de ce Général, pour accueillir ces grossières calomnies, qu'on dirigeait principalement contre lui, & quoiqu'elle souffrît plus de privations qu'aucune autre, elle eut la vertu de ne prendre aucune part au choc qui se préparait. C'est surtout pour avoir balancé dans cette occasion, que le Général Moreau qui la commandait, fut bientôt après destitué, ainsi que les Généraux Bournonville & Kellerman qui étaient aussi restés neutres. Peut-être fut-ce cette neutralité qui releva le courage des deux Conseils ; car loin de se livrer à l'abattement, ils suspendirent toute discussion sur les finances pour sommer le Directoire de se justifier de ce qu'il avait laissé violer la Constitution en permettant à la force armée de *délibérer*. Celui-ci ne voulut point

---

(4) Dans la séance du 25 Septembre, Chazal en a accusé expressément C. Jourdan & son parti.—" Ils n'avaient demandé des *cloches* que pour sonner le massacre & la sépulture des derniers Républicains. . . Ils buvaient, ils savouraient notre sang en espérance. Nous avons vaincu le 18 Fructidor ; il fallait vaincre ou périr. Les victimes que nous sauvons avec nous n'élèvent pas de doutes sur leur salut ; elles ne parlent que de leur désespoir passé : *toutes attendaient l'échaffaud de Sydney ou préparaient l'épée de Caton.*"

avoir l'air de descendre au rôle d'accusé, & tergiversant sur le mot *délibérer*, il leur répondit sans détour que,—" la *cause* de la démarche des défenseurs de la patrie était dans l'inquiétude générale, qui depuis quelque tems s'était emparée de tous les esprits, & dans *le défaut de revenus publics qui laissait les diverses parties de l'administration dans un état de souffrance vraiment déplorable.* &c."—(5) Cette réponse ayant exalté de plus en plus les têtes, le Général Hoche trouva le moment favorable pour donner à ses troupes l'impulsion désirée. —" Nous avons entendu l'appel que nous ont fait les divisions Augereau, Joubert, &c., écrivirent-elles au Directoire. Vous devez croire que nous ne resterons pas spectateurs oisifs de leurs travaux. Malgré vos sollicitudes paternelles, les enfans, les soutiens de la République, vilipendés dans l'intérieur, *manquent de tout* sur les nouvelles frontières que leur seul courage a données à la patrie. Ce qui devait le plus fixer l'attention de nos législateurs a été écarté....Ils se sont arrêtés à des objets futiles.... Qui sait si un de ces jours on ne nous fera pas aller à la messe ? *Déjà nous jeûnons*....Les *cloches* doivent être rétablies, & cependant *aucun plan de finances*

---

(5) Ce Message, en date du 10 Août, indiquait aussi d'autres *causes*, & entr'autres,—" le projet clairement énoncé de *calomnier* & de *perdre* les Généraux Républicains, *nommément* ceux qui dans l'Ouest de la France, & ceux qui en Italie ont uni aux triomphes les plus éclatans une *conduite politique qui fait honneur à leur philosophie & à leur humanité.*"

n'a été adopté, & cependant les défenseurs de la patrie *manquent du plus strict nécessaire*. Dans toutes les armées le prêt est arriéré de plusieurs mois : aucuns vêtemens n'ont été délivrés : nos hôpitaux sont dépourvus : nos frères d'armes malades ou blessés *meurent faute de secours*. Les hôpitaux civils sont-ils mieux traités ?.... Que nous importent les cloches ?....*Les vainqueurs sont nuds, & la défaite n'a été profitable qu'aux vaincus*. Sur plusieurs points les subsistances ont totalement & continuellement manqué. Si les troupes ont vécu, *ce n'a été qu'en privant les habitans des contrées où elles se trouvaient des denrées nécessaires à leur existence*. Que serait-ce donc du MILLIARD promis avec tant d'emphase lorsqu'on avait besoin de nos services ? Aucun de nous n'y doit plus compter, & même il paraît qu'on nous réserve pour récompense la honte & le mépris. Dix mille officiers, qui n'ont pour prix de leurs services que les blessures dont ils sont couverts, languissent dans l'intérieur, *sans appui, sans secours*. Quel sort doivent attendre ceux que leur zèle a retenus jusqu'à présent sous les drapeaux de la liberté ? ....Quels ennemis traiteront avec nous, lorsqu'ils seront certains qu'on vous *prive de tout moyen de continuer la guerre ?*...Ces *Messieurs*, nous n'en pouvons douter, veulent que le dernier de nous reste à la frontière, & expie par sa mort le crime d'avoir vaincu les Rois leurs protecteurs....Citoyens Directeurs, il nous faut d'autres *gages* que des protestations hypocrites, *nous sommes fatigués de vaines promesses*."

Ainsi parlèrent les soldats de Hoche, & ce Général lança en même tems une espèce de manifeste où il déplorait le sort des officiers de son état-major, *réduits*, disait-il, *à faire des dettes pour servir une patrie ingrate* (6). C'est à la lecture de ces pièces, dont il n'était plus possible de douter que le Gouvernement ne fut l'instigateur, que Thibaudeau, qu'on regardait depuis quelque tems comme l'un de ses plus fermes appuis, se tourna avec indignation contre lui. Alarmé de cette défection, Delleville, qui treize jours auparavant avait jetté le masque en disant :—" que la cause de la démarche des défenseurs de la patrie était dans le *défaut de revenus publics*, qui privait souvent de leur solde & de leur subsistance, les hommes qui, depuis des années, ont versé leur sang & ruiné leur santé pour servir la République,"—ce même Delleville essaya de se retracter, & de faire ajourner l'examen de ces Adresses en rassurant ses collègues en ces termes :—" Ne croyez pas au surplus que ces Adresses soient le résultat du vœu des soldats. J'ai la preuve certaine que beaucoup de soldats ne les ont signées, que par ce qu'on leur a fait accroire qu'il s'agissait d'une augmentation de paye."

L'ajournement qu'il avait en vue par cette imposture lui réussit d'autant moins qu'au moment où

(6) Ce fut apparemment pour satisfaire à ces *dettes* qu'ils disposèrent clandestinement d'une somme de 736,600 livres, qui, comme l'a certifié le rapporteur Dufresne, *disparurent* à cette époque *dans les mains de l'état-major de l'Armée de Sambre & Meuse.*

il prononçait ces paroles, on apprit qu'une partie de l'armée de Hoche était en pleine marche sur Paris, & que sous le prétexte d'une nouvelle expédition en Irlande (7), ce Général faisait sécrètement filer des troupes d'élite qui avaient déjà dépassé le rayon de douze lieues tracé par la Constitution autour du Corps Législatif. Les députés les plus clair-voyans ne purent plus se dissimuler alors la conspiration du Gouvernement ; mais au lieu de le faire amener à l'instant à leur barre, ils se contentèrent de lui ordonner de faire placer sur les limites du rayon constitutionnel, des poteaux, dont les inscriptions indiquâssent aux troupes que tel était l'espace qu'elles ne pouvaient point franchir (8). Les

---

(7) Voilà le *prétexte* dont le Gouvernement colorait alors cette marche sur Paris ; mais on a déjà vu, p. 210, que dès que sa victoire fut assurée, il n'a plus déguisé que *ce brave Général était accouru pour lui porter le vœu de ses intrépides frères d'armes.*

(8) Ils avaient voulu singer les Romains, & copier le fameux *Senatus-Consulte* qu'on voit encore gravé sur le chemin de Rimini à Césène, & qui dévouait aux dieux infernaux quiconque, avec une seule cohorte passerait le Rubicon. L'un des membres des Anciens s'étant souvenu des Marius & des Sylla, & ayant témoigné quelques craintes sur certain Général Français, Dumas lui-même s'attacha ou à les dissiper, ou à s'étourdir par le discours suivant.—" Ne craignons point que le commandant de notre armée soit jamais un Marius ni un Sylla. Quelque talent qu'on lui suppose, il ne pourra *jamais* parvenir dans notre République *à asservir le Sénat par la violence*, ni à établir la Dictature, *parce qu'il abuserait de la reconnaissance que ses services auraient inspirée.* Le préopinant, qui a hasardé cette comparaisou, est, je suis sûr, trop instruit de l'histoire de Rome pour ne

trois membres du Directoire qui s'étaient concertés avec Hoche, à l'insçu de Barthelemy & de Carnot, eurent alors la mesure de la pusillanimité ou de la désunion du parti dont ces triumvirs avaient résolu la perte. Ils se virent sûrs de leur coup, firent élever les poteaux, & redoublèrent les Messages de détresse auxquels ils donnèrent la tournure la plus propre à faire croire aux troupes que c'était pour elles, & pour elles seules, qu'ils se trouvaient aux prises avec une faction qui voulait amener leur désorganisation par celle des finances.

Il y avait déjà près d'un mois que dans les deux Conseils, les partisans du Directoire s'y étaient partagés les rôles, pour préparer le peuple à l'exécution du plan qui éclata le 4 Septembre. Dès le 24 Juillet, Tallien avait ouvert la tranchée en faisant les questions suivantes :—" Avons - nous réglé nos finances, présenté à l'Europe *étonnée le spectacle de nos ressources* & de l'énergie nationale, de cette énergie, qui, même sous le règne affreux de Robespierre & de son Comité de Salut Public, soutint au dehors la gloire du nom Français ?"—Moins fourbe ou plus ardent, Guillemardet dédaigna tous ménagemens, & monta peu de jours après à la Tribune,

---

pas sentir qu'il ne peut pas plus être établi de *parallèle* entre la République Romaine & la République Française, qu'il n'en peut être établi entre les deux âges où l'une a existé & où l'autre existe."

On verra bientôt que dans le tems même où Dumas niait ce *parallèle*, son nom s'inscrivait déjà sur la nouvelle table des proscriptions.

où il s'exprima en ces termes :—" Il y a des hommes qui vont dire au Gouvernement : *Nous avons la majorité des Conseils. Suivez notre volonté. Quatre Ministres nous déplaisent. Chassez les. Telle est la volonté du Conseil & des journaux qui dirigent la bonne opinion publique. Nous le voulons* : SANS CELA POINT DE FINANCES, POINT D'ARMÉE, PLUS DE PAIX. Ce ne sont point des suppositions."

En voyant enflammer à ce point la querelle, Laussat eut la prévoyance d'en deviner les résultats & l'adresse de s'en mettre à l'abri en prononçant en faveur du Directoire, un plaidoyer très-artificieux, qui mérite de trouver place ici, parce qu'il présente une assez juste idée du point où en était ce grand procès, sept jours avant que la force armée vint le décider à la pointe de la bayonnette.

" Le corps politique, comme le corps humain, ne se nourrit pas de disputes & de paroles. Réservons le pouvoir qui nous est donné de fermer le trésor public, pour les circonstances malheureuses & rares où nous aurions évidemment à craindre pour la liberté nationale....Quoi ! à la fin d'une guerre *la plus dispendieuse dont les hommes ayent conservé la mémoire*, avec 500 mille soldats encore sous les drapeaux, & des arsenaux maritimes de toutes parts en activité, au sortir de sept années de misères accrues dans la même proportion que 45 milliards de papier-monnaie ; serait-il défendu de croire aux justes & urgentes nécessités de l'Etat ?....Qu'on ne dise pas qu'on détourne l'application des deniers. On la détourne sans doute ; mais pour acquitter les

soldes, le pain, la viande, les fourages, l'habillement, les étapes, les hôpitaux des armées de terre & de mer, & ce serait un crime que de ne la pas détourner pour de pareils objets....A chaque Message important, j'entends répéter par écho : *Il n'y a que trop de contributions : les besoins de l'an V seront surabondamment couverts : réglez vos payemens, diminuez vos dépenses & vos recettes suffiront*....Ne passons pas le strict nécessaire, une fois convenu, qu'il soit mis à l'abri des incertitudes & des deficits. Recourons aux impôts les moins onéreux, *diversifions les*, & forts des opinions des esprits sages & de l'expérience des peuples, ne prononçons pas nos exclusions au gré des systêmes ; ne reprouvons irrémissiblement que ce qui pourrait altérer l'essence de notre constitution. En dernière analyse, quand je verrai les services assurés, quand il ne me sera pas démontré que le Directoire ne saurait avec 18 ou 20 millions par mois, suffire à 40 ou 50 millions *de dépenses de première nécessité*, alors s'il éprouve de la détresse, je l'accuserai de malversation."

Si ce député cherchait à se concilier la faveur des armées, Thibaudeau soutint un rôle tout opposé & d'autant plus noble qu'il ne pouvait s'en dissimuler le péril.—" La portion armée de la nation a-t-elle des reproches à faire au Corps Législatif ? dit-il le 21 Août. Une seule réponse détruirait l'inculpation. A quelle époque, dans quels termes avez-vous refusé, avez-vous différé les fonds exigés par la guerre & demandés pour elle ? Non contens de

les

les avoir votés avec urgence, vous avez ordonné que les autres parties du service public restâssent immobiles jusqu'au moment où celui des armées serait rempli. Cette *prime* de préférence était dûe sans doute par la patrie aux vainqueurs républicains : mais les rentiers ne leur abandonnent-ils pas le pain de leur misère ? Les magistrats ne sacrifient-ils pas tous leurs besoins au besoin de la justice ? Les agens administratifs ne sont-ils pas privilégiés pour les privations & les souffrances ? Quoi donc ! Tous les revenus de la France, tout le produit de ses impôts, l'emprunt forcé, les mandats, les domaines, les contributions en pays ennemis, les réquisitions de tout genre, ce capital immense, dont les seuls intérêts surpasseraient le revenu des nations les plus riches, serait-il donc insuffisant pour solder nos victoires ? Vous vous êtes appliqués sans relâche à régulariser tous les fonds & leur emploi."

Cette espèce d'apologie du Corps Législatif eût été susceptible de quelques controverses, mais ce qui ne pouvait pas en faire naître, c'est la partie de son discours où Thibaudeau invoqua l'article de la Constitution qui porte, que *la force publique est essentiellement obéissante*, que *nul corps armé ne peut délibérer*.—" Et l'on tolérerait, s'écria l'orateur après avoir cité cet article, l'on tolérerait, que sous la forme de *délibérations* ou d'adresses individuelles, ou sous tout autre prétexte, les Chefs des armées pûssent influencer l'action du Gouvernement, par l'expression du vœu de quatre cents mille hommes qu'ils commandent !"

C'est ce rapport qu'il termina en adressant à ces quatre cents mille hommes l'apostrophe suivante. *Le Corps Législatif est la citadelle de la Constitution; vous vouliez mourir pour elle, & vous alliez l'assièger!*

Il était trop tard pour les arrêter avec des harangues patriotiques. Hoche & Jourdan les enflammaient de plus en plus, le premier leur écrivait que leurs frères d'armes avaient été *accueillis* en France *comme des brigands*. Le second monta à la tribune pour déclarer, *qu'il était des communes où il suffisait de porter l'habit national pour*.....Des murmures universels l'empêchèrent d'achever; mais Bentabolle s'y prit avec plus d'adresse, car afin de brouiller irrémissiblement les troupes avec les représentans du peuple, il mit en jeu le puissant ressort de l'intérêt ; il déclama contre la résolution qui venait de lever le séquestre sur les biens des ascendans des émigrés, il affirma que ces biens étaient *l'hypothèque spéciale* du milliard promis aux armées, & dénonça clairement à celles-ci la majorité de son Corps, comme leur ayant enlevé cette hypothèque pour favoriser à leurs dépens les royalistes.

Tant de manœuvres étaient peu nécessaires pour exaspérer les troupes : leur dénuement toujours croîssant ne les disposait que trop à des actes de violence. Pendant trois semaines que se prolongèrent ces nouveaux débats, les deux Conseils reçurent coup sur coup les avis les plus alarmans. Fabre se fit entre autres un plaisir malin de venir leur annoncer —" qu'une compagnie à laquelle il était dû 5 à 6 millions ayant cessé tout à coup le service, & les

fournitures ayant cessé dans le département de la Meurthe & autres environnans, il avait fallu recourir aux *réquisitions*, & enlever les caisses des payeurs généraux."—Un autre député ajouta—"qu'il en était de même de l'armée du Rhin & Moselle, & qu'elle ne vivait que du produit des *réquisitions* faites dans ces départemens."—Le Général Hoche publia en même tems une lettre où il déclarait que ses soldats étaient absolument *nuds*, & que depuis trois mois & demi il faisait vivre 50 mille hommes sur la rive droite du Rhin, sans qu'il eût été délivré ni de l'argent *ni même des bons* aux fournisseurs.

Il ne paraîtra point étonnant qu'au premier avis de ces nouvelles *réquisitions*, Barbé se fût écrié que si l'on ne mettait fin à un pareil état de choses, on ne trouverait plus de ressources que dans des *contributions militaires exigées militairement*, & que le *peuple vainqueur serait traité comme les nations vaincues*. Mais comment s'expliquer que ni Barbé, ni les autres amis des loix, n'eussent élevé une seule plainte lors de l'expédition d'Irlande, pour l'approvisionnement de laquelle le Gouvernement constitutionnel avait fait enlever de force les bestiaux des habitans du Finistère ? (9) Quoi ! déjà alors, le

(9) On peut lire dans le Moniteur une pétition de plusieurs habitans du Finistère, réclamant le payement des bestiaux qui leur ont été enlevés pour l'expédition d'Irlande. Quoiqu'elle ne se trouve que dans le Moniteur du 15 Août, il est difficile de croire qu'une exaction si caractérisée, fût demeurée jusques alors inconnue.

Directoire s'était permis des enlévemens militaires ! Tous ceux des députés qui veillaient sur la Constitution restèrent muets, & cependant ils osent dire aujourd'hui que cette Constitution n'a été violée que du jour où l'on est venu les enlever eux-mêmes sur leurs sièges !

Ces réquisitions militaires n'avaient pas laissé cependant que de suppléer jusqu'à un certain point aux approvisonnemens des troupes : mais ce qui excita parmi elles les plus violens murmures, c'est que leur solde, qui n'était qu'un objet d'environ quatre à cinq millions par mois, se trouva presque généralement suspendue depuis l'arrivée des nouveaux députés dans le Corps Législatif. On conçoit quelle prise cette suspension avait donné au Directoire pour en rejetter l'odieux sur cette classe de députés, en les accusant de lui resufer obstinément des subsides.

Dès le 14 Août, l'un d'entr'eux les avait informé— " que des lettres du Bas Rhin lui annonçaient que la solde n'était pas payée, qu'un mécontentement commençait à se manifester parmi quelques troupes, & qu'on leur *insinuait* que le Corps Législatif était la cause du retard que le payement de leur solde éprouvait.—" On semblait se plaire encore à révoquer ces faits en doute, lorsque le Rapporteur Dufresnes, qui un mois auparavant avait certifié que l'armée de Sambre & Meuse *était parfaitement au courant*, se rétracta de la manière suivante, le 27 Août.—" Il est arrivé à Paris le citoyen Willaume, payeur-général de l'armée de Sambre & Meuse :

plein de zèle pour le service auquel il est attaché, il a accouru pour prévenir les commissaires de la trésorerie, que la solde de cette armée est arriérée d'un mois & demi, & pour solliciter vivement des secours, attendu que les caisses des neuf départemens de la Belgique qu'on lui a affectées, & les autres pays conquis, n'ont produit que 700,000 liv. dans tout le mois de Thermidor."

Croirait-on qu'après tant d'avis, sinistres avant-coureurs du sort qui les menaçait, les membres les plus distingués du parti modéré se flattèrent encore de calmer les armées, & même de les convertir en débitant de belles phrases à la tribune ? Dumolard en avait donné le premier exemple en s'adressant à elles en ces termes.—" Intrépides soldats de la liberté, qu'au nom de la liberté même, on cherche à soulever contre ses premiers dépositaires, dites à nos calomniateurs qu'on ne cesse pas d'être Républicain parce qu'on veut être juste, & que la justice de vos représentans est un gage de plus de leur reconnaissance pour vos services immortels."

Le lendemain du jour où il s'adressait ainsi à la masse des soldats dans le Conseil des Cinq-Cents, Dumas, dans celui des Anciens, employa toutes les flatteries de l'éloquence pour désarmer les chefs de ces soldats.—" Des Généraux célèbres, dit-il, qui voient devant eux le plus glorieux avenir, la vie de Pompée & la vieillesse de Timoléon, ne terniront jamais dans des attaques Catilinaires des noms aussi illustres."

Thibaudeau ne se dissimulant plus l'inutilité des exhortations patriotiques, comprit enfin que l'unique moyen d'arrêter ces Généraux, leurs soldats & le Directoire, était d'acquiescer aux nouveaux impôts demandés. C'est sans doute dans l'espoir de suspendre cette conspiration, qu'il donna aux Conseils menacés les avis suivans, qui ne précédèrent que de trois jours la grande catastrophe dont il voulait les préserver.—" Il est impossible, dit-il, que le Corps Législatif s'endorme plus long-tems dans une fausse sécurité, & qu'il partage le systême d'inertie qu'on lui fait suivre depuis quelques mois. Comme membre de la Commission de surveillance, je connais l'embarras des circonstances : il faut secouer les préjugés que l'on a contre tous impôts indirects. A tort, l'on prétend qu'ils sont contraires à la liberté ; tout ce que je sais, c'est qu'ils le sont à la bourse : mais il faut braver les craintes, & s'occuper enfin de fournir aux besoins pressans du trésor public. Il n'est aucun membre de cette assemblée, qui, appellé à la Commission des finances, ne soit alarmé de l'état effrayant où se trouve la trésorerie. La situation de l'armée du Rhin & Moselle est affreuse. Cette brave armée, qui est restée *immobile* au milieu des passions diverses qui fermentent autour d'elle, éprouve un arriéré de *trois mois* dans la solde. Les Commissaires de la trésorerie en sont instruits. Nous l'avons dit à la Commission des finances. Nous lui avons transmis une lettre du Général en chef de cette armée, & une autre du Ministre de la guerre qui nous peignent le danger

imminent que court la chose publique. Les besoins sont tels, que pour y faire face, l'on a été obligé de faire des *réquisitions* dans les départemens du Rhin. Ainsi l'on grève, l'on ruine les citoyens, *on les met dans l'impossibilité de payer leurs contributions*, & les *Bons* que l'on reçoit d'eux en payement, sont des valeurs mortes pour le trésor public. Cependant il fallait faire vivre l'armée ; *sans cela, les soldats se seraient débandés faute de solde & de nourriture*.....Et cependant on s'endort sur le précipice, on rejette les impôts indirects ; on aime mieux voir toutes les branches du service public manquer, & s'exposer à périr sous l'écroulement de la machine publique. Oui, il faut le dire, il y a dans la Commission des finances une habitude de sécurité, qui est inexplicable au milieu des besoins qui nous pressent, & des préjugés contre les impôts indirects, qui ne lui permettent pas d'en proposer l'établissement. Cependant elle reste *muette*, elle ne propose aucune autre ressource ; elle croit qu'en *s'endormant* de la sorte, les affaires s'arrangent d'elles-mêmes. Non, il est impossible qu'un pareil état de choses subsiste plus long-tems, & il est de la dernière urgence que vos Commissions soient renouvellées. Vos ressources pour faire face aux dépenses extraordinaires sont *nulles* ; 1°. par le retard des mesures prises pour l'aliénation des domaines nationaux : 2°. par la *tiédeur* que les citoyens montrent à en acquérir. D'une autre part, il est impossible que les dépenses extraordinaires soient payées par les recettes ordi-

naires. Il faut donc *créer des ressources nouvelles*, & comme la Commission demeure *muette* à cet égard, j'en demande le renouvellement, ainsi que de celle des dépenses & de la surveillance de la trésorerie ; car il faut que chacun des membres de cette assemblée supporte à son tour la responsabilité."

Quoique ce discours ne s'accorde pas très bien avec le précédent, où l'auteur venait d'attester que loin de s'être *endormi*, le Corps Législatif s'était *appliqué sans relâche à régulariser tous les fonds & leur emploi* ; le danger des circonstances excuse cette contradiction. D'ailleurs, il faut convenir que ce n'était pas la première fois que ce député *bravait* les préjugés des Français contre les impôts indirects ; & rien de plus mérité que la censure qu'il se permit contre toutes les Commissions des finances qui les avaient repoussés : mais la proposition qu'il y ajouta de nommer d'autres Commissaires pour *créer des ressources nouvelles*, ne pouvait être évidemment qu'un trait de désespoir. Thibaudeau était trop éclairé pour ne pas comprendre qu'on ne *recrée* pas avec de simples décrets des ressources détruites, & qu'afin d'augmenter le revenu d'un Etat, il ne suffit point de multiplier les impositions, de les *diversifier*, de les distinguer en *directes* & *indirectes*, ni même de les répartir avec égalité.

Au reste, il est évident que les Conseils n'avaient que le choix des fautes, puisque Thibaudeau, avec sa perspicacité, ne voyait plus pour eux d'autre moyen de salut, que de découvrir à l'instant même quelque ressource suffisamment productive pour faire renoncer le Directoire au

projet d'arracher des subsides par la force. Cependant, si au lieu de chercher des remèdes au loin quand le mal était près d'eux, les représentans du peuple lui avaient fait dans cette occasion un appel énergique, s'ils lui avaient peint le despotisme militaire dont la nation était menacée, & les dangers personnels que couraient ses défenseurs ; si en prenant l'engagement de les braver pour elle, ils l'avaient invitée de son côté, à prendre envers eux l'engagement solennel de ne plus payer d'impôts du moment où le Directoire tenterait la moindre violence contre le Corps Législatif ; un semblable appel aurait pu avoir quelque succès, il aurait pu déconcerter ou dumoins intimider le Directoire, en indiquant aux départemens la marche la plus sûre à suivre, pour mettre en peu de tems les usurpateurs aux pieds de la nation. En un mot il n'est point impossible, que la seule menace de quelque association pareille entre tous les contribuables, ou la crainte de leur résistance passive eussent conduit le triumvirat à des réflexions sérieuses, & qu'elles l'eussent ramené à l'opinion des Directeurs Carnot & Barthelemy qui s'accordaient à ne voir le salut de la chose publique & la restauration des finances, que dans une paix prompte, générale & modérée.

Peu de jours avant que Thibaudeau eût reproché à la Commission de rester *muette*, elle venait de faire autoriser le Directoire à livrer aux fournisseurs des nouvelles ordonnances. Il est vrai qu'on ne lui permit d'en émettre que sur les recettes, présumées des mois de Fructidor & de Vendémiaire, & seule-

ment *jusqu'à concurrence de* 25 *millions* ; mais ce décret sanctionné le 20 Août, fut accompagné d'un autre qui autorisa les Commissaires de la trésorerie à vendre tout ce qui restait de Rescriptions Bataves, *pourvu néanmoins qu'ils n'en disposâssent pas au-dessous de* 50 *pour cent*. Malheureusement les traitans qui avaient reçus ces Rescriptions en gage, refusèrent de s'en désaisir, en alléguant qu'ils les avaient eux-mêmes engagées à d'autres Capitalistes. Ce fut en apprenant que cette faible & dernière ressource venait de s'évanouir que le député Bérenger interpella le parti menacé en s'écriant. *Qu'on nous dise avec franchise, si l'on peut sauver les finances de la République.* Ce fut aussi à ce nouveau cri de détresse & dans cette séance du 25 Août, que Fressenet jetta en avant une *idée* vraiment *nouvelle* ;—" *Pourquoi*, dit gravement celui-ci, *pourquoi* ne créerait-on pas une *caisse d'amortissement*, à laquelle on affecterait un vingtième de toutes les recettes, & qui servirait à acheter des créances sur l'état portant intérêt ? *Pourquoi* n'emprunteriez-vous pas de vos voisins un établissement aussi sage, & dont les effets chez nous seraient bien plus sensibles ?" (10)

---

(10) Comme personne ne s'avisa de répondre à ces *pourquoi*, il n'est peut-être pas inutile d'informer ici le Citoyen Fressenet & tous les Contrôleurs Généraux qui ont si souvent entretenu la France de *caisses d'amortissement*, que bien loin qu'une caisse pareille puisse suppléer à un *déficit* existant, elle l'augmente au contraire. Ce n'est qu'après l'avoir comblé & changé en

Je dois rendre à ses collègues cette justice, qu'ils ne daignèrent pas même relever sa proposition, & qu'en cherchant des *idées nouvelles* pour sauver les finances, les plus éclairés n'en découvrirent qu'une seule, *la paix.* Celui d'entr'eux qui la recommanda avec le plus de force au Directoire, mérite une mention d'autant plus honorable, que c'est Tronçon du Coudray, le même qui, une année auparavant, avait annoncé avec tant d'emphase à la tribune, *que la valeur des troupes Françaises était le premier fonds du trésor public* ; ce qui signifiait clairement que la guerre & les contributions des vaincus étaient le grand *secret* des finances de la République. Et bien,

---

surplus, qu'on peut, comme en Angleterre & en Saxe, verser ce *surplus* annuel dans une caisse destinée à racheter chaque année des effets publics ; & à en accumuler les intérêts pour en racheter d'autant plus l'année suivante. Mais la plus insensée de toutes les spéculations financières, est celle de prétendre affecter une branche quelconque de revenu à ces rachats extraordinaires, avant d'être assuré de pourvoir aux dépenses ordinaires. En veut-on un exemple remarquable & récent ? Supposons que la trésorerie Française eût versé, il y a trois ans, onze cents mille livres dans une caisse pareille ; il y a apparence que cette caisse aurait pu racheter & éteindre 18 à 20 millions d'*inscriptions.* Mais on peut se rappeller que dans le même tems le Comité de salut public se trouva dans un besoin si pressant, d'une somme de onze cents mille livres dûes aux fournisseurs du Havre, qui menaçaient de cesser l'approvisionnement de Paris, que pour les satisfaire & s'acquitter envers eux, il créa en leur faveur 200 millions d'*inscriptions* nouvelles ; d'où l'on voit que s'il avait eu à sa disposition les onze cents mille livres, & qu'il les eût affectées à un fonds d'amortissement, cet emploi aurait couté 180 millions à la République.

lorsque ce député eut la preuve que, malgré le pillage de l'Italie, la nouvelle campagne, loin de fournir des fonds au trésor public, avait achevé d'épuiser ceux qu'y versait le peuple Français, lorsqu'il entendit les deux partis demander à grands cris quelque *idée nouvelle*, il eut le courage de se rétracter, & termina le 20 Août un long rapport sur les finances par les paroles suivantes. *La paix ! la paix ! Voilà le* SECRET *actuel de nos finances*, IL N'EN EST POINT D'AUTRE. (11)

La candeur d'un pareil aveu est méritoire sans doute ; mais je nie la dernière assertion de cet orateur, comme je lui avais nié la précédente. (12) J'affirme que l'unique *secret* de la restauration des finances Françaises tient aujourd'hui à celle de la Royauté. Je m'engage à prouver qu'*il n'en est point d'autre*, & je me propose de développer par des faits dans la suite de cet écrit, une double vérité que jusqu'ici le peuple Français n'a pas même soupçonnée ; savoir, que de tous les régimes connus, le plus dispendieux pour un grand peuple, est le régime républicain fondé sur l'égalité, comme le plus économique, sans aucune espèce de comparaison, est celui de la Monarchie tempérée.

---

(11) Il y ajouta ces mots.—" Et si l'on nous renvoye encore ce refrain, *que les finances sont aussi le moyen d'arriver à la paix*, je rappelle le tableau des ressources que nous avons prodiguées pour l'obtenir."

(12) Voyez page 66 de l'*histoire de l'administration des finances de la République Française pendant l'année* 1796.

J'approche enfin de la crise du 18 Fructidor, & j'en suis à comprendre comment les représentans menacés purent se flatter encore d'y échapper, lorsque le Jacobin Talot eut jetté le masque en repliquant de la manière suivante à ceux d'entr'eux qui s'étonnaient de ce que la force armée eût osé leur dicter ses volontés & les menacer en cas de refus.—" Les militaires absens depuis sept années de tous les objets qui leur sont chers, touchant au moment d'une paix glorieuse, écoutant des récits *plus ou moins exacts* sur notre situation intérieure, entendant dire que tout va de mal en pis dans la République, & que le prix de leurs travaux est prêt à leur échapper ; ils ne voyent que la patrie en danger & ne consultent que leur haîne pour ses ennemis. *C'est la dernière feuille de chêne qu'ils veuillent ajouter à leurs couronnes civiques.*"

A moins d'un aveuglement singulier, il était impossible de ne pas voir que cette *dernière feuille de chêne* serait cueillie en donnant l'assaut au Corps Législatif. Le Directoire mettait d'ailleurs si peu d'importance à cacher qu'il leur préparait incessamment cette nouvelle *couronne civique*, que dès le 27 Août, son Président La Reveillère, en se plaignant de *l'insolence* de ceux des législateurs qui avaient élevé des doutes sur la justice de ses mesures envers Gênes & Venise, ajouta ces mots très significatifs : *Semblable à Hercule, la République étouffera tous les serpens qui assiègent son berceau.*

Tandis que les députés désignés ainsi sous le nom de *serpens* lui rendaient à leur tribune invectives

pour invectives, Pichegru & Willot préparaient le seul moyen de défense qui eût pu sauver la République du danger qu'elle courait. Ils en avaient mesuré toute l'étendue du moment où les troupes furent mises en scène. Ces deux Généraux savaient qu'elles sont toujours des instrumens dociles entre les mains de leurs chefs, & tout en sollicitant le décret qui leur opposa une barrière constitutionnelle, ils n'avaient point dissimulé que cette frêle barrière serait aisément renversée, à moins que tous les Français amis des loix, ne se tinssent prêts à la défendre les armes à la main. Lorsqu'à la réception des adresses fulminantes de l'armée d'Italie, Willot entendit les principaux orateurs de son corps citer la constitution & se perdre en longs discours où ils se comparaient au Sénat Romain, il les interrompit par ces mots : *Marius peut arriver aux portes de Rome, & s'indigner de ce que les sénateurs délibèrent.* Pichegru le seconda en déclarant sans détour, qu'il n'y avait de salut pour la liberté que dans la réorganisation immédiate des gardes nationales ; & c'est dans cette occasion qu'il adressa à tous ses compatriotes ces paroles qu'ils n'étaient plus dignes d'entendre.—*Voulez-vous jouir paisiblement de vos biens ? Armez vous pour l'exécution des loix qui les protègent.*

Ce ne fut pas sans une vive & longue opposition qu'il parvint à emporter ce décret qui autorisa les propriétaires à reprendre leurs armes, & c'est à mes yeux celui qui les a couverts de plus d'ignominie ; car ce même peuple qui, dans l'origine de la Révo-

lution, & au premier tocsin de la liberté, s'était levé avec tant d'enthousiasme pour la conquérir ; ce peuple qui venait d'exciter ses mandataires à la résistance, & qui leur avait juré de mourir avec eux pour la constitution qu'ils défendaient ; ce même peuple qui n'avait cessé de crier à la tyrannie de ceux qui avaient supprimé la garde citoyenne ; ce peuple parut comme anéanti, lorsqu'il apprit que ses représentans venaient de l'autoriser à s'armer de nouveau, qu'ils l'y invitaient, qu'ils l'en conjuraient même au nom des dangers qui menaçaient la nation, ses représentans, ses propriétés & ses loix. Pendant l'intervalle qui s'écoula entre la sanction de ce décret, & l'assaut que livra le Directoire à ceux qui l'avaient proposé, je ne crois pas qu'il se soit organisé un seul bataillon au milieu de ce peuple guerrier, qui, huit ans auparavant, avait présenté tout à coup quatre millions d'hommes armés. Dumas eut beau crier de la tribune, que la *loi doit être pour un peuple libre ce qu'était le Jupiter tonnant pour Phidias :* il eut beau répéter que la nation doit la faire, & *se prosterner ensuite devant son ouvrage :* toutes ces figures oratoires n'étaient plus de saison ; le peuple entier resta sourd aux avertissemens de ses défenseurs, & les Jacobins témoins de sa lâcheté en triomphèrent jusques dans les deux Conseils. Ils se vantaient, non sans raison, d'être les seuls hommes en France qui eussent conservé un reste d'énergie, & lorsque Pichegru mit en avant l'idée d'opposer la garde citoyenne à la garde soldée, ils s'étaient même permis de narguer tous ceux de ses

partisans qui se flattaient encore de faire lever les Français en masse. Ce n'est qu'ainsi du moins qu'on peut entendre le passage suivant du Rapporteur Dumas.—" Je ne terminerai point ce rapport sans repousser l'injurieux *soupçon que les malveillans* cherchent à répandre sur nos concitoyens. Ils *annoncent*, ils *publient*, que le dégoût, la lassitude les rend *indifférens* au rétablissement de la garde nationale, & qu'ils négligeront de s'y présenter & d'en remplir les devoirs."

Hélas ! ces *malveillans* étaient loin de calomnier le peuple en *soupçonnant* son *indifférence* pour la chose publique. Les Provinces affectèrent d'attendre l'exemple des Parisiens, & dès que ceux-ci s'apperçurent qu'il pouvait être question d'un combat, la plûpart d'entr'eux ne se rencontrèrent plus que pour s'exhorter lâchement à rester neutres.—Que les deux factions vuident entr'elles leur démêlé, se disaient-ils, c'est leur affaire. D'ailleurs plutôt ou plus tard, l'une & l'autre sera culbutée par les finances.—Tel était l'état d'apathie & de dégradation où l'on avait plongé peu à peu les habitans de cette ville immense ! Ils ne se dissimulaient point qu'ils étaient dévoués aux derniers malheurs ; & néanmoins ils restèrent immobiles ! C'est ainsi que s'accomplit la terrible prophétie de Mirabeau, qui dans le tems même où les Français conservaient encore leur premier ressort, avait annoncé que le jour s'approchait où ils ne seraient *pas même dignes de l'exécrable honneur de la guerre civile.*

Le

Le Directoire qui n'avait suspendu ses coups que pour se ménager le tems de juger du degré de résistance qu'on lui opposerait, eut enfin la mesure de tout le mépris qu'il devait aux Parisiens ; & il consentit volontiers à donner à ses bandes d'élite l'ordre de rétrograder, assuré qu'il était, que bien que les deux Conseils se représentâssent comme une *Citadelle,* la garde destinée à la police de la capitale suffirait de reste pour les saisir jusques dans leur prétendu sanctuaire.

Ils arrivèrent ainsi à la veille du combat en se voyant désertés par leurs auxiliaires, & sans qu'il leur eût été possible d'acheter leur paix avec le Directoire par la découverte d'aucune ressource fiscale proportionnée à la grandeur de ses besoins. Dans cette extrêmité, le Conseil des Cinq-Cents prit enfin le parti qu'il aurait dû adopter long-tems auparavant ; ce fut de mettre en évidence que la pénurie du trésor public dont l'administration osait accuser les législateurs, était son propre ouvrage, & de dévoiler les malversations de tout genre dont elle s'était rendue coupable. C'est dans ce but qu'il nomma le 17 Fructidor, (3 Septembre) une Commission *chargée de proposer des mesures pour mettre enfin un terme aux dilapidations des deniers publics.* Comme Pichegru, Villaret & les députés les plus capables y furent nommés, le Directoire ne voulut point leur laisser le tems de dérouler un tableau qui eût risqué de détromper les armées ; il comprit qu'il n'avait plus que quelques heures pour frapper le

coup, & l'avantage de saisir tous ces Commissaires à la fois en faisant investir la salle même des Inspecteurs où les principaux d'entr'eux se trouvaient rassemblés, le détermina à donner l'ordre de l'attaque.

Elle fut confiée au Général Augereau, à qui Buonaparte avait fait décerner le commandement de Paris, dès que ce Lieutenant eut excité sa division à faire *sonner l'heure de la vengeance*, & à annoncer aux législateurs Français que le prix de leurs iniquités *était au bout de ses bayonnettes*. Il aurait été difficile de jetter les yeux sur un Centurion plus disposé que ce nouveau Cœva à attaquer le Sénat.

Pronus ad omne nefas, & qui nesciret in armis,
Quam magnum virtus crimen civilibus esset.

Il n'eut pas même la gloire de rencontrer de la résistance, car il ne se trouva qu'un seul homme qui essaya de l'arrêter dans sa marche. Ce fut le Capitaine des gardes du Corps Législatif : mais celles-ci se tournèrent à l'instant contre leur chef, & il ne leur en couta que de lui arracher sur la place les décorations de son grade, pour obtenir l'honneur de servir elles-mêmes d'avant-garde à Augereau. . . . Elles marchèrent au pas de charge contre la salle où siègeaient les Commissaires, & le premier sur lequel elles portèrent la main fut le respectable Pichegru, ce Général que hier encore elles appellaient leur *Père*. C'est en commençant par lui que les soldats de la liberté exécutèrent leur menace de *purifier* le Corps Législatif, & qu'ils le punirent d'avoir ôté au Gouvernement *tous moyens de les faire subsister*.

Les détails de cette expédition nocturne ne sont point encore suffisamment connus pour en entreprendre le récit, & je me borne à recueillir ici quelques matériaux pour ceux des historiens dont la plume fera passer à la postérité ce nouveau forfait de la révolution Française. Le croira-t-on? Les Parisiens, après en être restés spectateurs consternés & passifs, se sont glorifiés de ce que *la tranquillité publique n'avait pas été troublée un seul instant.* Faut-il s'étonner si leurs oppresseurs se sont permis de mêler le sarcasme aux outrages en proclamant leur victoire en ces termes : *Le sang n'a point coulé, la sagesse a conduit la force ; la valeur & la discipline en ont réglé l'emploi. La justice nationale a été consacrée par* LE CALME DU PEUPLE ? (13) Faut-il s'étonner si le Ministre de l'intérieur invita les départemens, à *imiter partout le calme, l'ordre, & le bon esprit dont la commune de Paris venait de leur donner l'exemple?* Faut-il s'étonner s'il s'empressa de leur faire savoir que *personne n'avait été tenté d'y joindre la bannière des conjurés Royaux?* (14) Faut-il s'étonner enfin si l'un des

---

(13) Proclamation du Directoire Exécutif aux Français.

(14) Les départemens n'avaient nul besoin de ces exhortations. Pichegru, Barthelemy, Willot, Barbé, & plusieurs autres députés que le peuple avait appellés jusqu'alors ses *défenseurs* & ses *protecteurs*, furent promenés ignominieusement de Paris à Rochefort dans une espèce de cage, & traversèrent 168 lieues de route, sans qu'on fit la moindre tentative pour les délivrer, quoique le Directoire ne leur eût donné qu'une escorte de 200

nouveaux Directeurs témoigna sa reconnaissance au peuple de Paris en l'apostrophant en ces termes : *Tu as montré le calme de la force, le sang froid de la puissance. Non, tes ennemis l'ont bien senti, tu n'as jamais été plus terrible pour eux que dans* CE REPOS MAJESTUEUX QUI LAISSAIT DEVINER TON ÉNERGIE, *qui te dispensait de la déployer.* (15)

---

hommes ; tant il était assuré d'avance de la lâcheté de ses sujets, ou des précautions qu'il avait prises pour les désarmer !

Quelques journaux du tems crurent faire l'éloge des provinces, en publiant que nulle part les représentans déportés *n'avaient été ni accueillis ni insultés.* D'autres ajoutèrent que le peuple des campagnes les attendait sur leur passage pour voir, disait-il, *la Diligence à Cayenne.*

Dans toutes les provinces de ce vaste empire, il ne se trouva qu'un seul républicain assez courageux pour oser déclarer la guerre aux usurpateurs, & voici le manifeste qu'il adressa aux habitans du Midi :—" Citoyens, le tocsin de la tyrannie vient de sonner au palais du Directoire. Un infâme triumvirat vient de s'élever sur les débris de la constitution. Vos Représentans les plus fidèles, ceux qui n'ont cessé jusqu'à ce jour d'opposer un courage héroïque aux entreprises des brigands, sont en ce moment sous le poignard des assassins ; & vous-mêmes, si vous ne sortez enfin de cette *apathie coupable,* vous allez bientôt voir se renouveller les scènes sanglantes de Nantes, Lyon, Orange, & toutes celles qui nous ont tous privés d'un père, d'un fils, d'une épouse, d'un parent, d'un ami, &c." (Signé) *Christot.*

Il paraît que ce généreux citoyen ne put rallier personne autour de lui, ou que ses partisans furent à l'instant dispersés. On verra dans le chapitre suivant à quel point se sont déjà vérifiées ses sinistres prédictions, & de combien de nouveaux crimes la Révolution du 18 Fructidor inonde en ce moment le Midi de la France.

(15) Discours inaugural du Directeur Merlin en date du 13 Septembre.

La plûpart des habitans de la capitale n'ont pas rougi de répéter en chorus ces flétrissans éloges & d'attribuer à leur amour pour l'humanité les efforts qu'ils se firent pour *laisser deviner leur énergie.* Le sang n'a point coulé, n'ont-ils cessé de répondre à quiconque osa leur reprocher leur calme. *Le sang n'a point coulé!* Vil troupeau d'esclaves ! Sachez que s'il vous était resté la moindre étincelle de courage, le plus léger sentiment d'amour pour la liberté, ou seulement quelque souvenir de vos sermens, pour vous le plus sacré des devoirs eût été de ménager le sang innocent, en versant celui des coupables, & en exterminant sans pitié les auteurs de cette infernale conspiration.

L'histoire des finances m'entraîne d'autant plus inévitablement à rendre compte de la Révolution du 18 Fructidor, qu'elles en furent tout à la fois & le prétexte & la cause immédiate. Je ne sais néanmoins si, en me voyant réduire ce grand procès à un refus de subsides, on ne sera pas tenté de me reprocher d'avoir fait plier les événemens à une manière de voir systématique. Sans doute il n'est point impossible qu'ayant depuis long-tems l'esprit préoccupé de l'incapacité où se trouverait le Directoire de soutenir son papier-monnaie, de lui en substituer un autre, ou de lever sur ses sujets un revenu proportionné à ses besoins; il n'est point impossible, dis-je, qu'en voyant vérifier tour à tour chacune de ces conjectures, j'aie un peu trop ramené aux finances le schisme que leur désorganisation a élevé

pendant l'an V, & la catastrophe qui en est résultée. (16) Cependant si jusqu'ici je n'ai donné presqu'aucune gravité aux reproches de royalisme, sous lesquels le parti constitutionnel paraît avoir succombé, c'est qu'à l'époque où je viens de conduire cet exposé, le Directoire s'était borné à de simples insinuations. Il va bientôt en faire un chef précis

---

(16) Les députés qui ont eu une part active à cette révolution & qui ont eu le bonheur d'y échapper, ne manqueront pas sans doute d'en indiquer les causes, & je ne serais point surpris que celle des finances n'y jouât qu'un rôle sécondaire.

Si c'est C. Jourdan qui se charge de ce développement, je soupçonne que cet homme religieux insistera, par dessus tout, sur l'effroi que conçut le Directoire en voyant le peuple Français redemander ses Prêtres, & rétrograder avec passion vers des principes, qui, plutôt ou plus tard, auraient amené la fin d'un règne fondé sur le crime. Si Boissy d'Anglas se charge de cet historique, cet auteur principal de la constitution renversée le 18 Fructidor, ne manquera pas d'en attribuer le renversement à un complot formé de longue main par le Pouvoir Exécutif & ses agens, pour s'affranchir des prétendus liens dont cette constitution les avait garottés. Si Pichegru & Willot écrivaient l'histoire de ce complot, peut-être n'y verraient-ils que le dessein de courber la France sous un Gouvernement militaire. Enfin si les quatre régicides qui ont été enveloppés dans leur défaite pouvaient se faire écouter, je ne doute point qu'ils n'attribuâssent aux chefs des vainqueurs le dessein de rétablir le trône, ou de faire passer le sceptre entre les mains d'un Dictateur. C'est ainsi que chaque écrivain donnera à cet événement la teinte de l'idée principale qui l'occupait, & sous ce rapport je ne me dissimule point qu'il est possible que j'aie attribué à l'épuisement des finances plus de part qu'il n'en a eu. C'est aux lecteurs judicieux & impartiaux à se former une opinion à eux-mêmes, & à peser les faits.

d'accusation : c'est alors que j'en examinerai le fondement ; c'est alors aussi qu'on aura la preuve que ce n'était là qu'un grief incidentel, mais indispensable, pour détourner les yeux du vulgaire du véritable objet de ce combat, & que cet objet était d'arracher par la force les subsides, sans lesquels le sceptre de la révolution se brisait dans les mains du Directoire.

Je ne vais cependant pas jusqu'à dire que les finances en aient été la cause unique, & je ne nie point qu'il n'existât dans le Corps Représentatif deux partis dont les vues politiques étaient si divergentes, que seules elles auraient suffi pour faire éclater de violentes discordes. L'un d'eux visait à renforcer la Constitution par des mesures révolutionnaires, & tendait à replacer la France sous le règne du Jacobinisme. L'autre cherchait à rasseoir le régime républicain sur la modération, & voulait le fortifier par des loix qui fissent oublier les crimes au milieu desquels ce régime était né. Quoique ce parti se soit défendu & se défende encore de toute intention de rétrograder vers la Monarchie, quoique je sois loin de lui prêter aucun projet de relever le trône, je n'en suis pas moins disposé à croire qu'il marchait vers la Royauté, sans s'en douter comme sans la vouloir ; & ce qui me porte à en juger ainsi, c'est que, vû la disposition générale des esprits en France, il me paraît impossible de rendre au peuple son influence & ses armes, sans s'exposer à l'entendre redemander un Roi.

Persuadé comme je le suis, que les deux partis voulaient la République, sous des formes différentes il est vrai, & que sans y penser, l'un & l'autre marchait vers la Royauté par une route opposée ; je le suis également que, sans la pénurie des finances, l'opposition de leurs principes politiques, toute prononcée qu'elle était, n'aurait point suffi pour les conduire en si peu de tems à un combat à mort. Il paraît même vraisemblable que si le Gouvernement avait eu à sa disposition un papier-monnaie, ou d'autres ressources assurées, il aurait préféré de marcher dans la ligne constitutionnelle ; qu'il aurait cherché, comme l'y invitait Carnot, à tenir un milieu entre les deux partis extrêmes, afin de s'en rendre le modérateur ; & que s'il s'était vu forcé d'abandonner ce système de contre-poids, ce n'eût été que pour se jetter dans les bras des députés qui avaient pour eux la grande majorité du peuple & l'universalité des propriétaires : d'où je conclus que les discordes qui se seraient élevées pendant le cours de cette année, auraient eu un caractère & des résultats opposés à ceux du 18 Fructidor.

Il est d'ailleurs évident que sans la pénurie du trésor public, & sans les privations auxquelles les armées se virent condamnées, il aurait été très difficile au Directoire de diriger leurs menaces & leurs bayonnettes contre le Corps Représentatif. J'en tire la preuve de ce que, pendant le règne des assignats, des mandats & des ordonnances, elles restèrent absolument passives, complètement inabordables à l'esprit de faction, &, pour ainsi dire, indif-

férentes aux déchiremens de l'intérieur. Il n'y avait donc que la suspension de leurs approvisionnemens & de leur solde, qui pût leur faire prendre un intérêt personnel au triomphe de l'un des partis, comme il n'y avait non plus que la désorganisation des finances qui pût pousser le Directoire à se jetter dans leurs bras, & à s'affranchir de la dépendance où le tenaient les Conseils, pour passer sous la dépendance bien autrement terrible des bandes prétoriennes.

Enfin ce qui achevera de démontrer que c'est à l'espoir de restaurer les finances que la nouvelle Constitution a été sacrifiée, & que leur restauration était la grande conquête que le Directoire s'était promise de ce combat, c'est la masse des nouveaux impôts qu'il fit décréter dès qu'il eut réussi à subjuguer les Conseils & à se débarrasser de tous ses contradicteurs. L'ordre chronologique auquel je me suis astreint, m'appellerait à exposer ces mesures fiscales, en même tems que les mesures purement politiques destinées à en assurer le succès, en ôtant au peuple tout espoir de résistance ; mais quoique tous ces décrets marchèrent de front, ils sont d'une nature si différente, que je me permettrai de les séparer. Je commencerai par les mesures révolutionnaires pour revenir exclusivement ensuite à mon principal objet, à l'examen des ressources pécuniaires que les vainqueurs peuvent espérer de leur nouvelles extorsions fiscales, & dont ils se sont promis un revenu annuel d'environ cent millions.

CHAP.

CHAP. VIII.

Décrets Révolutionnaires qui suivirent l'Attentat du 18 *Fructidor. Déportation de* 52 *Députés. Eloquence convulsive des nouveaux Orateurs.*

DÈS le jour même qui éclaira ce nouveau forfait national, ceux des députés que le Directoire épargna, s'assemblèrent sous les auspices de la force armée, & arrêtèrent à l'unanimité, *qu'il était important de prévenir la guerre civile, & de réparer les atteintes portées à la Constitution depuis le premier Prairial.* (20 Mai 1797).

Voici la liste des principales mesures politiques décrétées pour *réparer ces atteintes.*

1°. On autorisa le Directoire—" à faire entrer dans le rayon prescrit par l'article 69 de la Constitution, & à faire arriver à Paris le *plutôt possible,* le nombre de troupes qu'il jugerait nécessaire pour maintenir la tranquillité publique, défendre la Constitution de l'an III & la République contre les attaques du Royalisme & de l'anarchie." — Cette mesure provisoire fut décrétée par acclamation dès le 18 Fructidor, après un discours où Poullain s'adressa en ces mots aux bandes prétoriennes dont il invoquait le secours.—" Soldats de la patrie,

vous êtes nos frères d'armes, nos amis, nos défenseurs, nous brûlons de vous voir, *de vous embrasser :* nous ne connaîssons pour vous que deux sentimens, celui de l'amitié & de l'admiration.....Représentans du peuple, les circonstances sont telles aujourd'hui, qu'il me paraît nécessaire *d'abaisser* devant les soldats de la patrie la barrière constitutionnelle."—La barrière fut *abaissée.*

2°. On révoqua les dernières loix relatives à la réorganisation de la garde nationale.

3°. On cassa la Commission nommée pour examiner si dans sa conduite envers les Gouvernemens de Gênes & de Venise, le Directoire n'avait pas outrepassé les limites prescrites par l'acte constitutionnel. —" Je demande qu'elle soit à l'instant dissoute. Est-ce bien à nous qu'il *convient de mettre en doute* si ces vastes & profonds mouvemens d'un peuple qui rompt ses fers, si ces cataclismes politiques, *sans lesquels aucun de nous ne siégerait ici,* ont pu se reproduire ailleurs *naturellement ?* Et ne voit-on pas que ce doute servirait assez bien nos irréconciliables ennemis pour les conduire à rechercher, *par quels artifices aussi,* le 10 Août, le 9 Thermidor & le 14 Juillet *ont été ourdis ?*"— Ainsi parla Jean de Bry, & la Commission fut à l'instant dissoute.

4°. Le Gouvernement fut autorisé à faire des visites domiciliaires *aux termes de la Constitution,* & à mettre les villes de l'intérieur en état de siège. (1)

---

(1) Voici ce qu'a dit Rabaut, dans la séance du 24 Décemre, de la manière dont ce droit a été exercé dans le Midi

5°. La résolution déjà adoptée par le Conseil des Cinq-Cents, pour assurer l'inviolabilité des lettres, fut repoussée par celui des Anciens, qui déclara qu'*il ne pouvait l'approuver*. Loin d'en interdire l'ouverture au Directoire, on les plaça expressément sous sa *surveillance*.

6°. On rétablit l'usage & la nécessité pour tout individu, qui voudrait se transporter d'un district dans l'autre, d'avoir un *passeport* où le lieu de sa destination serait indiqué. Jean de Bry s'étant servi de l'expression de *gêne* en en parlant, Guillemardet lui répliqua au nom d'une Commission,—" qu'elle avait pensé que loin de *gêner* la liberté individuelle, c'était la *protéger*, que d'exiger des citoyens Français voyageant dans l'intérieur de la République, une garantie qui assure à tous la sûreté de leurs personnes & de leurs propriétés."—Cornudet le seconda, & fit adopter la mesure en observant qu'elle était le *corrollaire* des précédentes.

7°. On rapporta, comme inconstitutionnelles, les dernières loix qui rappellaient les prêtres, & le Directoire fut investi du droit de déporter par arrêts individuels tout prêtre qui troublerait la tranquillité publique.

8°. On annulla de même la résolution qui avait autorisé les Colons dépouillés à rentrer sur leurs habitations.—" La seule présence d'un grand nom-

---

—" On a mis en *état de siège* une petite commune parce que l'on a brûlé ou jetté dans le Rhône les restes d'un arbre de la liberté *tombé de pourriture*."

bre d'entr'eux *rappellerait des souvenirs déchirans*, observa le Rapporteur Bordas, elle ne manquerait pas d'exciter de nouveaux troubles, au lieu de l'ordre & de la tranquillité qu'il est *dans nos cœurs* de rétablir dans ces contrées."

9°. On suspendit l'effet de toutes les radiations *provisoires* que le Gouvernement avait accordées, ou plutôt vendues aux Français injustement inscrits sur la liste des émigrés, & l'on ordonna à tous ceux d'entr'eux qui n'avaient pas obtenu leur radiation *définitive*, de sortir de la République dans quinze jours. Si cette mesure fut la seule qui souffrit quelques contradictions, c'est que sa sévérité s'étendait sur une foule de républicains bien connus pour tels, & même sur plusieurs défenseurs de la patrie, inscrits comme émigrés, dans le tems même où ils combattaient ces derniers. Quelques militaires eurent le tems de présenter leurs réclamations, & les Conseils paraîssaient disposés à introduire une exception générale en faveur de cette classe, lorsque le Ministre de la *Justice* leur fit passer un rapport où il leur reprochait de *craindre d'exercer ce grand acte de justice, parce qu'il pourrait blesser l'intérêt de quelques citoyens.* (2) Il leur rappellait que la *loi la plus*

---

(2) On peut se faire une idée du nombre d'individus qu'a dû frapper ce *grand acte de justice*, par le Message du 24 Février, où pour tranquilliser les Conseils sur les demandes en radiation, le Directoire les avait assurés, que le *nombre de ces demandes rassemblées dans les cartons du Ministre de la police générale, ne montait qu'à environ 17 mille.* On peut aussi juger de la difficulté presqu'insurmontable de distinguer les vrais émigrés de ceux qui les

ÈQUITABLE *est celle qui entraîne le moins d'injustices*, & il ajoutait ces mots.—" Sans doute il existe des réclamations fondées ; sans doute quelques citoyens, des fonctionnaires publics, un petit nombre même de défenseurs de la patrie, se trouvent frappés par cette loi ; mais les Magistrats d'une *Grande Nation*, mais des législateurs ne peuvent sacrifier à l'intérêt de quelques citoyens celui d'un peuple entier."—Cette remontrance rappella les deux Conseils à *la hauteur de leurs fonctions :* la loi fut portée, & pour montrer au Ministre de la *justice* combien ils honoraient son courage à sacrifier des innocens, & à proclamer des principes si tutélaires, ils l'élevèrent au Directoire.

10°. Ils remirent en vigueur les articles principaux de la fameuse loi du 3 Brumaire, qui suspendait les parens des émigrés de leurs droits constitutionnels de citoyens : & comme cette loi ne faisait que les déclarer inéligibles aux emplois publics, on trouva juste de l'expliquer par un article additionnel, qui statue qu'ils ne seront pas même électeurs. On étendit en même tems cette mesure de sûreté sur la plûpart des *ex-nobles*, soit qu'ils aient ou non des parens émigrés. Ce fut en leur reprochant la *non acceptation morale* des droits de

---

ont combattus, d'après l'aveu suivant que fit le Rapporteur Tronchet, en Octobre 1796.—" Nous nous sommes assurés qu'il n'existait dans les bureaux de la guerre, *aucun état, aucun renseignement* qui pût indiquer dans quel Corps a été incorporé tel ou tel citoyen."

citoyen, que Boullay réussit à les faire retrancher de ce Corps dont ils faisaient partie intégrante. La Charte constitutionnelle, qui les appellait à en exercer à perpétuité les droits politiques, fut ainsi modifiée par un décret qui les en prive, en les assujettissant néanmoins à supporter toutes les charges de la société. Je ne sais quel député s'avisa d'observer qu'en pareil cas, ils ne seraient ni *citoyens*, ni *étrangers* (3) : Crassoux le réduisit au silence en lui

---

(3) Creuzé Latouche assura que la Constitution les avait *formellement* désignés comme *étrangers* à son régime, & que ce qui s'était passé jusqu'alors, ne prouvait autre chose qu'une LACUNE dans les loix organiques à cet égard. Tout en s'apitoyant sur le sort de cette malheureuse caste qu'on fuit, dit-il, en une infinité de lieux comme une *race lépreuse*, Laussat convint de la *lacune* que le préopinant voulait faire remplir. Il alla même bien plus loin.—" Je suis d'avis, poursuivit-il, que le salut de notre Constitution reclâme impérieusement du peuple Français, non une *révision*, mais un SUPPLÉMENT. Je suis fortement persuadé qu'il y aurait péril violent à l'entreprendre dans les formes & les délais d'une *assemblée de révision :* mais de l'initiative de révision réservée exclusivement à ce Conseil, (celui des Anciens) j'infère *par voie d'analogie directe*, qu'à lui appartient également l'initiative du *supplément*."—Le Conseil des Cinq-Cents n'ayant point été frappé de cette *analogie directe*, persista à s'attribuer l'initiative du *supplément* dont je viens d'indiquer les principaux articles, & qui présentent déjà à eux seuls un code beaucoup plus volumineux que la Constitution elle-même.

En y procédant, & en faisant des ex-nobles une classe séparée, les auteurs de ce nouveau code n'ont guère essentiellement différé que sur un seul point, savoir, s'ils devaient le présenter à la Grande Nation comme des loix *supplémentaires* ou purement *explicatives*. Baudin s'est rangé à ce dernier avis, & a déployé

répliquant qu'on *les laissait dans leur état passif, & qu'on se contentait de suspendre momentanément l'exercice de leurs droits de citoyen.* Cette suspension *momentanée* fut étendue à sept ans, terme qu'on adopta comme une espèce de *séminaire politique*, comme une sorte de *minorité*, pendant laquelle les ex-nobles auront le tems de se réconcilier avec la Constitution, en dehors de laquelle on les a placés. En-

---

tout son civisme pour montrer qu'il n'y aurait jamais consenti si elles avaient présenté la moindre innovation.—" *Ami inquiet* de la liberté, *ami ombrageux* de l'égalité républicaine, a-t-il dit le 27 Novembre, c'est à la Constitution que je m'attacherai toujours, parce que si on se résout à lever l'ancre & à quitter une fois le port, on se jette dans l'océan de l'arbitraire & dans la mer orageuse des *innovations*."

Pour se faire une juste idée de ce qu'on entend aujourd'hui en France par *innovations*, loix *constitutionnelles* & *inconstitutionnalités*, il faut savoir que dans la même séance, Rousseau leva les scrupules de son Corps, en observant que le titre de *citoyen* si cher aux yeux des vrais Français, & dont il s'agissait de priver les ci-devant nobles, avait toujours été *l'objet de leurs plus superbes dédains*. Puis il ajouta—" La résolution, dira-t-on, est *inconstitutionnelle*. Avant de résoudre cette question, ne pourrais-je pas demander ce que c'est qu'une INCONSTITUTIONNALITÉ, lorsqu'il s'agit de *déroger* à la Constitution elle-même, à raison du danger le plus pressant ? Ne serait-ce pas commettre une plus grande *inconstitutionnalité* que de laisser le royalisme renverser la Constitution ?"

Le danger *le plus pressant* l'emporta ; on se rappella ce qu'avait dit Audouin, *que tout ce qui garantit la Constitution est de nécessité dans le domaine constitutionnel*, & ce fut pour lui donner une nouvelle garantie qu'on en retrancha les ex-nobles.

core

core durent-ils s'estimer très-heureux d'en être quittes à si bon marché, car ils furent à la veille d'être déportés en masse, & de voir vendre tous leurs biens immeubles à la *diligence d'un Curateur National*: mais cette dernière proposition, ainsi que la loi qui ouvrit de nouveau la succession des vivans pour s'en emparer avant leur mort, appartient aux mesures fiscales, & j'en renvoie l'exposé au volume suivant.

11°. On autorisa le Directoire à changer les administrateurs des départemens & les officiers municipaux des villes, ainsi qu'à nommer à toutes les places de juges qui viendraient à vaquer ; & l'on statua que ceux qu'il nommerait *exerceraient aussi long-tems, que s'ils avaient été nommés par le peuple* (4).

---

(4) La défiance qu'inspirent les tribunaux au parti victorieux est telle, que quoiqu'ils se soient empressés de l'assurer de leur fidélité, Poullain les a accusés dans la séance du 1er Novembre, de travailler encore à leur ancien projet, celui de la *dissolution du système républicain*.—" Déjà, dit-il, on change de langage dans les tribunaux, & par une subite & perfide métamorphose, les partisans déhontés des conspirateurs *feignent d'applaudir* à la journée du 18 Fructidor : ils espèrent tromper la vigilance du Gouvernement, à l'aide d'une *conversion trop prompte pour être sincère*, & se ménager les moyens de frapper de nouveaux coups."

Cette diatribe avait surtout pour but de réduire au silence quelques députés qui osaient se plaindre de ce que le Directoire a trouvé naturel & convenable d'étendre son nouveau droit de destitution jusques sur les *jurés*.—" Il en résulte, dit Chollet,

12°. On cassa comme *illégitimes* & *nulles*, toutes les dernières opérations des assemblées primaires & électorales de 49 départemens, ce qui entraîna la destitution de la moitié des nouveaux

---

le 29 Octobre, qu'il pourra arrêter à son gré le cours de la justice, que par la voie de ses commissaires près des tribunaux, il pourra sauver un accusé en cassant la liste des jurés au moment de la mise en jugement, ou perdre cet accusé en le traduisant devant des jurés influencés ; car enfin si le Directoire peut casser une liste, il en pourra donc casser une seconde, & ainsi de suite jusqu'à ce qu'il en trouve une composée d'hommes qu'il aurait désiré y reconnaître."---Ici le Moniteur ajoute que quelques voix s'écrièrent, *oui, cela est nécessaire.* Pons acheva la démonstration de cette *nécessité* par le discours suivant.—" Vous savez que la plûpart des listes de jurés avaient été dressées par la faction Royale. De là les jugemens scandaleux dont les républicains ont été indignés, le Directoire eût négligé son devoir, eût compromis le succès & les résultats de la journée du 18 Fructidor, eût mis la patrie en péril, *s'il n'avait pas déchiré ces listes contre-révolutionnaires.*"—Le droit de les *déchirer* lui fut décerné, & ce fut en grande partie sur l'observation de Boullay, qui *remarqua* que les *cas* où le Gouvernement y aura recours *seront très rares.*

Cependant plusieurs des députés, qui y avaient acquiescé sans mot dire, ont jetté feu & flammes, lorsque le Directoire a invité les Conseils à y joindre le droit de déchirer en même tems les listes des Présidens de tribunaux, Greffiers & Accusateurs publics nommés par le peuple. C'est alors que Félix Faulcon sortit tout à coup de sa léthargie, pour demander jusqu'où l'on se proposait d'étendre ce nouveau système de destitutions dictatoriales ?—" Déclarer destituables les accusateurs publics, dit-il, c'est remettre aux mains du Directoire un pouvoir redoutable, destructif de la liberté. Il n'en existera plus en France. . . . *Quand donc le peuple, qui a fait trembler les Rois au dehors, sera-t-il vraiment*

députés qu'on renvoya pour la plûpart dans leurs provinces, en accordant 140,000 liv. pour la totalité de leurs frais de route.

13°. On invalida un grand nombre d'élections, qui, quoique contestées, avaient été reconnues lé-

---

souverain au dedans ? Quand donc ses propres mandataires *commenceront*-ils à reconnaître ses droits, si même après la paix, ils s'occupent encore d'enchaîner, que dis-je ! d'anéantir sa volonté ? Il vaudrait mieux sans doute supprimer tout à fait la faculté d'élire, & certes, les vrais amis de la liberté, ceux qui la voient dans les *choses*, & non dans les *mots*, aimeront toujours mieux ne faire aucun acte de citoyen que d'en faire qui soient illusoires & dépendans du caprice & de l'arbitraire. *Ils aimeront mieux n'être rien dans la cité par les loix mêmes, que de n'être rien malgré les loix ; & après avoir par de longs malheurs & de nombreux sacrifices acquis le droit d'être quelque chose.*"

C'était dire assez clairement que le despotisme d'un seul est préférable à celui sous lequel la France gémit aujourd'hui. Boulé, qui seconda cet orateur, au lieu d'invoquer comme lui les amis de la liberté, crut aller mieux à son but en s'adressant directement aux amis du despotisme directorial, pour leur indiquer le précipice où ils se jettaient.—" N'est-ce pas, s'écria-t-il, lorsque le Comité de Salut Public put lui-même nommer les accusateurs, les juges & jusqu'aux jurés des tribunaux criminels, que le sang ruisselait de toutes parts sur les échaffauds ? *Où sont ceux* qui ont les *premiers* proposé & fait instituer ces tribunaux révolutionnaires ? Presque tous, ils en ont été les victimes. Pardonnez moi ces *rapprochemens*, ils me sont, malgré moi, suggérés par le système qui a *paru* se développer."

Je ne sais si ce furent ces *rapprochemens* qui firent rentrer en eux-mêmes les chefs des deux Conseils ; mais s'ils consentirent à retirer leur proposition & à épargner les accusateurs publics, ce ne fut qu'après avoir déclaré que les tribunaux étaient en conspiration ouverte contre le système républicain.

gales ; & l'on introduisit dans le Corps Législatif plusieurs des députés dont les pouvoirs avaient été formellement déclarés nuls. *Nous ne pouvons nous dissimuler*, dit Luminais, en sollicitant ces derniers décrets, *que la partie faible de notre Constitution est celle qui est relative aux élections. C'est par là que nos ennemis l'ont attaquée avec le plus d'avantage & qu'ils ont failli la renverser.*

14°. Cinquante-deux représentans du peuple, auxquels on associa treize de leurs adhérens, & entr'autres le Capitaine des gardes du Corps Législatif, & les deux Directeurs Carnot & Barthelemy, furent condamnés en masse, & sans aucune forme de procès, à être *déportés dans le lieu que le Directoire jugerait à propos de déterminer.*

15°. Enfin, pour consolider cette résurrection de l'acte constitutionnel, les journaux, feuilles périodiques & les presses qui les impriment, furent mis pendant un an *sous l'inspection de la police, qui pourra les défendre conformément à l'article* 353 *de l'acte constitutionnel* (5). On supprima en même

---

(5) Peut-être convient-il de citer ici le texte de l'article auquel on se CONFORMAIT.—" *Nul ne peut être empêché de dire, écrire, imprimer & publier sa pensée. Les écrits ne peuvent être soumis à aucune censure* AVANT *leur publication. Nul ne peut être responsable de ce qu'il a écrit ou publié que dans les cas prévus par la loi.*" Art. 353.

Pour se *conformer* d'autant plus strictement à cet article de la Constitution, le Ministre de la police fit afficher le 2 Octobre l'avis suivant, adressé aux rédacteurs des journaux.—" La loi du 19 Fructidor a mis pendant un an la presse sous la *surveillance*

tems 42 journaux, & l'on prononça que *leurs propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs, seraient*

---

active du Gouvernement, & *comme il ne peut surveiller ce qu'il ne connaît pas*, il m'a paru nécessaire d'ordonner que les journalistes fissent passer régulièrement deux exemplaires de leurs journaux au Ministre de la police, & deux au Directoire Exécutif."

On voit que la seule différence entre la *censure* établie sous l'ancien régime; & la *surveillance* qu'on vient d'introduire sous le nouveau, consiste en ce que les journalistes républicains sont privés de tous moyens de se mettre à l'abri des ressentimens du Directoire, qui se refuse à connaître *d'avance* ce qu'ils se proposent de publier, afin d'être d'autant mieux à portée de s'en venger *après* la publication. C'est ainsi qu'il tient le glaive de la police suspendu sur la tête de tous les écrivains Français. C'est encore ainsi qu'un seul mot glissé dans la Charte Constitutionnelle, par excès de précaution, & pour prévenir le retour de l'ancien régime qui censurait les écrits *avant* leur mise au jour, a servi d'induction que cette Charte autorisait à les censurer *après* qu'ils seront publiés. Enfin, c'est ainsi qu'on est arrivé à découvrir par *voie d'analogie directe*, que cette *censure*, qui s'appelle aujourd'hui *surveillance*, doit emporter pour le Ministre surveillant, non seulement l'autorité de supprimer tout journal où il trouvera de *mauvais articles*, mais aussi celle de déporter par arrêts individuels les *mauvais journalistes*, précisément comme il déporte les *mauvais prêtres*. Qu'aurait-ce donc été si le Directoire avait réussi à faire adopter le premier projet de loi qui lui soumettait non seulement les *auteurs*, mais jusqu'aux *collaborateurs* des journaux? Desmolins avait fait retrancher ce dernier mot, en observant,—" qu'il entraînerait la déportation de tous ceux qui travaillaient à un journal, comme le *prote, les ouvriers imprimeurs, &c.*"—Le Rapporteur Voussen l'assura que rien n'était plus loin de ses intentions. *Votre commission*, répliqua-t-il, *n'a entendu comprendre dans cette disposition, que les collaborateurs qui auraient fourni de* MAUVAIS ARTICLES. *Il faut lui supposer un peu de bon sens.*

déportés dans le lieu désigné par le Directoire. Cette dernière mesure de sévérité fut emportée d'urgence à la suite du rapport suivant.—" Leur existence accuse la nature. Il a fallu avoir le malheur d'en être le témoin pour y croire. Elle compromet l'espèce humaine. En y pensant, l'homme honnête voudrait fuir ses semblables ; il voudrait en quelque sorte s'échapper à lui-même. *Vous entendez* que je veux parler des journalistes complices de la conspiration." Ainsi parla Bailleul : ses collègues *l'entendirent* de reste, & la fatale sentence fut lancée.

Peu de jours suffirent pour *réparer* ainsi *toutes les atteintes qu'avait souffert la Constitution* depuis le 1er Prairial. Après l'avoir ainsi vengée, ses fidelles dépositaires s'empressèrent de la montrer au peuple Français, telle *qu'elle fut conçue dans sa pureté primitive, & telle qu'elle a reparu dans les beaux jours de Fructidor.*—" Nous avons *sauvé* l'édifice constitutionnel du péril éminent dont il était menacé, dit Poullain le 14 Septembre ; *il était de notre devoir de réparer les brèches qui lui avaient été faites pendant près de quatre mois.*"—" Que des hommes insensés ou perfides prétendent que la Constitution a été violée, ajouta Daunou sept jours après ; l'Europe entière reconnaîtra que le grand acte du 18 Fructidor, loin d'être un acte révolutionnaire, fut un acte purement conservatoire, ayant pour unique objet de garder le dépôt confié par le peuple à la *fidélité* du Corps Législatif, du Directoire, & au *courage* de tous les Français. . . . Et lorsque nous montrons au peuple ce dépôt dans son intégrité, lorsque nous nous

engageons de nouveau à le garantir de toute atteinte ou à mourir en le défendant, quel est l'homme qui osera contester que nous avons rempli un devoir sacré, & quel est celui qui nous fera un crime de penser que nous avons bien mérité de la patrie ? .... Tous les Français en portant dans cette *enceinte tutélaire* un regard attentif, y appercevront la représentation *pleine, entière & constitutionnelle*."— Jean de Bry ne resta point en arrière.—" Si quelques personnes effrayées de l'accord de nos volontés, dit-il, cherchent à faire suspecter notre état de liberté, à demander *si* nous sommes *libres*, il leur sera répondu que la nation, que l'Europe nous jugeront par nos *actes*, & prononceront si des loix républicaines sont des *monumens d'esclavage*." — Talot acheva de tranquilliser sur ce point ses collègues en opposant leur conduite à celle des missionnaires de la Royauté qui *avaient feuilletté en sens rétrograde le livre de la Constitution*."—Enfin pour lever toute espèce de doutes sur la préservation de la fameuse charte découverte huit ans auparavant sous les ruines de la Bastille, le Ministre de l'intérieur écrivit officiellement aux professeurs & bibliothécaires des écoles centrales, pour leur annoncer que cette charte, qui était *égarée* depuis le 1er Prairial, avait été *retrouvée* le 18 Fructidor (6).

(6) Il écrivit en même tems aux Commissaires près les administrations centrales & municipales pour les informer—" que la *pureté* du 18 Fructidor n'avait pas été *ternie d'une seule goutte de sang* .... que grâces à ce jour heureux, ils pouvaient désormais

On voit qu'en dernier résultat ce qui a sauvé le fanal constitutionnel, a été l'heureuse idée de déporter, sans jugement, ceux qu'on soupçonnait de chercher à l'éteindre. Comme la *déportation* a succédé à ce qu'on appellait le *rasoir national*, & que ses inventeurs annoncent qu'elle sera *désormais le grand moyen de salut public*, il n'est peut-être pas inutile de s'arrêter un instant à son origine.

Quoique les successeurs de Robespierre s'en attribuent exclusivement l'honneur, c'est à lui qu'il appartient tout entier, puisque chacun sait qu'il avait imaginé la déportation pour se débarrasser des prêtres réfractaires : d'où l'on voit que le seul mé-

---

respirer sans contrainte *l'air de la liberté*, & prononcer sans effroi le nom si doux, le nom si cher de *République*."—C'est dans cette dépêche qu'il exhorta tous les Français à reprendre plus que jamais *leur allure républicaine*, & à rallumer le *feu sacré*, l'esprit national que s'étaient efforcé d'éteindre ceux qui avaient voulu *funester* la Révolution.

Pour concourir à ses vues patriotiques, ses supérieurs le chargèrent expressément de faire fermer dans toute la République les théâtres où seraient représentées des *pièces tendantes à dépraver l'esprit républicain*. Ils lui ordonnèrent, ainsi qu'à tous les autres Ministres, de *purger* les bureaux de tous les ennemis *plus ou moins déclarés* de la République qui pourraient avoir trompé leur patriotisme, & s'y être introduits dans des intentions *perfides & criminelles*. Cette pièce servait de paraphrase à celle du 27 Fructidor, où le Directoire avait conjuré le peuple d'*abjurer des abus serviles*, de *se servir de son calendrier*, de *faire de la qualité de citoyen Français, le plus beau de tous les titres* . . . . de *se défendre de l'intempérance qui est un vice des esclaves*, &c., &c.

rite de Boullay, (7) est d'avoir saisi le moment avec prestesse, pour montrer à ses collègues que la

---

(7) Je ne sais si l'ancien Evêque d'Autun n'aurait pas quelques droits à lui disputer le mérite d'avoir fait renaître l'idée des déportations, car elle ressuscita presque immédiatement après un écrit qu'il lut à l'Institut National sur les *Colonisations*, & à la suite duquel le Directoire daigna se l'associer & l'élever au Ministère. Voici quelques passages de cet écrit doublement piquant par son contenu & par la rapidité avec laquelle il fit fermenter l'idée d'une nouvelle colonie pour ceux qui y étaient désignés comme *malades politiques*, & que Boullay a appellés *hommes à préjugés*.

" L'art de mettre les hommes à leur place est le premier peut-être dans la science du gouvernement : mais celui de *trouver la place des mécontens* est à coup sûr le plus difficile ; & présenter à leur imagination des lointains, des perspectives où puissent se prendre leurs pensées & leurs désirs, est, je crois, une des solutions de cette difficulté sociale.....Combien de Français doivent embrasser avec joie cette idée (celle des colonisations) ! Combien en est-il, chez qui, ne fûsse que pour des instans, un ciel nouveau est devenu un besoin ! Et ceux qui, restés seuls, ont perdu sous le fer des assassins tout ce qui embellissait la terre natale, & ceux pour qui elle est devenue inféconde, & ceux qui n'y trouvent que des regrets, & ceux même qui n'y trouvent que des remords, & les hommes qui ne peuvent pas se résoudre à placer l'espérance là où ils éprouvent le malheur, & cette multitude de *malades politiques*, ces caractères *inflexibles*, ces esprits *fascinés* que rien ne désenchante.....tel pour qui la France constituée est encore trop agitée, tel pour qui elle est trop calme, ceux enfin qui ne peuvent se faire à des égaux, & ceux qui ne peuvent se faire à aucune dépendance....."

L'auteur examinait ensuite les colonies comme *moyen de punition*, & il en tirait la conséquence suivante. *Tout* PRESSE *de s'occuper de nouvelles colonies, l'exemple des peuples les plus sages qui en ont fait un des grands moyens de tranquillité.* &c. Voilà pré-

route était tracée, & que la déportation était le moyen le plus naturel de se défaire de deux des Magistrats suprêmes de la République, & de 52 représentans du peuple. Voici en quels termes ce nouvel orateur développa cette idée au moment même où l'on vint annoncer que les membres les plus redoutables du parti de l'opposition avaient été arrêtés.

" Que faut-il en faire ? Il faut les éloigner du Corps Législatif ; & ceux qui paraîssent le plus dangereux, il faut les *déporter*. La DÉPORTATION doit être désormais le grand moyen de salut pour la chose publique. C'est la peine qu'il faut faire subir à tous les ennemis irréconciliables de la liberté & de la République. Cette mesure est commandée par la politique, elle est *autorisée par la justice, avouée par l'humanité*. Il faut *déterminer un lieu* où

---

cisément les termes dont s'est servi Boullay peu de tems après, pour presser la déportation d'une *multitude de malades politiques*, afin d'en former la colonie des *préjugés*.

J'ai cependant quelques raisons de croire que Talot avait devancé & Boullay & l'Evêque d'Autun dans cette grande conception ; car dès le 23 Juillet, en faisant allusion aux Royalistes & aux Jacobins, dont il paraîssait avoir une égale peur, il s'était exprimé de la manière suivante. *Dans ce moment la France est pressée entre deux factions. L'une fait marcher en tête la* GUILLOTINE, *& l'autre la* POTENCE. Ce trait pourrait bien n'avoir pas été lancé au hazard : il n'est point improbable que Talot s'était mis dès lors dans l'esprit de devenir le fondateur de la troisième faction, qui se distingue aujourd'hui, en faisant *marcher en tête la* DÉPORTATION.

seront transportés tous ceux dont les *préjugés*, les prétentions, dont l'existence en un mot est incompatible avec celle du gouvernement Républicain. Nous ne faisons dans ce moment que vous *indiquer* ce moyen ; mais il faut que le Corps Législatif, de concert avec le Directoire, s'empresse de le *réaliser* le plutôt possible. C'est par là que nous viendrons à bout de nous *débarrasser* des émigrés, des prêtres qui ne veulent pas du régime de la liberté. Les émigrés sont bannis à perpétuité. Tous ceux qui rentreront seront transportés dans un lieu qui sera indiqué par le gouvernement. Ils y seront en quelque sorte *colonisés :* & certes, la Nation Française, *toujours grande & généreuse, fera volontiers un sacrifice pour les mettre en situation de s'établir en ce lieu*.....Il est impossible que la justice & l'humanité désavouent une mesure, que les principes fondamentaux de tout gouvernement commandent, & qui s'est pratiquée dans tous les tems par les peuples les plus sages."

Cet orateur ne pouvait point avoir ici en vue l'ostracisme d'Athènes, puisqu'il était honorable, & que les exilés avaient le choix du lieu de leur retraite, qui d'ailleurs n'était que temporaire. Il est donc évident qu'il faisait allusion à la colonie que l'Angleterre a fondée dernièrement à Botany-Bay, où elle relègue en effet beaucoup de malfaiteurs : mais si d'un côté, il y a une espèce de ressemblance entre ces deux nouveaux établissemens *nationaux*, de l'autre, ils offrent, si je ne me trompe, trois différences essentielles.

La première, c'est que les prétendus malfaiteurs que la République Française destine à peupler sa nouvelle colonie, ne sont point des hommes qui puissent y exercer des arts mécaniques, mais pour la plûpart des gens de lettres, des diplomates, des généraux, des législateurs, des financiers & des journalistes.

La seconde, c'est que les tribunaux Anglais n'ont jamais rélégué un seul individu à Botany-Bay, sans qu'il ait été préalablement interrogé, ouï, jugé par ses pairs, & condamné d'avance par les loix de son pays; tandis qu'au contraire la République Française transporte ses représentans au delà des mers, précisément comme on les envoyait autrefois à l'*Abbaye*, c'est-à-dire, sans procédures, sans interrogatoire préalable, & au mépris de la déclaration des droits qui statue *que nul ne peut être appellé en justice, accusé, arrêté ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi, & selon les* FORMES *qu'elle a prescrites.* (8) Il est vrai qu'à en croire Boullay, ces *formes lentes & purement judiciaires* ne pouvaient pas avoir été imaginées envers des *conspirateurs reconnus* ; & voici comment il montra aux Conseils que le *patriotisme* & la *justice* leur imposaient l'obligation de ne point s'arrêter aux irrégularités de la sentence arbitraire qu'il fit prononcer.

---

(8) Les Conseils ont également violé l'article 63 de la Constitution, qui ne leur donne que le *droit de police* sur leurs membres, & qui leur interdit de *prononcer de peine plus forte que la censure, les arrêts pour huit jours, & la prison pour trois.*

—" Il faut nécessairement prendre ce parti, ou bien se résoudre à être toujours en guerre, à se déchirer les uns les autres. Ainsi, citoyens représentans, loin de vous laisser abattre dans cette circonstance, il faut vous élever à des sentimens nobles & courageux, à des idées *grandes* & vraiment *patriotiques*; il faut chercher ce qui peut sauver la Constitution, la liberté, la République. La *déportation* contre ses ennemis reconnus, la *déportation* a paru le moyen le *plus prompt*, le plus salutaire, le *plus conforme à la justice nationale*, & c'est celui que nous vous proposons. Au reste, citoyens, vous devez sentir que les *formes lentes & purement judiciaires* ne peuvent pas avoir lieu dans ce moment contre des conspirateurs *reconnus*."

La troisième différence tient à celle du sol & du climat, différence qui pour les condamnés peut être celle de la vie à la mort. D'après la manière humaine dont Boullay s'était expliqué, en assurant que la nation Française *toujours grande & généreuse* ferait volontiers un *sacrifice* pour mettre les déportés en *situation de s'établir en ce lieu*, on est peut-être disposé à croire que le choix de ce lieu aura été aussi salubre que celui de Botany-Bay, & que c'est du moins sous ce rapport qu'on s'appliquerait à en faire, autant que possible, une mesure *avouée par l'humanité*. Rien de pareil; les déportateurs trouvèrent qu'il était au dessous de leurs fonctions de s'occuper du choix de ce lieu, & ils laissèrent à l'administration le soin de l'*indiquer*. A peine en fut-elle investie par décret, que La Combe Saint

Michel donna à connaître le degré d'*humanité* qu'elle allait mettre dans l'exécution de la sentence des déportés. *Qu'ils soyent bannis du sol de la liberté, qu'ils aillent respirer sous le climat brûlant de l'Afrique ; ils étaient nés pour être esclaves.* Ce trait, qui lui échappa dans le transport de sa joie, est tout ce qu'on connaît encore de la destination de ses malheureux collègues (9).

Peu m'importe si ce que je vais dire est taxé d'exagération. Je déclare, que tout ce rafinement de barbarie dans la recherche d'un nouveau supplice révolutionnaire, tant de discours étudiés pour le colorer des dehors de la générosité la plus compatissante, en un mot, toute cette scène d'astuce, de férocité & d'hypocrisie m'a donné peut-être plus d'horreur pour les chefs actuels de la France, que ne m'en avaient inspiré ses Robespierre, ses Dubois Crancé, & ses Collot d'Herbois. Dans leur soif de sang humain, ceux-ci dédaignaient du moins toute espèce de déguisemens, & la plûpart de leurs discours de cannibales se reduisaient à ces mots : *vive la mort.* Mais lorsqu'en entendant leurs suc-

(9) Beaucoup de gens croyent que leur destination est pour la Guyane. S'il en était ainsi, c'est que pour se défaire plus sûrement de ses victimes, le Directoire aura *choisi* tout exprès le lieu même, où l'on a vu périr par des maladies pestilentielles, & par des inondations, toute la peuplade que l'ancien gouvernement Français y envoya après la paix de 1763. Certes, je ne m'étonnerais plus alors que les deux Conseils en prenant l'odieux de la transportation, aient trouvé que le Directoire devait prendre celui d'en indiquer le lieu.

cesseurs crier *vive la déportation*, on les entend se vanter d'avoir *bien mérité de la patrie*, pour s'être bornés à faire transporter en masse le parti de l'opposition sur les sables *brûlans de l'Afrique* ou à la Guyane ; lorsqu'on les voit ensuite entonner & chanter en chœur des hymnes à *l'humanité* (10), il

---

(10) Plusieurs départemens s'empressèrent de leur adresser des félicitations, que Delleville trouva, *on ne peut pas plus édifiantes* ; mais il n'en fut plus de même, lorsqu'on en vint à la lecture de l'une d'entre elles, qui demandait *la peine de mort* contre les conspirateurs, car le Moniteur du 9 Octobre dit que de *violens murmures s'élevèrent* à cette lecture. Si cette espèce de farce dramatique avait été préparée à l'avance par les deux Conseils pour mettre leur *humanité* dans un nouveau jour, ils ne tardèrent pas à s'en repentir en recevant une adresse des républicains du Tarn qui ajoutaient à leurs félicitations, la prière suivante.—" S'il existe encore quelques conspirateurs subalternes *arrachez les à leurs chaises curules, ils sont indignes d'y siéger.*" Cette demande imprévue ayant fait tressaillir sur *leurs chaises curules*, quelques députés subalternes, Fabre s'empressa de les rassurer en convenant que sous de tels *prétextes d'épuration* on en viendrait en définitif à la dissolution du Corps Législatif.—" Quant à moi, ajouta-t-il, je ne reconnais ici depuis le 18 Fructidor, que de *francs* & sincères amis de la liberté, que des représentans fidelles à la Constitution qu'ils ont jurée." —Il paraît que depuis cette époque toute nouvelle *épuration* a été ajournée, au grand déplaisir des nouveaux administrateurs du département de l'Allier, qui se sont adressés au Conseil des Cinq-Cents, pour lui demander *pourquoi il avait conservé dans son sein l'infâme* D'ALPHONSE?

Peu de semaines avant cette question, les Conseils avaient reçu avec une pleine *édification*, une adresse beaucoup plus respectueuse des patriotes fugitifs des Basses Alpes qui s'exprimaient ainsi.—" O Fructidor ! *journée mémorable*, vole à l'im-

y a dans tout ce spectacle, je ne sais quel abominable abus des mots consacrés, je ne sais quel nouveau mélange de lâche dissimulation, & de férocité tout à la fois expansive & concentrée, qui le rendent, s'il est possible, plus révoltant encore que les boucheries du 2 Septembre 1792.

Au surplus, les principaux acteurs sont les mêmes, & le héros de ce jour fameux n'a pas manqué de jouer un grand rôle dans la victoire du 4 Septembre 1797. Cinq jours avant l'assaut qui se préparait contre tout ce qu'il y avait de députés distingués par leurs vertus & leurs talens ; afin de les endormir encore quelques heures sur les bords du précipice, Tallien venait de monter à la tribune, où il leur avait débité les larmes aux yeux un discours de réconciliation & de paix. Il y déplora, mais avec une modération exemplaire, l'injustice des calomnies que des *milliers de libellistes accumu-*

---

mortalité ! Rappelle à nos neveux les vainqueurs & les vaincus, les premiers pour être l'objet de leur culte, les derniers pour leur faire *haïr le crime* & la trahison."

Il ne faut point s'étonner si ces fugitifs s'adressaient au parti victorieux comme à des libérateurs, car il avait en effet brisé leurs fers à titre de *patriotes* ; & pour se faire une juste idée de leur reconnaissance & de la *haîne* qu'ils ont témoignée pour le *crime*, il suffit de citer ce que Rabaut vient de dire de leur conduite subséquente, en faisant le tableau de ce qui se passe dans le Midi de la France.—" Des brigands, des assassins condamnés à 10, 14, & 20 années de fers, ont été mis en liberté *comme patriotes opprimés*, & se sont répandus dans le pays où ils exercent de nouveaux brigandages."—Ce rapport est du 24 Décembre.

laient

laient chaque jour sur lui ; il se justifia de quelques-uns des crimes qu'ils lui imputaient, & s'accusant lui-même avec beaucoup d'art de ceux dont il lui était impossible d'effacer le souvenir & les preuves, il s'écria avec toute l'éloquence du repentir le plus sincère. *Je dois pleurer sur ces tems désastreux, puisque j'ai peut-être contribué à les faire naître par l'exaspération de quelques-unes de mes opinions.* Puis, après avoir ainsi cherché à se réconcilier ses collègues, & à désarmer les journalistes, il s'engagea solennellement à donner le premier exemple de l'oubli des injures. *Je respecte la liberté de la presse jusques dans ses* EXCÈS, poursuivit-il, *& je suis persuadé que le jour où il lui sera porté la moindre atteinte sera pour la liberté publique l'époque la plus* FUNESTE.... *Nous ne pouvons que déplorer l'aveuglement qui porta la représentation nationale à se* MUTILER *de ses propres mains.*

On va voir qu'il ne descendit de la tribune que pour presser les membres du Directoire de se charger eux-mêmes de la nouvelle *mutilation* qui devait régénérer le Corps Législatif. On prétend même qu'elle aurait eu lieu dès le sur-lendemain 2 Septembre, sans la crainte du rapprochement de deux époques si mémorables. Quoiqu'il en soit, la nouvelle *mutilation* eut lieu cinq jours après ce discours de Tallien, & la précipitation qu'on mit à ce grand acte de justice nationale fut telle qu'on avait oublié d'y insérer le nom de Dupont. Apparemment que Tallien ne s'en apperçut que lorsque la liste des 52

députés fut achevée & décrétée ; car il ne perdit pas un moment pour faire inscrire ce vieillard dans celle des journalistes dont la déportation était encore à l'ordre du jour. Le seul reproche qu'on pût élever contre la feuille très-républicaine de Dupont, était celui du sarcasme, & ce crime parut si disproportionné au châtiment de la déportation, que Boullay lui-même ne put s'empêcher d'élever les doutes suivans. *En général la rédaction de cette feuille m'a paru, je l'avoue, un peu épigrammatique ; mais déporterons-nous un écrivain pour des épigrammes ?* Tallien, à qui cette feuille avait en effet lancé plusieurs de ces traits *épigrammatiques*, ne put plus se contenir & interrompit Boullay en s'écriant : — " Ce journal me paraît mériter plus d'attention que les journaux vulgaires. C'est un de ceux qui ont fait le plus de mal, parce qu'il est écrit avec beaucoup d'esprit. . . . . Je ne conteste point à son auteur le talent de la discussion ; mais il n'en est que plus *pernicieux à l'esprit public.* C'est cet homme dont Turgot disait qu'à *soixante ans ce serait encore un jeune homme de la plus haute espérance.*"

Le mot est piquant, (11) & certes, pour deviner un homme d'un caractère aussi ouvert & aussi franc

(11) On ne le trouva pourtant pas assez concluant pour déporter Dupont. Son nom fut rejetté parmi ceux de quelques journalistes sur lesquels on demandait un plus ample informé, & ce vieillard profita de l'intervalle pour désarmer ses collègues en les priant d'*agréer sa démission.*

Thi-

que Dupont, il n'est guère besoin d'avoir l'œil pénétrant d'un Turgot ; mais je suis bien convaincu, que si ce Ministre avait été appellé à juger Tallien, il aurait à l'instant percé son ame à jour, & qu'il eut dit de lui. *Voilà un jeune monstre de la plus haute espérance : il joint déjà à la voix d'une syrène, la soif du tygre, & les larmes du crocodile.*

Thibaudeau fut encore plus heureux, car après avoir été inscrit sur la liste fatale, il en fut effacé à la sollicitation de Boullay, qui plaida sa cause, le 19 Fructidor, de la manière suivante. — " Je viens vous parler d'un homme que je crois très-attaché à la liberté, c'est Thibaudeau..... Je dirai franchement mon avis, je ne crois pas me tromper quoique nouvellement arrivé, en déclarant que je le regarde comme très attaché à la constitution. . . . . Dans son rapport, la plûpart des opinions sont celles de la commission ; ce qu'il y a de bon dans ce rapport, la fin principalement, est son ouvrage." Son nom resta sur le rôle des législateurs conservés ; mais comme on ne le retrouve plus dans les débats suivans, il paraît qu'il s'est honoré en refusant de prendre son siège parmi le rebut de ses anciens collègues.

Après ces *épurations* la table des proscriptions ne contint plus que 52 membres des Conseils, dont 43 du Conseil des Cinq-Cents, & 9 de celui des Anciens. La plûpart d'entr'eux eurent le tems de s'évader ; mais le Directoire avait réussi à se saisir de ceux dont il redoutait le plus les ressources & le courage, tels que les Généraux Pichegru & Willot, Barbé, Tronçon du Coudray, Lafond Ladebat & Bourdon, Gibert, qui avait eu le bonheur de fuir, a été découvert ou livré depuis cette époque.

Quant à Laussat ; il reçut la récompense la plus signalée de ses services ; car, comme il se trouvait dans le cas de la destitution générale, à titre de frère & de neveu d'émigré ; on eut recours à une exception particulière pour en sortir ce transfuge.

Continuons à développer le caractère des hommes auxquels est resté le champ de bataille. L'un d'entr'eux, un peu trop naïf sans doute, crut réhausser la gloire de l'événement, en l'appellant *une révolution complète*. Ce rayon de vérité blesse l'assemblée, des doutes s'élèvent, & Baudin censure de la manière suivante l'orateur indiscret.—" Nous n'avons point fait une *révolution* le 18 Fructidor, mais prévenu une *contre-révolution*. Une révolution exige un déplacement de pouvoirs, & il n'y en a point eu. Tout est resté dans le même état. Dans cette journée, il y a eu des actes rigoureux, mais aucun qui eût le caractère d'une révolution. Les deux Conseils ont délibéré séparément, en *nombre suffisant*, & ils ont été environnés de tout le res-

---

Une commission certifia que sa sœur avait fait prononcer son divorce avant la promulgation de la loi du 3 Brumaire, & le Directoire fit rayer définitivement son oncle de la liste des émigrés.

Et il faut convenir que Laussat méritait cette faveur ; car si au commencement de la session il avait déclamé contre *les vertiges du Directoire & de ses Ministres*, il venait d'effacer amplement ce tort par le discours suivant qu'il prononça quatre jours avant le 18 Fructidor, pour persuader au Corps Législatif qu'il était inutile d'augmenter sa garde, & qu'il était à l'abri de tous dangers.—" On craint des complots de la part du Directoire. *Des complots !* n'avorteraient-ils pas par la jalousie de l'un des cinq, quand ils auraient été *assez coupables* pour en former ? Nous avons donc des gages de notre sûreté dans le Directoire lui-même, & nous n'avons pas besoin de recourir à une garde qui ne peut être que dangereuse entre nos mains."

pect qui leur est dû. La *liberté la plus entière* y a règné. Tout s'est passé dans l'ordre. Généraux, soldats, se sont signalés par leur amour pour la patrie."

On comprend qu'il y avait beaucoup à répondre, & peut-être la division se serait-elle glissée sur ce point entre les deux Conseils, si pour les mettre d'accord l'ancien Ministre de la police, Lenoir la Roche, n'avait publié un écrit, où il indiquait entre les deux opinions un milieu très-heureux, en prouvant que ce n'était qu'une *contre-révolution* déjouée, & en convenant qu'elle l'avait été par *des moyens révolutionnaires.* (12)

La question, ainsi résolue, en suscita une autre non moins délicate. Il s'agissait de justifier l'emploi des moyens révolutionnaires contre la majorité du peuple souverain, ou tout au moins contre la majorité de ses Représentans. *Obéissez à la volonté générale,* avait été jusqu'alors le cri de ralliement de tous les révolutionnaires, & leur grand moyen de justification. Ce principe avait tellement acquis

---

(12) Luminais se rangea à cet avis.—" Il fallait, dit-il, sortir des *limites constitutionnelles* que vos ennemis avaient dépassé les premiers. Vous l'avez fait, vous avez sauvé la patrie."

Cependant le Directoire persiste à nier qu'on ait franchi ces *limites,* & depuis cette époque il ne cesse de répéter au peuple Français que ses législateurs n'ont ni levé l'ancre, ni quitté le port de la constitution. Voyez son discours à Buonaparte, où il lui dit : *Hors de la Constitution, tout est orage, déchirement, massacre, tyrannie et esclavage.*

parmi eux l'autorité d'un dogme que sept semaines avant le 18 Fructidor, Savary venait de le proclamer de nouveau en ces mots : *Citoyens représentans, je ne cesserai de vous rappeller que la règle du juste & de l'injuste pour nous, est la* VOLONTÉ GÉNÉRALE. *Voilà le seul but où nous devons nous* FIXER. Comme ce député s'était *fixé* dans le parti qui venait de destituer ou de déporter la majorité du Corps Législatif afin de pouvoir révoquer, les uns après les autres, tous les principaux décrets rendus par *la volonté générale* ; il s'agissait de réconcilier le peuple avec cette contradiction apparente entre le grand principe & les faits. Voici la nouvelle doctrine à l'aide de laquelle Riou écarta la difficulté. Il n'osa point, comme Daunou, affirmer que c'étaient les *majorités* du Corps Législatif & du Directoire qui venaient de sauver la constitution ; mais il distingua les cas dans lesquels le gouvernement d'un peuple libre peut & doit s'élever au dessus de la *majorité* du Corps Représentatif. — " Parmi les causes du désordre qui a failli consommer la ruine de la République, dit-il le 15 Septembre, il en est une, qui, je crois, n'a pas encore été *indiquée*, & qui *mérite de l'être*. Lorsque, dans une assemblée nationale, le parti de l'opposition *reste en minorité*, il est utile à la chose publique. En effet, il élabore les loix, il produit le choc des opinions d'où jaillit la vérité, il surveille, il censure les actes de l'autorité publique, & entretient cette défiance, qui, *renfermée dans de justes bornes*, est la sauvegarde de la liberté.

Mais si ce parti acquiert la *majorité*, ce n'est plus un simple surveillant, ce n'est plus un censeur du gouvernement, mais *un ennemi:* il l'arrête dans sa marche, il paralyse ses mouvemens, il refuse, il prescrit . . . . . & l'impuissance du gouvernement amène la guerre civile & l'anarchie. C'est à ce double fléau que nous avons échappé le 18 Fructidor. Directoire ! je te *rends grâces*, en brisant les entraves dont on te chargeait, tu as brisé les fers que l'on forgeait pour nous; en recouvrant ta propre force tu as ranimé la nôtre. Je te *rends grâces* surtout de ne t'être pas servi avec perfidie d'une faction pour écraser l'autre. De si vils instrumens ne sont pas faits pour tes mains. C'est avec les vainqueurs de l'Europe que tu as pacifié la France, c'est avec les défenseurs de la liberté, que tu l'as reconquise & à jamais affermie."

Voilà un développement très-neuf, & qui *indique* fort bien, pourquoi, lorsque la majorité d'une assemblée nationale se trouve en lutte ouverte avec le pouvoir exécutif, c'est cette majorité qu'on doit appeller le parti de l'*opposition*, (13) & pourquoi le gouvernement n'a alors d'autre moyen pour la mettre à la raison que de recourir à la force armée. Ce développement qu'*indiqua* Riou mérite de faire

(13) Comme j'ai cité plusieurs discours des membres de la minorité où ils prennent toujours le mot d'*opposition* dans ce sens, je continuerai à m'en servir dans le même sens pour me rendre intelligible aux républicains Français.

époque dans les annales des gouvernemens représentatifs, & son discours peut servir à expliquer celui que Buonaparte prononça quelques semaines après, en félicitant l'Europe de ce qu'il venait de s'ouvrir pour elle une *nouvelle* ÈRE, *celle des gouvernemens représentatifs.*

Dès que les deux Conseils eurent rendu au Directoire les *actions de grâces* qu'il méritait pour avoir appellé les soldats au secours de la minorité, on s'occupa des actions de grâces que méritait à son tour l'armée qui l'avait si courageusement défendue. Ici se présenta un doute assez naturel, savoir si l'on devrait les adresser exclusivement aux troupes de Paris qui avaient suffi pour prendre d'assaut la *citadelle* des conspirateurs, ou si toutes les armées ne pouvaient pas être considérées comme ayant eu leur part à cette éclatante expédition achevée par leur intrépide avant-garde. Tout considéré, on trouva juste d'en faire partager la gloire aux cohortes de Buonaparte & l'on décréta,—" que les événemens du 18 Fructidor étant l'ouvrage *commun* de toutes les armées Françaises, des *bons* citoyens de Paris, & des membres *fidelles* du Directoire Exécutif, (14) *toutes* les armées Françaises avaient bien mérité de la patrie."

Après avoir ainsi donné les premiers momens à la reconnaissance nationale, on agita s'il ne convien-

---

(14) Au mépris de ce décret qui faisait à chacun sa juste part de la gloire de ces événemens, le nouveau Directeur Merlin ne

drait point de la perpétuer par une fête solennelle & de l'inscrire dans les fastes de la République. Boullay fut le premier qui s'y opposa en observant avec raison que—" sans monument & sans fête, la journée du 18 Fructidor, se perpétuera dans les annales du monde, comme un *grand sujet d'étonnement* pour la curiosité humaine, & surtout comme une *leçon très instructive* pour ceux qui se chargent de gouverner les hommes."—Puis afin de la leur rendre plus *instructive* encore, il en entama l'apothéose en ces termes.—" Le Directoire n'avait pas envie de laisser abattre le gouvernement & de *subir le sort de Louis Capet.* Depuis long-tems il avait découvert & suivi les trames du parti contre-révolutionnaire : voyant qu'on était bien décidé à l'attaquer, il prenait ses précautions, *il arrangeait ses mesures, il disposait ses batteries.* Quand il lui fut démontré que les choses en étaient venues à ce point d'aigreur & de fermentation, qu'une explosion était inévitable, il quitta brusquement la défensive,

---

laissa pas que d'attribuer cette gloire *toute entière* aux membres *fidelles* du Directoire.—" Quel doit être aujourd'hui mon effroi, dit-il dans son discours inaugural, en prenant place parmi les Directeurs, & en s'adressant à eux quatre jours après le décret qu'on vient de lire, quel doit être aujourd'hui mon effroi que je vais être obligé de fixer mes fonctions de si près, & de les contempler toutes éclatantes des rayons de la gloire que vous venez d'y ajouter ? . . . . Jour immortel du 18 Fructidor ! Tu seras fameux dans les jours de la révolution Française, & c'est *à vous* que la gloire en appartient *toute entière.*"

prit à son tour l'attitude menaçante & fit le mouvement extraordinaire du 18 Fructidor, mouvement que le Corps Législatif a *sanctionné & régularisé*... Sans doute la Constitution a été *un instant*, selon la belle expression de Montesquieu, *couverte d'un voile*; mais c'était pour la rétablir dans sa marche naturelle, c'était pour sauver le gouvernement républicain.... La journée du 18 Fructidor présente un autre point de vue bien plus doux à considérer, c'est qu'elle s'est faite paisiblement, sans qu'aucune réaction ait eu lieu... Et voilà, citoyens représentans, ce qui fait le désespoir des ennemis de la liberté. Que sa cause ait triomphé; c'est ce qui n'a pas dû les surprendre, ils sont accoutumés à la défaite; mais qu'elle n'ait pas été ensanglantée, *qu'aucun tribunal révolutionnaire n'ait été érigé*, qu'aucun échaffaud n'ait été dressé! Voilà ce qui les déconcerte, & doit les faire gémir.... Le plus grand pas est fait, puisque l'*harmonie* est rétablie entre nous & le Directoire.... Il ne trouvera plus ici d'ennemis; mais il y trouvera des amis sévères de la vraie liberté. C'est elle qui présidera *désormais* à nos délibérations. Cette noble liberté appelle la discussion, *elle n'est point ennemie de la contradiction, de l'opposition* (15), elle souffre les écarts & sait

---

(15) Il paraît que le député Marbot a conçu quelques doutes sur ce point de fait, & que le Directoire lui paraît agir en *ennemi de la contradiction & de l'opposition*. C'est du moins ce que j'infère du discours suivant qu'il a prononcé six semaines après,

même, quand il le faut, *supporter le langage de la déraison.*"

On voit que ce nouvel orateur donnait tout à la fois ici le précepte & l'exemple, car c'était bien, ce me semble, le *langage de la déraison* que d'oser se vanter de ce qu'*aucun tribunal révolutionnaire n'avait été érigé*, lorsque les deux Conseils, se constituant eux-mêmes en tribunaux, venaient de condamner en masse, & dans une seule séance, plus de cent Français à la déportation au delà des mers. Pour conserver les dehors d'une procédure judiciaire, Fouquier faisait du moins comparaître devant lui les

---

& qui donnerait lieu de soupçonner que le Ministre, qui a la *surveillance* des journaux, l'a exercée avec beaucoup d'activité.

" Je vous le demande. Jouit-on en France de la liberté individuelle, si un Ministre peut faire *incarcérer* un citoyen de sa pleine puissance, parce que ce citoyen aura écrit avec irrévérence sur le compte d'un de ses collègues ? Par quel *étrange délire* a-t-on pu penser que la loi a mis les journaux sous la *surveillance* du Ministère, pour servir les passions des Ministres, venger leur amour propre blessé, ou *mettre le scellé sur la critique de leur administration ?* N'avons-nous donc fait la Révolution que pour *retomber dans l'esclavage*, & revenir aux *lettres de cachet* de M. de St. Florentin ? Si nous sommes réduits à n'oser parler des hommes en place, s'il faut s'avilir jusqu'à baisser le front devant leurs commis, devant leurs valets, s'il *faut* RESPECTER *la* COURTISANNE FAVORITE, autant vaudrait vivre à la Cour de Louis XV, ou à celle de Néron."

Ces regrets tardifs suffisent de reste pour faire comprendre où en est aujourd'hui la liberté de la presse dans la France Républicaine. Il est évident que quelques-uns de ses représentans commencent à se reprocher *l'étrange délire*, qui la leur a fait sacrifier sur l'autel de la patrie le 19 Fructidor.

accusés que lui adressait Robespierre ; il les interrogeait, les entendait : mais ses successeurs viennent d'abroger cette formalité ; les législateurs de la Grande Nation ont dédaigné d'interroger aucune de leurs victimes avant de les condamner, & n'ont voulu d'autres preuves de leur conspiration que *les seules réflexions qu'ils avaient faites d'avance.* Ainsi s'était exprimé Boullay.

Il est vrai que Chazal, l'un de ces nouveaux juges révolutionnaires, est venu après coup assurer ses collègues, que toutes procédures auraient été d'autant plus inutiles que les condamnés reconnaissaient la justice de leur sentence. Voici comment il annonça cette grande nouvelle le 25 Septembre.— " Les plus impudens, les plus déhontés des conspirateurs qu'on déporte, *avouent leurs forfaits :* ils s'accusent seulement entr'eux de lenteur & de lâcheté. Mais si ce forfait est *constant* pour la génération présente qui en est le témoin oculaire, il ne le deviendra pour la postérité qu'autant qu'une main soigneuse en *recueillera les preuves & les transmettra entières.*"

En attendant ce *recueil* entier de *preuves*, je vais rassembler toutes celles qui jusqu'ici sont parvenues à la connaîssance du public. La première & la plus authentique est une conversation entre deux émigrés, conversation que l'un d'eux s'était amusé à écrire en forme de dialogue sur ses tablettes, avec lesquelles il traversa l'armée de Buonaparte. C'est ce dialogue, rédigé de mémoire & transmis par le rival de Pichegru à ses juges, que ceux-

ci ont fait imprimer pour l'édification de tous les républicains Français qui doutaient du crime des cinquante-deux législateurs déportés. Je me permettrai une seule observation sur cette pièce, qui d'ailleurs a été solennellement démentie par le libraire Fauche, acteur principal. C'est que, même en la supposant originale & non tronquée par les divers éditeurs, entre les mains desquels elle a passé avant d'être mise au jour, le Général Pichegru est le seul condamné qui y soit inculpé, & l'on n'y trouve pas la plus légère présomption qu'il eût aucun complice parmi les nombreuses victimes qu'on lui a associé. C'est cependant cette pièce que le Directoire avait fait imprimer d'avance, & qu'il transmit aux deux Conseils dès le 18 Fructidor, pour mettre en évidence que s'il *eût tardé un jour de plus, la République était livrée à ses ennemis*....que *sa conduite avait été tracée par la nécessité instante de prévenir les conspirateurs qui tuaient le Gouvernement.* Il est vrai qu'en la publiant comme la preuve matérielle d'un ancien complot en faveur des Royalistes, le Directoire abandonna lui-même les argumens qu'il n'aurait pas manqué d'en tirer, s'il n'en eût voulu qu'à Pichegru : ce fut pour lui trouver des complices qu'il s'étendit particulièrement dans son manifeste sur la conspiration qui s'était tramée contre les finances, conspiration dont le grand but, disait-il, avait été de *laisser le trésor national sans ressources au milieu de ses nombreux & urgens besoins.*

Baudin qui voyait avec peine qu'on risquait d'atténuer ce dernier complot, en s'appesantissant sur

les accusations de Royalisme auxquelles le peuple ne croyait point, & que le Directoire n'y avait ajoutées que pour la forme, ou afin de donner à son manifeste une tournure plus républicaine, Baudin déploya ici sa dialectique pour ramener ses collègues au vrai point de la question, & pour leur montrer que tous les crimes des conspirateurs se concentraient dans celui d'avoir refusé des subsides au Gouvernement. Voici la Catilinaire qu'il prononça à cet effet.—" Si quelqu'un était encore assez aveuglé pour douter qu'il ait existé une conspiration ourdie par le Royalisme pour renverser la République, je ne lui dirais point, voyez le nombre des émigrés rentrés, voyez leur retour érigé en système. Je ne lui dirais point, voyez la protection spéciale & marquée qu'on accordait à des Ministres qui ne relevaient l'Autel que pour rétablir le Trône. Je ne lui dirais point, voyez cette coalition d'écrivains mercenaires vendus à la Royauté & à tous les partis, excepté à celui de la France. Mais je lui dirais, *voyez le gouvernement délaissé depuis deux ans sans revenus publics. Voilà la* CONSPIRATION *la plus* INFERNALE *qu'on ait jamais formée, conspiration dont l'évidence n'est & ne peut être contestée.* Envain nos armées faisaient-elles des efforts miraculeux pour consolider la République ; envain l'arbre de la liberté élançait-il avec vigueur sa tige naîssante ; un *ver rongeur* était à sa racine, il la desséchait, & bientôt l'arbre allait périr....Il est donc évident que le Gouvernement a été *délaissé*, & cela,

je le répète, *prouve mieux que toute autre chose la conspiration.*"

Il n'est pas aisé de comprendre comment Barthelemy, Carnot, Pichegru & tous les nouveaux députés, qui n'étaient que depuis quatre mois & demi dans les Conseils, se trouvaient personnellement responsables de ce que le gouvernement était *délaissé depuis deux ans* sans revenus publics, ni à quel titre on pouvait leur faire porter la peine de cette *conspiration infernale.* Gayvernon n'hésita point cependant à attester qu'ils en étaient tous également coupables.—" L'homme qui réfléchit sur le passé & sur notre situation actuelle, dit-il le 29 Septembre, ne peut s'empêcher, *s'il est de bonne foi*, de convenir de ces faits. *Il n'est pas de Jury dans le monde, s'il était composé d'amis sincères de la vérité, qui ne les déclarât constans.*"

D'après ce passage on serait tenté de croire que ce fut l'évidence même de la conspiration qui détermina les deux Conseils à ne point la soumettre à un *Jury*; mais Poullain en indiqua une autre cause, c'est que les coupables avaient *été surpris en flagrant délit*; ce qui signifie, si je ne me trompe, que le Directoire leur fit mettre la main dessus, au moment où les commissaires chargés de *mettre un terme aux dilapidations*, ouvraient leurs délibérations à cet effet.

Enfin, pour complèter ici le *recueil* des crimes des législateurs destitués ou déportés, je ne dois pas oublier un fait précis qu'y ajouta Hardy, pour démontrer qu'ils avaient eu pour complice toute la garde

nationale de Rouen. Voici ce fait.—" Pour donner à Louis XVIII, une marque ingénieuse & *non équivoque* de dévouement, elle a fixé, dit-il, le nombre de boutons précisément à 18.....On porte cet habit encore aujourd'hui un mois après le 18 Fructidor!"

Un dernier grief, qu'on éleva contr'eux, fut celui d'avoir *écarté la paix & appellé la guerre.* Comme je me propose d'examiner le fondement des trois principales accusations sous lesquelles ils succombèrent, je me borne à en faire ici l'énumération, & le lecteur peut déjà prononcer pourquoi les vainqueurs se sont montrés plus indulgens que la loi, en soustrayant le parti vaincu à la peine de mort qu'il aurait encourue, si, une fois livré aux tribunaux ordinaires, ceux-ci l'avaient en effet déclaré atteint & convaincu d'une *conspiration infernale ourdie depuis deux ans par le Royalisme, pour renverser la République en délaissant le gouvernement sans revenus publics.*

Comme la malveillance insinuait que les deux Conseils s'étaient fait leur procès à eux-mêmes en se dispensant d'entamer celui des conspirateurs royaux, & en substituant une nouvelle peine sans jugement préalable, à celle que prescrivaient les loix après un jugement ; quelques-uns des juges, pour écarter à jamais ce soupçon injurieux, imaginèrent de faire célébrer le 18 Fructidor comme un de ces événemens extraordinaires, où il est permis de faire taire les loix en faveur de l'humanité. C'est dans ce but qu'ils

qu'ils proposèrent d'établir une fête *annuelle* pour commémorer à perpétuité la première conspiration Royaliste qui n'eût pas coûté *une goutte de sang*. Ils proposaient même d'ériger quelque grand *monument* qui en aurait éternisé la mémoire. Delleville s'y opposa par une considération qui dut leur paraître le comble de l'orgueil ou de la modestie. *Il ne nous est pas permis*, dit-il, *d'adopter un projet où il s'agit de nous élever des statues à nous-mêmes.* Cette espèce de considération pusillanime n'arrêta point Gayvernon.—" Il s'étonna, dit le Moniteur du 30 Septembre, qu'on eût pu mettre en question si cette journée devait être célébrée & placée dans le calendrier républicain, lorsqu'elle est *fêtée dans tous les cœurs*."—Garnier de Saintes essaya de concilier les opinions divergentes, en se bornant à demander qu'elle fût célébrée seulement tous les cinq ans, & sous le nom de *Fête des Elections*. Cette nouvelle idée parut si heureuse à Tastu, qu'il répliqua en ces termes à ceux qui avaient combattu la première—" Je réponds à ceux qui ont soutenu la négative. Vous applaudissez à la loi qui ordonne la célébration de la fondation de la République, donc par une conséquence nécessaire vous devez célébrer le 18 Fructidor qui l'a sauvée, parce qu'on doit autant, & peut-être davantage, à celui qui *conserve une heureuse existence*, qu'à celui qui l'a donnée. Je partage cependant l'opinion qu'il ne faut pas trop multiplier les fêtes nationales, & j'appuie la proposition de célébrer le 18 Fructidor tous les cinq ans."

Soit que le nom de *Fête des Elections*, indiqué par Garnier, parût mal choisi, soit qu'on craignît que cette fête ne fût pas généralement célébrée dans les 49 départemens dont on venait de casser les élections, ce grand projet est tombé après plusieurs jours de discussion. Je soupçonne que ce qui put y contribuer fut le mot suivant d'Audoin, qu'Echassériaux rappella fort à propos à ses collègues. *Je désespérerais presque d'une patrie que l'on serait obligé de sauver tous les jours.* Ce mot ne manquait pas de sens, & Gaudin en avait fait l'application avec assez de justesse en disant :—" La journée du 18 Fructidor est une bataille gagnée. Pour le gain d'une bataille on tire le canon, on fait des fêtes ; mais ces fêtes ne durent qu'un jour. Si vous en instituez pour la crise à laquelle vous venez d'échapper, *vous en aurez encore, des crises*, & il vous faudra de nouvelles fêtes."—Ce qui paraîtra bisarre dans les débats qu'avait fait élever cette grande idée ; c'est qu'elle fut abandonnée à Paris le jour même où Van Beyma proposait à la Convention Batave de *célébrer par une fête nationale le triomphe obtenu par ses frères les Français sur les Royalistes.*

Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette proposition n'eut pas de suite à la Haye, dès qu'on apprit qu'elle avait échoué à Paris (16) : mais ce n'est peut-être pas

---

(16) Je vois par le Moniteur du 21 Janvier, qu'en y réfléchissant de nouveau, le Conseil des Cinq-Cents est revenu, non à l'idée de la *Fête*, mais à celle d'un *Monument*, qui, à la vérité, ne sera point exposé aux regards, c'est-à-dire, aux outrages du public. S'*il ne peut point être exposé au dehors, qu'il le*

une circonstance indigne de remarque, que l'avidité avec laquelle les Hollandais saisirent cette occasion de célébrer la catastrophe de Pichegru, qu'ils avaient appellé jusqu'alors leur *libérateur*. Ou je suis fort trompé, ou ce grand exemple des vicissitudes humaines doit avoir fait quelqu'impression sur Buonaparte. Qui sait si la République Cisalpine ne lui rendra pas un jour quelque hommage semblable (17) !

---

soit du moins dans cette enceinte, a dit Bailleul le 16 Janvier, & voici le *considérant* du décret qu'il fit rendre le même jour.— " Le Conseil des Cinq-Cents, considérant que les leçons les plus puissantes pour les peuples, & surtout pour les hommes chargés de l'autorité publique, sont celles de *l'expérience*; charge sa commission des Inspecteurs d'ériger dans le lieu de ses séances, une Table en marbre, ou en bronze, sur laquelle seront gravés ces mots.

DES CONJURÉS, AU NOM D'UN ROI,
S'ÉTAIENT INTRODUITS DANS CETTE ENCEINTE.
LE 18 FRUCTIDOR DE L'AN V,
ILS EN FURENT IGNOMINIEUSEMENT CHASSÉS.
MALHEUR AUX TRAITRES QUI LES IMITERAIENT.

(17) Qui sait même si la *Grande Nation* ne le troquera point l'un de ces jours contre des nègres, comme elle vient d'en agir envers Pichegru ? Peu de jours après qu'on eut transporté ce Général dans les *climats brûlans d'Afrique*, on jugea convenable de donner sa *chaise curule* à quelques Africains qui siègent aujourd'hui parmi les législateurs de la France, & qui s'en trouvent fort honorés, ce qui n'est pas, ce me semble, l'un des moindres phénomènes de cette Révolution. Je ne sais qui a prédit, dès son origine, qu'elle se réduirait à ces huit mots : *Otes-toi de là que je m'y mette.* On en doutait alors, mais comment le nier après ces nouvelles saturnales de l'égalité Française ?

Après avoir abandonné cette grande discussion, les membres des deux Conseils s'occupèrent, toute affaire cessante, du choix de quelque nouveau *costume*.—" Il me serait aisé, leur dit Boisset, de prouver l'*influence* qu'aurait un costume d'une *forme majestueuse* sur nos délibérations, sur le calme de nos séances, sur l'habitude qu'il nous forcerait de prendre d'y rester jusqu'à la fin."

Ce qu'il y a de plus frappant dans ce débat, c'est qu'il s'éleva le jour même où Villers annonça la grande banqueroute nationale dont je parlerai dans la suite, & que tandis que cette dernière passa *d'urgence* en peu de jours, la question du nouveau *costume* a suscité maints débats. Peu s'en est fallu qu'elle n'ait même rompu l'harmonie entre les deux Conseils, & l'on n'en sera guère étonné quand je dirai que celui des Cinq-Cents prétendait s'attribuer exclusivement le manteau pourpre. Il s'en désista néanmoins par amour pour la paix, & sur le rapport d'une nouvelle commission qui l'y exhorta en ces termes :—" Pourquoi la couleur *rouge* pour les Cinq-Cents seulement ? Elle est regardée comme le *symbole de la souveraineté*. Elle ne peut donc être le partage exclusif du Conseil des Cinq-Cents, puisque celui des Anciens marche sur la même ligne ; & que l'un & l'autre font partie intégrante du Corps Législatif. La commission ajouta que la toge adoptée *rappellait le costume sacerdotal*, & qu'il fallait se rapprocher des usages, au lieu de vouloir vêtir en *Romains* ou en *Prêtres*, les représentans du peuple Français."—Ceux-ci consentirent alors à renoncer au costume proposé ;

& quoiqu'il fût déjà exécuté, ils en adoptèrent un autre, qui sera le même pour les deux Conseils (18),

---

(18) Leur impatience à s'en revêtir vient d'être mise à une épreuve d'autant plus rude qu'ils avaient pris d'avance toutes leurs mesures pour être vêtus *constitutionnellement* le 21 Janvier, jour destiné à la consécration de leur nouveau palais national & à commémorer l'assassinat de Louis XVI par un serment de haîne à la Royauté. C'était afin d'ajouter à l'éclat de cette double cérémonie, qu'ils étaient convenus de se parer pour la première fois de leur grand costume national. Malheureusement dans leur indignation contre les marchandises Anglaises, & en lançant le décret qui les a proscrites pour la seconde fois, les Pères Conscripts avaient oublié d'y introduire une exception en faveur du casimir pourpre dont ils ont indispensablement besoin pour leur nouvelle *toge* sénatoriale.

Je laisse à deviner la consternation des Cinq-Cents lorsque Calès vint leur annoncer, que l'étoffe avait été saisie à Lyon comme *marchandise Anglaise* par ordre du Ministre de la police, & lorsqu'ils entendirent une lettre de ce dernier, où il mandait qu'*il aurait cru faire injure à la Représentation Nationale, en l'exposant à se présenter elle-même*, PAR ERREUR, *en spectacle de la violation de ses propres loix.* Le rapporteur termina cette lecture en demandant justice de cet *attentat*, & fut vivement secondé par Julien-Souhait.—" S'il n'était question que de nous & de notre cause personnelle, dit celui-ci, nous aurions répondu à la lettre & à l'acte du Ministre de la police par le plus profond mépris; mais l'*outrage* n'est point fait à des individus, c'est à la Représentation Nationale, c'est au *Peuple Français* qu'il est porté."— Il se résuma en invitant à *charger le Directoire de faire poursuivre les auteurs & fauteurs de l'*OUTRAGE. Cet avis fut adopté *unanimément*, ainsi que l'ordre de faire expédier, *sur le champ*, aux Commissaires des deux Conseils; les manteaux faisant partie de leur *costume*.

On voit que l'*attentat*, qu'il est question de poursuivre, & de punir, n'est point celui des représentans du peuple qui trouvent

& qui doit être payé *sur l'incomplet des membres*, c'est-à-dire, sur les salaires des membres destitués ou

---

très-commode de se *costumer* en étoffes Anglaises, eux, qui n'ont cessé de lui crier qu'il devrait rougir de *fournir ainsi à ses ennemis d'énormes subsides pour combattre sa patrie.* Ce sont les fonctionnaires publics de Lyon, qui ont commis l'*attentat*, en obéissant si strictement à l'ordre de mettre le séquestre national sur les étoffes Anglaises partout où ils en découvriraient.

Les inspecteurs des deux Conseils se plaignirent en même tems d'un second *attentat* non moins grave ; c'est celui du Ministre de la police, qui, dirent-ils, n'a pas su arrêter l'éclat de cette contravention, en entrant en *éclaircissemens fraternels* avec eux.

Ce n'est pas tout encore, car voilà que le Directoire a commis un troisième *attentat*, en hésitant sur le sens du décret qui lui ordonnait de faire renvoyer *sur le champ* aux deux Conseils leurs manteaux. Comme la broderie n'en était pas achevée, il a balancé s'il devait les renvoyer aux brodeurs de Lyon, ou aux législateurs de Paris, & en conséquence il a demandé à ces derniers une *disposition ultérieure*.

Cette demande est du 17 Janvier, & l'on s'attend peut-être qu'il va recueillir des applaudissemens pour n'avoir point osé se rendre l'interprète des loix. Tout au contraire : le Moniteur ajoute qu'à la lecture de ce Message, *une vive agitation se répandit dans le Conseil*, & l'on ne sera plus étonné d'apprendre que cette agitation était celle de la colère, si l'on observe qu'en se livrant à ses scrupules, le Directoire venait de laisser écouler le tems nécessaire pour achever la broderie des manteaux. *La question qu'il nous fait ici est vraiment une* DÉRISION, s'écria Delbret. Talot trouva le terme trop doux, & déploya, comme on va le voir, toute son énergie républicaine.—" Quand le Corps Législatif a ordonné par une loi que ses manteaux lui seraient renvoyés, il est bien entendu qu'il avait voulu que ses costumes fussent renvoyés après avoir été *confectionnés*. Il a envoyé ces manteaux à Lyon pour y être brodés, & ce serait aussi un trop

déportés, salaires que le peuple paye encore, quoiqu'il n'ait été consulté, ni sur la convenance de les destituer, ni sur celle d'en nommer d'autres à leur place.

Soit que Duhot eût prévu ce schisme, soit qu'il eût craint que toutes ces discussions sur une nou-

---

mauvais *persifflage*, si, prenant *à la lettre*, la loi rendue hier, on allait vous les renvoyer de manière que vous ne puissiez vous en revêtir. Ce serait sans doute interpréter la loi d'une manière bien *étrange*. On doit laisser les manteaux aux ouvriers pour y achever les broderies dont le dessin a été ordonné. Tel est le sens de la loi. Certes, il y a bien assez d'*outrages* là dedans, sans qu'on vous en fasse encore un *nouveau*."

L'agitation était à son comble : la France se trouvait à deux doigts de la guerre civile, & je crois qu'on allait mander le Directoire à la barre pour le punir de ce *nouvel outrage*, lorsqu'il fut miraculeusement sauvé par une observation de Pison du Galand qui demanda à ses collègues si *un objet aussi minutieux ne les avait pas déjà occupés trop long-tems ?* Cette question les fit rentrer tout à coup en eux-mêmes. Une foule de voix s'écrièrent, *cela est vrai, cela est vrai,* & le nouveau flambeau de discrorde paraît éteint. Cependant comme les deux Conseils ont eu la mortification d'assister à la fête du 21 Janvier sans leurs manteaux, & d'y voir le Directoire & sa suite en *Grand Costume*, le Ministre de la police court grand risque de leur être sacrifié, comme victime expiatoire.

On ne se serait guère attendu que les mêmes législateurs qui ne s'étaient pas permis le moindre murmure lorque le Pouvoir Excutif s'était servi des troupes pour faire arrêter les plus distingués de leurs collègues, crieraient à l'*attentat*, à l'*outrage* le 28 Nivôse, en apprenant qu'il avait osé arrêter leurs manteaux. Ce rapprochement m'a fait penser que l'anecdote valait la peine d'être conservée dans les annales de la *Grande Nation*.

velle mode ne parûssent à l'Europe des discussions futiles, il avait cherché à en détourner les regards de l'assemblée pour les porter uniquement sur l'incohérence des loix qu'elle a faites.—" Elles sont si nombreuses & souvent si contradictoires, dit-il, celles des Romains dont vous faites encore usage, si peu intelligibles à la majorité des hommes, *qu'en vérité il y a cahos au milieu de vos richesses.*"—Il n'en fallut pas davantage pour charger une commission de la classification des 24 à 25 mille loix qui existent. Duhot, son rapporteur, ne se laissa point allarmer par la difficulté de débrouiller ce *cahos*, & voici comment il releva le courage de quelques-uns de ses collaborateurs, qui paraissaient effrayés de la grandeur de l'entreprise.—" Que si pour vous arrêter dans votre marche, les ennemis de la chose publique criaient encore que vous entreprenez un ouvrage auquel il n'est point permis d'atteindre ; souvenez vous tous mes collègues, de ce que s'écria Alexandre à la vue de Porus. *J'ai enfin trouvé un péril digne de moi.* Et vous, représentans du peuple, à l'exemple de ce grand guerrier, *cherchez* aujourd'hui un péril *digne* de la raison, de la philosophie, de la liberté."

Je laisserai les législateurs de la *Grande Nation* chercher de nouveaux *périls*, & pour compléter le tableau des principaux résultats de leur victoire, il ne me reste qu'à indiquer deux grandes mesures politiques qui, cependant, n'ont point encore reçu la sanction définitive.

La première est un établissement de cinq *Ecoles de Mars*, où la République entretiendrait gratuitement

15 mille jeunes citoyens pour les *instruire dans l'art de la guerre.* C'est Jean de Bry qui les a proposées le 14 Octobre ; mais Chazal eut soin d'y préparer les esprits quinze jours auparavant, en dénonçant l'éducation actuelle, comme *la lime sourde* attachée à la base de la République. — " Un grand nombre d'instituteurs du jour, avait-il dit, déposent le *ver Royal* dans les bourgeons de l'arbre de la liberté.... On recueille ce qu'on a semé. Souffrez qu'on sème la Royauté, la Royauté sera recueillie....Nous n'aurons point la *stupidité* des Rois; tout sera républicain dans notre République, & nous exigerons encore qu'on y *professe* son amour."—L'orateur conclut cette harangue patriotique en demandant, par préalable, que *les instituteurs & les institutrices qui professeraient la haîne de la République & de ses loix, fûssent dénoncés à l'accusateur public & déportés à perpétuité.* Jean de Bry alla plus loin ; & portant ses regards dans l'avenir, il trouva qu'un séminaire de 15 mille jeunes Officiers, tous appartenans à des pères patriotes, serait le plus sûr moyen de consolider la constitution & de dompter l'Europe. Quelqu'enthousiasme que produisît le développement de ce vaste projet, il paraît que les représentans de la Grande Nation l'ont trouvé jusqu'ici au dessus de ses forces, & c'est d'autant moins surprenant qu'il aurait coûté environ dix millions par année. Quoique la commission chargée de l'examiner soit revenue tout récemment à la charge, pour déclarer qu'elle *persistait* à le croire *utile*, & quoiqu'il fût sans doute très *utile* aux vues du Directoire, je défie ses finan-

ciers de trouver les moyens de l'exécuter, & je crois que, du moins à cet égard, l'Europe peut être tranquille.

La seconde mesure n'a pas eu jusqu'ici plus de succès. Il s'agissait d'un *Livre de famille*, que l'Etat aurait fourni pour y inscrire les actes de naissance, de mariage, de divorce, de tutèle, de curatelle & de décès. Il y aurait eu une place pour recevoir la *mention* des prix remportés, soit dans les écoles nationales, soit dans les fêtes: on devait aussi y conserver le *souvenir* des *jours* où l'on serait entré dans des fonctions publiques au choix du peuple ou du gouvernement, & où *l'on aurait eu le malheur de perdre un enfant, un père, un ami.* Tous ces actes devaient y être rédigés de *manière à présenter les principales époques de la vie sous leur aspect* MORAL. Il eût été défendu, sous des peines très graves, d'y insérer rien de *faux* ou *d'étranger* aux choses dont la loi aurait voulu qu'il fût composé. Tout, jusqu'au *manque de respect* pour cette institution, devait être *sévèrement* repris; & l'on y mettait pour condition expresse que nul ne pût se faire un *avantage* des choses que renfermerait son *Livre.* La religion elle-même était appellée au secours de cette institution, & les seuls *frais* que l'Etat aurait eu à *couvrir* étaient ceux du *Livre de famille, de l'entretien du temple, du payement des scribes & des musiciens*; car la musique & les chants devaient accompagner chacune des cérémonies dont il vient d'être question.

Tel est l'extrait d'un rapport extrêmement curieux qu'a fait Leclerc, le 11 Décembre, & qui en-

chanta Gayvernon.— " Le *Livre de famille*, s'écria-t-il, est une idée neuve, simple, utile, morale & républicaine. Elle est puisée dans la nature. Chacun aime à laisser à sa postérité des *traces profondes* de son existence. Je demande par *amendement* que les *droits de l'homme* & ses devoirs y soient inscrits, sinon en *lettres d'or*, du moins en *majuscules*..... *L'objection* la plus séduisante qu'on puisse faire contre le projet, c'est qu'il paraît organiser par la loi une secte religieuse. *Grands Dieux ! une secte religieuse !* Ce reproche, s'il était fondé, mériterait toute votre indignation. *Une secte religieuse* organisée par la loi, serait un attentat contre la vérité, un nouveau genre d'oppression ; mais &c." (19)

---

(19) C'est dans cette harangue qu'il observa—" que le législateur doit *oser*, & *toujours oser*, jusqu'à ce que, par le progrès successif de la raison & des institutions républicaines, il ait donné au peuple qu'il veut recréer, la *physionomie* & le *caractère* qui lui conviennent.... Il parla avec douleur de la *versatilité* de la nation, & reconnut que, tandis qu'on *jurait haîne à la Royauté*, le cœur reste par ses penchans & par ses vices *attaché à la Monarchie*.... La nécessité des institutions républicaines, ajouta-t-il, se démontre par l'histoire même de la SUPERSTITION ; elle n'est parvenue à dominer l'Univers que par ses chants, ses rites, ses formules, & la représentation continuelle des mêmes objets. Si nous ne mettons pas encore sa logique, ses moyens & ses inventions, la balance sera toujours en faveur de la *Royauté*."

Voilà donc les chefs des Français réduits à invoquer ouvertement la *superstition* & ses *moyens* comme le meilleur auxiliaire de leur République, qu'ils appellent cependant *la plus belle République du monde !*

Echassériaux y trouva cependant une autre *objection*; ce fut dans les *traces profondes d'existence*, que le préopinant désirait laisser à sa famille. Il déclara qu'il craignait de voir ces *Livres devenir les archives de l'aristocratie* : il ne parut pas moins effrayé des *nouveaux tributs* qu'il faudrait imposer sur les citoyens pour cette nouvelle dépense, & repoussa toute idée de *musiciens*, devenus par le salaire, des *espèces* de *fonctionnaires publics*. On aurait pu, à la rigueur, les faire payer par chaque famille : mais Baraillon s'y opposa. *Quel serait le cortège du pauvre?* s'écria-t-il, *pourrait-il trouver des joueurs de violon, des jeunes filles pour semer des fleurs? Dans le malheur on n'a ni parens, ni amis.*

Je ne sais point encore quel sera le sort de ce second projet qui a déjà occupé pendant plusieurs séances le Conseil des Cinq-Cents, où Ehrmann l'a défendu en disant qu'il avait *touché son ame*, & qu'il est *politique* d'attacher les citoyens à leur pays & à leurs *propriétés*, par tous les moyens honnêtes, surtout par des usages qui *adoucissent les mœurs & propagent l'amour de l'humanité.*

On voit que le but de cette institution a fort peu d'analogie avec celui des *Ecoles de Mars*, destinées, non à *propager l'amour de l'humanité*, mais à propager l'amour de la guerre, en formant au sein de la France un arsenal vivant, un foyer de destruction toujours allumé. L'un & l'autre de ces projets paraissent cependant avoir été accueillis avec les mêmes applaudissemens par le Conseil des Cinq-

Cents. Il n'y a que la pénurie des finances qui en ait jusqu'ici suspendu l'adoption.

Avant de terminer ce chapitre, qu'il me soit permis de fixer un instant l'attention du lecteur sur le changement qui s'est fait dans les débats du Corps Législatif Français, depuis qu'en l'*épurant*, la Révolution du 18 Fructidor en a exclu tous les hommes, qui, par leur influence ou leurs talens, avaient réussi à contenir les maniaques auxquels vient de rester la tribune aux harangues. On se figure difficilement l'embarras de quiconque entreprend de rassembler & d'extraire leurs discours. Chaque Moniteur, sur lequel je jette les yeux, me fait passer successivement à travers toutes les impressions opposées que peuvent exciter l'ignorance, l'imposture, le délire, la dissimulation & la férocité. Tantôt les orateurs actuels vous transportent à une espèce de banquet de cannibales, ou dans une caverne de brigands, & tout à coup, l'on croit assister à une académie de beaux esprits, à une conversation de Bedlam, ou à l'un de ces spectacles tragi-comiques, où les acteurs s'appliquent à faire alternativement pleurer & rire les assistans. Je ne sais comment feront les historiens de cette révolution pour prendre un ton uniforme, grave, soutenu, & pour séparer du tableau de ses attentats les scènes burlesques, qui presque toujours s'y trouvent réunies. Quant à moi ; ne recueillant que des matériaux, & le faisant à la hâte ; en exposant chaque mesure, je me suis livré sans contrainte à l'impression qu'elle me

faifait, soit indignation, soit mépris. Comment conserver le ton sérieux, en faisant l'extrait des rapports sur le *livre de famille ?* Comment contenir un rire de pitié, en lisant les derniers débats où Monnot, l'un des représentans de la *Grande Nation*, l'a invitée à faire des *préparatifs immenses* pour *l'invasion des* TROIS ISLES *orgueilleuses*, & où l'un de ses collègues, pour faire assaut de lumières, rectifia cette erreur géographique, en disant que c'est sur le CONTINENT *de l'Angleterre* (20) qu'il faut établir le siège de la guerre ? Vit-on jamais dans aucune Assemblée Nationale pareil mêlange d'ignorance, d'ineptie, de sentimens chevaleresques, de jargon d'humanité, & de décrets atroces ! Certes, c'est vraiment ici que se trouve l'assemblage dont parlait Voltaire, celui du tigre & du singe. Et observez que les nouveaux chefs ont réussi à mettre tous leurs sectateurs à l'unisson de leur hypocrisie. Je n'en veux d'autre preuve que cette Adresse des Dragons du Général Augereau, qui viennent d'écrire deVicence, pour attester leur *moralité toujours vierge*. Et le dévastateur de l'Italie, celui qui reconnaît lui-

---

(20) Ce savant orateur a réussi à faire consacrer cette petite erreur géographique, en l'introduisant expressément dans l'article IX du décret sur l'emprunt volontaire. En voici la teneur. *Le fond des primes sera le quart des sommes qui reviendront à la République, soit en contributions, ou en prises, par suite de ses* VICTOIRES *sur le* CONTINENT D'ANGLETERRE. Voyez le Moniteur du 6 Janvier 1798. Voyez aussi dans celui du 9 Janvier, l'avantage que le Directoire a tiré de ce décret pour inviter les Français à MARCHER *à Londres*.

même y avoir porté *le plus terrible des fléaux*, ce Corse, qui y a voué le nom Français à l'exécration pour des siècles, n'a-t-il pas osé dire froidement aux bandes de brigands à l'aide desquelles il a mis cette partie de l'Europe au pillage, que *la Grande Nation est appellée par le destin à étonner & à consoler le monde?*..... À CONSOLER le monde!

C'est surtout dans les accusations, que les vainqueurs ont élevé contre le parti vaincu, qu'on va voir se développer, dans toute leur hideuse nudité, chacun des différens caractères que je viens de passer en revue.

CHAP.

CHAP. IX.

Des trois principaux Chefs d'Accusation élevés contre les Représentans condamnés. De l'Influence probable de leur Catastrophe sur la Durée du Régime Républicain. Mesures du Directoire pour forcer les Suisses à se mettre en Insurrection. Nouveaux Dangers que court l'Europe.

JE me propose d'examiner ici séparément les trois grands chefs d'accusation qui ont motivé la sentence des représentans destitués ou déportés. Ont-ils cherché à dissoudre le gouvernement républicain, en lui refusant des subsides ? Ont-ils conspiré pour relever le trône ? Se sont-ils opposés au rétablissement de la paix ?

On a peine à comprendre comment on a osé mettre à la charge des nouveaux députés le refus des diverses impositions sollicitées par le Directoire, puisqu'elles avaient toutes été repoussées avant le 21 Mai, époque de l'introduction de ces députés au Corps Législatif. Et il n'est pas moins injuste d'en accuser ceux des anciens législateurs qu'on a associés à leur condamnation. Il y a même ici une impudeur d'autant plus révoltante, que le seul homme qui eût depuis long-tems prévu les besoins de l'administration, qui en eût averti les deux Conseils, & qui, au risque de se dépopulariser, avait pris sur lui de leur proposer le rétablissement

sement des droits sur les consommations, fut précisément Dumolard, principal chef des membres constitutionnels. C'est lui qui annonça, il y a dix-huit mois, *qu'il était tems, & qu'il fallait avoir le courage d'indiquer* le retour à cet ancien impôt, l'un des plus productifs de tous. Et sans doute qu'il lui fallait quelque *courage* pour se hazarder à l'*indiquer*, puisque sa voix fut à l'instant étouffée par les vociférations de ceux de ses collègues qui viennent de le déclarer atteint & convaincu d'avoir travaillé à amener la contre-révolution par la pénurie du trésor public. Ce sont cependant ces mêmes collègues qui lui firent alors un crime de proposer le *rétablissement de l'armée de commis contre laquelle le peuple s'est insurgé*, disaient-ils, *contre laquelle il a fait la révolution* (1). Un autre rapprochement qui aidera à prononcer sur ce premier grief, c'est que le chef du parti opposé à celui de Dumolard, l'homme qui fut nommé le 18 Fructidor à la présidence, & sous la présidence duquel on condamna Dumolard & ses partisans à la déportation pour avoir refusé au gouvernement tous subsides ; cet homme est le même Lamarque qui réussit le 9 Novembre 1796, à faire écarter le plus sage des impôts proposés, celui du droit de *passe* pour l'entretien des grandes routes. J'ai déjà eu occasion de citer, p. 106, la harangue par laquelle il le fit rejetter en attestant,—" que les revenus or-

(1) Voyez page 136 de *l'Histoire de l'Administration des Finances de la République Française pendant l'année* 1796.

dinaires montaient à 500 millions, & qu'une contribution nouvelle, de quelque nature qu'elle fût, serait une *surcharge inutile*."—Le plus grand reproche, ou plutôt le seul qu'on puisse faire à quelques-uns des représentans déportés, & entr'autres à Gibert, c'est d'avoir nié pendant si long-tems l'épuisement des finances, ou de s'être aveuglés sur un fait aussi clair. Mais outre qu'on voit, par le discours de Lamarque, que les vainqueurs ne peuvent point rejetter sur les vaincus le blâme de cette étrange méprise ; comment accuser la majorité des deux Conseils d'avoir *délaissé le gouvernement pendant deux ans sans revenus*, lorsque pendant l'intervalle, ils avaient mis successivement à sa disposition, les *mandats*, *l'emprunt forcé* & les *ordonnances ?* Il est vrai que Lecouteulx leur a contesté tout mérite à l'égard de ces dernières, en disant qu'ils n'*avaient* fait qu'*accorder des crédits sans argent*. Le reproche est fondé, j'en conviens ; mais l'expérience ne tardera pas à nous apprendre, si leurs successeurs lui *accordent* en ce moment des *crédits* plus productifs. J'en doute fort, je l'avoue, je crois même pouvoir annoncer d'avance, que de toute la masse des nouveaux impôts décrétés immédiatement après le 18 Fructidor, & dont on évalua le produit annuel à environ 100 millions, le Directoire n'en retirera guère plus de 20 cette année. La plûpart de ces impôts n'ont été, pour ainsi dire, arrêtés jusqu'ici qu'*en principe*. Les difficultés insurmontables qu'on éprouve pour les *organiser*, & dont je rendrai compte dans la suite, acheveront l'apologie de ceux des représentans qui avaient soutenu que le peuple Français ne pouvait payer de

plus fortes contributions. Ces difficultés mettront de plus en plus en évidence que le crime de ces représentans n'est point, comme le Directoire les en a accusés dans son manifeste du 23 Septembre, celui de s'être *occupés à paralyser le gouvernement en le réduisant par degrés à la nullité absolue qui répondait si bien à leurs instructions Royales & au vœu de leurs commettans.* Leur crime n'est point, comme voudrait le faire croire Bordas, celui d'avoir *frappé au cœur de la République* en l'attaquant *du côté des finances.* Leur véritable crime est celui de s'être rendus populaires & d'avoir osé soulever le voile qui cachait l'épuisement du peuple & les dilapidations du gouvernement.

Quoique je déplore sincèrement leur défaite, je m'y intéresserais bien davantage encore, si je pouvais les croire coupables du prétendu crime de royalisme qu'on leur envoie expier sur la côte d'Afrique. Mais outre que j'ai eu sur ce point la mesure de leurs principes, en voyant qu'aucun d'eux n'eut le courage de s'élever contre la proposition de voter les remerciemens de la patrie aux brigands qui avaient attaqué la famille Royale & abattu le trône (2) ; comment se figurer que Boissy D'Anglas ait pensé à renverser la Constitution de l'an III, dont il était le principal auteur ? Comment se persuader que Dumolard visât au rétablissement de la Monarchie, lui, qui pour en épouvanter les Fran-

(2) *Les vainqueurs du* 10 *Août* 1792 *ont bien mérité de la patrie.* Ce décret est du 11 Août 1797, & il passa sans la moindre opposition.

çais, leur disait encore cinq semaines avant de succomber sous cette accusation :—" Notre sûreté commune, notre existence individuelle sont assises sur la Constitution de l'an III. En avant, en arrière, à droite, à gauche, je ne vois qu'une mer de sang. Il n'est que des tigres à face humaine qui pourraient vouloir changer."—Enfin une observation, sur laquelle j'insiste pour la seconde fois, c'est que de tous les prétendus *Conspirateurs Royaux*, le Général Pichegru est le seul contre lequel on ait produit, je ne dis pas des preuves, mais des indices. Et certes, s'il est vrai, comme on l'en accuse, qu'il ait prononcé ces mots : *Je ne veux rien faire de partiel. Il faut en finir. La France ne peut exister en République. Il lui faut un Roi. Il faut Louis XVIII; mais il ne faut commencer la contre-révolution, que lorsqu'on sera sûr de l'opérer sûrement & promptement*;"—s'il est vrai, dis-je, que Pichegru ait jamais fait une semblable profession de foi, elle devrait donner la plus haute opinion de ses lumières comme homme d'état, & de son patriotisme comme Français. Ce guerrier généreux, qui avait appris à ses compatriotes à vaincre l'ennemi du dehors, était vraiment digne de les conduire à la victoire contre les usurpateurs du dedans : mais comment prêter un but si noble à plusieurs des victimes qu'on lui associa ? Comment y croire, lorsque dans la liste de ces Conspirateurs *Royaux*, on rencontre les noms de quatre *régicides* ?

Le dernier chef d'accusation, celui d'avoir voulu éloigner la paix, était bien digne de figurer à la suite des deux autres. *C'est là le plus grand de leurs crimes*, a dit le Ministre de l'intérieur dans son Adresse

aux administrations centrales & municipales. *Ils appellaient la guerre ; mais les monstres sont écartés.*

Ou je suis bien trompé, ou les faits en disent plus ici que tous les manifestes du Directoire. On n'a pas oublié que l'une des premières accusations qu'il avait intentées contre les modérés, était celle de *lui ôter les moyens de faire la paix en lui refusant ceux de continuer la guerre.* Et bien, à peine eut-il obtenu pour *faire la paix,* les subsides qu'il convoitait; à peine eut-il réussi à faire déporter ses contradicteurs comme des *monstres qui appellaient la guerre ;* son premier soin a été de chercher à son tour des périls *dignes de lui, de la raison & de l'humanité,* en rompant tout à coup les négociations de paix entamées avec la Grande-Bretagne, & en sommant le Plénipotentiaire Anglais de déclarer cathégoriquement, si ses pleins pouvoirs l'autorisaient à céder, sans conditions & par préalable, toutes les conquêtes faites, non seulement sur la France, mais sur ses alliés. Cette demande imprévue ayant réduit la Légation Britannique à quitter la France, sans avoir obtenu de réponse à son projet, ni le contre-projet que lui avait fait promettre le Directoire; celui-ci s'empressa de publier — " qu'il avait donné une preuve non équivoque du sentiment qui l'animait, en ordonnant à ses Plénipotentiaires de réclamer une explication cathégorique sur les pouvoirs donnés par le gouvernement Anglais. . . . . que cette démarche n'avait & ne pouvait avoir d'autre objet que d'amener enfin la négociation à une *issue prompte & heureuse.*"

Pour montrer d'autant mieux que cette heureuse & prompte issue ne cessait d'être l'objet de tous ses vœux, il adressa le 22 Septembre, à tous les Français les exhortations suivantes.—" Citoyens, le 18 Fructidor a imposé silence aux orateurs de Londres qui siégeaient à Paris. Après ce jour mémorable l'Ambassadeur Anglais, pressé de s'expliquer d'une manière positive sur le premier objet de sa légation, est reparti pour l'Angleterre. . . . . En rentrant malgré vous dans la lice sanglante d'où vous vous étiez retirés, vous pouvez protester de vos intentions à la face du monde entier, & *prendre le Ciel à témoin* (3) de la justice de la cause que vous allez

(3) C'est une circonstance digne d'observation, qu'au moment où le Directoire rompit les conférences de paix, & renouvella ses persécutions contre la liberté du culte & contre les prêtres, il crut nécessaire de *prendre* pour la première fois *le Ciel à témoin* de ses intentions, & d'invoquer à son secours le *souverain arbitre des destinées de l'Univers*. Dès le jour même de la proclamation qu'on vient de lire, La Réveillière chargé de présider à la fête de la fondation de la République, l'ouvrit par une espèce d'hymne moitié religieuse, moitié révolutionnaire, dont chaque strophe commençait & se terminait par ces mots : *Grâces te soient rendues, souverain arbitre des destinées de l'Univers. Grâces te soient rendues, la France est République.*

" Les enfans de l'antique Gaule ne sont plus des *esclaves*, ils sont redevenus des *hommes*. . . . La Monarchie la plus ancienne, la plus puissante, la plus durable en apparence, s'est écroulée avec fracas. *Et grâces te soient rendues*, &c. &c."

Une scène du même genre s'était déjà jouée au Conseil des Anciens. Dans le tems même où l'on y lançait les nouveaux décrets qui autorisaient à courir sur les malheureux prêtres insermentés, le Président interrompit gravement ces débats pour

défendre. Ainsi donc, citoyens, resaisissez vos armes *sans cesser de vouloir la paix.* Votre gouvernement persévère à l'offrir aux conditions qui avaient paru convenables. Peut-être il suffira de la contenance guerrière que vous allez reprendre, pour qu'on accède enfin à ces conditions : mais si on les

---

prendre acte de ce que, malgré les réglemens, il permettait à un Quaker de rester dans les galeries avec son chapeau sur la tête. —" J'ai pensé, dit-il, que le Conseil voulait en le laissant ici couvert, *donner une preuve de son respect pour la liberté des opinions religieuses.*

Le Directoire ne fut pas si scrupuleux envers les ministres de la religion Catholique Romaine, puisque sans *respect pour la liberté des opinions religieuses*, qui leur interdisent l'usage des armes, il ordonna de ne point exempter les *ex-prêtres* des nouveaux recrutemens militaires.

Mais c'est surtout par leur RESPECT *pour la liberté des opinions* ANTI-RELIGIEUSES, que se distinguent aujourd'hui les dominateurs de la France ; car ils se sont abstenus de tous témoignages d'improbation contre une secte d'*Athées* qui viennent de se déclarer en guerre ouverte avec l'acte Constitutionel, puisqu'il reconnaît expressément l'existence d'un *Etre suprême.* Je ne sais si je devrais parler ici de cettte société d'*hommes sans Dieu*; mais il le faut bien, ne fut-ce que pour achever de démasquer les hommes que le peuple Français appellait ses *Philosophes.* Depuis qu'il a passé sous le sceptre de fer de leurs disciples, il ne reste à ce malheureux peuple que l'espoir d'un Dieu rémunérateur des vertus & vengeur du crime ; & les monstres viennent de se liguer pour lui faire croire que c'est encore là une *illusion !* L'un des fruits du 18 Fructidor a été l'organisation de la société *des hommes sans Dieu:* Elle a déja publié le code de son *culte,* daté de *l'an* 1*er de la raison.* On y voit, que pour être admis dans son sein, il faut prononcer, la main sur le *livre de la vertu,* les paroles suivantes : *Je promets & m'engage de combattre sans relâche, avec les seules armes de la raison,* LA GRANDE ET FATALE ERREUR *d'une croyance en Dieu ! ! !*

refuse, vous maintiendrez l'honneur & les loix de la République....Le Directoire enjoint donc à ses commissaires près les départemens, de faire rejoindre pour le 15 Vendémiaire (6 Octobre), tous les militaires quelconques, & les réquisitionnaires qui se trouvent dans leurs foyers."

Cette proclamation & l'ordre de ces nouveaux recrutemens ayant commencé à ouvrir les yeux du peuple, & à lui faire soupçonner que le but de la Révolution du 18 Fructidor était de perpétuer la guerre; voici comment s'y prit Lamarque, le 25 Septembre, pour écarter un soupçon aussi injuste.— " Une *foule* de personnes paraissent *mécontentes* de la dernière proclamation du Directoire. *Pourquoi*, disent-elles, *porter les armées au complet ? Est-ce qu'on veut perpétuer la guerre ?*... Non, la PAIX est au contraire l'objet de tous nos désirs."

Ces assurances pacifiques tranquillisèrent d'autant mieux les mécontens dont parlait Lamarque, qu'elles se trouvèrent en quelque manière sanctionnées par la paix avec l'Empereur, qu'ils envisagèrent comme l'aurore de la paix générale. On crut cependant dangereux de les laisser se bercer trop long-tems de cet espoir, & le Ministre des affaires étrangères, ne tarda pas à les informer, que *la paix avait été donnée au Continent pour préparer plus de repentirs à l'orgueilleuse Angleterre.*

Cet aveu ne fut articulé que le 1er Novembre, jour où le citoyen Monge fut chargé de débiter au Directoire un discours qu'il termina en l'invitant à *élever* les Anglais *à la dignité de peuple*,

& en l'assurant que leur gouvernement & la République Française ne *pouvaient co-exister*. Cette découverte ayant électrisé toutes les têtes ; les assistans s'étant écriés en chorus *vive la Grande Nation* ; & les deux Conseils ayant gardé le silence sur la rupture des négociations de Lille ; le Directoire jetta le masque, il déclara que la paix ne pouvait s'obtenir qu'à Londres, que—" c'était *là que se fabriquaient les* malheurs de l'Europe, & *là qu'il fallait les terminer. . . . L'heure n'est pas sonnée*, ajoutait-il, encore quelques instans de plus, & la République Française triomphante, affermie & partout reconnue, jouira du *repos qu'elle procurera au monde. . . .* Tous ses *amis* s'écriaient, *que l'Angleterre tremble*, & ils ne savaient pas que le gouvernement avait *devancé* leurs vœux."

Il les avait si bien *devancés* en effet, que dans le tems même où il assurait ces *amis* de la République que *l'objet de tous ses désirs* était d'amener à *une heureuse & prompte issue* les négociations avec les Anglais, & qu'il *persévérerait* à leur offrir la paix aux conditions qui avaient paru convenables ; il ne s'était occupé qu'à organiser ce qu'il appelle *l'armée d'Angleterre*, laquelle, s'il faut l'en croire, est destinée à *faire acquitter à leur gouvernement, conformément à la justice, sa quotepart des frais de la guerre.* Il a même été bien plus loin ; car il a annoncé le 12 Décembre, qu'il faut que *le palais de Saint-James s'écroule*, que *la patrie le veut*, que l'*humanité l'exige*, & que *la vengeance l'ordonne.*

Ces menaces de guerre à mort, & ce nouveau projet d'invasion, se trouvèrent si conformes aux vrais

désirs des Conseils *régénérés*, qu'ils reconnurent que le succès en était infaillible, & applaudirent à outrance au député Malebran, qui vint leur annoncer le 5 Novembre, que *le tems n'était pas éloigné où, après la conquête de la Grande-Bretagne, il leur proposerait de décerner les honneurs du triomphe au Général de l'armée d'Angleterre.* Marlot leur fit comprendre qu'on pouvait *déjà* commencer tous les préparatifs de ce *triomphe.*—" Déjà, leur dit-il, le gouvernement de la République *étend* sur le gouvernement Anglais *sa main vengeresse*, déjà *les ordres sont donnés*, déjà les colonnes victorieuses s'ébranlent." &c.— Il ne fut bientôt plus possible de résister à l'enthousiasme que produisirent ces deux orateurs; on lança par acclamations le décret mémorable qui déclare le *Continent de l'Angleterre* BIEN NATIONAL, & à peine eut-il été sanctionné, que Hardy monta à la tribune, & s'écria dans un mouvement d'inspiration. *Je ne sais quelle* VOIX SECRÈTE, *quel* INSTINCT PATRIOTIQUE *me dit, que sous peu nous serons délivrés de l'infâme gouvernement Anglais, & que l'Angleterre aura un* DIRECTOIRE (4). Ou je me trompe fort, ou je crois entendre dans ce pays-ci, *je ne sais quelle voix* PU-

(5) C'est le Moniteur du 9 Janvier 1798, qui rapporte cet oracle, & il ajoute qu'*on rit.* J'ignore si les troupes destinées à cette grande expédition sont également disposées à en *rire.* Quant à la Grande-Bretagne, où les Français s'étaient flattés de répandre une panique générale chez tous les propriétaires; je ne citerai qu'un fait qui suffira sans doute pour ceux qui envisagent le

BLIQUE, qui me laisse quelques doutes sur l'accomplissement de cet oracle. J'ose même prendre sur moi d'annoncer à Buonaparte, que s'il aborde jamais dans l'une des TROIS *Isles orgueilleuses*, & surtout s'il en sort vainqueur, le titre de BRITANNIQUE lui sera d'autant plus légitimement dû, que depuis la défaite de l'Invincible Armada, & longtems auparavant, les insulaires, qu'il se propose de venir attacher à son char, sont profondément pénétrés de la sagesse de cet avis qu'il a donné aux Italiens ; *quand un peuple entier est sous les armes & veut défendre sa liberté, il est invincible.* Je dois ajouter, que ces insulaires, à qui la nation Française reproche de *calculer sans cesse*, ont déjà en effet calculé d'avance, qu'il vaut beaucoup mieux employer son argent à se défendre, qu'à appaiser un ennemi qui ne s'en servirait que pour en arracher davantage.

J'ai extrait toutes ces pièces officielles comme l'unique moyen de mettre les lecteurs à portée de prononcer si le parti qui triomphe en France était en droit d'accuser les députés condamnés d'avoir *appellé la guerre & écarté la paix.* Quant à moi, je

---

prix des fonds comme le meilleur thermomètre de l'opinion publique. C'est une circonstance remarquable que leur prix est resté constamment stationnaire depuis que la Grande Nation a créé une *armée d'Angleterre*,& qu'elle a commencé ses préparatifs & ses rodomontades d'invasion. Ce qui rend ce fait doublement remarquable ; c'est, que pendant tout le cours de la guerre, il n'y avait pas encore eu un intervalle de trois mois durant lequel le taux des effets publics eût éprouvé moins de variations.

suis tellement persuadé que la paix était le grand objet de leurs vœux, que j'en trouve la preuve jusques dans les jactances de Gibert & de Dupont. Il me paraît évident qu'ils se flattaient de l'accélérer par ces fastueux discours de tribune qu'ils *adressaient à Westminster*. Ils s'étaient figurés qu'en niant leur détresse, en exagérant leurs ressources, & en adressant au peuple Anglais des *calculs irréfutables sur son épuisement réel*, ils épouvanteraient ce peuple & lui arracheraient des concessions telles que le Directoire serait enfin forcé d'accueillir ses ouvertures.

Et je ne suis pas le seul qui ait apperçu l'explication de toutes leurs forfanteries dans le but très louable en lui-même d'accélérer la paix; car dès le commencement de cette année, Rœderer, le plus distingué des journalistes Parisiens, s'était exprimé en ces termes sur les orateurs qui se flattaient d'arracher la paix à la Grande-Bretagne, en lui parlant de son épuisement.—" Il faut que nos hommes d'état jugent le gouvernement d'Angleterre *bien bête*, pour croire qu'il s'épouvantera de leurs contes ridicules, & le gouvernement Français *bien éclairé*, pour ne pas craindre de lui inspirer trop de hardiesse & d'obstination (5)."

(5) Afin de montrer qu'il connaîssait bien mieux que ces hommes d'état les véritables intérêts de l'Angleterre, & qu'il pouvait aussi donner d'utiles leçons à M. Pitt, ce même écrivain eut soin d'ajouter ce qui suit.—" La véritable raison pour laquelle le gouvernement Anglais peut vouloir la paix sans que

Cette partie de l'apologie des députés condamnés est bien faible, je l'avoue; mais ils ne sont pas les seuls qu'on ait déportés pour avoir *appellé la guerre, & écarté la paix.* Les deux Directeurs Barthelemy & Carnot ont été enveloppés dans la même accusation. Et à leur égard, je puis affirmer que, s'il y a aujourd'hui une vérité constatée aux yeux des Français de tous les partis, c'est que ces deux Magistrats suprêmes de la République n'ont été inscrits sur la liste des proscriptions, que parce que l'un & l'autre avaient

---

la nation soit dans une impuissance absolue de faire la guerre..... c'est qu'en Angleterre *tout tend à la dissolution,* & chez nous *tout au ralliement*; c'est que le précipice de l'anarchie, qui est *derrière* notre gouvernement, est ouvert *devant* le gouvernement Anglais; c'est que même le dernier mouvement de la France à l'agonie serait encore tellement immense *qu'il suffirait pour renverser le gouvernement Anglais*; c'est qu'il est toujours insensé de mettre aux prises *l'extrême prospérité* avec *l'extrême adversité*; qu'il y a trop à perdre & pas assez à gagner pour la première dans ce combat, & que toutes les chances de victoire sont pour le désespoir."

Voilà ce qu'écrivait Rœderer pour montrer, qu'il savait fort bien que *tout* en Angleterre *tendait à la dissolution.* Afin de prouver qu'il n'en était point de même des finances de France, & que *tout y tendait au ralliement,* le même écrivain avait pris sur lui d'assurer ses compatriotes que—" les fausses idées en finances avaient disparu avec la fausse monnaie, & qu'elles étaient dissipées *sans retour.* A force d'expériences inutiles ou funestes, il n'y a plus d'inepties possibles, ajoutait-il, à moins qu'on ne suppose l'impéritie devenue aussi inventive que le génie même, car une sottise de plus en finance ne pourrait être aujourd'hui qu'une œuvre de génie." —*Journal de Rœderer,* Nos. I & II.

luttés avec force contre leurs trois collègues, qui envisagent l'état de guerre comme l'état naturel de la nouvelle République, comme le seul conducteur qui puisse écarter la foudre qui la menace, comme une espèce de cautère, devenu indispensable au peuple turbulent qu'ils ne peuvent plus gouverner au dedans, qu'en l'envoyant porter la destruction au dehors. En condamnant Barthelemy & Carnot, on n'a pas même osé insinuer qu'ils eûssent fait des vœux pour le retour de la Royauté, ni qu'ils eûssent concouru à *tuer* le gouvernement par les finances; & bien loin que leur crime soit d'avoir *appellé la guerre*, celui de l'infortuné Barthelemy réside tout entier dans cette partie de son discours inaugural, où il fit sa profession de foi en ces termes.—" Dirai-je que j'ai été conduit par l'espoir non moins séduisant de trouver dans le Directoire les élémens d'une *pacification générale ?* J'ai pensé qu'après un grand développement de force & de puissance, la République Française se montrerait juste & *pacifique*, même envers ses plus cruels ennemis. La justice garantit la durée des Empires; la justice & la modération après la victoire aménéront cette paix durable, qui doit sanctionner pour toujours la constitution que la France s'est donnée."— Voilà le crime du malheureux Barthelemy, & ce qui prouve que le désir de la paix était aussi le crime de Carnot, ce qui achève de dévoiler l'abominable calomnie de la faction qui a condamné en masse ces prétendus conspirateurs comme des *monstres qui appellaient la guerre*, c'est que peu de jours après

qu'ils eurent succombé sous cette calomnie, Lacombe-Saint-Michel, dans un de ses transports de joie, eut l'indiscrétion de laisser échapper la seule espèce d'accusation qu'on ait encore entendu proférer contre Carnot.—" Il n'y a pas long-tems, s'écria-t-il le 30 Septembre, que Carnot disait que *nous étions dans une telle détresse, & que nous avions si grand besoin de la paix, que, demandât-on la ville de Paris, il faudrait la donner.* Notre gouvernement n'est plus conduit par un Carnot, *donnons lui donc les moyens de soutenir la guerre.*"

Il n'est point impossible, qu'afin de se mettre à la hauteur de l'éloquence des Jacobins auxquels il s'adressait, Carnot se soit servi de cette figure hyperbolique pour leur faire comprendre à quel point la paix était devenue un besoin pour la France, & combien ils en seraient pénétrés s'ils étaient placés comme lui à la tête de cet Empire, qui dans l'intérieur tombe de toutes parts en dissolution. Mais que penser de l'effronterie de ces juges, qui accusent tout à la fois leurs victimes d'avoir voulu écarter la paix, & de leur avoir prêché en secret de l'acheter à tout prix ?

Je termine ici le rapport de ce grand procès après l'avoir pris à sa naissance, à celle du schisme qui s'éleva dès l'arrivée des nouveaux députés, lorsqu'ils demandèrent au Directoire pourquoi les fonctionnaires publics n'étaient pas payés, & que celui-ci répondit que *les caisses de Paris ne recevaient pas même le vingtième de ce dont elles avaient besoin* ; que *tous les services étaient en souffrance* ; & qu'il

avait adressé aux Conseils 30 à 40 Messages, où il leur proposait & demandait de nouveaux *moyens*.

Avant d'entamer l'examen des subsides, qu'il arracha aux Conseils *régénérés* dès le lendemain de sa victoire, je ne crois pas sortir de mon sujet en hazardant ici quelques conjectures sur l'influence que doit avoir cette victoire sur la durée du régime républicain. Plus j'y ai réfléchi, & moins je peux m'empêcher de l'envisager comme favorable au rétablissement définitif de la Monarchie Française. Cette manière de voir est tellement opposée à l'opinion générale qu'on doit m'en permettre le développement.

M. Burke, dans ses œuvres posthumes, a présenté les deux assertions suivantes comme le résultat de ses méditations sur les destinées de la France.— " 1°. Qu'elle ne peut point espérer de Contre-Révolution par les seuls efforts de l'intérieur. 2°. Que plus le régime républicain s'y prolongera, plus il prendra de racines & acquerra de forces, soit pour étouffer les mécontentemens du dedans, soit pour repousser les ennemis du dehors (6)."—Je vais élever quelques doutes sur ces deux propositions ; mais je prie d'observer que c'est uniquement en les prenant d'une manière isolée & générale, car comment refuser de rendre hommage à la sagesse des avertissemens prophétiques dont M. Burke les accompagnait, & qui ont déjà été confirmés par l'expérience ? Cet

(7) *Memorials on French Affairs written in the Years* 1791, 1792 *and* 1793. Pag. 51.

homme d'état, voulait dès le commencement, qu'on fit la guerre à la Révolution, & non à la France. Il voulait qu'on la fit par principes, & non dans des vues de conquêtes. Il voulait enfin qu'on ne l'a différât point dans l'attente d'une Contre-Révolution. Si ses conseils eussent été suivis, ou du moins si, au lieu de chercher à pénétrer en France, tous les Etats Européens se fussent coalisés pour cerner ses habitans dans leurs anciennes frontières, rien n'eût été plus propre à étouffer dès sa naissance le monstre de la Révolution. Mais la désunion, l'ambition & les fautes des Souverains qui s'étaient chargés de cette grande entreprise sociale l'ayant fait échouer, & ayant même donné de nouveaux principes de vie au régime anarchique qu'ils voulaient détruire; pour en calculer la durée, ce n'est plus que sur les dangers intérieurs qui le menacent qu'on doit jetter les yeux. Or, j'ai toujours pensé que ce monstrueux édifice ne pouvait être renversé de fond en comble que par les mêmes mains qui l'avaient élevé, & je pense encore qu'il était peut-être essentiel de lui laisser le tems de tomber en ruines, pour qu'à sa chûte aucun Français ne fût tenté de le relever. Je vais même bien plus loin, car je redoute en quelque manière l'intervention des anciens Royalistes, & je ne croirai à la destruction définitive du régime républicain, que lorsque fatigués de ses convulsions, ses apôtres eux-mêmes se déclareront convertis, & emploieront à détruire leur idole, l'étonnante énergie qu'ils mirent à l'élever. La supériorité de leur énergie sur celle de leurs

adversaires s'explique par l'histoire des passions. En prenant la classe agissante de la nation Française à la naissance de sa révolution, on peut vraiment l'envisager comme une collection de jeunes novices, qui en étaient aux élémens de la connaissance des hommes pris en masse, & qui ne connaissaient ceux de nos jours que par les livres des anciens. A cette même époque, une foule d'honnêtes gens crurent de très bonne foi avec Rousseau, que le peuple pris collectivement est bon, qu'on doit se confier en son discernement, qu'on ne saurait lui donner trop de part à l'administration publique, & que la dignité de l'espèce humaine serait plus respectée, ses développemens plus actifs, & son bonheur plus étudié sous le gouvernement populaire que sous le régime monarchique. Ils se dévouèrent pour tenter une expérience grande, nouvelle & dont le succès, qu'ils croyaient possible, pouvait les ranger parmi les bienfaiteurs de l'humanité. On comprend que je parle bien moins ici des chefs que de leurs aveugles sectateurs, & qu'il n'y avait qu'une longue chaîne de calamités qui pût désenivrer ces derniers.

Comme les plus fougueux furent les seuls écoutés, ils ne tinrent aucun compte de ce que le régime républicain exige par dessus tout, un attachement inviolable à certaines maximes fondamentales : rien ne leur parut plus aisé que d'y assujettir un peuple tout de feu pour les nouveautés, un peuple qu'on soulève avec des mots, qu'on appaise avec des promesses, & qu'on en distrait en lui présentant

quelques nouveaux hochets. S'ils avaient daigné ouvrir leur propre histoire, ils y auraient vu que, dans tous les tems où le Français fut malheureusement livré à lui-même, il mania alternativement & avec les mêmes transports qu'aujourd'hui les grelots de la folie & les torches du fanatisme. Ont-ils réussi à le changer ? J'en appelle aux sept dernières années, pendant lesquelles la génération présente a déjà passé successivement du sommet de l'héroïsme à l'abattement de la terreur, puis à ce que les chefs du parti constitutionnel appellèrent le *règne des loix*, & qui n'était que le prélude de l'affreuse tyrannie, sous laquelle cette génération gémit & plie aujourd'hui. J'en appelle aux assauts d'injures, par lesquels elle provoqua en quelque manière cette tyrannie. J'en appelle surtout à ce débordement polémique & virulent de satyres & de diffamations dont elle abreuva constitutionnellement ses cinq Magistrats. Qui n'aurait cru il y a quelques mois, que les Français & leurs législateurs n'avaient décoré de la pourpre ces parvenus, qu'afin de pouvoir leur rappeller sans cesse que c'est le peuple qui les *tira de la poussiere* (7) ? Oui, ce peuple avait besoin de

(7) Ce sont les propres expressions dont s'était servi Duprat en accusant les membres du Directoire,—" d'avoir oublié les premières régles de la bienséance, & la reconnaissance qu'ils devaient aux Conseils pour les avoir TIRE'S DE LA POUSSIÈRE. Ils n'ont pas rougi, poursuivit-il, de vous traiter vous-mêmes de *calomniateurs* & de *lâches*." Et

passer à travers toutes les tempêtes de la démocratie pour sortir de son rêve républicain, pour se con-

---

Et Duprat avait raison, car j'ai déjà dit que le Directoire, dans l'un de ses discours publics, avait parlé de l'*insolence* de certains législateurs, & les avait désignés sous le nom de *serpens*.

Quand les cinq Magistrats suprêmes, & le Corps Législatif se permettaient de pareils assauts d'injures, il n'est guère étonnant que les journalistes s'amusassent à baffouer le Directoire, & qu'il se soit plaint de ce que leurs feuilles *avilissaient son autorité*. Mais ne serait-il pas plus juste de s'en prendre au caractère indélébile du peuple Français & à sa nouvelle Constitution, qui, au lieu de rendre ses Directeurs personnellement inattaquables, lui a donné l'espérance de les voir de tems en tems descendre du trône pour aller aux galères, & y être condamnés à *dix ans de fer?*

Respect a first Element of Force.

Les législateurs Français ont senti, mais trop tard, que le respect qui environne une administration est un des premiers élémens de sa force.—" Quel est le Gouvernement, a dit Siméon le 17 Août, qui peut subsister, si l'on couvre d'opprobres & de calomnies chacune des autorités qui le constituent, & les hommes qui le servent, si l'on enlève à chacun cette confiance, & le *respect au moins extérieur*, sans lequel il est impossible de gouverner?"

C'est une nouvelle expérience à faire que de voir s'il suffira d'un *respect au moins extérieur:* encore est-il bon d'observer que les plus sages d'entre les républicains Français semblaient se promettre qu'on pourrait s'en passer. Voici ce qu'on trouve dans le fameux rapport de Barbé.—" Une censure même *un peu austère* n'appartient qu'à la liberté. Nos ennemis eux-mêmes doivent se dire: *Cette nation est vraiment libre qui ne flatte point ses Magistrats, & avec laquelle ceux-ci n'usent* D'AUCUNE DISSIMULATION."

Il serait difficile sans doute de taxer de *dissimulation* les injures auxquelles ils se livrèrent peu après ce rapport, & l'on a vu avec quelle rapidité ils passèrent des injures aux coups.

vaincre peu à peu que la liberté n'est que le despotisme des loix, & que le règne de celles-ci est mille fois plus assuré sous la garde d'un chef suprême, ce chef fut-il une fille encore au bureau, ou un vieillard dans l'enfance, qu'entre les mains du peuple, c'est-à-dire, dans celles de ses démagogues. Les nombreux sectateurs du gouvernement populaire ne pouvaient être convertis qu'en buvant la coupe de l'anarchie jusqu'à la lie, & en atteignant par degrés le *maximum* du malheur. Y sont-ils arrivés ? Je l'ignore : mais d'écueils en écueils, ils paraissent s'en approcher rapidement, & reconnaître enfin que le régime de l'égalité condamne un grand Empire à des déchiremens perpétuels.

Régime de l'égalité.

Encore pour les désabuser, fallait-il que leur simulacre de République durât assez long-tems pour multiplier sous toutes ses formes les expériences de la tyrannie populaire. Si la Royauté avait été rétablie lors de la défaite des prétendus Fédéralistes, leur fanatisme était loin d'être épuisé, & ils se seraient volontiers dévoués une seconde fois en suscitant des Vendées républicaines. Si elle eût été renversée après la chute de Robespierre, ils n'auraient pas manqué de dire qu'elle avait été déshonorée par un monstre, & que la France n'avait encore connu que le régime révolutionnaire. Il n'y avait donc que l'épreuve d'une République *Constitutionnelle*, qui pût leur ouvrir les yeux & les désenchanter. Cet essai a été fait, il s'est prolongé pendant deux ans sans opposition. Les armées par des prodiges de

Fédéralistes

Robespierre

Constitution.

valeur l'ont environné au dehors d'une auréole de gloire, & le peuple l'a secondé de son mieux au dedans, en introduisant dans le Corps Législatif tous les républicains les plus probes, les plus éclairés, tous ceux dont la carrière politique n'avait été flétrie par aucun des crimes qui souillèrent la faction des Girondins. Certes, on conviendra que si la République était possible en France, ce n'eût été qu'autant qu'elle aurait pu conserver pour Ministres & pour législateurs des hommes de la trempe des Barthelemy, Pichegru, Dumolard, Boissy, La Rivière, Villaret, Willot, Portalis, Pastoret, Dumas, Bourdon, Barbé, C. Jordan, &c. Mais depuis que le pouvoir exécutif, irrité de leurs censures ou de leurs refus, a pu fouler aux pieds la constitution pour écarter & proscrire sans jugement tout ce qu'il y avait dans les deux Conseils d'hommes purs, courageux & capables de l'asseoir sur la base des loix, il ne doit plus y avoir en France que des insensés ou des gens de mauvaise foi, qui puissent croire encore à la possibilité de soumettre cette nation à l'austérité du joug républicain.

Aussi la plûpart des sectateurs que ces députés avaient dans les provinces, tournent enfin leurs vœux vers la Monarchie comme l'unique terme de tant d'attentats. Et il est difficile d'en douter, lorsqu'on voit que depuis la révolution du 18 Fructidor, ses auteurs se plaignent chaque jour avec amertume de ce que la classe *roturière* est devenue peu à peu l'ennemie irréconciliable du régime républicain.—" Il *faut le reconnaître*, a avoué Cornudet le 26 No-

roturiers.

vembre, le nombre des mécontens n'est pas seulement composé de ce reste de noblesse vain ou sans vertu ; il se compose *principalement* des ci-devant possesseurs de fiefs, dont une très grande partie résidait dans les mains de la *roture* ; des ci-devant possesseurs d'offices ministériels-financiers, qui résidaient tous dans les mains de la *roture* ; des commerçans dont les flots de la révolution ont submergé quelques facultés, presque tous de la condition de la *roture*. Ce sont là *les mécontens les plus incurables*."

Mécontens

Je pense à cet égard comme lui, mais dans cette énumération des *mécontens incurables*, ce député oubliait la classe la plus nombreuse & la plus formidable, celle des hommes de loi, avocats & procureurs, qui avaient tant contribué à la fondation de la République, & qu'on avait cru y attacher indissolublement en leur distribuant toutes les places de juges. Pour donner une idée du changement presque universel qui s'est opéré dans les principes de cette classe ; je me bornerai à citer les accusations élevées contr'elle dans les débats du mois de Novembre, lorsqu'il s'est agi de décerner au Directoire le droit de destituer arbitrairement les principaux juges élus par le peuple.

Hommes de Lo

Poullain.—" Quel est celui d'entre vous qui ignore avec quelle constance *la plûpart des tribunaux criminels* ont suivi depuis le mois de Brumaire, an V, (Octobre 1796) le système de *dissolution* du régime républicain que les premiers jours de Prairial ont

vu développer dans votre sein ? Si la Constitution vous enchaînait aujourd'hui, quelle ressource vous resterait-il pour ôter des mains de vos *ennemis* l'arme meurtrière qu'ils ont tournée si souvent contre les amis de la liberté ?... Ne nous abusons pas... Les restes de la faction que vous avez dispersée sont *épars sur tous les points de la France.* Les administrations pourront en être PURGÉES (8) ; *mais les*

---

(8) Le Directoire a employé les remèdes les plus vigoureux pour les *purger.* On voit par le Moniteur du 7 Novembre, qu'à cette époque, il avait déjà renouvellé 63 administrations centrales, & 178 administrations municipales ; sans compter 462 commissaires près de ces dernières. Mais on voit aussi dans le Moniteur du 2 Janvier, comment se sont opérés plusieurs de ces remplacemens. Ecoutez ce qu'en a dit Rabaut le Jeune, en faisant le tableau de ce qui se passe dans le Midi de la France.—" Des administrateurs municipaux ont été destitués & remplacés par des Présidens & des membres de Comités Révolutionnaires, par des amis du maximum & des réquisitions. On dénonce tous les jours les fonctionnaires les plus républicains pour avoir leurs places. Dans un département voisin du mien, on a fait nommer un juge des tribunaux révolutionnaires de Robespierre.... Par une surprise faite au Directoire, & sur de mauvaises indications, des Présidens de ci-devant Comités Révolutionnaires, des Prêtres, des *auteurs de la glacière* distingués par leurs excès, & amnistiés, occupent les places les plus distinguées, en abusent & altèrent par leur présence la confiance que mérite le gouvernement.... Les tribunaux sont en fuite par des actes arbitraires, & ne peuvent plus faire exécuter les loix. Un simple commissaire de police a *incarcéré* le directeur du Jury de Carpentras qui est encore au *cachot*.... Tous ces événemens ont répandu l'alarme dans nos contrées méridionales. De toutes parts on nous *demande* si le Gouvernement est instruit, *quelles sont ses vues & ses intentions ?* &c."

Quoi ! les Français en sont encore à le *demander !*

Rabaut

tribunaux !. . . . Ils espèrent se ménager les moyens de frapper de nouveaux coups."

Delbret.—" Est-il un seul département dont la terre n'ait été rougie du sang des patriotes ? Est-il quelque fleuve dont les flots n'aient roulé le cadavre mutilé de quelque républicain ? Jusqu'où ira ce torrent de meurtres & d'assassinats ? Quand finira cette réaction longue & sanglante, si le 19 Fructidor n'a pu en arrêter le cours ? Les journaux, la correspondance lue à cette tribune, tout vous annonce que le royalisme, le fanatisme immolent tous les jours de nouvelles victimes, que le sang coule partout autour de vous. Tout vous dit que par une *coupable insouciance* les présidens & les accusateurs publics dans *la plûpart* des départemens sont les *protecteurs & les complices* de tant de forfaits."

Gayvernon—" Quelque résolution que vous preniez, il vous est impossible de laisser en place des présidens, des accusateurs publics, des greffiers, qui par leur conduite ont été le scandale de l'Europe, le *fléau de l'humanité*, & la *honte de leur patrie*. . . . . C'est pour vous une impérieuse nécessité de renouveller ceux que la France proclâme des *homicides*. La Constitution vous en donne le pouvoir (9).

---

(9) C'est cette assertion que Duchesne eut le courage de traiter d'*hérésie politique*, en s'élevant contre la monstrueuse réunion de pouvoirs qu'on voulait décerner au Directoire.

J'ai déjà dit que le décret ne passa pas, & je soupçonne que s'il a été abandonné, ce fut bien moins par la crainte

Arrachez leur donc le *glaive de la justice qu'ils ont plongé dans le sein de l'innocence républicaine.* Dépouillez les de leur *simarre ensanglantée.* La morale, le salut des républicains vous l'ordonnent. Si jusqu'aux élections prochaines, vous abandonniez la *direction de la justice,* vous enhardiriez le crime qui met tout à profit, & vous appelleriez de nouveaux assassinats."

Pons de Verdun. *Pons de Verdun*—" Les républicains vous crient de tous les points de la République. *Délivrez nous enfin des* POIGNARDS JUDICIAIRES *qui sont dirigés depuis deux ans contre nous.* Ils sollicitent & attendent avec une impatience brûlante une loi protectrice qui mette un terme à leurs dangers, & le sceau à votre dernière victoire.....Sommes-nous donc si loin du 18 Fructidor, pour que cette mémorable journée soit déjà mise en oubli ? L'esprit public s'est amélioré sans doute, mais est-il redevenu ce qu'il doit être ? Les torches du fanatisme sont-elles éteintes ? Le sang des républicains ne coule-t-il plus ? &c."

---

de *cette monstrueuse réunion,* que par l'extrême difficulté de remplacer les juges qu'on aurait voulu destituer. En effet, le grand embarras des usurpateurs actuels consiste à trouver tout à la fois des Français qui soient de *francs républicains,* qui entendent quelque chose à *la direction de la justice,* & qui consentent à s'en charger sans avoir la certitude de recevoir leurs modiques émolumens. Voilà la difficulté qui a réduit les deux Conseils à l'obligation de laisser le glaive des loix entre les mains de la classe, qui l'a changé, disent-ils, en *poignard judiciaire,* & qui l'a *plongé dans le sein de l'innocence républicaine.*

Quirot—" Il faut une loi qui tende à écarter les Accusateurs publics & les Présidens dont l'esprit de parti & le silence coupable ont *encouragé les assassinats*. Il faut qu'ils soient écartés à l'instant même, autrement vous vous exposez à voir les prochaines élections faites par l'influence de la *terreur royale*. Alors quelle sera votre ressource ? Un nouveau 18 Fructidor !.....Mais *vous le savez, on n'emploie pas deux fois de pareilles mesures*. (10).

Quirot.

---

(10) Il est inconcevable à quel point, dans la rapidité des réactions révolutionnaires, ceux même des Français qui y ont joué un rôle en perdent la mémoire. Si je ne me trompe, le 18 Fructidor n'est autre chose que le pendant du 31 Mai 1793, avec cette seule différence, qu'on crut qu'il suffisait alors de destituer 72 membres de la Convention pour *l'épurer*, & qu'on envoyât à la guillotine tous ceux qu'on pût saisir, tandis qu'aujourd'hui on a trouvé plus sage de se borner à les *vomir du sein* des deux Conseils, & *plus humain* de les déporter au delà des mers. Si Quirot n'avait pas oublié cet événement, il aurait dû *savoir que* les Français peuvent *employer deux fois de pareilles mesures*.

31 May 1793

Aussi doit-on s'attendre qu'ils ne tarderont gueres à y revenir, & je crois que les vainqueurs en ont déjà le triste pressentiment ; car dans la séance du 19 Novembre, l'un d'entr'eux, le député Pomme, en leur dénonçant de nouveau la vaste conspiration des tribunaux, s'est écrié d'une voix qui me paraît prophétique.—" Si leurs sinistres projets sont encore suivis du succès, alors *les déportans deviendront les déportés*, & la République Française *disparaîtra* de dessus le globe."

Je suis de plus en plus persuadé que cette prédiction s'accomplira. Je ne puis croire que le règne des usurpateurs actuels soit ou plus long ou plus impuni que celui de Robespierre, & je ne leur entends jamais faire de pareils aveux, sans avoir présent à l'esprit ce que disait il y a deux ans La Réveillère. LES RÉVOLU-

Qu'on s'arrête sur ces tableaux, & quoiqu'on veuille en retrancher à titre d'exagération, toujours en restera-t-il assez pour constater que si les tribunaux actuels n'ont pas volontairement travaillé à la *dissolution du régime républicain*, ils ont tout au moins protégé les Royalistes persécutés, & fermé les yeux sur les vengeances auxquelles le peuple des campagnes s'est porté, soit contre les Jacobins, soit surtout contre ceux qui ont osé acheter les presbytères. L'*insouciance* des Juges à cet égard n'est point la démonstration qu'ils travaillâssent activement à rétablir la Royauté, mais c'est une preuve que leur zèle pour le régime républicain s'est éteint par degrés. Or, de leur indifférence sur le maintien de celui-ci, au désir de rétablir le régime monarchique, la distance ne me paraît pas grande, surtout pour des Français.

Ce n'est pas sans raison que l'Ordre judiciaire si puissant par son influence inspire tant d'alarmes aux dominateurs actuels, puisqu'indépendamment de la quantité innombrable de Juges dont cette corporation est composée, (11) il est évident qu'elle

---

TIONS SUCCÈDENT AUX RÉVOLUTIONS, ET APRÈS AVOIR PARCOURU LE CERCLE ENTIER, ON REVIENT AU POINT D'OU L'ON ÉTAIT PARTI.

(11) Indépendamment des 6,000 Juges de paix, il n'y a pas moins de 482 Tribunaux criminels, sans compter les Tribunaux civils, correctionnels, & ceux de commerce. J'ai déjà rendu compte de ce monstrueux échaffaudage du pouvoir judiciaire dans mon chap. *de la Constitution Française de* 1795. Voyez *Des Révolutions de France & de Genève.* pag. 445 & 446.

a fait épouser ses principes politiques à la classe des *Jurés*, & à la grande majorité des *roturiers* & des *plébéïens* sur lesquels le gouvernement n'a aucune autre prise que la terreur. La désertion de ces derniers est constatée aujourd'hui par les aveux multipliés des républicains les plus clairvoyans, & ils ne cessent de la proclamer chaque jour afin de se tenir en garde contre ces nouveaux coalisés. (12) *La République a contre elle beaucoup de plébéïens*, leur a dit Gayvernon le 16 Octobre. Il est vrai qu'il ajouta ces mots : *mais la plûpart ne sont qu'ignorans & égarés, ils agissent contre leurs propres intérêts, & bientôt on les verra se rallier aux drapeaux républicains.*

---

(12) Croirait-on que cette vaste coalition étend ses rameaux jusques parmi les élèves de l'école polytechnique que la République entretient à Paris à si grands frais, & qui néanmoins y professent ouvertement des sentimens anti-républicains. On voit dans le Moniteur du 18 Janvier 1798, que Prieur, tout en défendant cet établissement, a été forcé de convenir que *l'aristocratie s'y était réfugiée, & qu'on ne peut guère douter qu'en effet quelques élèves ne soient infectés de ce vice.*—" Je me joins donc de toutes mes forces, ajouta-t-il, à ceux qui demandent des mesures efficaces contre un abus aussi scandaleux. Mais il y aurait de l'exagération à trop généraliser ce reproche, & ce serait une injustice que de l'appliquer aux instituteurs & agens de l'établissement.....L'influence des tems funestes de la réaction a rendu inutiles les mesures que la loi avait prises pour empêcher d'admettre à cette école le jeune homme dont le cœur serait étranger à l'amour de la patrie, ou déjà *gangréné* de sentimens *anti-républicains*. Mais quand une fois de tels élèves y sont reçus, il ne reste presque plus de moyens de les réprimer. Quelques-uns ont été expulsés, & *ces exemples de sévérité n'ont pas suffi.*"

C'est précisément là ce que je nie. Loin d'être *ignorans* & *égarés*, ces plébéïens se sont éclairés à l'école du malheur. D'expériences en expériences, leur tête s'est calmée. Ils en sont venus à reconnaître que le but des sociétés est de répandre sur tous leurs membres la plus grande masse possible de protection; que cette protection est l'ouvrage des loix; & que tant pour le riche que pour le pauvre, le meilleur des gouvernemens est celui qui est le plus puissant pour prêter force à la loi, & le plus faible pour la violer. Voilà ce dont ces plébéïens ne se doutaient même pas en marchant si impétueusement à la République: mais le bandeau tombe; ils découvrent enfin que pour qu'un grand Etat puisse être tranquille, heureux & libre, il faut que la première place n'y soit jamais vacante; ils reconnaîssent qu'il n'y a que cette précaution qui puisse contenir les ambitieux, comprimer les partis, enchaîner les passions des hommes turbulens, & les forcer à rester dans leur sphère. Puisque les usurpateurs publient eux-mêmes que la République a contr'elle beaucoup de *plébéïens* (13); puisque son grand défenseur, le

---

(13) Cet aveu n'est pas le seul de ce genre qui leur ait échappé, car les plus enthousiastes d'entr'eux ont laissé de tems en tems percer leur étonnement sur l'existence prolongée de leur République. Dès le 2 Décembre 1796, Delleville les fit rentrer en eux-mêmes par l'apostrophe suivante.—" Comment voudriez-vous que la République Française, née au milieu des passions & des vices, & dont l'existence, aux yeux même de

Delleville

Général Jourdan a reconnu le 8 Juillet, *qu'il serait absurde de penser qu'une République puisse exister long-*

Jourdan

---

ses plus purs & de ses plus ardens fondateurs, est un *miracle politique*, pût se maintenir sans mœurs & sans vertus ?"

Le Directoire l'appuya en quelque manière dans son Message du 15 Mars, où il informa les Conseils, que la *République était pour ainsi dire, mise en* PROBLÈME, *& qu'à en juger par la témérité de ses ennemis, il était presque permis de douter de son existence.*

Perès en indiqua, ce me semble, la principale raison dans la séance du 14 Juillet.—" Quand vos institutions & vos loix porteraient le caractère de la plus profonde sagesse, dit-il à ses collègues, *tout cela n'est rien*, si les citoyens ne sont pas façonnés, & jettés, pour ainsi dire, dans le moule de la constitution, & si les mœurs ne portent point l'empreinte du gouvernement."

Cet avertissement fit une telle impression sur Essachériaux, qu'il le répéta quelques jours après en ces termes.—" Comme Romulus, vous avez tracé l'enceinte de la cité, vous avez à créer l'âme des citoyens. Vous avez abattu les tyrans, *vous n'avez point fait encore des hommes libres.*"—Observez que pour convertir ce législateur, il n'a pas moins fallu que la révolution du 18 Fructidor ; mais aussi lui a-t-elle si bien prouvé quelle avait *fait* enfin du peuple Français des *hommes libres*, qu'il est monté à la tribune le 22 Octobre, pour se rétracter, en reconnaissant que *tout appellait la République en France.*

Il est, je crois, le seul qui en ait jugé ainsi après l'expérience : mais que de Français tenaient le même langage pendant les derniers mois du règne de Louis XVI ! Combien parmi leurs législateurs, qui au lieu de commencer par apprivoiser le peuple avec l'égalité des hommes devant la loi, s'imaginèrent qu'il suffirait d'une *déclaration des droits* pour élever tout à coup à l'égalité de fait une peuplade, depuis long-tems célèbre entre toutes les autres, par sa passion désordonnée pour les décorations extérieures, & pour les moindres prééminences !

Il n'a pas moins fallu de cinq années d'épreuves pour que les plus éclairés d'entr'eux aient commencé à se douter, que ce n'est

tems, si la majeure partie des citoyens n'est pas républicaine ; je ne puis m'empêcher d'envisager comme mortels les derniers coups que lui & les siens viennent de lui porter, & quoique l'agonie de cette République puisse être plus ou moins prolongée, je ne saurais voir en elle qu'un gladiateur qui s'obstine à continuer le combat tout en perdant son sang à gros bouillons. Oui, sa chute s'approche ; je ne m'aviserai pas d'en fixer l'époque, mais je persiste à l'envisager comme infaillible. Plus des mesures violentes réussiront à la retarder, plus l'explosion sera terrible ; & de réactions en réactions, tôt ou

Ah! it may be far off.

---

point par assaut qu'ils auraient dû prendre la liberté. Le rapport de Barbé contient sur ce point quelques regrets très ingénieusement déguisés.—" Voyez par combien de sages précautions l'oculiste prépare les yeux de l'aveugle-né à recevoir le bienfait de la lumière. Quand par un procédé ingénieux & sûr, il a fait tomber le voile qui privait cet infortuné du sens de la vue, il se garde bien de l'exposer soudainement aux rayons éblouissans du soleil, il empirerait le mal, il rendrait la cécité incurable. Mais il le prépare lentement à jouir du magnifique spectacle de la nature. Il couvre ses yeux d'un bandeau ; & chaque jour il en diminue l'épaisseur : l'organe se fortifie insensiblement, & sans douleur la cure s'accomplit. L'homme jouit de la clarté des cieux, & l'artiste partage avec lui le bonheur du succès."

Ce qui m'a frappé dans ce passage, ce n'est pas seulement la justesse de la comparaison, c'est l'adresse de l'orateur ; car quoique ce fut en parlant des Africains de St. Domingue qu'il réussit à introduire cette parabole, Barbé savait bien qu'en l'adressant aux Français, il parlait au peuple qui sait le mieux saisir les allusions & entendre à demi mot.

tard

tard il en surviendra une où la grande masse des plébéïens qui n'aguère criait avec transport, *vive la République*, s'écriera de concert, *vive le Roi*. Jusqu'ici les Français n'avaient guère été attachés à la Royauté que par habitude ou par idolâtrie pour le *Grand Monarque*, ils s'y rattachent aujourd'hui, comme la nation Anglaise, par le raisonnement & par l'intérêt personnel. Or voilà la plus puissante armée qui puisse environner un trône. Ce sera à la sagesse & à la modération à le consolider ; mais je ne puis m'empêcher de croire, que pour le Roi légitime que les vœux des Français y rappellent déjà, le plus sûr moyen d'arriver à cette époque si désirable, c'est de ne point chercher à l'accélérer, & d'attendre patiemment que le régime républicain se soit usé par ses propres excès, & même par sa durée. Telles sont les principales considérations politiques qui me portent à voir dans l'attentat du 18 Fructidor, bien moins une défaite pour la cause de la Royauté, que les élémens d'une victoire assurée, quoique plus ou moins tardive. 18 Fructidor.

Dans les conjectures que je viens de hazarder sur les suites probables de cet attentat, j'ai fait entièrement abstraction des ressources financières du gouvernement Français, dont l'épuisement croissant, est toujours à mes yeux le principe le plus actif de la maladie mortelle dont je le crois atteint (14). C'était

(14) On trouvera dans le volume suivant les preuves les plus authentiques que les recettes effectives de la trésorerie nationale, tant en moyens ordinaires qu'extraordinaires, ne se sont pas

pour rendre cet exposé plus clair, que je me suis permis d'intervertir l'ordre des mesures *fructidoriennes* (15), en séparant les décrets purement révolutionnaires, des nouvelles exactions fiscales dont ils étaient destinés à assurer le succès.

Mais avant de rendre compte de ces dernières, je ne saurais terminer ce que je viens de dire sur la défaveur des principes démocratiques en France, sans y joindre une réflexion bien alarmante pour l'Europe, & qui me paraît cependant la conséquence infaillible de tous les faits que je viens de rassembler. C'est qu'autant il est difficile pour la République Française de conserver dans l'intérieur ses anciens partisans déjà guéris par l'expérience, autant elle trouve de facilités à en acquérir de nouveaux chez ses voisins, en remuant la lie de leur population. Il est même évident que ce plan infernal est aujourd'hui celui du Directoire, & que

---

élevées à 300 millions pendant l'an V, & qu'elles n'ont couvert que le quart des dépenses.

On verra de même que le Directoire est aujourd'hui dans l'impossibité d'élever ses revenus à un million par jour, & de réduire ses dépenses à moins de trois, ce qui le laisse aux prises avec un déficit journalier d'environ deux millions.

(15) Chaque nouvelle Révolution enrichissant la langue Française de quelque nouveau mot, celui-ci y a été introduit après le 18 Fructidor, comme synonime de *régénérateur*. Dufay s'en est même servi fort heureusement pour inviter ses collègues à *fructidoriser* les colonies, où il assura qu'on *avait préparé la contre-Révolution*. C'est aussi pour *fructidoriser* la République Batave que l'ancien Ministre Lacroix a été envoyé à la Haye.

l'unique moyen qui lui reste pour retarder la Contre-Révolution au dedans, est de porter sa Révolution au dehors.

Et quelle preuve plus frappante en faudrait-il, que le sort auquel vient d'être dévoué le Canton de Berne ? Quoi ! le plus paternel de tous les gouvernemens de l'Europe, & le plus puissant de la Suisse, est menacé de perdre, dans l'espace de trois semaines, l'une de ses plus belles provinces, par le seul effet de deux arrêtés du Directoire ; (16) & il est des gouvernemens qui se flat-

Berne,

---

(16) L'histoire de cette insurrection appartient encore à l'année 1797, & voici une esquisse des moyens mis en œuvre pour l'opérer.

Dans l'origine de la Révolution Française, plusieurs habitans des villes du pays de Vaud se prononcèrent d'une manière peu équivoque en faveur des nouveaux principes, & quelques-uns des plus enthousiastes se disposaient à en embrasser l'étendard, lorsque le gouvernement de Berne déjoua leurs menées en sévissant contre les chefs. Cet acte de sévérité contint leurs partisans ; mais ce qui contribua bien davantage à ramener, en Suisse comme en Amérique, la classe moyenne ; ce furent les excès & les crimes des Révolutionnaires Français qui devinrent peu à peu pour elle le contre-poison des *Droits de l'Homme*.

Pays de Vaud

Il eût été cependant facile de remuer encore la dernière classe de la population des villes, en lui promettant l'appui de la France : mais tant que l'ambassadeur Barthelemy conserva son crédit, il l'employa à préserver la Suisse du double fléau de la guerre & de la Révolution. A peine le Directoire se fut-il défait de cet homme sage, à peine eut-il désarmé l'Empereur, qu'il reprit l'ancien projet des Brissotins, celui de *municipaliser* le Canton de Berne, dont l'heureuse administration faisait un contraste si blessant pour la Démocratie Française.

Deux

tent encore d'échapper au même sort, en se fiant à la neutralité qui a perdu les Bernois ! Trois mois après

---

Deux difficultés se présentèrent. D'un côté, le très-petit nombre de sectateurs qu'elle avait conservé dans le pays de Vaud, paraissaient résolus à rester soumis à l'aristocratie Bernoise, plutôt que de courir le moindre risque de passer sous la domination de la France. De l'autre, le gouvernement de Berne était déterminé à une résistance désespérée, & se voyait appuyé de la presque universalité de ses sujets, à l'aide desquels il pouvait lever au besoin une armée imposante.

Voici comment s'y est pris le Directoire pour surmonter ces deux obstacles. Afin de tranquilliser ses partisans sur la crainte qu'ils témoignaient d'être réunis à la France, il fit déclarer le 13 Décembre, par son Ministre à Basle—" que bien loin de se disposer à faire des conquêtes sur le Corps Helvétique, ou à porter la moindre atteinte à son intégrité, la République Française était résolue à vivre en paix & bonne harmonie avec la NATION Suisse, & à garantir même, de la manière la plus solemnelle, son indépendance & sa liberté."

Pour donner plus de poids à cette déclaration, le Directoire saisit quatre jours après l'occasion de supprimer avec éclat quelques journaux de Paris, contre lesquels il articula un grief très-grave, savoir, *l'intention de le* CALOMNIER, *en lui prêtant envers la Suisse des vues d'*ENVAHISSEMENT *contraires à sa loyauté*... Jusqu'ici l'on n'apperçoit peut-être, dans ce coup d'autorité arbitraire, que l'effet d'une délicatesse très chatouilleuse qui avait porté le gouvernement Français à repousser avec éclat la moindre insinuation d'un acte de *déloyauté* envers les Suisses; mais lisez les derniers mots de cet arrêté incendiaire.....*& par là d'*EFFRAYER *le peuple Helvétique sur les suites des* DE'MARCHES *qu'il* POURRAIT *faire pour se* RE'TABLIR *dans la* PLE'NITUDE *ses* DROITS.

Cette pièce n'était, comme on le voit, qu'une nouvelle version du fameux décret du 19 Novembre 1792, lequel, quoiqu'en aient voulu dire certains écrivains, n'avait jamais été ré-

19. Nov. 1792.

la révolution du 18 Fructidor, l'étendard de la *liberté Française* a été élevé sans opposition dans le pays

---

voqué. Mais les tems étaient bien changés depuis ce décret ; car à peine eut-on appris dans le pays de Vaud les espérances que le Directoire fondait sur les habitans des villes, que les officiers de milice, & entr'autres plusieurs de ceux qu'on désignait encore sous le nom de *Jacobins*, s'empressèrent de porter à l'Aristocratie de Berne l'hommage de leur affection, l'assurance de leur attachement au régime établi, & leur résolution de le maintenir & de le défendre.

Il y restait cependant quelques Jacobins disposés à entreprendre une révolution : mais le nombre en était si petit, & le peuple des campagnes se montrait si décidé à s'y opposer, que le Directoire désespérant de soulever les administrés, essaya d'arriver à son but en effrayant leurs administrateurs, auxquels il fit déclarer le 28 Décembre,—" que les *membres* des gouvernemens de Berne & de Fribourg *répondront personnellement* de la sûreté individuelle & des propriétés des habitans du pays de Vaud, qui se seraient adressés, & qui *pourront* s'adresser encore à la République Française, pour réclamer en exécution des *anciens* traités, sa MÉDIATION à l'effet d'être *maintenus* ou *réintégrés* dans leurs *droits*."

Je n'ai pas besoin de dire, je pense, qu'il n'exista jamais de traités, ni *anciens*, ni nouveaux, qui autorisent le moins du monde l'intervention de la France dans les affaires domestiques des treize Cantons : mais il n'est peut-être pas inutile de rappeller que peu de semaines avant cette menace d'une *Médiation* forcée, Buonaparte venait de refuser la sienne aux Grisons qui la sollicitaient pour empêcher la République Cisalpine de se saisir d'une de leurs provinces, & qu'il leur avait répondu. *Il est dans nos principes de ne nous mêler que* LE MOINS POSSIBLE *dans les affaires des autres peuples.*

Comme le Directoire ne s'était point dissimulé que la *Médiation* dont il venait de menacer Berne & Fribourg était une dé-

de Vaud, l'une des contrées les plus heureuses de l'Europe, l'une de celles où il y a le moins de populace ;

---

claration de guerre des plus formelles, il avait eu grand soin d'attendre pour la lancer, le retour de l'armée d'Italie. A peine eut-elle traversé les monts, qu'il en fit avancer une colonne sur les frontières du Canton de Berne, sous prétexte d'y prendre possession de l'Evéché de Basle, que la France venait de se faire céder par les articles secrets du traité fait avec l'Empereur, c'est-à-dire, par un cessionnaire qui n'avait aucun droit d'en disposer.

Voilà le prétexte : mais le véritable objet, était d'intimider le gouvernement de Berne, de donner courage à ceux des mécontens qui voudraient se soustraire à sa domination, & par dessus tout, d'enchaîner la résistance de la grande masse des habitans fidelles à leur souverain.

Le succès surpassa les espérances ; car quelque facile qu'il eût été pour ces derniers de terrasser le petit nombre de mécontens qui osa donner le signal de l'insurrection, ils furent désarmés d'avance par la crainte de voir arriver au secours des *patriotes opprimés* les troupes Françaises qui n'étaient qu'à quelques lieues de là. Menacés d'être attaqués au dedans & au dehors, ils ont préféré le joug des Révolutionnaires Suisses, à celui des Révolutionnaires Français, & sont restés passifs.

On voit que la Révolution du pays de Vaud a été préparée & mise en jeu de la même manière que celle de Genève, avec cette seule différence, qu'ici les Français ont jetté le masque, & qu'ayant à renverser un gouvernement assez fort pour résister aux insinuations & aux intrigues, il n'a rien moins fallu pour le désorganiser que de placer ses sujets entre l'alternative d'une révolution intérieure & d'une guerre étrangère. Que pouvait faire ce gouvernement qui n'a d'autre force que les armes déposées entre leurs mains ?

Je ne connais encore de cette nouvelle Révolution, que ce qu'en ont dit les papiers Français, qui annoncent comme une victoire, qu'une poignée de *patriotes* a suffi pour s'emparer sans résistance du Château de Chillon, qu'ils y ont proclamé une Républiqu

& il est en Allemagne des Princes Souverains assez aveugles pour compter sur le caractère froid & réfléchi de la majorité de leurs sujets, ou sur les promesses du Directoire ! Il se vante d'avoir rompu

---

Lémanique, & que le Conseil de Berne cherche son salut en négociant avec eux. Je le crois trop éclairé pour entrer en négociation avec ceux de ses sujets qui ont pu profiter de l'approche de l'armée Française pour demander des concessions : mais s'il avait la faiblesse de leur en faire dans de pareilles circonstances, il signerait lui-même l'arrêt de sa ruine. Car, en supposant par impossible, qu'elles ne devinssent pas le signal d'une révolte semblable dans le reste de ses Etats, il est évident qu'il ne lui resterait bientôt dans le pays de Vaud d'autre autorité que celle que l'Envoyé de France lui permettrait d'y exercer. Mieux vaudrait cent fois abandonner cette province à son malheureux sort, & se borner à la défense du pays Allemand. Si les autres Cantons restent fidelles à la confédération, s'il en ressèrent les nœuds, s'ils renouvellent l'ancien serment de se *sacrifier tous pour un & un pour tous*, si les descendans de Guillaume Tell n'ont point dégénéré de leurs ancêtres, chaque vallée des Alpes deviendra pour eux un défilé des Thermopiles ; ils disputeront aux Anglais la palme dûe aux vengeurs de l'Europe, ils prouveront une seconde fois au monde que *quand un peuple entier est sous les armes, & veut défendre sa liberté, il est invincible.*

Si au contraire, il était possible, comme l'affirment les papiers Français, que le faisceau de la confédération Helvétique fut à la veille de se rompre, & que la ruine du gouvernement légitime de Berne soit déjà consommée ; j'invite toutes les Puissances neutres à considérer que pour l'accomplir, & pour effacer ce Canton du nombre des Etats indépendans & souverains, il aura suffi de trois semaines & de deux proclamations des désorganisateurs Français. Car il ne faut pas perdre

le faisceau de la confédération Helvétique, (17) & ils se reposent encore sur la leur! La doctrine Française se proclame dans la Suisse, & ils se figurent que la Souabe n'en sera pas atteinte en très peu de tems! L'incendie gagne l'Empire Germanique, & ses principaux membres restent spectateurs passifs! Que dis-je! Chacun d'eux semble se rassurer en calculant qu'il n'en sera du moins atteint qu'après son rival, & tous ensemble ils attendent avec résignation les ordres que le Directoire Français ne manquera pas de leur faire signifier par la lie de leurs sujets!

Je veux croire, comme ils s'en flattent, que leur peuple soit suffisamment éclairé & uni pour repousser les principes révolutionnaires, & résister à cette

---

de vue que l'arrêté, par lequel ils invitaient ses sujets à faire des *démarches* pour se *rétablir* dans la *plénitude* de leurs *droits*, est du 17 Décembre; celui qui *déclare* les membres du Conseil souverain *personnellement responsables* des jugemens qu'il *pourrait* porter contre quiconque ferait de pareilles *démarches*, est du 28 Décembre, & les Révolutionnaires du pays de Vaud ont couru aux armes le 10 Janvier suivant. Quelle leçon pour les Princes d'Allemagne! Pourraient-ils ne pas y lire le sort qu'on leur prépare!

(17) Dans le même tems où le directoire déclarait la guerre aux Cantons de Berne & de Fribourg, le successeur de Barthelemy travaillait à organiser une autre insurrection dans le Canton de Basle, où elle a éclaté huit jours après celle du pays de Vaud. S'il faut en croire les papiers Français, les insurgens doivent s'être saisis de l'arsenal de Basle, précisément à l'époque où le gouvernement de Berne appellait celui de Basle à son secours.

guerre sourde ; mais est-ce en le désarmant qu'ils pourront résister à la guerre ouverte que le gouvernement Français va être forcé de leur faire ? Ne voient-ils pas que la crise de ses finances, est enfin arrivée à ce point, qu'il ne lui reste d'autre alternative que de périr d'épuisement, ou de chercher de nouvelles entreprises militaires, pour faire vivre sur les contributions des peuples vaincus l'armée qu'il ne peut plus entretenir dans l'intérieur, & qu'il tremble d'y laisser séjourner ? Où sont les périls qui le retiendront désormais, puisqu'il a résolu de braver ceux de l'Océan, & que la faible perspective de jetter 25 ou 30 mille hommes sur les côtes de l'Angleterre lui suffit pour les dévouer froidement, avec les restes de sa marine, à une destruction que lui-même, il envisage comme presque certaine ? Sans doute qu'en calculant toutes les chances de cette entreprise désespérée, les Puissances neutres peuvent se reposer sur le peuple Anglais du double soin de sa conservation & de ses vengeances : mais si, par impossible, les soldats de Buonaparte réussissaient à mettre la Grande-Bretagne au pillage ; se figurent-elles que ce pillage ne serait pas immédiatement employé à pousser ces mêmes soldats jusques dans le nord de l'Europe ? Ou si l'armée Française bloquée dans ses ports est forcée de renoncer à cette invasion, peuvent-elles douter que le Directoire ne se dédommageât à l'instant même de la proie qui lui échappe, en dévouant l'Allemagne au sort qu'il préparait à l'Angleterre ?

Ce n'est plus que du Roi de Prusse qu'elles peuvent espérer aujourd'hui leur salut, & la carrière la plus glorieuse peut s'ouvrir devant ce jeune Monarque, s'il les rallie autour de lui pour les conduire au devant du péril. Si, au contraire, il temporise, & s'il permet aux Français d'attaquer la Suisse & de désorganiser l'Allemagne, il peut lire le sort qu'ils lui réservent dans l'ordre qu'ils viennent de donner à leurs corsaires de s'emparer de tous les vaisseaux qui contiendraient des marchandises ou des denrées Anglaises, appartenant à ses sujets.

Decree of the 18. January.

Le Message qui provoqua ce décret (18) a suivi presqu'immédiatement l'avénement de Guillaume

(18) Le Directoire y demandait comme *urgente*—" une *loi* qui déclare que l'état des navires en ce qui concerne leur qualité de *neutres* ou d'*ennemis* sera déterminée par leur *cargaison*, & que la cargaison ne sera plus couverte par le pavillon ; en conséquence, que *tout* bâtiment trouvé en mer, ayant à son bord des denrées ou marchandises Anglaises pour sa cargaison, *en tout ou en partie*, sera déclaré de *bonne prise*, QUEL QUE SOIT LE PROPRIE'TAIRE de ces denrées ou marchandises, qui seront réputées *contrebande* par le seul fait qu'elles proviennent de l'Angleterre ou de ses possessions."

18. January.

La mesure que sollicitait le Directoire a été sanctionnée le 18 Janvier, sans que personne ait songé à contredire le Rapporteur Loyzel lorsqu'il a certifié—" qu'elle était une juste représaille contre les Anglais qui ont déclaré *contrebande* toutes productions du sol ou de l'industrie Française."

C'est encore là une des mille impostures que se permettent journellement les chefs actuels; car la Grande-Bretagne ne déclare point *contrebande* les productions de l'industrie Française trouvées dans un vaisseau neutre, & appartenant aux citoyens d'un Etat neutre. Elles ne sont déclarées *de bonne prise*, qu'autant qu'elles

III au trône, & c'est par ce trait, digne des flibustiers, que les Régicides Français lui ont fait connaître à quelles conditions ils se proposent de vivre en paix avec lui. Le sort des Puissances neutres serait décidé sans retour, si après un pareil acte la Prusse, le Danemark & la Suède consentaient à recevoir dans leurs ports un seul corsaire Français chargé de saisir & de confisquer tous ceux de leurs vaisseaux, où il pourra découvrir une balle d'étoffes Anglaises *quel qu'en soit le propriétaire.* Ce décret est à lui seul un acte d'hostilité des plus caractérisés; mais comme le Directoire ne l'a sans doute provoqué que pour connaître le degré d'union & de résistance dont les Puissances neutres sont encore capables; & comme suivant toute apparence, il se fera un mérite d'introduire quelques exceptions en faveur de telle de ces Puissances qui exige encore des ménagemens; j'insiste d'autant moins sur cette mesure

Prussia Denmark Sweden

---

sont la propriété des sujets de l'Etat avec lequel elle est en guerre; encore en les condamnant, les tribunaux font-ils relâcher le vaisseau & payer le fret. Voilà comment en agissent les Anglais que le Directoire accuse d'être les *tyrans* des mers. Au reste, il ne tardera guère à avoir la preuve, qu'en s'avisant de renchérir sur ce qu'il appellait leur *tyrannie,* il a rendu le service le plus signalé à leur marine marchande, puisqu'elle va nécessairement rentrer en possession de toute la branche de commerce que faisaient depuis cinq ans les bâtimens neutres, en raison de ce qu'ils courraient moins de risques. Et cela est d'autant plus infaillible, que dès ce moment ceux-ci sont exposés à tous les mêmes dangers, sans avoir, tant s'en faut, les mêmes moyens de protection. Ce dernier décret est une véritable *prime* en faveur des vaisseaux Anglais.

hostile, que j'envisage les deux arrêtés lancés contre le Canton de Berne, comme étant sans comparaison plus alarmans pour l'Allemagne & particulièrement pour la Prusse. Quoi ! cette Monarchie était l'alliée des Bernois ; on ne leur a pas même laissé le tems d'implorer son secours, & l'on ne préparerait pas le même sort à tous ses alliés ! A quel titre pourraient-ils espérer plus d'égards que la Suisse, lorsqu'ils voient essayer cette nouvelle arme diplomatique, contre le seul voisin de la France, à qui elle ne pût point reprocher d'avoir pris part à la coalition, contre le seul, qui se fût obstinément refusé à lui porter en 1792, des coups que la situation critique des provinces méridionales aurait pu rendre décisifs ? Si telle a été sa gratitude envers les Suisses, quelles vengeances ne doit-elle pas méditer contre la Monarchie qui donna le premier mouvement à la coalition ?

Le successeur du Grand Fréderic restera-t-il indifférent au sort des Bernois, & se flattera-t-il d'y échapper dans l'idée que sa force militaire le met à l'abri de toute entreprise semblable ? Je conviens qu'elle serait sans comparaison plus difficile, parce qu'il ne suffirait pas ici de soulever les peuples, & qu'il faudrait encore corrompre l'armée. Mais le châtiment que vient de subir le Capitaine Leipziger, n'est-il pas la preuve que les révolutionnaires Français n'envisagent aucune tentative de ce genre comme au dessus de leurs moyens ? Et si personne n'avait pu prévoir, il y a six mois, le sort déplorable que vient d'éprouver le gouvernement de Berne ;

Leipziger.

qui oserait garantir qu'avant une année, la France ne sollicitera pas la libération du Capitaine Leipziger, & qu'elle ne rendra point les tribunaux Prussiens *personnellement responsables*, tant des jugemens qu'ils ont déjà rendus, que de ceux qu'ils *pourraient* rendre encore ? Si l'aristocratie Bernoise a pu offusquer les Français par sa force, & s'il leur a suffi de deux arrêtés pour soulever ou désarmer l'un des districts les plus heureux de la Suisse ; que ne tenteront-ils pas pour désorganiser le plus redoutable de leurs nouveaux voisins, ou plutôt le seul qui soit encore redoutable, le seul dont la puissance militaire puisse lutter contre la leur ? Ils hésiteront d'autant moins à employer contre lui l'arme meurtrière de leur propagande, que depuis la cession des Pays-Bas, le Roi de Prusse est devenu l'héritier naturel de toutes les jalousies, de toutes les guerres, auxquelles la Maison d'Autriche avait été condamnée par leur voisinage ; qu'il se trouve maintenant en contact immédiat avec leurs frontières, & que celles-ci ne se trouvent même plus vulnérables que de ce seul côté. Je laisse à penser s'ils s'abstiendront long-tems d'exciter dans la Westphalie le même incendie qu'ils viennent d'allumer en Suisse. Mais comment en douter, si l'on rappelle que leurs chefs avaient déjà laissé percer ce projet, à la seule époque où la majorité du Corps Législatif les tenait en arrêt, & que pour échapper à sa censure, ils s'étaient servis de l'Assemblée Batave, qui s'adressa aux Hollandais le 9 Juin en ces termes.—" Bataves, levez la tête avec fierté, & dites à tant de peuples qui vous entourent ; MAL-

Prussia in danger.

HEUREUX, *qui devez* OBÉIR *à la volonté de vos* MAÎTRES; *Nous vivrons désormais sous nos propres loix, nous sommes* LIBRES."

Je n'imagine pas que personne puisse méconnaître dans cette pièce la plume des Ministres Français. Or, après leur avoir vu jetter ce brandon révolutionnaire dans les provinces Westphaliennes qui *entourent* la Hollande, mais surtout après le sort de la Suisse, le jeune Monarque qui vient de monter sur le trône de Prusse, pourrait-il s'aveugler sur les dangers qui le menacent, lui, ses alliés & ses peuples, s'il ne les empêche pas de s'endormir sur les traités que la France va jurer à Rastad ?

Germans

Ouvrez les yeux, braves Germains. La paix est un grand bien sans doute ; il est même le premier après l'honneur : mais songez qu'il n'y a plus de paix pour vous, si vous donnez aux Français la soif des conquêtes, en leur abandonnant les provinces livrées sans votre aveu. Non, il n'y a plus pour vous de paix possible & durable, que lorsque vous aurez purgé l'Allemagne des bandes qui se partagent la rive gauche du Rhin, & que le besoin du pillage presse plus que jamais de traverser de nouveau ce fleuve. Toutes leurs ressources artificielles sont épuisées sans retour, & il ne leur en reste plus d'autres que celles qu'ils se proposent de vous arracher. La guerre n'est devenue un jeu pour les Français, que parce que l'Italie leur a permis de la nourrir à ses dépens. Sa lâcheté l'a perdue : votre courage seul peut écarter les calamités dont ils vous menacent. Mesurez en l'étendue. Calculez,

s'il se peut, les malheurs d'une nation à qui l'on arrache tout à la fois les fruits de son économie & de son travail, d'une nation qui perd en même tems son indépendance, son honneur, l'union de ses habitans, & à qui l'on enlève jusqu'au souvenir de ses vertus passées, en l'associant peu à peu à cet amas de haînes, de délations, de vols, de crimes & de supplices que traînent après eux les Français, leur doctrine & ses sectateurs. Le sort de la Hollande, de Venise, de Gênes, celui de Rome surtout, est sous vos yeux. Entendez les gémissemens de leurs peuples. Voyez avec quelle amertume ils déplorent leur défaut de prévoyance, d'union, de courage, & l'imbécille crédulité qui les poussa à compter sur les promesses des Régicides. Une demi résistance les a perdus. Rien ne peut vous sauver que les préparatifs d'une résistance entière. Rien ne peut vous sauver qu'un élan général de patriotisme, un rassemblement universel de tous les moyens de défense que peut fournir l'Allemagne pour le grand sacrifice expiatoire que réclame impérieusement son salut. Aux armes, braves Germains ! aux armes ! aux armes ! Que ce cri retentisse dans le palais de tous vos Princes, & bientôt il se répétera jusques dans les chaumières du pauvre ; car il y va aussi pour lui de cette religion consolatrice qui est son unique bien. Il y va de tout pour vous. Il y va de vos propriétés, de vos loix, de votre indépendance, de votre civilisation & du patrimoine que vous ont transmis vos pères. Il y va surtout de cette moralité nationale

qui vous distingue si honorablement entre les autres peuples, & qui succomberait bientôt sous l'influence pestilentielle des principes Français. Que la conservation de tant de biens enflamme le courage de vos guerriers. Ralliez vous sous les étendards d'un nouveau chef, puisque vous avez été abandonnés par l'ancien. Et si l'heure du combat doit sonner, montrez ce que peut la Nation Germanique, lorsqu'elle se lève en masse pour la défense de ce que l'homme a de plus cher.

De la Suite de cet Ecrit.

JE m'étais proposé de publier à la fois toute l'histoire des vols révolutionnaires, à l'aide desquels le gouvernement Français s'est soutenu pendant l'année 1797. Mais si l'on considère que cette année ne comprend pas moins de *cinq* Banqueroutes (1), on concevra que je me suis trouvé chargé d'une entreprise immense. En vain me suis-je réduit à une espèce d'extrait raisonné des-débats; cet extrait est devenu si volumineux que je ne présente encore ici que la moitié des matériaux dont je comptais faire usage. Je ne les offre au public que comme des mémoires qui pourront être utiles à quiconque entreprendra l'histoire de la Révolution Française. Tout mon travail se réduit à les avoir classés dans leur ordre naturel, en rassemblant en un seul cadre tout ce qui appartenait à un même sujet. Du reste, ce n'est qu'une compilation très informe; mais il me faudrait deux fois plus de tems pour la réduire de moitié, & lui donner une partie des perfectionnemens dont elle est susceptible. Fidélité dans les faits, clarté peut-être dans leur exposé, authenticité dans les

(1) Celle des petits assignats, celle des mandats, celle des ordonnances, celle des coupons de l'emprunt forcé, & la grande *Banqueroute Nationale* dont il me reste à rendre compte.

citations (2), & impartialité sevère ; voilà ce à quoi je me suis appliqué par dessus tout. Or, comme ce mérite, si c'en est un, ne peut blesser l'amour propre de personne, je ne crains pas de le réclamer ; abandonnant d'ailleurs à la censure mes opinions personnelles & les conclusions que j'ai tirées des faits. Il en est sans doute que les événemens futurs peuvent déjouer : mais personne au moins ne peut dès à présent méconnaître que les brigandages de tous les siècles, les misères de tous les genres, les crimes de tous les peuples, se trouvent comme accumulés dans la très courte époque ; & le très malheureux pays dont je viens d'esquisser l'administration.

Mon dessein est d'en poursuivre l'histoire jusqu'à la fin de l'année 1797. Si je me hâte de publier ce premier volume, c'est par les conseils de quelques personnes qui croient que cette collection de faits pourra contribuer à ouvrir les yeux des administrateurs de l'Europe, sur les vérités suivantes : —Que le gouvernement Français est arrivé, quant aux finances, à cet état de crise qui doit devenir la cause de sa ruine ou de celle de ses voisins, parce qu'elle ne lui laisse d'autre alternative que de périr d'épuisement ou de les attaquer pour faire sub-

(2) Ceux des lecteurs qui seront curieux de les vérifier doivent avoir recours au *Moniteur* dont je les ai tirées. Ce journal des débats, le grand rapport de Barbé, & quelques feuilles de Rœderer sont les seuls secours que j'aie eus pour débrouiller le cahos de l'administration des finances pendant l'année 1797.

sister ses armées par le pillage.—Que si les Puissances du Nord ne se réunissent pas pour opposer une barrière au peuple Français, & lui arracher ses conquêtes, la guerre va devenir pour lui un état habituel, un besoin de son nouveau régime.—Qu'enfin si l'Allemagne entière ne se rallie pas immédiatement sous un nouveau Chef, elle recueillera avant peu le prix des funestes jalousies qui divisèrent ses Princes, & le juste châtiment de l'inconcevable résignation avec laquelle ils attendent aujourd'hui le sort que daignent leur réserver les Régicides Français.

Les matériaux que je rassemble pour la seconde partie de cet écrit, mettront dans un plus grand jour encore chacune de ces vérités. C'est là qu'on pourra juger de la honte que devraient éprouver ceux qui osent encore parler des *ressources inépuisables* de la France, & qui s'épouvantent plus que jamais de ses forfanteries & de sa puissance, à l'époque où son gouvernement est privé sans retour des moyens artificiels qu'il a eu jusqu'à présent pour mettre ses menaces à exécution.

Je désire fort que quelqu'un exercé dans les matières d'administration ait le courage de continuer ce recueil depuis le commencement de l'année 1798, où je me propose de le terminer. Si quelques hommes aussi patiens que moi, ou aussi éclairés que M. Gentz, avaient entrepris sur toutes les parties de la Révolution Française le même travail que nous avons fait pour les finances ; si même encore à présent plusieurs écrivains se partageaient cette la-

borieuse, mais utile tâche, s'ils réunissaient dans des collections annuelles & séparées, 1°. tous les vols du Directoire ou de ses successeurs, ainsi que les mesures fiscales de la législature Française ; 2°. les décrets, soit politiques soit judiciaires, par lesquels elle attaque les bonnes mœurs, détruit les principes religieux & persécute les Prêtres ; 3°. les rapports officiels sur l'état de la police, des prisons, des hôpitaux, des ouvrages publics & surtout de l'éducation ; 4°. les pièces de la diplomatie Française, & les divers actes par lesquels elle viole sans pudeur ses promesses, ses traités & le droit des gens ; 5°. enfin, l'histoire de toutes les nouvelles Républiques nées dans l'ignominie, dans la fange, & décrétées à la pointe des bayonnettes Françaises ; que de leçons nos contemporains ne pourraient-ils pas puiser dans de semblables régistres ! & quel dépôt pour les historiens futurs !

J'exhorte ceux qui auraient le courage de se partager cette immense entreprise, & de suivre la Révolution Française à la trace de tous les nouveaux forfaits qu'elle prépare au monde ; je les exhorte, dis-je, à peindre ses auteurs & ses agens par leurs discours & par leurs œuvres. Ce spectacle sera déjà pour la génération présente celui de l'esclave ivre pour les jeunes Spartiates ; & c'est surtout ainsi que l'exécration de la postérité s'attachera à ces noms qui prétendent aujourd'hui à quelque renommée.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES DU SECOND VOLUME.

Chap. I. *La nouvelle Commission des Finances propose la Banqueroute Nationale. Débats extraordinaires auxquels cette Proposition donne lieu. Véritable Motif du Décret qui en résulte.*

Chap. II. *Budget de l'An VI. Liste des nouveaux Impôts décrétés. Produit immense qu'on s'en promet.*

Chap. III. *Relevé du Produit effectif des Contributions ordinaires & des Ressources extraordinaires pendant l'An V. Montant des Dépenses pendant la même Année. Bilan de la République.*

Chap. IV. *On découvre l'Impossibilité d'organiser & de percevoir la plûpart des Impôts décrétés après le* 18 *Fructidor. Enormité du Déficit. Le Directoire est réduit à ouvrir un Emprunt volontaire & à solliciter des Dons gratuits.*

Chap. V. *Epuisement des Ressources révolutionnaires. Impossibilité où se trouve le Directoire de revenir aux Confiscations. Malgré le Régime de la Terreur, il se voit réduit aux Contributions régulières.*

Chap. VI. *Examen des Ressources actuelles de la France.*

Chap. VII. *De sa Population.*

Chap. VIII. *De son Agriculture.*

Chap. IX. *De ses Manufactures.*

Chap. X. *De son Commerce & de ses Colonies.*

SUPPLÉMENT.

Du Milliard promis aux Armées.

Des Biens Nationaux de l'ancienne France.

Des Biens Nationaux des Pays-Bas.

Ignorance des Français sur tout ce qui a rapport aux Finances de la Grande-Bretagne.

La Monarchie tempérée est pour un grand Peuple le plus économique des Gouvernemens, & la Démocratie le plus dispendieux. Preuves de cette Assertion.